DERNIÈRE ÉDITION 4
BOURSE

Le Monde

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE – Nº 13153 – 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine JEUDI 14 MAI 1987

Le plébiscite ambigu de Mme Aquino

Si la tendance ressortant des premiers résultats des élections législatives du 11 mai aux Philippines se confirme, ce scrutin aura donné à la présidente Cory Aquino une nouvelle et impressionnante victoire personnelle qui fera date dans l'histoire du pays. De l'avis général, ces élections ont été les plus honnêtes que les Philippines aient jamais connues, et les plus calmes en dépit de violences sporadiques. On ne peut que s'en réjouir. L'opposition de droite, qui dans les mois passés a souvent fait la preuve de son irresponsabilité en flirtant avec des groupes paramilitaires singulièrement dangereux, avait sous-estimé la popularité que Mme Aquino conserve plus d'un an après son arrivée au pouvoir. Cela étant, force est aussi de constater que ce scrutin ne résout pas, loin s'en faut, les problèmes qui se posent au pays et à la présidente elle-même.

Tout d'abord, le désir évident de stabilité de la population ne s'est exprimé que par un soutien massif à la personne de Mme Aquino, non à un programme de réformes permettant de sortir du marasme économique. Par endroits on a même vu s'affronter des candidats se réclamant chacun de la présidente, au point qu'un certain nombre de députés de l'opposition devront probablement leur siège à ces joutes internes au camp présidentiel. Mme Aquino a beau se féliciter de la maturité politique de son peuple, ce satisfecit ne peut être décerné à l'ensemble de la classe politique. En outre, le raz de marée à la Chambre haute des candidats favorables à la présidente est, en soi, porteur de nouveaux ennuis pour le pouvoir. Il permet déjà à l'extrême droite de brandir la menace d'un regain de troubles, et il est à craindre que les casernes, à l'avenir, ne servent de chambres d'écho aux frustrations de l'opposition si celle-ci n'est pas en mesure de participer à la vie nationale dans les institutions démocratiques.

La question cruciale est de savoir si l'unité de façade du camp présidentiel ne va pas se craqueler une fois les sièges du Congrès attribués. La Constitution à l'américaine dont se sont dotées les Philippines favorisera probablement les jeux d'alliances en coulisse dans la perspective de la prochaine élection présidentielle, en 1992, à laquelle Mme Aquino ne pourra pas se présenter. Or elle a besoin d'une majorité soudée pour imposer aux puissants milieux d'affaires des mesures de redressement de l'économie, de restructuration et de justice sociale qui, pour être indispensables, n'en seront pas moins douloureuses. C'est à ce prix qu'elle peut espérer réduire l'ampleur de la guérilla communiste, les seules opérations militaires — menées par une armée au demeurant inefficace — étant vouées à l'échec.

Tout en tenant compte de la popularité de la présidente qui réduit leur marge de manœuvre, les communistes insurgés n'ont pas paru se soucier outre mesure de la normalisation progressive de la vie démocratique légale. Ils semblent au contraire miser sur l'éventuelle impuissance du pouvoir à réformer l'édifice économique : une accélération de la paupérisation des couches défavorisées enrichirait encore le terreau dont la guérilla se nourrit. Le mandat qui vient d'être renouvelé à Mme Aquino peut, de ce fait, se révéler une arme à double tranchant : la population ne comprendrait sans doute pas qu'on tergiverse plus longtemps encore, alors que l'urgence des réformes se fait de plus en plus pressante. Après avoir volé de victoire en victoire depuis quinze mois, la présidente vient peut-être de remporter avec éclat son plébiscite de la dernière chance.

Les propositions soviétiques sur les euromissiles

Le désarmement sera au centre du voyage de M. Chirac à Moscou

M. Chirac est attendu, le jeudi 14 mai, à Moscou. Le premier ministre devait être l'invité de son collègue soviétique, M. Ryjkov, à un dîner offert au Kremlin. Vendredi, il devait s'entretenir avec M. Gorbatchev. M. Chirac doit regagner Paris samedi, après avoir accordé une interview à la télévision soviétique. Son arrivée a été précédée de vives critiques de la presse locale, en particulier en ce qui concerne ses positions sur le désarmement.

Une entreprise périlleuse

M. Chirac fait-il un pari hasardeux en se rendant à Moscou à un moment où la presse soviétique n'est pas particulièrement tendre à l'égard de Paris en général et du premier ministre français en particulier ? Ne risque-t-il pas quelque rebuffade, du genre de celle subie en 1975 par M. Giscard d'Estaing, qui avait dû attendre plus de trente-six heures avant d'être reçu par un Brejnev diplomatiquement grippé ? Le président de la République avait profité de son temps libre pour visiter le champ de bataille de Borodino, mais son prestige n'avait guère été réhaussé par l'incorrection de ses hôtes.

La question ne choque pas à Matignon. Personne ne songe — même au plus haut niveau — à nier que les Soviétiques ont *« traîné les pieds »* pour *« boucler »* un programme de quarante-huit heures qui ne comprend qu'une entrevue avec M. Gorbatchev. Durera-t-elle au moins quatre heures, comme celle accordée récemment à M. Marchais ? On doit bien l'espérer, mais on évite de vendre trop tôt la peau de l'ours tant les préparatifs de la visite ont été laborieux.

Malgré leurs réticences, les Soviétiques n'ont pourtant pas voulu porter la responsabilité du report du voyage. Pendant des mois, après tout, ils avaient été demandeurs, et M. Chirac se serait sans doute déjà rendu au Kremlin s'il n'avait dû, pour cause d'« Irangate », retarder de trois mois son déplacement à Washington : par principe, il avait décidé d'aller aux Etats-Unis avant de se rendre en URSS. Les premières vagues déferlantes de l'« Irangate » étant passées, il alla à Washington à la fin mars ; c'était quelques jours après l'arrestation de la fine équipe franco-soviéto-roumaine des espions d'Ariane.

JACQUES AMALRIC.

(Lire la suite page 2.)

Manifestations pour la Sécurité sociale

La CGT cherche à relancer la mobilisation des salariés

La CGT organise, le jeudi 14 mai, une journée de grèves et de manifestations sur la Sécurité sociale mais aussi sur l'ensemble de ses revendications (salaires, emploi, etc.). Cette initiative pourrait provoquer quelques perturbations dans le secteur public.

Le comité des sages doit remettre le 18 mai à M. Chirac son rapport sur la situation financière de la Sécurité sociale.

Le parapluie troué

par Pierre Drouin

L'Etat-providence n'a jamais existé. Pourquoi ? Tout simplement parce que la Sécurité sociale qui fait tant reparler d'elle aujourd'hui n'a jamais permis de déraciner la grande pauvreté. Phénomène des plus troublants aujourd'hui : à mesure que les dépenses s'accroissent, au point de faire chavirer le système, le nombre des personnes en situation de détresse augmente. La question cruciale n'est donc pas tant aujourd'hui, comme on veut nous le faire croire, celui de l'équilibre financier, mais celui de l'utilisation de cette masse de milliards (1 500 !) redistribués actuellement en cours d'année au nom de la protection sociale.

Ah ! s'il n'y avait pas tant de chômeurs... Evidemment ! Dans une société de plein emploi les recettes augmentent et les charges diminuent. Malheureusement, ce n'est plus dans ce type de société que nous vivons. Il faut faire du feu avec le bois qu'on a. Les fameux états généraux de la Sécurité sociale, dont le gouvernement parle un peu comme l'Arlésienne qui ferait patienter l'opinion intéressée, devraient bien s'en aviser. Et d'abord changer de nom. Ce sont des états généraux de la *protection* sociale qu'il conviendrait de réunir. Car on ne peut plus décemment parler seulement des ressortissants de la Sécurité sociale *stricto sensu*, en un temps où précisément les plus malheureux sont ceux qui n'en ont même pas le bénéfice.

Sortons, par pitié, des catégories administratives, réductrices, cloisonnantes, qui, avec la meilleure volonté des responsables, laissent évidemment échapper à travers leurs mailles des personnes qui n'ont pas l'étiquette appropriée, celles dont on devrait précisément s'occuper en premier lieu.

(Lire la suite page 27.)

La légitimité du président Sarney mise en cause

Le Brésil découragé

RIO-DE-JANEIRO
de notre correspondant

Combien de temps tiendra-t-il encore ? Telle est la question qui se pose à propos de M. Sarney. Présenté tour à tour comme le président d'un pays *« en faillite »* et comme le chef d'un gouvernement *« incapable de gouverner »*, il voit aujourd'hui se situer la durée de son mandat au centre du débat politique. Des pressions s'exercent de toutes parts pour réduire à quatre ans sa présence au pouvoir, ce qui signifierait l'élection d'un successeur dès l'an prochain. Beaucoup d'observateurs se demandent s'il sera même capable de se maintenir jusque-là et s'il ne sera pas obligé de démissionner *« sous la pression des faits »*.

Des journaux parmi les moins suspects d'opposition à la « nouvelle république » portent sur sa politique un jugement accablant. L'hebdomadaire *Veja* l'accuse d'*« incompétence »* et d'*« irresponsabilité »*. Le rédacteur en chef du *Jornal do Brasil*, Fernando Pedreira, écrit que *« le Brésil n'a pas de président en qui il puisse se fier. Il n'a pas de gouvernement, pas de « leaders » dignes de ce nom. »* dans ces conditions, le retour d'une dictature, pas forcément militaire, est à craindre, prédit Pedreira, qui ne voit d'autre salut pour la démocratie qu'une relève aussi rapide que possible à la tête de l'Etat.

La presse ne fait que refléter le climat qui règne dans les milieux politiques et le découragement qui s'est emparé du pays. En l'an III de la démocratie, les Brésiliens vivent plus difficilement qu'à la fin du régime militaire. En quelques mois, leur pouvoir d'achat a chuté brutalement du fait d'une inflation qui court au rythme de 800 % par an et prend de vitesse les relèvements de salaires. Preuve que l'économie échappe désormais à tout contrôle, il a suffi, au début de mai, que le bruit coure d'un nouveau blocage des prix pour qu'un vent de folie souffle dans le commerce, aboutissant en l'espace de vingt-quatre heures à des augmentations de 50 %, voire 100 %, de beaucoup de produits.

CHARLES VANHECKE.

(Lire la suite page 5.)

Coup de théâtre au procès Barbie

L'accusé a annoncé mercredi après-midi qu'il refuserait désormais de comparaître à l'audience.



(Lire page 12 les articles de LAURENT GREILSAMER et JEAN-MARC THÉOLLEYRE.)

Le Monde
ENQUÊTE

La génération des radios FM

Le 13 mai 1977, une petite radio écolo diffusait de la place des Vosges à Paris sa première émission pirate. Indignation, tollé chez les défenseurs du sacro-saint monopole. Dix ans ont passé : mille radios FM résonnent dans l'Hexagone. Beaucoup des jeunes pirates d'hier sont devenus managers. D'autres sont restés nostalgiques. L'histoire d'une génération.

Pages 22 et 23

CANNES 87

Sélection officielle : « Good morning Babilonia », de Paolo et Vittorio Taviani : Mémoires d'un éléphant. « La Ménagerie de verre », de Paul Newman : un homme et deux femmes.

Section informative : « Hôtel du Paradis », de Jana Bokova : le charme des brèves rencontres.

Quinzaine des réalisateurs : l'humour des dames.

Rencontre avec Jérôme Clément, président du Centre national de la cinématographie.

Pages 14 et 15

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 525 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 145 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 140 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 10,50 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 11,50 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 1,75 $.

Etranger

Convoquée à New-York en août

La conférence de l'ONU sur le désarmement et le développement n'a toujours pas d'ordre du jour

La première conférence mondiale sur la relation entre le désarmement et le développement se tiendra, comme prévu, du 24 août au 11 septembre 1987, au siège des Nations unies à New-York, mais elle s'ouvrira sans ordre du jour précis. La quatrième et dernière session du comité préparatoire de la conférence, réuni récemment à New-York, n'est pas parvenue à définir un ensemble cohérent de grandes idées acceptables par tous les Etats. Le document final du comité préparatoire n'a pas été adopté ; il sera simplement « transmis » à la conférence qui devra, de ce fait, reprendre à nouveau la discussion sur tous les points du dossier.

NEW-YORK (Nations unies)
de notre correspondant

Evoquée par M. Valéry Giscard d'Estaing, proposée officiellement par M. François Mitterrand en octobre 1984, lors de son discours devant l'Assemblée générale, l'étude de la relation entre le désarmement et le développement est une vieille idée lancée, dès 1955, par le premier ministre français de l'époque, M. Edgar Faure.

Basée essentiellement sur la proposition de prélever un pourcentage (un dixième ?) sur les budgets militaires, elle avait souffert de la démagogie qui, pendant de longues années, fit croire à beaucoup qu'il suffisait de fermer les usines d'armement pour dégager des crédits en faveur des pays fraîchement décolonisés. Soutenu avec ardeur par l'Union soviétique, ce point de vue ne pouvait qu'irriter l'Occident, accusé constamment d'être à l'origine de la course aux armements. Aussi l'idée n'a-t-elle pu trouver un début d'exécution qu'à partir du moment ou la majorité eut accepté de nuancer son propos.

Transparence et vérification

Tel semble désormais le cas : le préambule du document qui sera transmis à la conférence rejette les simplifications démagogiques et admet la nécessité d'examiner tous les aspects du problème, suivant la logique française en trois points : *« la sécurité de tous les Etats doit être assurée », « le désarmement ne saurait précéder la sécurité »*, enfin, *« il n'y a pas de développement sans la sécurité ».*

Si le préambule ne soulève pas d'objections majeures, les trois grands groupes politiques en présence divergent quant à la manière de réduire les budgets militaires, de contrôler cette réduction et de distribuer les bénéfices ainsi dégagés. L'Union soviétique continue d'affirmer, bien qu'avec moins de ferveur qu'auparavant, que la réduction des dépenses dégagerait automatiquement les sommes nécessaires au développement. L'Occident souligne la nécessité de procéder dans la transparence, car *« désarmer pourrait coûter très cher ».*

Enfin, en ce qui concerne le transfert des sommes économisées, le document propose la création d'un *fonds supervisé par les Nations unies.* Sur ce point, notamment sur la méthode d'évaluation des dépenses et l'alimentation du fonds commun, l'Occident n'est pas parvenu à obtenir les éclaircissements recherchés quant aux intentions du bloc communiste, dont les dépenses militaires sont pourtant considérées comme plus élevées que celles des principales puissances occidentales.

La discussion sur le thème de la transparence se poursuit depuis lors au sein de la commission du désarmement, dont l'ordre du jour inclut, pour la première fois, le problème de la vérification des accords et du rôle que les Nations unies pourraient y jouer. Créée par la session spéciale de l'Assemblée générale sur le désarmement, en 1978, la commission – composée des cent cinquante-neuf Etats membres des Nations unies – confirme la tendance générale observée depuis quelques mois sur le terrain du désarmement : la vérification des accords éventuels est un aspect crucial du processus engagé.

M. Edgar Faure, qui se trouvait récemment à New-York afin de présider une réunion du comité consultatif sur le désarmement, l'a confirmé : *« Il n'y a pas de désarmement, même partiel, sans un système mutuellement accepté de vérification. »* M. Faure envisage aussi d'envoyer une partie des appelés – et la partie « civile » de leur équipement – dans le tiers-monde, où ils pourraient contribuer au développement économique.

La réunion du comité consultatif a permis de clore, du moins en partie, le pénible cas du fonctionnaire roumain Liviu Botha, directeur général du comité, mais retenu contre son gré à Bucarest depuis l'automne 1985. M. Botha, dont le sort a soulevé de nombreuses protestations, a été remplacé par M. Dhana Pala, ambassadeur de Sri-Lanka auprès des organisations internationales à Genève. Il demeure néanmoins haut fonctionnaire international au secrétariat général des Nations unies, sans affectation précise et sans traitement. L'on précise, à New-York, que M. Botha, qui continue d'être consulté par téléphone, sera chargé de nouvelles fonctions, dès que les autorités roumaines lui permettront de rejoindre l'un des sièges du système des Nations unies dans le monde.

CHARLES LESCAUT.

Armements stratégiques

Moscou précise ses objections au projet américain

M. Iouli Vonrontsov, premier vice-ministre soviétique des affaires étrangères et chef de la délégation soviétique à la négociation de Genève sur les armements nucléaires et spatiaux, a indiqué, le mardi 12 mai, à Rome que son pays présenterait « bientôt » à Genève une *« contre-proposition comportant un engagement réciproque de ne pas envoyer d'armes dans l'espace »*, en réponse au projet de traité sur la réduction de 50 % des armes stratégiques (START), qu'avaient présenté les Etats-Unis le 8 mai.

Au cours d'une conférence de presse, le négociateur soviétique a déclaré que les propositions américaines n'étaient *« pas mal, mais ne tenaient pas compte d'un aspect fondamental : celui des armes spatiales ».* Estimant que l'initiative de défense stratégique (IDS) *« est un facteur qui déstabilise l'équilibre entre l'URSS et les Etats-Unis »*, il a ajouté : *« Tout accord pour éliminer la moitié des armements nucléaires stratégiques devrait être accompagné de l'engagement des Etats-Unis aussi bien que de l'URSS de ne pas envoyer d'armes dans l'espace. »*

Avant lui M. Guerasimov, porte-parole du ministère soviétique des affaires étrangères, avait formulé à Moscou la même objection au projet américain, en y ajoutant quelques autres, notamment : les Etats-Unis proposent de porter à sept ans – au lieu de cinq comme convenu à Reykjavik – la période de réduction de moitié des armements stratégiques. En second lieu, le projet américain prévoit des *« sous-plafonds »* pour les armes stratégiques, *« en contradiction »* avec les ententes de Reykjavik. Selon M. Guerasimov, *« ces sous-plafonds sont destinés à rompre la triade stratégique soviétique (sous-marins, fusées stratégiques et bombardiers) et sa structure ». « Ce qui porte préjudice à la sécurité de l'URSS »*, a-t-il ajouté.

Les SS-20 « sympathiques »

Toujours à Rome, M. Vorontsov s'est par ailleurs étonné de *« l'opposition des Européens à l'option zéro : comme si nos SS-20 étaient soudain devenus sympathiques ». « A l'évidence,* a-t-il ajouté, *les Européens ont oublié la peur de Tchernobyl »*, alors que la contamination provoquée par cet accident est, selon lui, *« comparable à celle que provoquerait un tiers de l'explosion du plus petit missile nucléaire en Europe ».*

M. Vorontsov a toutefois distingué, parmi les Européens, l'Italie, dont la position – favorable aux dernières propositions soviétiques et à l'option zéro en général – lui paraît *« sérieuse et de grande responsabilité ».* – *(AFP.)*

Rumeurs à Bonn à propos de la réunification

Bonn *(AFP).* – L'ancien ministre libéral de l'économie, M. Otto Lambsdorff, a accrédité, le mardi 12 mai, la rumeur circulant à Bonn d'une prochaine initiative soviétique en vue de la réunification allemande, déclarant qu'elle était à *« prendre au sérieux ».*

Dans un entretien publié, mercredi, dans le quotidien à grand tirage *Bild,* M. Lambsdorff rappelle qu'il a déjà évoqué cette possibilité avec ses interlocuteurs américains lors de sa récente visite aux Etats-Unis.

Dans son édition de mardi, *Bild* affirme que le gouvernement ouest-allemand s'attend que M. Mikhail Gorbatchev lance prochainement une telle initiative. *Bild* citait, sans plus de précision, un ministre fédéral qui avait déclaré : *« Nous l'attendons depuis six mois. »* Le quotidien souligne que, selon un sondage secret réalisé pour le gouvernement fédéral, 71 % des Allemands de l'Ouest se prononcent pour la réunification d'une Allemagne non alignée.

● **Entretiens soviéto-chinois à Moscou.** – Les travaux de la deuxième session de la commission soviéto-chinoise pour la coopération économique, commerciale, scientifique et technique se sont ouverts le mardi 12 mai à Moscou, dans une atmosphère *« constructive et de travail »*, a indiqué l'agence Tass.

Les délégations sont conduites, côté chinois, par M. Yao Yilin, membre du bureau politique du Parti communiste chinois et vice-premier ministre, et, côté soviétique, par M. Nikolaï Talyzine, premier vice-premier ministre, et membre suppléant du Politburo du Parti communiste d'URSS. – *(AFP.)*

Le voyage de M. Chirac en Union soviétique

(Suite de la première page.)

Pas étonnant dans ces conditions que Moscou se soit longuement fait tirer l'oreille avant d'accepter les dates proposées du côté français. Mais les Soviétiques, s'ils ne paraissent pas très empressés de recevoir M. Chirac, ne voulaient pas dire non. Mis au pied du mur, lorsque le premier ministre leur fit savoir qu'il est prêt à reporter son déplacement, ils finirent par passer aux choses sérieuses, c'est-à-dire à la négociation détaillée du programme.

Longue épreuve pour les diplomates français concernés qui ont les yeux fixés sur le traitement de faveur réservé il y a peu à Mme Thatcher. Finalement, il faudra transiger et se contenter d'un seul entretien avec le secrétaire général et d'un dîner offert non pas par M. Gorbatchev mais par le premier ministre soviétique, M. Rijkov : M. Chirac n'est que l'invité du *« gouvernement soviétique »* alors que Mme Thatcher était priée par la *« direction soviétique ».* Protocole, quand tu nous tiens...

Pourquoi, alors, aller à Moscou dans ces conditions ? La situation internationale, fait-on valoir à Matignon, impose un tel déplacement. En un mois et demi, alors que les propositions de désarmement du numéro un soviétique ont créé une situation nouvelle, M. Chirac aura ainsi pu s'entretenir avec M. Reagan, le chancelier Kohl, Mme Thatcher et M. Gorbatchev. A défaut de pouvoir, en quarante-huit heures, se faire une idée personnelle de l'ampleur des changements intervenus en URSS, M. Chirac pourra enfin évaluer personnellement le nouveau secrétaire général, avec lequel il n'a jamais eu de vraie conversation ; il l'a bien reçu en 1985 à Paris, en tant que maire de la capitale, mais ce fut une rencontre essentiellement protocolaire. D'où les trois têtes de chapitre définies en ces termes par M. Bujon de l'Estang, son conseiller diplomatique : *« La nouvelle politique soviétique ; les relations Est-Ouest en général et en particulier les questions de désarmement, d'équilibre des forces et les crises régionales ; enfin les relations bilatérales que l'on souhaite de part et d'autre améliorer. »*

Il ne suffira sans doute pas que M. Chirac se rende en URSS *« dans un grand esprit d'ouverture »* pour que son voyage soit fructueux. Le premier ministre ne pourra en effet donner grand-chose à ses interlocuteurs sur le sujet qui les intéresse le plus : le désarmement. Les *« très fortes réserves »* que les propositions Gorbatchev inspirent à M. Chirac sont jugées d'autant plus inexcusables à Moscou que les forces de dissuasion française et britannique ne sont pas, pour l'instant, remises en cause par l'URSS. Pour l'instant seulement : il suffit de relire les innombrables commentaires que la presse soviétique consacre depuis quelques semaines au cas français pour comprendre que ce qui est intolérable, à terme, dans la position de Paris, c'est la réaffirmation constante du principe de la dissuasion. Ce sont les *Izvestia* qui écrivaient récemment : *« Chaque fois que l'URSS met en avant une proposition pour parvenir au désarmement, la France manifeste aussitôt son attachement à la bombe. »* L'hebdomadaire *Temps nouveaux* affirmait de son côté : *« La France assure le rôle de l'un des principaux exécutants de la stratégie atlantique, qui est d'empêcher la transformation de l'Europe en un continent sans armes nucléaires. »* Rendant compte de sa conversation avec M. Chirac, le correspondant de Tass à Paris écrit : *« Raisonnant sur une prédisposition fatale des hommes à régler leurs conflits* manu militari, *le patron de l'Hôtel Matignon réserve à l'arme nucléaire le rôle de protecteur de l'ordre international, voire de garant de la paix et de la sécurité sur notre planète. »* Jouant sur d'éventuelles divergences avec l'Elysée, le journaliste de Tass poursuit : *« De nombreuses personnes ont l'impression ces derniers temps que depuis l'arrivée du gouvernement Chirac au pouvoir, la France a pris la place des Etats-Unis en matière de désarmement. »*

Toutes ces critiques dépassent-elles les limites du rituel soviétique ? On le nie à Matignon. Il est faux, après tout, de dire que M. Chirac est opposé à l'option zéro en ce qui concerne les euromissiles, même si cette proposition ne soulève pas chez lui un grand enthousiasme ; quant à ses *« très fortes réserves »* à propos d'une suppression des missiles à courte portée (de 500 à 900 kilomètres), elles devront être tempérées par sa volonté de faire beaucoup pour arriver à une position commune des Européens. Les dirigeants soviétiques ne peuvent pas l'ignorer. C'est peut-être pourquoi ils font brosser un si sombre tableau d'une situation qu'ils auront tout loisir de décréter meilleure au lendemain des conversations moscovites du premier ministre français.

On l'espère dans l'entourage du premier ministre, qui n'en est pas moins décidé à défendre ses conceptions : maintien et modernisation de la force de dissuasion, développement des armes chimiques si aucun accord international n'est en vue, maintien rigoureux du principe de l'équilibre dans les négociations sur le désarmement qui doivent s'étendre au conventionnel et prévoir des procédures sûres de vérification.

Toujours au chapitre des relations internationales, M. Chirac entend évoquer également la question du Proche-Orient et celle de l'Afghanistan, qui a valu mercredi, les foudres de l'agence *Tass* à M. Jean-Bernard Raimond, « coupable » d'avoir rencontré lors de son récent voyage au Pakistan les principaux responsables de la résistance.

Les relations bilatérales ne sont pas, elles non plus, au beau fixe : les échanges commerciaux stagnent, la France perdant même des marchés en URSS. Les rapports entre les deux pays risquent enfin d'être empoisonnés par les retombées de l'affaire des espions d'Ariane. Moscou, par tous les moyens, fait pression sur Paris pour obtenir la levée de la mise sous contrôle judiciaire de la Soviétique impliquée dans ce dossier, Mme Lioudmilla Variguine. La presse ne cesse d'évoquer son cas, et l'ambassadeur d'URSS à Paris, M. Riabov, a beaucoup insisté auprès de M. Chirac lors du déjeuner offert lundi en son honneur par le premier ministre. Il est évident qu'une décision de non-lieu en faveur de Mme Variguine calmerait au moins provisoirement les commentateurs soviétiques. Elle est à l'étude. Reste à savoir quand elle sera annoncée. Moscou a cependant fait monter la tension d'un cran en accusant récemment la plupart des collaborateurs du bureau de l'AFP en URSS d'être des *« agents de renseignement ».* Pour beaucoup d'observateurs, le non-dit est très clair : abandonnez toute idée de poursuites contre Mme Variguine, sinon certains journalistes français en poste à Moscou pourraient être expulsés, voire être accusés d'espionnage... L'affaire Variguine n'est pas la moindre inconnue d'un voyage quelque peu périlleux.

JACQUES AMALRIC.

Parlez-vous russe ?

M. Chirac a-t-il parlé russe ? La question s'imposait après la dépêche de l'agence Tass relatant la substance de la conversation qu'a eue, la semaine dernière, le premier minstre avec la douzaine de correspondants soviétiques en poste à Paris. Evoquant à un moment l'*« enthousiasme »* de M. Chirac pour le développement des contacts culturels franco-soviétiques, Tass affirme : *« Il s'intéresse personnellement depuis longtemps à notre culture. Dans sa jeunesse, il apprenait le russe et traduisait même* Eugène Onéguine *en français. »*

Un tel scoop méritait enquête plus approfondie. En voici les résultats : tout commence lorsque, passionné par le sous-continent indien, le jeune Jacques Chirac – il avait douze ou treize ans – se met en tête d'apprendre le sanscrit. L'offre, à cette époque, est aussi faible que la demande. Il n'empêche, notre futur premier ministre finit par trouver le maître idoine au fond d'une cour du treizième arrondissement. L'enseignement du sanscrit n'était pas très développé, le professeur gagne sa vie en confectionnant des écorchés en carton-pâte, ces mannequins démontables utilisés pour apprendre à des générations d'élèves les secrets du corps humain. Plus original : notre maître ès sanscrit est un Russe blanc ; diplomate du tsar en poste aux Indes à la veille de la révolution de 1917, il a choisi l'exil et s'est installé à Paris.

Après trois semaines d'apprentissage, il apparaît que l'élève Chirac a des dispostions limitées pour le sanscrit. C'est alors que son maître lui propose de passer au russe. Ce qu'il fait, avec succès, affirme-t-il, puisqu'à dix-sept ans il parlait *« couramment »* la langue de Tolstoï. Depuis, il en a perdu la pratique, mais c'est avec émotion que le premier ministre évoque la mémoire de son professeur, un certain Belanovitch, qui repose aujourd'hui dans un cimetière proche de Paris.

J. A.

● **M. Giscard d'Estaing au Japon.** – L'ancien chef de l'Etat, en visite au Japon depuis le samedi 9 mai *en sa qualité de président de la* commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, a rencontré, mardi, le premier ministre M. Yasuhiro Nakasone. De source japonaise, on indique que la conversation a notamment porté sur le prochain sommet de Venise, à propos duquel M. Giscard d'Estaing a souhaité que des objectifs quantitatifs soient définis afin de rétablir les grands équilibres économiques par une réduction du déficit budgétaire et commercial américain et des excédents commerciaux japonais et ouest-allemands.
– *(AFP.)*

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
Durée de la société :
cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social :
620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.
Administrateur général :
Bernard Wouts.
Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.
Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Le Monde
PUBLICITE S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

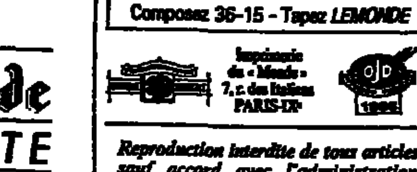
	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

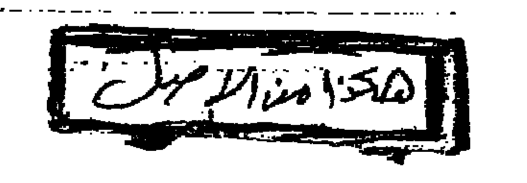
Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*


Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe


Commission paritaire des journaux et publications, no 57437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39 th street, L.C.I., N.Y. 11104. Second class postage paid at New-York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A., P.N.C., 45-45 39 th street, L.I.C., N.Y. 11104.



Afrique

SOUDAN : le massacre de centaines de villageois

L'opposition islamique cherche à intégrer le gouvernement

KHARTOUM
de notre envoyé spécial

L'affaire du massacre, le 28 mars dernier, de plusieurs centaines de villageois dinkas (ethnie noire majoritaire dans le Sud) à Daien, dans la province du Darfour, au sud, par les milices des tribus arabes rizagat (*le Monde* daté 10-11 mai), a rebondi, le dimanche 10 mai, à la suite d'une conférence de presse impromptue organisée à Khartoum par le Front national islamique (FNI), la principale formation d'opposition au gouvernement de M. Sadek El Mahdi.

Les différents responsables de l'organisation des Frères musulmans qui se sont succédé à la tribune ont souligné le caractère inadmissible de ce « *massacre sans précédent dans l'histoire du Soudan* » et l'« *écrasante responsabilité du pouvoir* », qui « *n'a pas encore jugé bon d'adresser une déclaration à la nation sur cette sanglante tragédie* ».

Les orateurs ont dénoncé, en outre, l'« *incroyable passivité* » des forces locales de la police, qui, bien que dotées de fusils automatiques et de lance-grenades lacrymogènes, ont soudain disparu de la scène, laissant le champ libre aux milices tribales rizagat, armées et encadrées par l'armée pour combattre dans cette région les troupes du colonel Garang (chef de la rébellion sudiste), qui y font souvent des incursions à partir de la région voisine du Bahr-El-Ghazad. Tout semble indiquer que les miliciens rizagat, qui avaient, quatre jours plus tôt, subi des pertes au cours d'un affrontement avec des éléments rebelles, ont voulu se venger sur d'innocents villageois, dont le seul crime était d'appartenir à l'ethnie dinkas, qui fournit à la rébellion la plus grande partie de ses troupes.

Selon des témoins qui ont été présentés à la presse, les Rizagat, armés de lances, de bâtons, d'épées et de fusils, se sont livrés dans la ville de Daien à une sorte de Saint-Barthélemy qui a duré près de huit heures et n'a pris fin qu'au coucher du soleil. Quelques centaines d'habitants qui s'étaient réfugiés dans des wagons de chemin de fer dans la gare de Daien ont été brûlés vifs à l'aide de fagots de paille et aspergés d'essence. Ceux qui essayaient de fuir le brasier allumé par les Rizagat ont été impitoyablement massacrés sans autre forme de procès. Même ceux qui avaient trouvé refuge dans la mosquée n'ont pas été épargnés.

M. Ali El Haj, le secrétaire pour les affaires politiques du FNI, a mis en cause le gouvernement en des termes particulièrement violents. « *Nous avons*, a-t-il dit, *des dirigeants qui s'occupent d'affaires marginales et secondaires, au lieu d'assurer la protection des citoyens.* » Il a affirmé que le ministre de l'intérieur, qui se trouvait à Nyala, la capitale de la province de Darfour, à quelque 150 kilomètres des lieux de la tragédie, ne s'était même pas donné la peine de se déranger pour visiter Daien, et que les miliciens qui avaient agi « *au su et au vu de tout le monde* », semant la mort et la désolation dans les quartiers dinkas n'avaient pas encore été inquiétés un mois et demi après le massacre.

En l'absence de toute commission d'enquête officielle, le nombre de tués n'a pu être, jusqu'à présent, déterminé avec précision. M. Ali El Haj a parlé de quatre cent soixante-sept cadavres dénombrés, mais selon d'autres estimations dignes de foi, le chiffre total des victimes dépasserait le millier.

La campagne du FNI

La virulence du Front national islamique contre le gouvernement a d'autant plus surpris que les Rizagat sont des Arabes musulmans et que le FNI n'est habituellement pas tendre à l'égard des « *Dinkas du colonel Garang* », majoritairement animistes et chrétiens. Il n'a pas, jusqu'à présent, désapprouvé les activités des milices tribales arabes dans la région dite des Marais, qui sépare le Bahr-El-Ghazad du sud du Darfour. Un secteur chaudement discuté où les éleveurs de bétail dinkas et rizagat conduisent leurs troupeaux à la recherche de points d'eau.

Certains affirment que l'un des principaux objectifs de la conférence de presse du Front islamique était d'embarrasser le gouvernement de Khartoum, qui a tout fait pour étouffer cette affaire, et en même temps de gêner le parti OUMMA, la principale composante de la coalition au pouvoir, dont l'un des bastions se trouve précisément au Darfour, où les Frères musulmans ont subi un cuisant échec au cours des élections législatives d'avril 1986.

Le Front national islamique ne s'est jamais consolé d'avoir été tenu à l'écart du gouvernement de coalition constitué il y a un an et a multiplié depuis toutes sortes de pressions sur le gouvernement en vue de la constitution d'un cabinet d'union nationale dont il serait le principal partenaire avec le parti OUMMA. Pour arriver à cet objectif, le FNI est considérablement aidé par la situation chaotique dans laquelle se débat le second partenaire de la coalition actuellement au pouvoir, le Parti unioniste démocratique (PUD) de M. Mohammed Mirghani, qui, déchiré par ses dissensions internes, constitue le maillon faible de l'équipe de M. Sadek El Mahdi.

Pour combler le vide politique ainsi créé, l'OUMMA et le FNI ont engagé depuis quelques mois un dialogue qui s'est avéré fructueux. Les dirigeants des deux formations répètent à satiété que leurs positions sur les principaux problèmes du pays — la charia (législation islamique), la guerre du Sud, les affaires étrangères et économiques — n'ont jamais été aussi proches. Habile tacticien, M. Hassan Tourabi, le chef du FNI, brandit tour à tour la carotte et le bâton pour hâter son entrée au gouvernement.

La violente prise de position du FNI au sujet du massacre de Daien constituerait, dans ces conditions, un nouveau coup de boutoir pour forcer la porte du cabinet de M. Sadek El Mahdi. Elle a en tout cas réussi à ébranler la superbe indifférence des dirigeants soudanais. M. Pacifico Lado Lolik, membre sudiste du Conseil de souveraineté, qui remplit ici les fonctions d'un chef d'Etat, a proposé lundi soir la formation d'une commission d'enquête indépendante pour déterminer les responsabilités du massacre, tout en exprimant sa profonde consternation devant le silence officiel qui entoure cette sombre affaire.

JEAN GUEYRAS.

TCHAD : le retour de M. Goukouni Oueddeï à Alger

L'ancien chef du GUNT paraît de plus en plus isolé

ALGER
de notre correspondant

La tournée qui a mené M. Goukouni Oueddeï dans plusieurs pays africains a pris fin. Le chef historique du GUNT est rentré, le vendredi 8 mai, à Alger, précédé la veille par les émissaires qu'il avait dépêchés à Tripoli et qui sont revenus en compagnie de deux officiels libyens. De leur côté, le numéro deux des Forces armées populaires (FAP), M. Adoum Togoï, et l'ancien chef d'état-major de M. Goukouni Oueddeï, M. Adoum Yakoub, sont arrivés à Alger, où se trouve également le chef des Forces armées occidentales (FAO), M. Moussa Medela.

Ce nouveau regroupement dans la capitale algérienne de personnalités tchadiennes signifie-t-il que les tractations entre M. Goukouni Oueddeï et des envoyés spéciaux du président Habré vont reprendre ? La délégation gouvernementale a regagné N'Djamena le 3 mai, laissant M. Goukouni Oueddeï seul avec son entourage et les membres d'anciennes fractions du GUNT.

Le départ de la délégation gouvernementale peut laisser supposer un déplacement du centre des négociations. On sait qu'une des exigences de M. Goukouni Oueddeï était de rencontrer, en tête à tête, le président Habré. Cet entretien devait avoir lieu en Côte-d'Ivoire, à Yamoussoukro, sous l'autorité du chef de l'Etat ivoirien, M. Félix Houphouët-Boigny, à la fin du mois d'avril. Cette rencontre, qui a été différée, pourrait avoir lieu à la fin du mois, toujours à Yamoussoukro, en présence des présidents togolais et gabonais, MM. Eyadema et Bongo. De source diplomatique africaine à Alger, on indique que le processus de négociation pourrait être relancé à cette occasion. Mais tout dépend de M. Goukouni Oueddeï et des décisions qu'il prendra après consultation de ses proches, dont la majorité est favorable à un accord rapide avec N'Djamena. Plusieurs d'entre eux ont déjà fait savoir que si une décision n'intervenait pas dans les prochains jours, ils regagneraient la capitale tchadienne dès vendredi, rompant définitivement avec le chef du GUNT, à qui ils reprochent de trop tergiverser.

Rien n'exclut donc non plus un retour aussi rapide que spectaculaire de M. Goukouni Oueddeï à N'Djamena, d'autant que son frère aîné, M. Sougui Anner, y est retourné depuis son départ de Bardaï (Tibesti, nord du Tchad).

Des postes au gouvernement

L'entrevue avec M. Habré était la dernière exigence de M. Goukouni Oueddeï. Il en faisait une condition au déblocage de la situation. Auparavant, il avait demandé une refonte de l'Acte fondamental (Constitution provisoire), le texte qui régit la troisième République tchadienne, le changement de dénomination de l'UNIR (Union nationale pour l'indépendance et la révolution, le parti unique tchadien), la restructuration du Conseil national consultatif (CNC, Assemblée nationale tchadienne), le changement de la date de la fête nationale, le 7 juin, qui correspond au jour de sa fuite de N'Djamena. Or il semble qu'il n'ait d'assurances gouvernementales que sur ce dernier point. Pour le reste, N'Djamena lui aurait suggéré de proposer des amendements qui seraient consignés en annexe de l'accord qu'il signerait pour son retour au Tchad.

Les autorités légales se sont également engagées à confier des postes aux proches de M. Goukouni Oueddeï au sein du gouvernement, du CNC, du comité central de l'UNIR, ainsi que dans toutes les instances dirigeantes. Quant à l'Acte fondamental, une commission incluant toutes les tendances qui ont signé des accords de ralliement avec le régime de N'Djamena travaille déjà sur le projet de Constitution et doit conclure ses travaux avant la fin de 1988.

Depuis la sortie de M. Goukouni Oueddeï de Libye et son arrivée à Alger, au début du mois de février, plusieurs contacts directs tchado-libyen et plusieurs missions de bons offices ont eu lieu. Des discussions ont été organisées à Khartoum, au début du mois de mars, entre une délégation de Tripoli conduite par le ministre libyen des affaires étrangères, M. Jadallah Azouz Al Talihi, et une délégation tchadienne dirigée par le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. Ahmed Korom.

Ces rencontres ont été suivies de démarches d'un émissaire soudanais, M. Hassan Tadjeddine, qui a fait plusieurs navettes entre N'Djamena, Alger, Tripoli et Lagos. C'est en sa compagnie qu'un officier libyen, chargé à Tripoli des affaires tchadiennes, le colonel Massoud, un ex-beau-frère de M. Goukouni Oueddeï, a pu rencontrer le président Habré à N'Djamena. Pour le moment, cependant, ce « ballet diplomatique » n'a pas donné de résultats probants.

FRÉDÉRIC FRITSCHER.

ANGOLA

Renforcement des aides soviétique et cubaine

L'Union soviétique a renforcé son aide militaire au gouvernement angolais, au cours des derniers mois, a indiqué, le mardi 12 mai, le *Washington Post*, citant un haut responsable américain.

Les services de renseignement américains évaluent à 1 milliard de dollars la valeur des armements livrés par l'URSS au gouvernement de Luanda, en prévision de l'offensive de saison sèche que celui-ci s'apprête à lancer contre les maquisards de l'UNITA, ce qui porterait à environ 4 milliards de dollars le montant de l'aide soviétique à Hl'Angola, depuis une dizaine d'années. Selon cette même source, Cuba a envoyé deux mille soldats supplémentaires l'année dernière, portant ainsi son contingent en Angola à trente-sept mille hommes.

Malgré cet accroissement des aides soviétique et cubaine, les Etats-Unis ne semblent pas inquiets quant au sort des troupes de l'UNITA. Washington a fourni, l'année dernière, une aide clandestine d'une quinzaine de millions de dollars au mouvement de M. Savimbi, notamment sous la forme de missiles antiaériens Stinger. — *(AFP.)*

TUNISIE

Peines de prison confirmées pour treize membres de l'opposition de gauche

La cour d'appel de Tunis a confirmé, le mardi 12 mai, les peines de six mois de prison ferme prononcées, le 1er novembre 1986, contre treize dirigeants et militants de l'opposition de gauche, pour « *maintien d'une association illégale* ».

Quatorze personnes avaient été condamnées en première instance à six mois de prison ferme, en novembre 1986, à la veille des élections législatives (boycottées par toute l'opposition). L'une d'entre elles, M. Mohamed Chérif Ferjani, se trouvant en France, n'a pas interjeté appel.

Huit membres fondateurs du Rassemblement socialiste progressiste (RSP) figurent au nombre des accusés, dont le secrétaire général, M. Najib Chabbi, avocat au barreau de Tunis. Les dirigeants du RSP, ainsi que des syndicalistes, étaient poursuivis depuis 1981 pour avoir tenu des réunions pour débattre de la création d'un parti d'opposition de gauche. M. Ahmed Mestiri, secrétaire général du Mouvement des démocrates socialistes (MDS, opposition légale), a, en outre, été entendu mardi par un juge d'instruction. L'ancien ministre de la défense est accusé d'avoir participé à une réunion publique illégale.

Mardi également, une cinquantaine de femmes, proches d'intégristes appréhendés lors de la vague d'arrestations dans les milieux musulmans, depuis février dernier, se sont rassemblées devant le siège du gouvernement, demandant une audience au premier ministre, M. Rachid Sfar. Parentes, épouses ou mères de détenus, elles souhaitaient obtenir des précisions sur le lieu de détention de leurs proches. En l'absence de M. Sfar, elles ont été dispersées sans incident par les forces de l'ordre.

Enfin, à Gafour, localité située à 120 kilomètres à l'ouest de Tunis, la mort, dans la nuit de vendredi à samedi dernier d'un jeune enseignant, Nabil Barakati, qui était détenu par la police a provoqué une certaine effervescence. — *(AFP, Reuter.)*

Asie

INDE : la reprise en main au Pendjab

Plus de cent cinquante militants sikhs arrêtés

NEW-DELHI
de notre correspondant

Plus de cent cinquante militants sikhs de l'AISSF (Fédération des étudiants sikhs) et du Damdami Taksal, séminaire fondamentaliste proche des thèses séparatistes, ont été arrêtés ces dernières vingt-quatre heures au Pendjab. Un ancien ministre du gouvernement sikh modéré, destitué le lundi 11 mai, figure au nombre des détenus. Le coup de filet se poursuivait, mercredi, dans toutes les zones urbaines de la région.

Première décision sans surprise annoncée mardi après la destitution du gouvernement sikh modéré : le mandat de M. Giulio Francis Ribeiro, puissant directeur de la police de l'Etat, a été prorogé d'un an. Héros des hindous, père fouettard pour les sikhs, M. Ribeiro, un géant chrétien de cinquante-huit ans, se plaignait d'être paralysé dans sa tâche par les pressions politiques de certains ministres du gouvernement sikh. Le voilà désormais libre d'agir à sa guise.

Conscient de la justesse de certaines critiques qui lui sont périodiquement adressées, M. Ribeiro, le plus célèbre policier de l'Inde, a adressé, mardi, une circulaire à tous ses officiers. Il leur est instamment demandé de « *veiller à ce qu'aucun innocent ne soit tourmenté* ». Ceux qui désobéiront à cet ordre seront « *renvoyés du service* ». En clair : pas de bavures. On s'attend par ailleurs au transfert de plusieurs officiers, policiers et administratifs sikhs réputés corrompus ou trop proches des thèses séparatistes. Bref, la reprise en main du Pendjab par M. Gandhi est amorcée.

Le Parlement national, contrôlé à une forte majorité par le parti du Congrès-Indira du premier ministre, a, pour sa part, entériné mardi la destitution annoncée la veille au soir. Mais l'opposition unanime a reproché à M. Gandhi la chronologie de l'opération. Celle-ci est certes tout à fait constitutionnelle, et la mère du premier ministre, qui a eu souvent recours à cette méthode pour se débarrasser d'opposants gênants dans les provinces, s'encombrait d'encore moins de scrupules. Sur le fond, cependant, les deux partis communistes indiens, que Rajiv Gandhi était parvenu à rallier à ses thèses sur « *les tentatives de déstabilisation par les forces réactionnaires de droite* », se désolidarisent de l'opération. « *Le dernier lien entre les Sikhs modérés et le gouvernement central*, font-ils valoir, *est désormais rompu.* »

De fait, les organisations extrémistes sikhs, qui souhaitent depuis toujours une confrontation directe avec « *le pouvoir central hindou* », se félicitent ouvertement de la chute des modérés. Des appels « *à rejoindre les masses sikhs et à soutenir leurs justes revendications* » leur sont d'ores et déjà lancés. Beaucoup admettent cependant que, face à la montée du terrorisme, M. Gandhi n'avait guère le choix. La destitution du gouvernement sikh était d'ailleurs réclamée depuis de nombreux mois par une partie de l'opposition hindouiste de droite. Reste qu'aux yeux d'un grand nombre, et notamment de la plus grande partie de la presse mercredi, la mesure apparaît bel et bien comme une « *manœuvre* » destinée à influencer les électeurs de l'Haryana.

Etat tampon entre le territoire fédéral de New-Delhi et le Pendjab, l'Haryana, en majorité hindouiste, doit aller aux urnes le 17 juin prochain. L'équipe au pouvoir, dirigée par le parti du premier ministre, est menacée sur sa droite par un conglomérat d'organisations hindouistes, qui reprochent précisément aux autorités leur faiblesse vis-à-vis des Sikhs. L'Haryana est en effet engagé depuis vingt ans dans une querelle avec le Pendjab à propos du partage des eaux de rivières entre ces deux territoires agricoles et sur le contrôle de Chandigarh, capitale commune aux deux Etats. Or, dans quelques jours, une commission nommée par le gouvernement devrait rendre un verdict plutôt favorable à l'Haryana. M. Barnala, l'ex-ministre en chef sikh du Pendjab, avait d'ores et déjà laissé entendre qu'il n'accepterait pas les conclusions de la commission. Il devait donc laisser la place.

Unanimement congratulé en 1985 et en 1986 pour avoir su placer, en Assam, au Pendjab, au Mizoram, les intérêts du pays au-dessus de ceux de son parti, le premier ministre fait aujourd'hui l'objet du reproche inverse. Les défaites électorales subies récemment, la cascade de démissions ministérielles, la crise constitutionnelle avec le président de la République, et la controverse née des scandales politico-financiers découverts ces dernières semaines, ont apparemment fait leur œuvre. Jamais, depuis son accession au pouvoir, en novembre 1984, Rajiv Gandhi n'est apparu aussi proche des caciques de son parti et des travers de son illustre mère.

PATRICE CLAUDE.

CHINE : après une décision d'expulsion

Pékin précise ses accusations contre un journaliste japonais

PÉKIN
de notre correspondant

Le ministère de la sécurité d'Etat (contre-espionnage) a expliqué dans des termes d'une vigueur inhabituelle l'expulsion, la semaine dernière, d'un correspondant de l'agence japonaise Kyodo, la sixième depuis l'arrivée au pouvoir de M. Deng Xiaoping et la deuxième depuis le début de l'année (*le Monde* daté 10-11 mai).

Dans une déclaration publiée le mardi 12 mai par l'agence Xinhua, le ministère a accusé M. Shuitsu Henmi, qui a quitté la Chine lundi, d'avoir payé un officiel chinois en échange de « *secrets internes* », c'est-à-dire de documents du comité central du PCC, diffusés au quarante-trois millions de membres du parti, lus à des millions d'autres personnes et reproduits dans plusieurs publications étrangères.

Il affirme que M. Tang Dadi, qui a été arrêté, aurait reconnu avoir reçu 500 yuans (800 F) par mois pour ses services et signé des reçus sous couvert de « *cours de chinois* ». « *Le vol répété et la publication de secrets (...) est inacceptable dans n'importe quel pays* », ajoute le ministère.

Il aura fallu quatre jours pour que les autorités réagissent publiquement et fournissent les raisons de cette expulsion qu'elles avaient refusé de donner à M. Henmi. Cette publication fait suite à une démarche très ferme de l'ambassadeur du Japon, qui avait déclaré que si des explications convaincantes n'étaient pas fournies l'affaire pourrait dégénérer en incident diplomatique.

Pour sa part, le journaliste a démenti de Tokyo les accusations chinoises. Celles-ci ne sont guère convaincantes. Il est difficile de vérifier la véracité des « confessions » de M. Tang, et les réglementations que le journaliste japonais aurait violées ne sont pas publiées...

Il n'en reste pas moins que ceux qui ont décidé cette expulsion, après des semaines de pressions sur M. Henmi pour qu'il révèle ses sources, entendent à la fois obtenir des journalistes étrangers qu'ils mettent une sourdine à leur couverture des débats politiques internes et lance un avertissement aux Chinois qui ont des contacts avec eux. De telles mesures, estiment certains observateurs ici, semblent avant tout témoigner de l'âpreté des rivalités au sein du Parti communiste chinois dans les mois qui précèdent le treizième congrès et dans la perspective de la succession de M. Deng.

PATRICE DE BEER.





Ou 10 bonnes raisons de devenir actionnaire.

1 Un développement continu depuis... 1898 ! Le chiffre d'affaires du groupe C.G.E. a constamment progressé depuis 89 ans. De 81 milliards de francs en 1986, il atteindra environ 130 milliards en 1987 avec la reprise des activités de télécommunications d'I.T.T. Le groupe C.G.E. est aujourd'hui au premier rang des groupes industriels en France et fait partie des 30 premiers groupes mondiaux.

2 Une stratégie clairement définie : Le groupe C.G.E. concentre son activité dans l'univers des hautes technologies : l'énergie (30 % de ses activités), la communication (60 %), les services industriels et informatiques (10 %).

3 Des positions industrielles de premier plan : Dans ses domaines d'activité, le groupe C.G.E. occupe les premières places : par exemple, 1er fabricant mondial de centraux téléphoniques publics numériques, 1er industriel mondial pour les terminaux télématiques vidéotex, 1er constructeur mondial de matériel de traction ferroviaire, 1er constructeur mondial de réacteurs nucléaires, 1er constructeur mondial de turbine à gaz, 1er producteur européen de groupes turbo-alternateurs de grande puissance, 1er fabricant européen de télécopieurs, 1er fabricant mondial de câbles d'énergie et de télécommunications.

4 Un groupe de dimension internationale : Implanté dans 80 pays sur tous les continents, le groupe C.G.E. réalise aujourd'hui plus de 60 % de son chiffre d'affaires hors de France, essentiellement dans les pays industrialisés.

5 Un groupe qui prépare l'avenir : Pour maintenir son avance technologique, le groupe C.G.E. développe un effort considérable de recherche et de développement qui atteindra 11 milliards de francs en 1987, soit plus de 8 % de son chiffre d'affaires

6 Un groupe qui investit : Les investissements industriels du groupe C.G.E. atteindront 5,5 milliards de francs en 1987, soit plus de 4 % de son chiffre d'affaires.

7 Des réalisations exemplaires : Le TGV, le minitel, le plus grand paquebot du monde, la liaison sous-marine Paris-Singapour, le métro de San Francisco, l'électronique et l'énergie autonome du satellite Giotto, la transmission des images du Paris-Dakar, la centrale énergétique la plus puissante du monde, parmi beaucoup d'autres.

8 Une structure financière solide : A fin 1986 les capitaux permanents couvrent deux fois l'actif immobilisé et les fonds propres dépassent l'endettement à long et moyen terme. L'augmentation de capital prévue dans le cadre de la privatisation améliorera encore la structure financière du groupe.

9 Des profits ininterrompus de 1898 à aujourd'hui : Depuis 89 ans, le groupe C.G.E. a toujours été profitable. Il a versé chaque année un dividende à ses actionnaires sauf en 1903. En 1986, le bénéfice net de la C.G.E. a atteint 1 721 millions de francs, en progression de 45 % sur 1985.

10 Une grande expérience du marché financier : Jusqu'à sa nationalisation en 1982, l'action C.G.E. a été cotée en Bourse de Paris. En y revenant bientôt, elle rejoindra ses 11 filiales cotées.

OFFRE PUBLIQUE DE VENTE.

A partir du 11 mai 1987, 27 708 901 actions C.G.E. feront l'objet d'une offre publique de vente au prix de 290 F l'action.
Adressez-vous à votre banquier, votre agent de change, la Poste, la Caisse d'Epargne ou les Comptables du Trésor. Vous obtiendrez toutes les informations nécessaires sur les modalités d'achat, les conditions de paiement.
Vous bénéficierez d'une action gratuite pour 10 actions achetées et conservées au moins dix-huit mois (5 actions gratuites au maximum).
Des conditions particulières sont réservées aux salariés ou anciens salariés du groupe C.G.E.
Des notes d'information visées par la Commission des Opérations de Bourse (visas COB n° 87-120 du 14 avril 1987, n° 87-145 du 7 mai 1987 et n° 87-146 du 7 mai 1987) sont tenues gratuitement à la disposition du public auprès des établissements chargés de la vente des actions.
Téléphonez au (1) 42 56 15 61 ou composez le 36.15 code C.G.E. ou C.G.E. INFO sur votre minitel.





Amériques

Le Brésil découragé

(Suite de la première page.)

Les rumeurs les plus fantaisistes circulaient au début du mois de mai : le président Sarney avait démissionné, les chars avaient pris position devant la présidence, etc. *« Je n'ai pas demandé à être président. Je ne demanderai pas non plus à ne pas l'être »*, réplique M. Sarney, pour écarter toute idée de démission. Propos bien dans la ligne de celui qui se félicite à tout instant pour son *« courage »* et sa *« modestie »*. M. Sarney n'était pas candidat à la présidence, en effet, quand l'élection eut lieu en janvier 1985 au congrès, mais il l'était à la vice-présidence, c'est-à-dire à un poste créé pour pallier une éventuelle défaillance du titulaire. S'il est devenu président, c'est précisément parce que le titulaire, Tancredo Neves, est mort sans avoir pu prendre ses fonctions.

C'est avec le même genre d'arguments que M. Sarney fait face à l'hyper-inflation. *« Le gouvernement n'en est pas responsable »*, dit-il. Et d'accuser certains chefs d'entreprise de *« n'avoir pas la culture suffisante pour vivre en régime de liberté des prix »*.

Boucs émissaires

Déjà, il y a quelques mois, quand le chef du syndicat patronal menaçait de recourir à la désobéissance civile pour mettre fin au blocage des prix, le président l'avait traité de *« disciple attardé de Bakounine »*, propos qui, même s'ils sont fondés, ne facilitent pas les rapports entre le gouvernement et l'entreprise privée. Ils révèlent surtout chez le chef de l'Etat une fâcheuse tendance à chercher des boucs émissaires chaque fois que sa politique est mise en échec.

En vingt-six mois de présidence, M. Sarney a dû changer deux fois de ministre des finances et trois fois de président de la banque centrale. La compétence du nouveau ministre, M. Bresser Pereira, n'est contestée par personne, ce qui n'était pas le cas de M. Funaro, son prédécesseur. Mais, partisan de méthodes orthodoxes pour remettre de l'ordre dans l'économie, c'est-à-dire de mesures impopulaires, recevra-t-il l'appui nécessaire du président Sarney, qui a reculé jusqu'à présent devant les efforts d'assainissement et d'austérité indispensables par crainte pour sa popularité ? Beaucoup, dans les milieux économiques, se posent la question et craignent que M. Bresser Pereira ne se voie refuser les moyens d'un véritable redressement.

Il est vrai que le choix du nouveau ministre a échappé en partie au président. Il a donné lieu à un duel serré entre ce dernier et le numéro deux du régime, M. Ulysses Guimaraes, président de l'Assemblée constituante et du PMDB, le parti pilier de la coalition au pouvoir. Chacun avait son candidat, et c'est finalement un troisième qui a été choisi. Président sans troupes, M. Sarney doit gouverner avec M. Guimaraes, chef d'un parti qui a la majorité au Parlement. Une telle dualité provoque des intrigues incessantes dont la relation quotidienne dans la presse entache sérieusement la crédibilité de la Nouvelle République.

Au fur et à mesure que la crise économique s'aggrave et que les conflits sociaux s'exaspèrent (chaque catégorie sociale se sentant lésée par des réajustements de salaires qui ne rattrapent jamais l'inflation), la légitimité de M. Sarney est mise en cause. Il a été élu en effet au suffrage indirect, ce qui serait un moindre mal s'il répondait aux espoirs de ses concitoyens. Son mandat, théoriquement, est de six ans, mais c'est en vertu d'une législation – celle du régime militaire – que l'Assemblée, constamment réunie depuis le 1er février, est chargée d'abroger.

Alors, combien de temps doit-il rester au pouvoir ? La question est débattue depuis des mois. Une partie de la droite dit six ans ou bien cinq, par peur que la crise économique et sociale ne favorise un candidat *« populiste »* si l'élection a lieu l'an prochain. Mais certains leaders du PMDB font la même réponse pour convenances personnelles : ainsi, M. Orestes Quercia, gouverneur de Sao-Paulo, qui verrait d'un bon œil une présidentielle en 1990 parce que, terminant son mandat cette année, il pourrait s'y présenter.

Une majorité au sein du PMDB veut limiter à quatre ans la présence au Planalto de M. Sarney. Les deux chefs de la coalition au pouvoir, M. Ulysses Guimaraes et M. Aureliano Chaves (du Parti libéral) font une réponse de Normand : *« Le même mandat que ses successeurs »*, disent-ils. Autrement dit, c'est à l'Assemblée constituante de se prononcer, de même qu'elle devra choisir entre un régime présidentiel et un régime parlementaire ou une combinaison des deux.

De tels débats ne font qu'alimenter le pessimisme des observateurs. Chacun pense à ses intérêts ou à ceux de son parti, pas à l'intérêt du pays. Et de rappeler que c'est dans une situation comparable à celle du Brésil d'aujourd'hui, c'est-à-dire une inflation incontrôlée et une faillite des élites dirigeantes, que bien des présidents constitutionnels en Amérique latine ont été renversés.

CHARLES VANHECKE.

ETATS-UNIS

Washington achève la restitution des avoirs iraniens gelés

Les Etats-Unis ont décidé de rendre à Téhéran quelque 454 millions de dollars d'avoirs iraniens gelés, se conformant ainsi à la décision prise la semaine dernière par le tribunal d'arbitrage de La Haye.

« Le président [Reagan] *a décidé que les Etats-Unis se conformeront à cette décision »*, a déclaré M. Charles Redman, porte-parole du département d'Etat.

Cette somme constitue le reliquat de quelque 3,7 milliards de dollars déposés en 1981 par Téhéran à la Réserve fédérale de New-York pour le paiement de prêts bancaires contractés par l'Iran.

M. Redman a indiqué que le transfert des fonds devait avoir lieu mercredi 13 mai. Avant de rendre ces fonds, Washington voulait avoir la garantie que le remboursement ne puisse pas être considéré comme une sorte de rançon destinée à obtenir la coopération de Téhéran pour la libération des otages américains détenus au Liban. L'ordre du tribunal stipule qu'il n'y a aucun lien entre ce contentieux et l'affaire des otages. – *(AFP.)*

Quand une délégation iranienne visite la Maison Blanche « by night »

Washington (AFP, Reuter). – Trois officiels iraniens présents en 1986 aux Etats-Unis pour des négociations sur le sort des otages ont eu droit à des honneurs aussi peu protocolaires que surprenants. Selon l'ex-général d'aviation Richard Secord, qui témoigne devant la commission d'enquête parlementaire sur l'« Irangate », les trois émissaires de Téhéran ont, en effet, effectué une visite secrète et nocturne de la Maison Blanche en compagnie du lieutenant-colonel North, alors membre du Conseil national de sécurité. Une visite que Richard Secord a qualifiée de *« visite touristique classique de la Maison Blanche, tard dans la nuit »*. Le président Reagan était absent, mais le service de sécurité avait été informé de ce *special tour*.

La visite aux Etats-Unis des officiels iraniens était aussi destinée à des rencontres avec le lieutenant-colonel North, le général général Secord et M. George W. Cave, un représentant de la CIA, pour les négociations concernant les livraisons d'armes à l'Iran et *« l'amélioration des relations entre les deux pays »*.

● **« Irangate » : démenti de la Maison Blanche.** – La Maison Blanche a démenti, le mardi 12 mai, l'existence d'un lien quelconque entre l'aide apportée par l'Arabie saoudite aux « contras », à partir du mois de mai 1984, et l'acceptation par Washington le même mois de vendre des missiles Stinger à Ryad. M. Reagan dément, pour sa part, avoir demandé personnellement à des pays tiers d'apporter une aide aux rebelles antisandinistes. Ces dénégations font suite aux déclarations de l'ancien chef du Conseil national de sécurité, M. Robert McFarlane, devant la commission parlementaire d'enquête et à un article du *Washington Post* (*le Monde* du 13 mai). – *(AFP.)*

Europe

AUTRICHE

Un cimetière juif profané près de Vienne

Un cimetière juif a été profané à Eisenstadt près de Vienne. Selon la police, les faits remontent à une ou deux semaines et ont été découverts par une personne de nationalité britannique qui venait visiter les tombes de ses parents. Cinq pierres tombales ont été détruites et plusieurs dizaines d'autres renversées.

D'autre part, le gouvernement autrichien est toujours à la recherche d'un institut qui constituerait la commission d'historiens chargée d'enquêter sur les activités de M. Waldheim pendant la seconde guerre mondiale, après l'inscription du président autrichien sur la liste des personnes indésirables aux Etats-Unis.

MM. Mark Richard, sous-secrétaire d'Etat américain de la justice, et Neil Sher, chef de bureau des enquêtes spéciales, doivent arriver à Vienne vendredi 15 mai. Ils s'entretiendront avec le chancelier et des experts autrichiens.

Avant son départ pour les Etats-Unis, M. Franz Vranitzky aura eu connaissance du rapport des trois envoyés spéciaux du gouvernement en Yougoslavie. Ces derniers se sont rendus à Belgrade pour étudier les derniers documents concernant l'activité de M. Waldheim pendant son séjour dans les Balkans, entre 1942 et 1945. – *(AFP.)*

MALTE : vainqueur de justesse

Le nouveau premier ministre a prêté serment

LA VALETTE
de notre envoyé spécial

Ce portrait de Louis XVI *« donné par le roi en 1784 »* au grand maître des chevaliers de Malte, Emmanuel de Rohan, est sans doute le dernier à occuper aujourd'hui encore la place d'honneur dans un palais républicain : c'est sous cette œuvre que, le mardi 12 mai, M. Eddie Fenech Adami, chef du Parti nationaliste (PN) démocrate-chrétien, vainqueur des élections de samedi, a prêté serment devant le socialiste M. Paul Xuereb, chef de l'Etat maltais.

La nuit précédente, le premier ministre sortant, M. Carmelo Mifsud Bonnici (travailliste), avait remis sa démission au chef de l'Etat après la défaite de sa formation, qui n'avait recueilli que 48,87 % des voix contre 50,92 % au PN (1).

Comme en 1981, le Labour a remporté théoriquement davantage de sièges que le PN : sans doute 34 contre 31. M. Fenech Adami ne triomphe donc que grâce à la loi réclamée par sa formation et quasiment imposée au Labour par son précédent chef, M. Dom Mintoff, selon laquelle la formation qui recueillerait 50 % des voix plus une se verrait, si nécessaire, automatiquement accorder des sièges supplémentaires pour lui assurer la majorité à la Chambre (2).

« Réconciliation nationale » : tel est le mot d'ordre que M. Fenech Adami nous a déclaré vouloir placer en tête de ses priorités. Ce n'était pas là seulement la proclamation ordinaire de tout nouvel élu : la petite île méditerranéenne est profondément divisée après seize ans d'expérience socialiste, généreuse mais souvent brouillonne et fréquemment teintée d'autoritarisme. Il faudra le goût affiché du « dialogue » du nouveau premier ministre, ainsi sans doute qu'un peu d'attention de la part des puissances européennes, dont il n'a cessé de se réclamer durant sa campagne, pour que Malte s'assure quelque stabilité.

JEAN-PIERRE CLERC.

(1) Le Parti communiste a, en outre, obtenu 119 voix et un nouveau « Parti démocrate » de centre-gauche 380 sur un total d'environ 236 000, représentant 96 % des électeurs inscrits dans cette île de 340 000 habitants.

(2) En échange de cette concession, les nationalistes avaient consenti à ce que soit inscrit dans la Constitution le statut de neutralité et de non-alignement de Malte.

● **TCHÉCOSLOVAQUIE : Peines confirmées en appel pour les membres de la Section de jazz.** – Le tribunal de la ville de Prague a confirmé, le mardi 12 mai, en appel, les condamnations prononcées en première instance contre les cinq responsables de la Section de jazz, reconnus coupables d'*« activités commerciales illégales »*. Conformément à la décision rendue par la cour de district le 11 mars dernier, le président et le secrétaire de la Section, MM. Karel Srp et Vladimir Kourll, sont condamnés respectivement à seize et dix mois de prison ferme, les trois autres accusés, MM. Josef Skalnik, Cestmir Hunat et Tomas Krivaneki à des peines de huit à dix mois de prison avec sursis. Le verdict est applicable immédiatement et ne peut plus faire l'objet d'un appel. Pendant toute la durée du procès, les sympathisants de la Section de jazz, massés dans le couloir du tribunal, ont tapé dans les mains et scandé des slogans tels que *« glasnost »* (transparence) et *« hanba »* (honte). – *(AFP.)*

Europe

ESPAGNE

Les Espagnols revendiquent aujourd'hui le pluralisme à travers les syndicats

nous déclare M. Camacho, secrétaire général des Commissions ouvrières

Le comité d'entreprise de la compagnie aérienne Iberia a confirmé mardi 12 mai son mot d'ordre de grève pour les 20, 21 et 22 mai prochain, en raison de l'échec des discussions, entamées avec la direction.

De source officielle, on indique d'autre part que le nombre de chômeurs en Espagne a diminué de 31 790 personnes en avril. Le nombre total des sans-emploi représente encore néanmoins 21,18 % de la population active.

MADRID
de notre correspondant

« La société espagnole n'a été que trop longtemps victime de l'hégémonie absolue d'une seule force politique et aspire avant tout à plus de pluralisme. Mais comme les socialistes occupent tout le terrain sur le plan politique, c'est à travers les syndicats que les Espagnols ont décidé de revendiquer aujourd'hui ce pluralisme. »

M. Marcelino Camacho ne pèche sans doute pas par présomption. Après trois mois d'une agitation sociale sans précédent depuis l'arrivée des socialistes au gouvernement en décembre 1982, la centrale syndicale qu'il dirige, les Commissions ouvrières, proche du Parti communiste, apparaît effectivement comme la principale force d'opposition du pays. La seule, en tout cas, susceptible d'ébranler la suprématie des socialistes, qui reste entière sur le plan électoral.

C'est que les Espagnols semblent vraiment paradoxaux ! Eux qui descendent par dizaines de milliers dans la rue pour protester avec véhémence contre la politique économique des socialistes, les voilà qui s'apprêtent à voter à nouveau en masse, si l'on en croit les sondages, pour ces mêmes socialistes aux élections municipales et régionales du 10 juin prochain. Si les Commissions ouvrières, aux dernières élections syndicales, ont fait pratiquement jeu égal avec leur rivale, la centrale socialiste UGT (Union générale des travailleurs), le Parti communiste, lui, semble devoir se contenter d'un modeste 5 %.

Dans ces conditions, les Commissions ouvrières ne sont-elles pas de plus en plus tentées de franchir la frontière qui sépare l'action syndicale de l'action politique ? *« C'est une tentation que nous devons fuir comme la peste »*, assure M. Camacho, avant d'ajouter : *« Mais nous devons collaborer au rétablissement du pluralisme politique dans ce pays. Nous sommes dans une situation de virtuel parti unique, D'une part, c'est vrai, parce que les formations à gauche et à droite des socialistes sont victimes de leurs divisions, mais aussi parce que le parti au pouvoir fait tout pour les attiser. »*

M. Camacho reflète sans doute tous les paradoxes de l'organisation qu'il dirige. Marxiste orthodoxe qui tempête contre *« le grand capital »* et *« l'exploitation par les multinationales »*, il a su assurer à son syndicat une audience qui va bien au-delà de celle du parti frère et lui a permis d'échapper aux interminables querelles qui n'en finissent pas de déchirer la famille communiste espagnole. Tout en se réclamant du centralisme démocratique, les Commissions ouvrières ne continuent-elles pas, par exemple, à élire leurs organes de direction au système proportionnel intégral et à permettre en leur sein les tendances organisées ?

L'austérité sans compensations

Là où M. Camacho se montre sans nuances, c'est pour critiquer le gouvernement actuel. *« Que reste-t-il aujourd'hui*, demande-t-il, *des grandes promesses de 1982, celle de créer huit cent mille emplois nouveaux ou de quitter l'alliance atlantique ? Depuis que les socialistes sont arrivés au gouvernement, la part des salaires dans le revenu national n'a cessé de diminuer, et le chômage de croître. Désormais, les socialistes se contentent d'offrir la modernité, un terme passe-partout que pourrait invoquer n'importe quel autre parti. »*

Et de poursuivre : *« On ne peut éternellement promettre le changement et maintenir le statu quo. Depuis qu'il a placé des dizaines de milliers de ses militants dans l'administration, le Parti socialiste s'est transformé en une gigantesque machine à gérer, davantage préoccupée de se maintenir au pouvoir que de réaliser les transformations nécessaires de la société espagnole. »*

M. Camacho ne serait-il pas plus intransigeant à l'égard des socialistes que de leurs prédécesseurs centristes ? *« Nous avions signé un seul accord-cadre avec les centristes, et nous en avons signé un seul avec les socialistes*, répond-il. *Mais nous sommes désormais plus circonspects, car nous avons pu constater que les contreparties sociales promises par le gouvernement en échange de la modération salariale ne sont jamais respectées. On ne peut se contenter d'offrir aux travailleurs l'austérité sans compensations comme seul horizon année après année. »*

« L'existence des Commissions ouvrières est le seul élément qui empêche aujourd'hui le gouvernement socialiste de pratiquer une politique franchement néo-libérale », assure à qui veut l'entendre M. Camacho. Mais s'opposer de front aux socialistes, n'est-ce pas, pour les communistes, s'exposer à une vie de ghetto ? Existe-t-il pour les forces situées à gauche du Parti socialiste d'autre voie pour accéder au gouvernement que l'alliance avec ce dernier ? *« C'est vrai*, reconnaît M. Camacho, *mais à condition de lutter d'abord pour renforcer au sein du Parti socialiste les courants de gauche qui sont favorables à telle alliance. C'est aujourd'hui notre principal objectif. »*

Une tâche, toutefois, qu'il reviendra à d'autres de tenter de mener à bien. M. Camacho nous confirme, en effet, qu'à soixante-neuf ans il entend désormais passer la main : il abandonnera le secrétariat général des Commissions ouvrières, qu'il occupe depuis leur création, lors du prochain congrès du syndicat, à la mi-novembre. *« Il faut savoir se retirer à temps, comme la Pasionaria plutôt que comme Santiago Carrillo »*, conclut-il en souriant.

THIERRY MALINIAK.

Proche-Orient

ISRAËL : le débat sur la conférence de paix

Aucun compromis ne paraît possible entre M. Pérès et M. Shamir

Le cabinet restreint israélien s'est de nouveau réuni, mercredi 13 mai, sans réussir à trancher le débat qui oppose le premier ministre, M. Itzhak Shamir (chef du Likoud, droite), à son ministre des affaires étrangères, le travailliste Shimon Pérès au sujet de la conférence de paix au Proche-Orient.

Personne n'envisage plus la moindre possibilité d'accord entre les deux hommes, dont les échanges ressemblent de plus en plus à un dialogue de sourds. M. Shamir a répété son opposition catégorique au projet de conférence internationale, assurant qu'il exclut *« tout marchandage et la moindre concession »* à ce sujet. *« La proposition de Shimon Pérès*, a encore dit le chef du gouvernement, *ne reflète que la volonté d'abandonner les acquis d'Israël en matière de sécurité »*.

M. Pérès a répliqué en renouvelant sa menace de faire éclater la coalition gouvernementale – Likoud-travaillistes – au pouvoir depuis septembre 1984 et de provoquer des élections si le cabinet ne le suivait pas dans sa volonté de relancer le processus de paix en favorisant la convocation d'une conférence internationale.

Une première réunion du cabinet restreint – cinq ministres Likoud et cinq travaillistes – s'était soldée déjà lundi par une impasse totale, chaque camp restant sur ses positions.

Le problème pour M. Pérès – qui a reporté la visite qu'il devait faire à partir de jeudi aux Etats-Unis – est qu'il n'est pas sûr de pouvoir mettre sa menace à exécution. Il n'est, en effet, pas certain que son parti puisse mobiliser soixante et un députés (sur cent vingt) pour voter un projet de loi de dissolution du Parlement.

A Londres, le quotidien *Financial Times* affirme, dans son édition de mercredi, qu'Israël, aux termes d'*« un accord secret »* conclu entre le roi Hussein et M. Pérès, serait disposé à restituer à la Jordanie une grande partie de la Cisjordanie, territoire occupé par l'Etat hébreu depuis 1967.

Cette question de la conférence, tout comme les relations de l'Egypte et de la Jordanie avec l'OLP – en période de froid, – ont été au cœur des entretiens que le roi Hussein a eus mardi avec le président Moubarak lors d'une brève visite au Caire.

Il s'agissait du premier séjour en Egypte du roi depuis la fermeture des bureaux de l'OLP dans ce pays à la suite des récents travaux du Conseil national palestinien.

Enfin, à Washington, des responsables ont annoncé que les Etats-Unis n'envisageaient toujours pas de renvoyer leur ambassadeur en Syrie (M. Thomas Eagleton), rappelé en octobre dernier en signe de protestation contre le rôle joué par Damas dans le terrorisme international.

Ces mêmes responsables, ayant requis l'anonymat, ont expliqué qu'il y avait eu récemment un débat à ce sujet, certains penchant en faveur d'un geste en direction de Damas afin d'encourager les initiatives de paix au Proche-Orient. – *(AFP, AP, Reuter.)*

ÉGYPTE

Décès d'un des fondateurs du parti Wafd

LE CAIRE
de notre correspondant

M. Wahid Raafat, vice-président du parti d'opposition libérale Néo-Wafd, est décédé, le lundi 12 mai, à l'âge de quatre-vingt-un ans. Il fut une des personnalités du Wafd, le grand parti nationaliste égyptien, qui domina la scène politique entre les deux guerres mondiales.

Juriste de réputation internationale, il a été conseiller au Conseil d'Etat depuis sa fondation en 1946. Il était entré en conflit avec les « officiers libres », qui avaient renversé le roi Farouk en juillet 1952. En novembre 1957, il est emprisonné deux mois pour avoir écrit un article non publié attaquant l'article 76 de la nouvelle Constitution, en vertu duquel un seul candidat, choisi par le Parlement, peut briguer la fonction de président de la République, où il est confirmé après plébiscite.

M. Raafat, qui n'avait pas présenté sa candidature lors des élections d'avril 1987, avait vivement critiqué *« la manière antidémocratique du déroulement du scrutin »*.

Avec son décès, seuls demeurent de la vieille garde du Wafd MM. Fouad Serrag El Din, président du parti, et Ibrahim Farag, secrétaire général, tous deux âgés de plus de soixante-dix ans.

A. B.

● **Le général Hassan Abou Bacha soigné aux Etats-Unis.** – L'ancien ministre égyptien de l'intérieur, blessé la semaine dernière dans un attentat, a été transféré, le mardi 12 mai, dans un hôpital de Munich avant d'être conduit dans un centre spécialisé à Houston, aux Etats-Unis. – *(Corresp.)*

● **L'Egypte expulse un diplomate iranien.** – L'Egypte a ordonné la fermeture de la section des intérêts iraniens installée à l'ambassade de Suisse et a donné sept jours au diplomate iranien M. Mahmoud Mohtadi pour quitter le pays, a annoncé, mercredi 13 mai, un porte-parole iranien.

Le ministère égyptien des affaires étrangères n'a donné aucune explication sur cet ordre d'expulsion, a-t-il ajouté. – *(Reuter.)*

● **LIBAN : un soldat syrien tué dans un attentat à Beyrouth-Ouest.** – Un soldat syrien a été tué et deux autres grièvement blessés par l'explosion, le mercredi 13 mai, d'une voiture piégée à proximité d'un poste syrien, dans le secteur à majorité musulmane de Beyrouth, a indiqué à l'AFP un officier des services de renseignement militaires syriens. La voiture, une BMW grise, stationnée à 200 mètres du Bain militaire, importante position militaire syrienne, sur le front de mer, avait une charge télécommandée estimée à 100 kilos de TNT. – *(AFP.)*

IRAN

Amnesty dénonce un « large éventail de violations des droits de l'homme »

Amnesty International a diffusé, le mercredi 13 mai, un nouveau rapport sur l'Iran, à l'occasion d'une campagne internationale sur la situation des droits de l'homme dans ce pays.

Les relations entre Amnesty et l'Iran sont anciennes : l'organisation humanitaire fut une des plus insistantes à dénoncer les tortures dont étaient souvent victimes les opposants au régime du chah. Le moins que l'on puisse dire est que les dirigeants de la République islamique n'ont guère été reconnaissants ou, plutôt, font preuve d'un cynisme tranquille à l'égard de l'organisation. Avec un aplomb certain, la presse de la République islamique n'hésite pas à utiliser les rapports qu'Amnesty fit du temps du chah. De même, à la commission des droits de l'homme de l'ONU, à Genève, les délégués iraniens citent volontiers Amnesty pour dénoncer l'usage de la torture... en Irak – pays avec lequel l'Iran est en guerre.

Depuis la révolution et l'instauration de la République islamique, aucun délégué de l'organisation n'a pu se rendre en Iran. Aucun « prisonnier d'opinion » n'a pu être *« adopté » par Amnesty* comme c'est le cas dans de nombreux autres pays : le seul fait pour l'organisation de citer nommément un détenu met en danger la vie de celui-ci. Durant plusieurs mois, avant de diffuser ce nouveau rapport, Amnesty a adressé des demandes d'éclaircissements, de précisions, sur tel ou tel cas évoqué, et sollicité des réponses auprès des autorités officielles – en vain.

Amnesty faisait notamment remarquer que certains traités dont la République islamique est signataire – comme le Pacte international sur les droits civils et politiques des Nations unies – comprennent des dispositions prohibant formellement les châtiments appliqués en Iran au nom de l'islam : lapidation à mort (au moins huit cas en 1986), flagellation, crucifixion, amputation (citant la presse officielle, Amnesty rapporte que, en mai 1986, à la prison de Qasr, un voleur a eu quatre *doigts de la main droite sectionnés* à l'aide d'une petite guillotine électrique).

Pour le reste, le nouveau rapport d'Amnesty est malheureusement sans surprise, étalant *« un large éventail de violations des droits de l'homme » ; « les victimes sont souvent des sympathisants de mouvements d'opposition ou présumés tels, des membres des minorités ethniques (...), des fidèles de la religion bahaïe (...). Certains sont retenus en otage à la place de leurs proches »*, y compris des enfants ou des personnes âgées. La pratique de la torture est *« courante »*, *« affaire de routine »*, pour les *« milliers de prisonniers politiques »* de la République islamique.

Al. Fr.

● **La visite du ministre syrien des affaires étrangères.** – M. Farouk El Chareh a, au cours d'un séjour de quelques heures à Téhéran, le mardi 12 mai, rencontré le chef de l'Etat, le premier ministre, le chef de la diplomatie et le président du Parlement. Selon la radio iranienne, il a réaffirmé le soutien de la Syrie à l'Iran dans la guerre du Golfe. Cette visite fait suite aux informations sur un sommet secret syro-irakien, qui se serait tenu le 27 avril (*le Monde* du 6 mai). – *(AFP, AP.)*

Guerre du Golfe

La France refuse de participer directement à la protection des pétroliers

Le gouvernement français a récemment refusé de souscrire à la demande adressée par le gouvernement koweïtien aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU de faire immatriculer sous leur pavillon, pour les protéger, des pétroliers koweïtiens ou transportant du brut de l'Emirat.

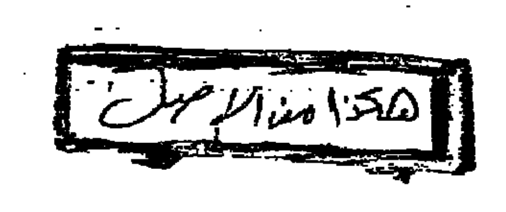
Le Koweït vient de louer trois navires à l'*Union soviétique et les* Etats-Unis sont sur le point d'accepter d'enregistrer sous leur pavillon onze des vingt-deux tankers koweïtiens.

Particulièrement visé par l'Iran, qui lui reproche son soutien à l'Irak et a très mal accepté la tenue à Koweït, en janvier, du cinquième sommet islamique, le Koweït s'était adressé aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, fidèle en cela à sa traditionnelle politique d'équilibre.

Si les Deux Grands, l'URSS d'abord, les Etats-Unis ensuite, et sans grand enthousiasme, dit-on – mais Washington pouvait-il faire autrement à partir du moment où Moscou avait dit oui ? – ont accepté de s'engager plus directement pour faire respecter la liberté de navigation dans le Golfe, la France, la Grande-Bretagne et la Chine ont refusé. Londres et Pékin n'auraient toutefois pas encore fait connaître officiellement leur décision.

Le non de Paris n'est pas sans susciter quelque amertume chez les partenaires de la France ; ils notent que, si celle-ci est toujours prête à vendre ses armements, elle est moins empressée à protéger ses amis. Le refus de la France est sans aucun doute lié au souci de ne pas rendre encore plus difficile la normalisation franco-iranienne, au point mort *depuis quelques semaines, mais*, souligne un diplomate arabe, *« ce geste sera interprété à Téhéran comme un nouveau signe de faiblesse »*.

F. C.



LE GROUPE SEB :

"UN SEUL TYPE D'INNOVATIONS : CELLES QUI SERVENT A QUELQUE CHOSE."

LES GRANDES NOUVEAUTÉS DU GROUPE SEB DEVIENNENT TOUJOURS DE GRANDS CLASSIQUES

L'avance technologique de Calor, Seb et Tefal, c'est le résultat d'une politique d'innovation exigeante et orientée vers la satisfaction réelle du consommateur.

Le Groupe SEB veut être en 2010, le fournisseur privilégié des futures générations. Pour cette raison, le Groupe SEB doit rester un "pionnier innovateur." Il ne lance un produit que s'il offre au consommateur une véritable innovation, un vrai "plus" pour sa qualité de vie.

Avec une telle philosophie, comment les produits du Groupe SEB ne deviendraient-ils pas de grands classiques ?

3 CLASSIQUES EN MOINS D'UN AN

En quelques mois, la gamme des articles de ménage et de petit électroménager s'est enrichie de trois produits de conception totalement nouvelle.
Trois produits faisant appel à des procédés brevetés par le Groupe SEB en exclusivité mondiale.
Trois produits dont les performances étonnantes ont été très remarquées : le fer à vapeur Supergliss de Calor, l'Ultracuiseur Sensor de Seb et les instruments de pesage électronique Tefal.

LE FER A VAPEUR SUPERGLISS DE CALOR, TOUT SCHUSS SUR LE LINGE

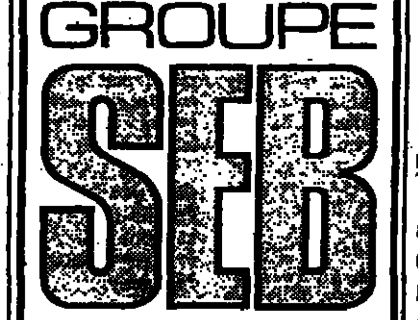
Pour équiper la semelle du nouveau fer Supergliss, le Groupe SEB a mis au point un revêtement spécial, le Durilium. Le Durilium glisse mieux à chaud et s'entretient plus facilement que toutes les autres surfaces. Et surtout, le Durilium ne se raye pas.
Un test effectué en faisant passer 25 000 fois un fer sur une fermeture à glissière montre que le Durilium reste intact.



Les propriétés étonnantes du Durilium ont d'ores et déjà bouleversé la "corvée" du repassage. Plus de 500 000 fers Supergliss ont été vendus en 1986, dont la moitié à l'étranger.

L'ULTRACUISEUR SENSOR DE SEB : LA CUISINE VITAMINES A TOUTE VAPEUR

Deux choix de cuisson : telle est la première amélioration apportée par le Groupe SEB dans la cuisine de tous les jours. Clip vert, c'est la cuisine plaisir. C'est l'ultra-saveur de la cuisson à la vapeur. Les vitamines et les sels minéraux sont conservés, l'aspect des aliments est respecté.
Clip rouge : c'est la façon la plus rapide de cuire, de décongeler ou de réchauffer les plats préparés lorsque l'on est pressé.
De plus, avec son nouveau système de sécurité super-sensible, à la moindre pression (d'où le nom de Sensor), l'Ultracuiseur Sensor prend sur ses concurrents une avance technologique déterminante.



LE PESAGE ÉLECTRONIQUE DE TEFAL : L'AVANCE TECHNOLOGIQUE

Comme toujours, le Groupe SEB a analysé l'attente des consommateurs. Comme toujours, il sort sur le marché les produits les plus justes et les plus attendus.

Voici donc le pèse-personne et la balance de cuisine Tefal entièrement électroniques, sans aucune pièce mécanique, au contraire des produits concurrents.

Grâce au "Sensitive Computer," système français unique au monde et breveté par Tefal, ces nouveaux instruments de pesage bénéficient d'une précision, d'une fiabilité et d'une durée de vie exceptionnelles.

Pas de mécanique, pas d'erreur : pas de frottement, pas d'usure.

Quand vous connaîtrez les résultats de ventes cette année pour ce nouveau produit, vous comprendrez pourquoi les industriels allemands et japonais nous l'envient : plus de 200 000 instruments de pesage électronique Tefal vendus depuis le lancement il y a un an, dont la moitié à l'étranger.

L'ENGAGEMENT DU GROUPE SEB

Si vous n'êtes pas satisfait d'un produit Calor, Seb ou Tefal, prenez d'abord contact avec nos stations-service agréées. On peut généralement les féliciter de la qualité de leurs prestations.
Si, exceptionnellement, les stations agréées ne parvenaient pas à vous donner pleinement satisfaction, n'hésitez pas à écrire au Service Consommateurs de Calor, Seb ou Tefal.
Le Groupe SEB et son Président prennent l'engagement de répondre à toute demande de votre part.

Le Président

BP 172. 69132 ECULLY CEDEX

V&R Capital Image

Vous respecter, c'est notre intérêt.

calor · SEB · TEFAL

Politique

L'aménagement du temps de travail à l'Assemblée nationale

M. Chirac ne veut pas abréger le débat

Recalé successivement sur le fond par le président de la République (le 17 décembre 1986) et sur la procédure par le Conseil constitutionnel (le 23 janvier 1987), le ministre des affaires sociales et de l'emploi, M. Philippe Séguin, a entamé, mardi 12 mai, à l'Assemblée nationale, un oral de rattrapage sur l'aménagement du temps de travail, dont le succès ne fait cette fois aucun doute. L'adoption à l'Assemblée nationale en première lecture de ce projet de loi, qui reprend mot pour mot l'amendement Séguin, introduit, *in extremis*, le 19 décembre 1986 sur le projet de loi portant diverses mesures sociales (DMSO), devrait intervenir après un vote positif de la majorité.

M. Chirac n'a pas demandé au conseil des ministres du mercredi 13 mai l'autorisation d'engager *la responsabilité de son gouvernement* sur ce texte (article 49, alinéa 3 de la Constitution). Pourtant, à l'unanimité, les élus du groupe RPR avaient souhaité que le gouvernement l'y autorise. M. Jacques Chirac aurait eu ainsi toute latitude pour couper court au débat dès son retour d'Union soviétique à la fin de la semaine. C'était du moins le souhait des députés RPR, qui regrettaient que l'ordre du jour de l'Assemblée nationale ait prévu des débats sur la flexibilité du temps de travail juqu'au mardi 19 mai, légitimant ainsi, implicitement, l'hostilité que l'opposition souhaite manifester dans l'hémicycle à coups d'amendements (deux cent quarante-trois pour le Parti socialiste et une quarantaine pour le Parti communiste). Ils comprenaientd'autant moins cette volonté du gouvernement de laisser le débat se poursuivre qu'aucun amendement ne sera accepté pour ne donner raison ni au chef de l'Etat ni au Conseil constitutionnel. L'opposition de gauche a procédé, quant à elle, à ses premiers tirs de semonce en déployant toute la batterie des motions de procédure. *Mais si les députés socialistes ont* concentré leurs tirs sur M. Séguin, les élus du Parti communiste ont préféré tirer de larges rafales, balayant les bancs du gouvernement comme ceux du PS, où se tenait notamment l'ancien ministre socialiste du travail, M. Michel Delebarre. Le ministre des affaires sociales et de l'emploi s'est, *quant à lui, fait* un malin plaisir à insister sur la parenté de son texte avec le projet Delebarre sur la flexibilité du temps de travail.

« Contrairement à ce que l'on colporte, je n'ai aucun préjugé contre la réduction du temps de travail en tant que moyen d'action parmi d'autres contre le chômage. » En affichant ce démenti, M. Séguin a semblé soucieux de créer un appel d'air dans un débat joué d'avance, tout en répondant au principal grief formulé à son encontre par l'opposition. *« Votre projet, c'est du Canada dry!* s'est exclamé *M. Gérard Collomb* (PS, Rhône) ; *il voudrait avoir la couleur de la loi Delebarre, mais ce n'est pas la loi Delebarre. Ce texte vise à une augmentation du temps de travail. (...) Il s'agit d'un texte de chômage dont on verra les effets dans les six mois. »* Même grief du côté du groupe communiste qui, par la voix de *M. Jean-Claude Gayssot* (Seine-Saint-Denis), a dénoncé *« la filiation entre le projet Séguin et la loi Delebarre ». « Ce que vous voulez, c'est l'intensification, la densification du travail, de son rythme »*, a lancé de la tribune le député communiste.

« Il est faux de dire que notre texte encouragerait une augmentation de la durée du travail », a répliqué *M. Séguin*, en rappelant que la modification restait subordonnée, comme dans l'ordonnance de janvier 1982, au respect d'une moyenne de trente-neuf heures par semaine sur l'année. *« Si un consensus syndical se dégageait en faveur de la réduction du temps de travail comme cela paraît commencer être le cas, rien n'interdirait aux syndicats de faire d'une réduction de la durée du travail, adaptée aux réalités de chaque entreprise, la contrepartie nécessaire à l'aménagement des horaires »*, a souligné le ministre. *« J'ai la conviction inébranlable que seule une réduction du temps de travail, négociée au niveau de l'entreprise, peut avoir des effets positifs sur l'emploi »*.

Ne rien imposer à personne

C'est ce glissement de la branche à l'entreprise que l'opposition a une nouvelle fois contesté. *« Vous donnez le même statut aux accords d'entreprise, aux accords de branche et aux conventions collectives. Les textes les plus généraux perdent ainsi leur pouvoir de garantie des travailleurs »*, a protesté M. **Jean-Pierre Sueur** (PS, Loiret). M. **Collomb** a admis, quant à lui, à la tribune qu'en 1982 les socialistes avaient envisagé la possibilité d'accords d'entreprise. *« Ce sont les leçons de l'expérience qui nous ont amenés à changer de point de vue »*, car les accords d'entreprise *« étaient souvent déséquilibrés »*.

Pour le rapporteur du projet de loi, M. **Etienne Pinte** (RPR, Yvelines), l'argumentation de l'opposition ne tient pas. En privilégiant l'accord de branche, la loi Delebarre de 1986 appuyait, selon lui, en même temps sur la pédale du frein et sur celle de l'accélérateur, c'est-à-dire sur celle de la flexibilité et de la rigidité. Résultat : *« Un seul accord de branche a été signé depuis plus d'un an »* (celui de la métallurgie). M. **Séguin** a, quant à lui, mis en opposition les syndicats, notamment la CGT, hostile aux accords d'entreprise (jugés moins protecteurs que ceux négociés au niveau de la branche), et leur propre base ; *« des centaines et des centaines d'accords d'entreprise ont été signés depuis 1982... Jamais la contradiction n'aura été aussi grande entre les positions prises sur le plan national et l'attitude des militants sur le terrain »*.

« Un recul de civilisation »

Le ministre a également insisté à plusieurs reprises sur le fait que la future loi n'imposait rien *« à personne » :* elle offre seulement aux syndicats et aux organisations professionnelles, là où il y en a, et s'ils le souhaitent, la possibilité de négocier des accords sans leur imposer un cadre unique et obligatoire de négociations. C'est cette flexibilité négociée qui doit favoriser, selon le ministre, la compétitivité des entreprises (notamment par une meilleure utilisation des équipements) la relance de l'emploi et l'amélioration des *conditions de travail* des salariés.

S'agissant des dispositions sur le travail de nuit des personnels féminins, M. **Séguin** a rappelé qu'elles ne s'appliqueront que sur la base d'un volontariat. Il s'agit, a-t-il souligné, de ne pas pénaliser les femmes dans leur emploi et dans leur carrière par rapport aux hommes. *« L'interdiction du travail de nuit des femmes se traduit déjà par des licenciements ainsi que par une discrimination à l'embauche. »*

Le rapporteur, M. **Pinte**, a souligné pour sa part le fait qu'il existe déjà de nombreuses dérogations dans ce domaine et qu'un double verrou – accord de branche étendu plus accord d'entreprise – permettrait d'éviter d'éventuels débordements. Quant à la suppression de l'interdiction d'employer des femmes à un travail effectif de dix heures par jour, sans pause, d'une durée totale d'au mois une heure, le député des Yvelines l'a justifiée en expliquant qu'elle avait été introduite *« à la demande des femmes elles-mêmes : elles souhaitent voir diminuer la durée quotidienne de présence dans l'entreprise, ce qui n'était pas possible avec une ou plusieurs pauses obligatoires ». « Quel cynisme !* a protesté M[me] **Jacqueline Hoffmann** (PCF Yvelines). *Que n'avez-vous pas encore donné aux patrons ? Vous n'hésitez pas à supprimer une loi de 1874, c'est un recul de civilisation. A quelle femme voulez-vous faire croire que travailler la nuit, les jours fériés, améliorera sa vie professionnelle et familiale ? ». « Tant que les femmes représenteront plus de 75 % des smicards, et que l'écart global des salaires tournera autour de 30 %, tant qu'elles continueront à représenter un marché du travail au rabais, la priorité ne sera pas à l'autorisation de travailler la nuit »*, a ajouté pour sa part *M[me] Yvette Roudy* (PS, Calavados).

L'opposition a également fait valoir que le projet Séguin était en contravention avec la Convention 89 de l'Organisation internationale du travail relative au travail de nuit des femmes ; convention ratifiée par la France en 1953. La Convention prévoit que lorsque des circonstances graves surviennent, l'interdiction peut êtres suspendue, a fait valoir *M. Pinte* (RPR), tandis que *M. Séguin*, répondant à l'exception d'irresponsabilité (le texte est anticonstitutionnel) soulevée par *M. Collomb*, a expliqué que *« la conformité d'une loi à un traité n'est pas un élément de sa constitutionnalité »*. Le ministre a également rappelé que l'interdiction du travail de nuit des femmes, édictée par la Convention de l'OIT, n'était *« ni générale ni absolue »*.

D'autre part, le Front national a, pour sa part, jugé *« essentiel »* le projet Séguin, tout en regrettant qu'à trop vouloir *« finasser »*, le ministre ait perdu du temps. Un point de vue partagé par M. **Jean-Pierre Soisson** (UDF, Yonne), qui a regretté que, plutôt que de reprendre la proposition de loi sénatoriale de MM. Fourcade et Boyer, le gouvernement ait choisi la voie malheureuse des ordonnances. Sur le fond, le Front national, par la bouche de M. **Pierre Descaves** (Oise), a défendu ses thèses classiques sur la préférence nationale, *demandant pour les Français la priorité à l'embauche* et, pour les immigrés, la priorité au licenciement... *« Propos stupides, racistes et provocateurs ! »* s'est insurgé M. **Philippe Bassinet** (PS, Hauts-de-Seine).

L'intervention d'un autre député du Front national, M. **Pierre Ceyrac** (Nord), demandant de mettre fin aux trente-neuf heures de travail – *« Que la France se mette au travail ! »* – devait susciter également de vives protestations sur les bancs de l'opposition de gauche. *« M. Ceyrac vous soutient, à votre place, je serais inquiet »* a ironisé M. **Jean Le Garrec** (PS, Nord). Le député socialiste devait également s'étonner d'un discours gouvernemental ne cessant d'appeler aux réformes du code du travail pour stimuler l'emploi et qui, de mois en mois, admettait *« l'implosion »* de l'emploi. *« Vous lancez un nouveau chantage à l'emploi »* a protesté M. Le Garrec. Le ministre des affaires sociales devait répondre le 13 mai aux différents orateurs avant l'examen du projet de loi article par article.

PIERRE SERVENT.

Convictions

COUCOU, la revoilà ! Chère aux socialistes sous M. Mauroy, un peu oubliée ensuite, la réduction du temps de travail refait son apparition. Son avocat ? M. Philippe Séguin lui-même. Le ministre des affaires sociales et de l'emploi a profité de la présentation de son projet de loi sur l'aménagement du *temps de travail pour exprimer sa « conviction inébranlable ». « Je n'ai aucun préjugé contre la réduction du temps de travail*, a-t-il déclaré *(...) seule une réduction du temps de travail négociée au niveau de l'entreprise peut avoir des effets positifs pour l'emploi. »*

Suivant un argumentaire très étayé propre à séduire les socialistes manière Fabius, où il était question de *« souplesse »*, du refus d'une mesure généralisée. *« Moins systématique, moins irréversible et moins coûteuse que le raccourcissement de la vie active »*, la réduction du temps de travail *« a aussi l'avantage d'accroître la population active occupée alors que l'abaissement de l'âge de la retraite la réduit »*. L'Allemagne, avec le récent accord de la métallurgie, et le Japon, avec le rapport remis au premier ministre, M. Nakasone, étaient cités à l'appui de la thèse. *« Aucun pays industriel ne pourra, à terme, ne pas être confronté à ce problème »*, ajoutait M. Séguin.

Tactiquement, cette redécouverte par un membre de la majorité gouvernementale a quelques raisons d'être. Ce n'est pas par hasard que, en leitmotiv, M. Séguin s'est référé au rapport de M. Dominique Taddei, ancien député socialiste, qui liait réduction du temps de travail et allongement de la durée d'utilisation des équipements. Il n'était pas fortuit, non plus, que le ministre rendît hommage aux efforts de ses prédécesseurs pour tenter d'offrir de la flexibilité aux entreprises, et particulièrement à M. Michel Delebarre, *auteur de la dernière et méritoire loi.*

Alors que le débat s'engage sur un texte contesté, il n'est pas inutile de priver ses adversaires d'arguments. Quant à la conviction...

ALAIN LEBAUBE.

Au Sénat

ÉPARGNE : M. Balladur n'a pas apaisé toutes les inquiétudes de la majorité

Le Sénat a achevé, dans la nuit du 11 au 12 mai, la discussion générale du projet de loi sur l'épargne que l'Assemblée nationale avait adopté dans la nuit du 21 au 22 avril (*le Monde* des 17, 18 et 23 avril).

La majorité ne tient pas trop rigueur au gouvernement des aménagements successifs qu'il a apportés à son texte initial, présenté au conseil des ministres du 12 novembre, objet d'une lettre rectificative soumise au conseil des ministres du 11 mars, modifié encore sensiblement à l'Assemblée nationale. Certes, la démarche du gouvernement apparaît un peu *« chaotique »*, comme l'a qualifiée le rapporteur centriste de la commission des finances, M. **Jean Cluzel** (Allier)... mais elle laisse l'espoir aux sénateurs de pouvoir encore modifier le projet.

Pour M. **Edouard Balladur**, ce projet répond à un enjeu économique car l'épargne commande les possibilités de développement, et à un enjeu de société car l'avenir du système des retraites est confronté au double défi financier et démographique. Il répond aussi à un objectif de développement de l'actionnariat et de la participation. Confirmant ses intentions dévoilées le 3 mai devant « Le grand jury RTL-*le Monde* », le ministre d'État précise que c'est à l'occasion du prochain budget qu'il soumettra au Parlement *« un plan triennal de réduction du déficit et de réduction des impôts »*, afin d'obtenir une baisse de 45 milliards de francs dans ces deux domaines pour les années 1989-1991.

La présentation de son projet permet au ministre des finances de réfuter par avance certaines critiques plus entendues sur les bancs de la majorité que sur ceux de l'opposition. Ainsi souligne-t-il le *« caractère privilégié »* du PER (plan d'épargne retraite), qui, dit-il, est *« plus favorable »* que l'épargne classique si les retraits sont opérés à partir de soixante-trois ans, de même qu'en cas de retraite à soixante-cinq ans, où il est *« d'au moins 10 % plus avantageux que l'assurance-vie et ce quel que soit le niveau de revenu »*. Il n'aura guère convaincu le rapporteur de la commission des affaires sociales, M. **José Balarello** (RI, Alpes-Maritimes) ou encore M. **Louis Virapoullé** (Un. cent., Alpes-Maritimes) ou M. **Louis Virapoullé** (Un. cent., La Réunion), ou M. **Claude Prouvoyeur** (ratt. adm. RPR, Nord), le premier en effet ne juge-t-il pas insuffisamment incitatif le dispositif, le second ne regrette-t-il pas cette *« dispersion de l'emploi de l'épargne »*, le troisième ne craint-il pas un manque d'originalité du produit et une gestion coûteuse ?

Plus enthousiaste se sera montré M. **Cluzel** en affirmant que le PER est *« excellent »*, d'une part, en ce qu'il associe les Français à la lutte contre l'inflation, de l'autre, en ce qu'il répond à l'inquiétude des futurs retraités. Un effort d'épargne de 1 000 F par mois pendant vingt ans pourrait se traduire, explique-t-il, par un complément de retraite de l'ordre de 2 000 F par mois, soit une augmentation de près de 50 % de la retraite mensuelle de la Sécurité sociale.

Tout comme M. **Alain Juppé**, ministre délégué chargé du budget, le fera dans la nuit, M. **Cluzel** considère que sont coupables de procès d'intention ceux qui assurent que le PER annonce un abandon du système de répartition au profit de celui de capitalisation pour le paiement des retraites, et qu'il est un privilège accordé aux riches. Lui non plus ne convaincra pas, mais cette fois la gauche. M. **Robert Vizet** (Essonne), au nom du Parti communiste, a défendu sans succès malgré le renfort de ses collègues socialistes une question préalable au motif d'inconstitutionnalité du texte, susceptible, selon lui, de remettre en cause la retraite à soixante ans. De même, les socialistes, par la voix de MM. **Gérard Delfau** (Hérault), **Gérard Roujas** (Haute-Garonne), **Jean-Pierre Masseret** (Moselle), **René Regnault** (Côtes-du-Nord) et **Paul Loridant** (Essonne) auront, eux, insisté non seulement sur les risques d'injustice de cette novation en matière de retraite, mais aussi sur la remise en cause de l'ouverture à soixante ans du droit à la retraite.

L'avenir du livret A

M. Balladur a tenté également de désamorcer une autre préoccupation traditionnelle au palais du Luxembourg : l'avenir du livret A, qui sert *directement à financer* les équipements des collectivités locales. Pour être plus rassurant, le ministre d'Etat aurait dû en dire plus : en se contentant de promettre que le livret A conservera sa place dans les activités des caisses d'épargne grâce à des mesures actuellement à l'étude pour soutenir la collecte de ce produit, il n'a pas désamorcé l'inquiétude latente... dont M. **Christian Poncelet** (RPR, Vosges) ne s'est pas privé d'être l'interprète. Pour le président de la commission des finances, il faut, en outre, que le gouvernement soit attentif au décalage entre le dynamisme boursier et la faiblesse de l'épargne globale, ainsi qu'à l'équilibre d'ensemble des réseaux d'épargne. Au total, il va *jusqu'à se demander si le projet est « suffisant »* et assez *« ambitieux »*.

Comme si la coupe n'avait pas été pleine pour le gouvernement, plusieurs orateurs de la majorité ont jugé le texte un peu trop *« fourre-tout »*, au point de se demander s'il n'aurait pas dû s'intituler *« diverses dispositions d'ordre économique et financier »*, comme l'a suggéré M. **Cluzel**, ou encore *« diverses dispositions concernant l'épargne »*, selon M. **Dailly**. Ce dernier a ajouté un pavé supplémentaire dans le jardin législatif en demandant la *« réserve »*, au moins jusqu'à la semaine prochaine, d'un des cinquante-quatre articles du projet, à défaut d'une renonciation pure et simple du gouvernement. Le rapporteur de la commission des lois considère en effet que la création du nouveau mécanisme *« titre au porteur identifiable »* comporte le risque de faire disparaître le régime du titre nominatif, sorte de *« première ligne de défense indispensable pour contrecarrer les tentatives de prises de contrôle »* dont les grandes sociétés françaises sont menacées.

ANNE CHAUSSEBOURG.

● ***Renouvellement du bureau de l'Association des journalistes parlementaires.*** — L'Association des journalistes parlementaires, qui regroupe plus de deux cent cinquante journalistes, vient de procéder au renouvellement partiel de son bureau. A l'issue de l'assemblée générale et du scrutin, organisé lundi 11 et mardi 12 mai, voici la composition du bureau. Président : M. André Passeron (*le Monde*) ; vice-présidents : MM. Pierre Le Marc (*Ouest-France*) et Alain Congé (*le Courrier de l'Ouest*) ; secrétaire général, trésorier : M. Henri Paillard (*le Figaro*) ; secrétaire général adjoint : M. François Emica (*RFO*) ; secrétaires : MM. Pierre Servent (*le Monde*), François Jacquemont (*l'Est républicain*) ; syndics : M[mes] Arlette Chabot (*TF 1*), Anne Chaussebourg (*le Monde*), MM. Olivier Pognon (*le Figaro*) et Gilles Wallecan (AFP) ; syndic représentant les retraités : M. Pierre Nouaille.

● **Libération d'une militante indépendantiste guadeloupéenne.** — Marie-Georges Michel, membre de l'UPLG (Union populaire pour la libération de la Guadeloupe), a été libérée, dans la nuit du lundi 11 au mardi 12 mai, de la prison de Fleury-Mérogis, où elle était incarcérée depuis le 2 février. Soupçonnée d'avoir participé le 26 novembre 1986 à l'attentat — revendiqué pourtant peu après par l'ARC (Alliance révolutionnaire caraïbe) — contre une discothèque au Gosier, elle avait été arrêtée un mois plus tard, puis transférée en métropole. Ses avocats avaient alors dénoncé les *« rumeurs »* et les *« déclarations vagues des témoins »*, précisant qu'aucun d'eux n'avait reconnu la jeune femme sur photo et qu'aucune confrontation n'avait été organisée avec leur cliente. Marie-Georges Michel a été assignée à résidence dans la banlieue parisienne.

A Paris, du 14 mai au 16 mai

La franc-maçonnerie internationale se rassemble pour la première fois depuis 1889

Un « rassemblement maçonnique international » organisé par le Grand-Orient de France se déroule du 14 au 16 mai à Paris. Plus de huit cents francs-maçons, dont trois cents environ venus d'une trentaine de pays étrangers, sont reçus par le Grand-Orient de France pour cette réunion dont le thème principal est *« la place de la franc-maçonnerie dans le monde moderne »*. Des invitations avaient été lancées par le canal de deux cent trente-cinq obédiences dans cinquante-huit pays.

Un tel rassemblement maçonnique n'avait pas eu lieu depuis celui de 1889 (à l'occasion de l'Exposition universelle à Paris), a souligné le mercredi 6 mai, en présentant cette manifestation, M. Roger Leray, grand maître du Grand-Orient de France.

Cette obédience, la principale en France (elle revendique trente et un mille membres, et l'on compterait environ soixante-dix mille francs-maçons au total en France), souhaite rassembler à Paris à cette occasion des francs-maçons des deux grands courants de la franc-maçonnerie.

Une certaine opposition demeure, en effet, entre ces deux traditions maçonniques : la tradition originelle anglo-saxonne, qui demeure de loin la plus nombreuse, avec plus de six millions d'adeptes dans le monde, toujours fidèle à une vision déiste de l'univers, et la franc-maçonnerie dite libérale (environ trois cent mille membres dans le monde), à l'origine de laquelle se trouva, en 1877, le Grand-Orient de France, dont les constitutions modifiées proclament l'ouverture aux non-croyants aussi bien qu'aux croyants.

C'est pourquoi les francs-maçons de la tradition anglo-saxonne présents à Paris le seront à titre individuel. Le duc de Kent, grand maître de la Grande Loge unie d'Angleterre, par exemple, a officiellement fait savoir au Grand-Orient de France que son obédience ne pouvait en aucun cas participer au rassemblement de Paris. La Grande Loge unie d'Angleterre ne reconnaît en effet qu'une loge par pays (en l'occurrence la Grande Loge de France) et elle *« refuse expressément de donner son opinion dans un débat politique, si louable que soit son intention »*.

Débat politique ? M. Leray n'a pas caché que ce qu'il est convenu d'appeler le dialogue Nord-Sud serait l'une des questions largement abordées au cours de ce rassemblement, par le biais des *« avantages indûment acquis au cours du temps »* que veulent *« conserver »* les *« pays du Nord »*.

Toute l'Afrique francophone et, dans une large mesure, l'Amérique du Sud (Brésil, Uruguay, Venezuela et peut-être Argentine) devraient être représentées à Paris, a indiqué M. Leray.

Un mot-clé : « solidarité »

« Solidarité » pourrait bien être *« le mot-clé au terme de ce rassemblement »*, a encore souligné le grand maître du Grand-Orient de France, qui a aussi assigné à cette manifestation les buts suivants :

– Prise en considération explicite de la franc-maçonnerie féminine, bien que le Grand-Orient demeure encore une obédience exclusivement masculine (alors que d'autres sont mixtes et qu'il existe une Grande Loge féminine de France) ;

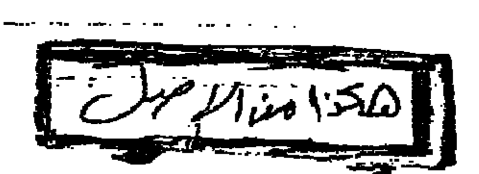
– Rapprochement entre francs-maçons de rite anglo-saxon et de tradition libérale, malgré l'absence de patronages officiels correspondants ;

– Affirmation de la *« réalité contemporaine »* de la franc-maçonnerie *« au-delà de l'imaginaire, de la poésie, du charlatanisme »*. Pour M. Leray, la franc-maçonnerie doit se faire connaître comme une institution humaniste et concordataire *« exemplairement politique »*, à l'exclusion de toute implication *« partisane »* de cette réalité.

Entre les diverses séances (à huis clos) de leurs travaux, certains des participants au rassemblement devraient être reçus, le 14 mai à l'Hôtel-de-Ville de Paris, par M. Jean Tiberi, premier adjoint au maire (qui représentera M. Jacques Chirac en déplacement en URSS), et le lendemain à l'Elysée par M. François Mitterrand.

Le fait que le chef de l'Etat ait accepté de voir le rassemblement maçonnique international placé sous son haut patronage est d'autre part interprété par M. Leray comme une manière d'*« habilitation »*, de *« reconnaissance du fait maçonnique au plus haut niveau de l'Etat »* plus solennelle que les contacts périodiques – qui n'ont rien d'exceptionnel – entre les présidents de la République et les hauts dignitaires de la franc-maçonnerie française.

MICHEL KAJMAN.



Le RPR et l'UDF sont décidés à envoyer M. Christian Nucci en Haute Cour

Le mardi 12 mai, 16 heures, au Palais Bourbon, le président Jacques Chaban-Delmas ouvre la séance. Puis, comme si de rien n'était, *annonce : « J'ai reçu de monsieur le garde des sceaux la lettre suivante :* « J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que M. Jean-Pierre Michau, (...) saisi d'une information du chef de faux en écritures publiques et usages, faux en écritures privées et usage, soustraction par dépositaire public et complicité, abus de confiance, vol et recel contre M. Yves Chalier et autres, a, le 6 mai, rendu confor*mément aux réquisitions du parquet* une ordonnance constatant que les faits imputables à M. Christian Nucci sont de la seule compétence de la Haute Cour de justice. Je vous prie donc de bien vouloir trouver sous ce pli une copie de cette ordonnance ainsi que des réquisi*tions prises, le 30 avril, par le par*quet de Paris. » Le président de l'Assemblée ne fait aucun commentaire, se contentant d'un *« acte est donné de cette communication »*. Il ajoute simplement qu'il a le matin même transmis aux présidents de groupe des copies des documents transmis par le ministre de la justice.

Humour involontaire des tours de présidence, au Sénat c'est un vice-président socialiste, M. Michel Dreyfus-Schmidt, qui, au même moment, fait une communication identique au Palais du Luxembourg.

Les parlementaires ne peuvent plus faire semblant d'être dans l'ignorance. Ils sont officiellement saisis de l'ensemble des pièces officielles du dossier. L'ordonnance du juge est claire : *« Apparaissent en effet des indices graves et concordants de culpabilité pour des faits susceptibles d'être qualifiés de complicité de faux en écritures publiques et usage, faux en écritures privées et usages, soustraction par dépositaire public et recel à l'encontre de M. Christian Nucci. »* Conformément à la Constitution, c'est à eux, et à eux seuls de décider de la suite à donner à cette affaire. Les députés RPR n'ont pas attendu cette publicité. Le matin même, lors de la réunion de leur bureau, ils ont rédigé un projet de proposition de résolution demandant l'envoi de M. Christian Nucci devant la Haute Cour. M. Pierre Messmer l'a transmis, dans la journée même, aux autres présidents de groupe, puisqu'il souhaite que la procédure soit enclenchée par l'ensemble des forces politiques. Il a aussi saisi les présidents des groupes sénatoriaux.

La discussion à l'UDF est rapide. Certains des députés de la confédération, comme M. Jean-Claude Gaudin, continuent à être *« réfractaires à tout cela »*. Mais ils savent bien que, dorénavant, ils ne peuvent faire autrement que de cosigner la proposition RPR. Seul point de désaccord avec M. Messmer : alors que le président du groupe RPR souhaite un nombre restreint de *signatures, les députés UDF* demandent tous à la signer. Le Front national, lui aussi, est tout prêt à suivre le RPR. Au PC, en *revanche, si on estime que l'état du* dossier impose que la procédure suive dorénavant son cours, on ne veut pas s'associer à une démarche *émanant de la majorité*. M. Messmer pense donc que sa proposition de résolution pourra être déposée dans quelques jours, au plus tard au *début de la semaine prochaine*.

Pour les socialistes, la situation est plus délicate. Certains conti*nuent à penser que s'associer* à la démarche visant M. Nucci permettrait de mettre la majorité au pied du mur. Puisque la Haute Cour est la *seule solution pour que l'ancien* ministre s'explique, disent-ils en substance, nous sommes d'accord pour enclencher avec vous le pro*cessus. Mais, en revanche, vous* devrez vous joindre à nous afin de mettre en route la seule procédure permettant l'envoi de M. Charles Pasqua en Haute Cour, *si la* chambre d'accusation donne raison au parquet contre le juge d'instruction en estimant que cet aspect du dossier (la fourniture d'un « vrai-faux » passeport à M. Yves Chalier) est couvert par le « secret-défense ».

Les amis de M. Nucci sont persuadés de tenir là une contre-attaque imparable. Il y a délit, *observent-ils, puisqu'un inculpé* en fuite détenait de « vrais-faux » papiers d'identité. Ces papiers ayant *été* établis, selon eux, par les services du ministère de l'intérieur, le ministre responsable doit s'en expliquer.

M. Pierre Joxe et la *majorité* des députés socialistes ne veulent pas franchir le pas en s'associant à un début de mise en accusation de M. Nucci. *La solidarité de clan* reste la plus forte.

Le président du groupe continue de mettre en avant la nécessité de traiter *« l'affaire comme un tout »*. Pour lui la communication faite officiellement par le ministre de la *justice au Parlement n'est pas « un événement »*. Il attend la décision (normalement le 27 mai) de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris *sur le* « secret-défense ». Il est bien décidé, si elle est conforme aux souhaits du gouvernement tels qu'ils transparaissent dans le réquisitoire du parquet, à enclencher la procédure de Haute Cour contre M. Pasqua, même s'il sait que la majorité a les moyens de s'opposer à ce qu'elle aille jusqu'au bout.

Accusation de détournement de *fonds publics d'un côté*. Accusation d'avoir utilisé les services de police pour monter une affaire « politique », de l'autre. Les termes du débat qui va empoisonner *la* vie politique pendant de nombreux mois sont nettement posés.

THIERRY BRÉHIER.

PROPOS ET DÉBATS

M. Pasqua :

agitateur

A l'occasion des assises départementales du RPR du Val-de-Marne, réunies, mardi 12 mai, au Perreux, M. Charles Pasqua a répété : *« Nous continuerons à reconduire à la frontière les immigrés en situation irrégulière. »* Le ministre de l'intérieur a ajouté : *« Même si cela doit déplaire à cette conscience de la nation française que prétend être Harlem Désir, cet élément enfanté de la contestation socialiste et qui est un agitateur professionnel, nous expulserons les immigrés qui se sont rendus coupables de délit. C'est bien la moindre des choses quand même. »*

M. Lang :

honte

« J'ai honte pour notre pays que le gouvernement de la France puisse faire l'apologie de la déportation par trains des immigrés. » Telle est la réaction de M. Jack Lang, après les propos tenus la veille par M. Charles Pasqua, se déclarant prêt à *« faire un train »* comme il avait affrété un charter pour expulser cent un Maliens.

M. Queyranne :

vampire

Affirmant que les responsables de la majorité *« affichent de plus en plus une grande complaisance à l'égard des idées de l'extrême droite »*, M. Jean-Jack Queyranne, député socialiste du Rhône, a considéré, mardi 12 mai, que M. Jean-Marie Le Pen est en train de *« vampiriser la droite »*. Pour le porte-parole du PS, M. Pasqua *« donne dans l'ignoble en annonçant un train pour les immigrés »*. *« Les multiples compromissions dans les conseils régionaux favorisent les convergences entre la droite et l'extrême droite »*, a-t-il ajouté.

M. Ducoloné :

dérive

Les propos de M. Pasqua *« tendent à faire des travailleurs immigrés, même régulièrement installés en France, les boucs émissaires de tous les problèmes que le gouvernement est incapable de résoudre »*, a observé, mardi 12 mai, M. Guy Ducoloné. Le groupe communiste de l'Assemblée nationale, dont M. Ducoloné est vice-président, a dénoncé *« l'accentuation de la dérive gouvernementale vers les thèmes favoris de l'extrême droite raciste et xénophobe »* et *« l'indécente chasse aux voix de Le Pen »* dont les immigrés sont *« à nouveau victimes »*.

M. Doubin :

pas le moment

Réagissant aux propos de M. Pasqua, M. François Doubin a expliqué, mardi 12 mai, que *« ce n'est pas le moment de donner un coup de main à Le Pen et de céder aux pressions d'un racisme rampant »*. Le président du MRG précise que s'il est *« d'accord »* pour limiter l'entrée des immigrés et faciliter l'aide au retour, il faut, aux frontières, et surtout dans les centres d'accueil, les aider à se mettre en situation régulière.

M. Baudouin :

vigilance

Interrogé par l'hebdomadaire *Jours de France*, M. Denis Baudouin estime qu'il faut être *« extrêmement vigilant »* à l'égard du Front national. Le porte-parole de M. Jacques Chirac considère en effet que certains thèmes du FN *« pourraient conduire à des débordements dangereux s'ils sortaient de la théorie pour être mis en application par des gens qui, tout d'un coup, se trouveraient au pouvoir »*.

M. Gaudin :

explication

« La majorité ne résoudra le problème du Front national ni par l'agression, ni par l'exclusion mais par l'explication », a déclaré, mardi 12 mai, M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe UDF de la l'Assemblée nationale. M. Gaudin se défend *d'être l'otage de l'extrême droite* dans la gestion du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont il est président : *« Pas une seule décision que j'ai prise en tant que président de la région n'est empreinte du moindre soupçon de l'idéologie d'extrême droite »*, affirme-t-il. Il regrette cependant les attaques verbales de certains de ses amis contre M. Le Pen : *« A Marseille*, dit-il, *je ne peux insulter et exclure 24 % de l'électorat. »* D'autant, ajoute-t-il, que face au phénomène d'extrême droite *« il n'est pas efficace de pratiquer une politique du ghetto, car elle risquerait, au contraire de nourrir le Front national »*. M. Gaudin préfère un travail *« d'explication »*. D'abord en faisant remarquer aux électeurs de M. Le Pen que celui-ci, *« en exacerbant les différences entre les électeurs modérés de la majorité et les électeurs radicalisés risque de contribuer à creuser un fossé à l'intérieur du camp majoritaire et donc de favoriser un échec de la majorité »*. Ensuite en expliquant aux électeurs tentés par l'extrême droite que *« les thèses du Front national sont de fausses réponses, ou des réponses sommaires »*.

M. Labbé :

pas de rejet

Dans une interview publiée par *Paris-Match*, M. Claude Labbé, député RPR des Hauts-de-Seine, estime que le RPR *« ne peut pas se permettre de rejeter des électeurs qui se situent sur sa droite »*. L'ancien président du groupe RPR de l'Assemblée nationale ajoute : *« Il ne lui est pas non plus permis d'avoir du mépris pour des Français élus au suffrage universel quelles que soient leurs convictions. S'agissant du Front national, parmi leurs idées, il en est évidemment qui sont les nôtres. »*

M. Clément :

mordicus

M. Pascal Clément, député UDF de la Loire, a indiqué, mardi 12 mai, *qu'il envisageait de déposer un* amendement au futur projet de réforme du code de la nationalité, afin que *« toute personne puisse devenir française dans une plage de temps qui ira de dix-huit à vingt-cinq ou vingt-sept ans »*. L'élu barriste qui tient *« mordicus »* à cette disposition considère qu'à dix-huit ans, un immigré n'est pas en situation, notamment à cause de son entourage fami*lial, d'opter ou non pour la nationalité* française.

Mme Veil :

méfiance

Mme Simone Veil ne souhaite pas une candidature de M. François Léotard à l'élection présidentielle. *« Certains de ses amis ne me plaisent pas »*, dit-elle dans une interview à paraître le mercredi 13 mai dans *Actualité juive*. Mme Veil ajoute : *« Je me méfie toujours des gens qui ont été à Occident* [ancien mouvement d'extrême droite] *et qui ne semblent pas avoir fait leur révolution culturelle. »* MM. Alain Madelin et Gérard Longuet, respectivement ministre de l'industrie et ministre des PTT, ont milité dans ce mouvement Occident, aujourd'hui dissous.

M. Jacques Chirac a reçu les familles des otages français du Liban

M. Jacques Chirac a reçu, le mardi 12 mai à Matignon, les familles des otages français au Liban dans un geste destiné, en l'absence de développement tant dans les pourparlers pour la normalisation des relations franco-iraniennes que pour la libération des otages, à manifester *« l'intérêt et la sollicitude »* du gouvernement français.

A la question de savoir si le premier ministre leur a donné des *« éléments d'espoir »*, Mme Joëlle Kauffmann, épouse du journaliste Jean-Paul Kauffmann, enlevé voici presque deux ans à Beyrouth, a répondu : *« On ne peut pas vraiment dire ça. » « La prise en otage de nos proches, de nos maris, ce n'est pas simplement nous que ça concerne, ça concerne toute la France, c'est la France qui est agressée dans cette histoire »*, a-t-elle ajouté.

Cette entrevue avait été précédée par un entretien lundi avec le ministre des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond. Elle intervient après deux mois de silence, qui ont suivi les rebondissements des menaces sur Jean-Louis Normandin, technicien d'Antenne 2, en mars dernier.

La relance du débat sur les otages a été amorcée par Cheikh Fadlallah. Le guide spirituel des intégristes pro-iraniens du Hezbollah au Liban avait de nouveau estimé vendredi que l'affaire des otages occidentaux *avait été « gelée par les pays occidentaux, qui n'en tirent plus de profit »* et que les ravisseurs *« profitent et acceptent ce gel jusqu'aux élections présidentielles américaine et française de 1988 »*.

PRESSE

● **Trente-sixième assemblée générale de l'IPI.** — La trente-sixième assemblée générale de l'Institut international de la presse (IPI) s'est ouverte le lundi 11 mai en présence du président Raul Alfonsin. La première partie de cette assemblé aura lieu à Buesnos-Aires puis à par*tir de jeudi à Montevidéo* (Uruguey).

L'assemblée générale de l'IPI rassemble quatre cent cinquante éditeurs, directeurs de journaux et journalistes, dont André Fontaine, directeur du *Monde*.

Société

Le procès de Klaus Barbie aux assises du Rhône

La deuxième journée du procès Barbie devant la cour d'assises du Rhône a été consacrée, mardi 11 mai à la fin de la lecture des arrêts de renvoi et à ce qu'il est convenu d'appeler l'interrogatoire de *curriculum vitae*. L'énoncé des charges, donc, puis l'homme, avant que d'en venir aux faits, la semaine prochaine probablement.

Sur le premier point, la lecture, six heures durant, de l'acte d'accusation, Klaus Barbie a fait connaître son sentiment. Il est net : *« J'ai cru vraiment que je me trouvais devant le tribunal militaire international de Nuremberg. »* Et il a amorcé sa défense. Non, il n'était pas le chef de la Gestapo, *« le maître de Lyon »* de 1942 à 1944. Oui, il était un exécutant parmi les cent vingt autres à Lyon, tous dépendant de la Wehrmacht.

Un soldat, un nazi ? Le début de l'interrogatoire de personnalité — interrompu mardi soir et repris dès le début de la troisième audience, le mercredi 13 mai — a permis aux jurés de se faire une idée plus précise. Klaus Barbie fut bel et bien un nazi et ses chefs de l'époque ne s'y trompèrent pas qui notèrent excellemment ce soldat, puis cet officier SS. *« Camarade (...) et comportement en tant que SS irréprochables. »*

Avant cette appréciation qui, d'une certaine manière, sous-entend le procès : *« Son opinion, relative à la conception du monde nazi, est considérée comme affirmée. »* Quelle était donc cette conception ? *« Je ne peux pas vous expliquer en deux mots ce qu'est le national-socialisme »*, répondra Klaus Barbie, avant la suspension d'audience. Il l'aura peut-être explicité plus longuement mercredi.

« Une conception affirmée du monde nazi »

LYON
de notre envoyé spécial

C'en est fini des préliminaires. Depuis le mardi 12 mai aux environs de 17 h 30, la partie s'est vraiment engagée, et Klaus Barbie enfin y occupe la première place. Le voici sur la sellette pour subir ce que l'on appelle aux assises l'interrogatoire de *curriculum vitae*. C'est-à-dire répondre aux questions sur son passé, qui ont pour objet de faire connaître à la cour et aux jurés ce qui fut sa vie jusqu'au moment où il fut arrêté et indépendamment des faits sur lesquels il aura à s'expliquer la semaine prochaine.

Mais déjà, sur ces faits, dont les trois arrêts de renvoi lus pendant près de six heures brossent un premier tableau, l'accusé a donné son opinion. Cela s'est passé après que son défenseur, Mᵉ Vergès, eut présenté des conclusions tendant à faire constater que l'actuel procès ne pouvait avoir lieu, Barbie ayant été jugé par contumace dès 1954 pour, selon son défenseur, l'ensemble de ses activités à Lyon de 1942 à 1944. Pour Mᵉ Vergès, ce jugement frappé aujourd'hui de prescription interdit toute nouvelle poursuite, un accusé ne pouvant être jugé deux fois pour les mêmes actes. Nous reviendrons sur cet incident.

Ce qu'il faut retenir tout de suite, c'est que Klaus Barbie, invité à donner son sentiment sur la controverse qui n'a pas manqué de s'instaurer, ne s'est pas limité à dire : *« Je donne raison à 100 % à mon avocat. »* Il en a profité pour amorcer sa défense. Et son thème se ramène en somme à cette simple formule : *« Trop, c'est trop. »*

Ecoutons-le : *« Lorsque j'ai entendu, hier et aujourd'hui, toutes les accusations qui sont portées contre moi, j'ai cru vraiment que je me trouvais devant le tribunal militaire international de Nuremberg. J'ai vraiment cru que je m'étais conduit comme un fou, que j'avais pourchassé, traqué, arrêté, torturé tous les juifs. J'ai eu l'impression que l'on faisait de moi le maître de Lyon de 1942 à 1944. Or nous étions cent vingt, tout un commando, et nous étions dépendants de l'armée allemande, la Wehrmacht. Et cela, Mᵉ Vergès pourra le confirmer. »* Et encore ceci : *« J'ai lu récemment dans le* Spiegel, *un journal que vous connaissez tous, que le père du président de la République d'Allemagne, qui avait été, lui, un général SS, et donc quelqu'un de bien plus important que moi, avait été condamné à sept ans de prison. »*

Vocations contrariées

Il fut interrompu dans ce développement, tenu à cet instant pour hors sujet. Mais ce qui était dit était dit. L'homme debout, disert, sûr de ses mots, même si la voix apparaît marquée par le poids des ans, montrait d'entrée son impatience d'engager le fer, de signifier combien il supporte mal de se voir présenter comme une incarnation, un symbole vivant du nazisme.

Et pourtant c'est bien le cheminement d'un nazi qu'on allait commencer d'examiner avec les réponses qu'il devait maintenant donner sur sa propre histoire.

Il est né, mais combien de fois déjà ne l'a-t-on pas dit et écrit, le 25 octobre 1913 à Bad-Godesberg, dans le district de Bonn. Son père était instituteur, sa mère institutrice. L'un et l'autre sont aujourd'hui morts, le premier en 1933, des suites d'une blessure au cou reçue pendant la première guerre mondiale. *« Dans votre dossier SS,* observe le président, *il est indiqué que votre père est mort d'une lésion cérébrale. Il aurait été pourtant plus valorisant de faire état d'une blessure de guerre. Comment expliquez-vous cela ? » « Ce doit être le résultat d'une mauvaise traduction. »*

En tout cas, c'est la mort de son père qui empêche le jeune Klaus Barbie de poursuivre des études qui, en 1934, au lycée de Trèves, lui avaient permis d'obtenir un *Abitur*, l'équivalent du baccalauréat. Faute de ressources, il dut renoncer à cette carrière de médecin ou de juriste qu'il envisageait. Le voilà donc chef de patrouille, aux Jeunesses hitlériennes, chargé d'un groupe de cent vingt à cent trente garçons de quinze à dix-huit ans. Il précise toutefois : *« Il s'agissait d'un emploi volontaire et non rémunéré. »*

C'est encore en volontaire qu'il va passer six mois au service du travail, l'*Arbeitsdienst*, à la section 496, dans le nord de l'Allemagne, *« une région,* dit-il, *que je voulais connaître, ayant lu des ouvrages d'un auteur que j'apprécie »*.

Il en revient. A la section locale de Trèves du Parti national-socialiste, il connaît alors M. Jacobs. M. Jacobs est membre du SD, le service de renseignement du parti. Et Klaus Barbie trouve cela bien intéressant. Les activités de renseignement lui conviennent. Le SD offre des perspectives d'avenir. Ainsi s'engage-t-il le 26 septembre 1935 pour prêter serment le 1ᵉʳ octobre suivant. On lui a demandé quel était exactement ce serment.

« C'était un serment spécial, celui des SS, différent de celui de la Wehrmacht. Malheureusement je ne peux me souvenir aujourd'hui des termes. »

« Camarade irréprochable »

De ce jour il se retrouve SS Mann. Durant deux ans, près de Berlin, on le forme dans une école. De sa formation il ne dira rien, rien ne lui ayant été demandé par le président Cerdini. Ses classes théoriques accomplies, il passe à la pratique. *« En fait,* explique-t-il, *j'ai été muté au SD de Düsseldorf pour apprendre le travail. »*

A l'époque le chef de ce SD de Düsseldorf s'appelle Helmut Knochen, qui plus tard sera à Paris, aux côtés du général SS Oberg, le responsable du SD pour la France occupée. Et à ce titre de nouveau le supérieur de Barbie.

« Le 1ᵉʳ mai, à vingt-trois ans, poursuit le président, *vous adhérez au Parti national-socialiste.*

— Exact. En fait, c'était automatique. »

En 1938, le SS Mann Barbie effectue un service militaire de trois mois au 39ᵉ régiment d'infanterie. Il y gagne le grade d'aspirant. Le 20 avril 1940, le voilà sous-lieutenant.

« C'est exact, mais c'est après avoir passé des examens particuliers montrant mes connaissances dans le travail qui m'était demandé au SD. »

A la même époque il prend le temps de se marier, le 25 avril 1940 et le 30 juin 1941, à Trèves, naît une fille, Uta.

Le président relève :

« Vos chefs, à cette époque, vous notent comme un des meilleurs agents du SD.

— Ça, je ne saurais pas vous le dire. Les dossiers étaient secrets. Je ne pouvais pas savoir comment j'étais noté. »

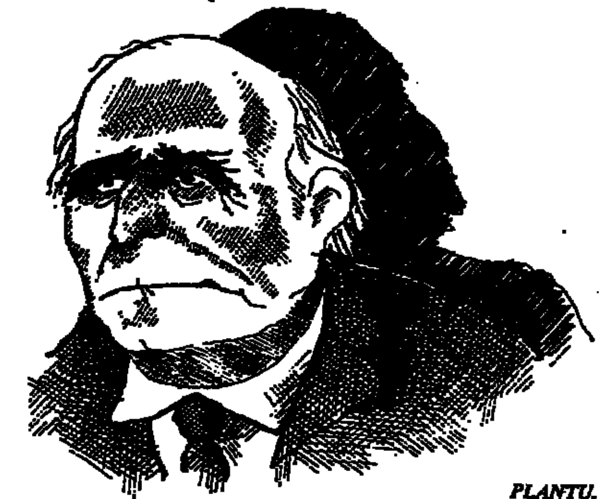
Qu'à cela ne tienne, le dossier du SD fait partie de la procédure. On lui lit : *« Camarade irréprochable. Ses performances dans le service sont remarquables. Son comportement en tant que SS est irréprochable tant dans le service que hors du service. »* Et encore cette remarque : *« Son opinion relative à la conception du monde nazi est considérée comme affirmée. »*

Que peut-il dire d'une telle appréciation ? Sa réponse va tarder. Il répète d'abord que c'est pendant l'instruction qu'il a eu connaissance pour la première fois de ce dossier SS et des appréciations qu'il comporte.

« Il est évident, dit-il pourtant, *que ceux qui les ont portées me connaissaient, et je pense qu'ils ne se sont pas trompés »...*

Mais le président insiste : *« Alors peut-on nous dire ce qu'était cette conception affirmée du monde nazi ? »* Chacun attend, sentant bien que l'on est au cœur du sujet. Alors tombe cette réponse : *« Je ne peux pas vous expliquer en deux mots ce qu'est le national-socialisme. »*

Du coup, en raison de l'heure déjà tardive, l'audience est suspendue, renvoyée au lendemain, un peu comme dans ces feuilletons qui s'interrompent toujours au moment où l'on brûle d'envie de connaître la suite. Est-ce un cours magistral et exhaustif sur le nazisme qui nous attend mercredi ? Car Klaus Barbie doit bien mesurer qu'il est attendu sur ce chapitre.



PLANTU.

Les arrêts de renvoi dont il a écouté la lecture et qui l'ont tellement irrité sont tous bâtis en effet, que ce soit celui de Lyon, qui n'avait retenu que les actions contre les juifs, que ce soit ceux de Paris, qui ont ajouté à sa charge les déportations de résistants, sur un même raisonnement : *« L'auteur du crime contre l'humanité,* disent-ils, *doit avoir agi dans le cadre de son adhésion à une politique d'hégémonie idéologique telle que l'idéologie national-socialiste du IIIᵉ Reich. Son mobile doit être spécial, alors que le crime de guerre exige seulement l'intention coupable. »* Et ils ajoutent : *« Le fait constitutif du crime contre l'humanité doit entrer dans l'énumération des atteintes à la personne physique donnée par l'alinéa 6, paragraphe c) du statut du tribunal militaire international de Nuremberg : « assassinat, extermination, réduction en esclavage, déportation et tout autre acte inhumain ou persécution », ce qui le différencie des crimes de guerre, qui, selon notre législation, sont constitués par tout crime ou délit de droit commun non justifié par les lois et coutumes de la guerre. »*

Et ces mêmes arrêts, après avoir précisément rappelé la carrière SS de Klaus Barbie, les fonctions qui étaient les siennes à la tête de la section IV du SIP-SD de Lyon de 1942 à 1944, font valoir qu'*« une telle carrière d'officier SS et de membre du SD, organisations déclarées criminelles l'une et l'autre par le tribunal de Nuremberg, ainsi que les éléments recueillis dans ce dossier personnel démontrent qu'il a adhéré aux thèses nazies, à la conception du monde nazi et qu'il a été l'exécutant constant de sa politique d'état d'hégémonie idéologique »*.

Nous voilà donc bien à une phase capitale du procès, dont l'issue dépendra en tout état de cause de la conviction qu'auront ou non la cour et le jury que l'accusé a pu ignorer dans ses fonctions et ses activités le sort réservé par l'Etat qu'il servait à ceux qu'il faisait arrêter et déporter.

« Des calmants pour demain »

Il convient maintenant de revenir sur la première intervention de Mᵉ Jacques Vergès. Elle visait à faire dire par la cour d'assises que Barbie ne pouvait être jugé pour les faits dont il est accusé, en faisant valoir que la condamnation à mort par contumace dont il fit l'objet en 1954 par le tribunal permanent des forces armées de Lyon, et aujourd'hui prescrite, fut prononcée pour l'ensemble de ses activités à Lyon et dans la région.

Là était le thème. La forme, bien sûr, l'emporta sur le fond. Ce fut l'occasion par exemple de glisser au passage que si M. Jean Leguay se trouve aujourd'hui inculpé de crime contre l'humanité à Paris, son supérieur de l'époque, M. Paul Bousquet, ancien secrétaire général de la police du gouvernement de Vichy, lui, ne l'était pas. Pourquoi ? Parce que M. Bousquet a déjà été jugé par la Haute Cour de justice, condamné à une peine d'indignité nationale dont il fut aussitôt relevé pour services rendus à la Résistance et qu'il ne peut donc pas être inculpé de nouveau. Car ce dont il aurait à répondre a déjà été examiné par une juridiction dont la décision a l'autorité de la chose jugée.

Et comme parmi les avocats des parties civiles certains réagissaient, il leur lança : *« Je conçois que mon argument puisse tirer sur les nerfs de mes adversaires et je leur conseille de prendre des calmants pour demain. »*

Cela ne fit rien perdre de sa sérénité au procureur général, M. Pierre Truche.

« Si l'on arrive, dit-il, *à prouver qu'il y a dans la poursuite aujourd'hui engagée contre Klaus Barbie des faits pour lesquels il aurait été condamné en 1954, je serai le premier à vous demander de les écarter car je n'aime pas l'acharnement judiciaire ou juridique, qui s'apparente à l'acharnement thérapeutique. Mais qu'y avait-il dans ce dossier de 1954 ? Il y avait des inculpations de complicité pour des assassinats dans les régions de Lyon et de Grenoble. Il y avait aussi la fusillade des cent dix personnes massacrées à Saint-Genis-Laval, qui, précisément, fut écartée du dossier actuel. Mais parlait-on en 1954 de la mort du professeur Gompel ? Non. Et j'observe que l'instruction menée depuis 1983 a écarté aussi les assassinats d'infirmières des maquis du Vercors parce que, précisément, Barbie a déjà été jugé pour ces faits en 1954. En revanche, le tribunal des forces armées n'a eu à connaître d'aucun fait de déportation, alors qu'aujourd'hui ce sont précisément de tels faits qui sont retenus sous la qualification de crime contre l'humanité. »*

Quant au bâtonnier Bernard du Granrut, il se borna, au nom de l'ensemble des parties civiles, à une réplique simple : *« Dire que Klaus Barbie a déjà été jugé et condamné pour ce qu'on lui reproche aujourd'hui est à la fois une erreur de fait et une erreur de droit. En écoutant la lecture des arrêts de renvoi, vous avez pu constater la distinction qui était faite entre les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, seuls imprescriptibles. Vous avez pu remarquer aussi que tous les faits de torture, aussi horribles soient-ils, n'ont pas été retenus. On ne peut soutenir, comme le fait Mᵉ Vergès, que Barbie, dans ses activités à Lyon, serait comparable à un chef de camp de concentration, dont il peut être soutenu en effet que tous les crimes commis sous son autorité furent similaires et accomplis dans une durée de temps très précise. Là est le sophisme et l'erreur. »*

La cour n'a pas encore statué sur ces conclusions que les parties civiles comme le ministère public lui ont d'ailleurs demandé de joindre au fond et d'y répondre seulement après la fin des débats précisément susceptibles de montrer si la thèse de Mᵉ Vergès est ou non fondée.

Retour à Caluire

On retiendra enfin que, comme ils l'avaient annoncé, Mᵉˢ Hugo Iannucci, Paul Lombard, Michel Grenier, Yanina Castelli et François La Phuong, avocats de la veuve de Bruno Larat, résistant arrêté en compagnie de Jean Moulin et mort en déportation, dont la demande de constitution de partie civile avait été rejetée, ont fait savoir à la cour qu'ils avaient déposé au tribunal de Lyon une plainte avec constitution de partie civile contre Barbie pour crime contre l'humanité.

« Si nous avons agi ainsi, ont-ils exposé, *c'est précisément parce que nous entendons nous aussi que l'affaire de Caluire ne soit pas évacuée de l'histoire, comme a pu le dire Mᵉ Vergès. Mais nous ne voulons pas que ce dossier soit traité par lui à la sauvette, dans le brouhaha d'une cour d'assises. Nous voulons une instruction légale, complète, pour un débat clair et loyal et non pas un faux débat fait de petites phrases ou d'insinuations assassines. »*

De son côté, Mᵉ Henri Noguères, qui représente la Ligue des droits de l'homme, s'est déclaré *« satisfait d'une telle initiative »*. Et Mᵉ Vergès, qu'allait-il donc dire, pris à contre-pied comme il l'était ? Eh bien ! il a dit qu'il se réjouissait lui aussi, ajoutant toutefois : *« Je souhaite seulement à mes confrères qu'ils ne soient pas déçus, que leur plainte ne soit pas déclarée irrecevable. »*

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

● **Le Sénat et le procès de Klaus Barbie.** — A la demande de M. André Rabineau, sénateur centriste de l'Allier, le Sénat a observé, au cours de sa séance du mardi après-midi 12 mai, une minute de silence *« en mémoire des victimes de la deuxième guerre mondiale, en particulier celles de la déportation et des horreurs qui l'ont accompagnée »*, et notamment des *« enfants d'Izieu »*.

L'ŒIL DES DESSINATEURS

LYON
de notre envoyé spécial

Ils sont à ses pieds. En contrebas. A trois mètres. Trois tout petits mètres. Pas de bruit, pas de dispute. Ils glissent comme des oiseaux de nuit, frôlent de leur plume ce visage en creux d'un vieillard qui fut bourreau.

Beau sujet. Une dizaine de dessinateurs griffent ses yeux, croquent ses traits sur de grandes feuilles blanches à la recherche de ses années noires. Barbie, devenu leur proie, laisse mourir sur ses lèvres minces un sourire méprisant. *« Sa bouche est un coup de serpe »*, assure le dessinateur Hippolyte Romain. L'auteur des albums *Nuits* et *Reportages* a jaugé l'ancien haupt sturmführer : *« Il porte des stigmates terribles. C'est un type fort, avec des petits yeux précis, enfoncés, comme des boutons de bottine. Quand il s'anime, on sent la violence, la puissance. Il est très sec, son cou se réduit aux muscles. C'est un hibou déplumé assez sauvage. A cet âge-là, on a la gueule qu'on mérite. »*

« Il a de bonnes couleurs »

Barbie garde la tête fixe. Ses yeux courent de l'un à l'autre. Pour juger. Le temps a mangé ses lèvres. Mais Plantu s'interroge sur *« ce petit bonhomme en trois dimensions »* placé devant lui : *« Il a un rictus avec un côté « Ach ! je vais vous faire parler », qui peut tout simplement s'interpréter comme la moue d'un vieillard gêné par son ratelier. »*

Pile ou face ? Lequel retenir ? *« Il faudrait être de mauvaise foi pour lui trouver une tête d'assassin,* dit Wiaz, venu pour *le Nouvel Observateur. Pourquoi un boucher devrait-il avoir une tête de boucher ? Ce serait trop simple. Il a le visage très large, des traits de rapace mais pas pour autant de sanguinaire. »*

C'est ce qui a surpris Howard Brodie, dessinateur de *CBS News*, un géant qui a participé à la libération des camps d'extermination par l'armée américaine et qui scrute Barbie grâce à des jumelles miniatures ingénieusement fixées sur une paire de lunettes. *« Il ne ressemble pas au diable... ni à un aimable vieillard. Son sourire constant est troublant. Curieusement, il a de bonnes couleurs qui ne sont pas celles d'un prisonnier. »*

Ce n'est pas la seule surprise. Dessinateur au *Figaro* et pour de nombreux quotidiens régionaux, Calvi se demande *« s'il faut le dire »*. *« Ça va vous décevoir, mais je le vois comme quelqu'un de très gentil, doux, un croisement physique du curé d'Ars (le profil) et du pape (la forme du crâne). Deux connotations religieuses, ça fait beaucoup. Mais il faut attendre de l'entendre parler. »*

Il parlera. Déjà, mardi soir, il a sèchement renvoyé le président André Cerdini dans les cordes en répondant à une question sur son attitude par rapport à l'idéologie nazie : *« Je ne peux pas vous expliquer en deux mots ce qu'est le national-socialisme. » « Cet homme a une vigueur, une solidité, une charpente étonnante,* insiste Hippolyte Romain. *Il est une pointure. En face, c'est un poids léger. »*

Pourtant Klaus Barbie est fatigué. Tous le lisent sur son visage. Tous ont noté son dos voûté. Mais Jean Joly, qui a déjà couvert quatre cents procès pour *Détective*, est formel : *« Je le retrouve comme il était plus jeune sur les photographies. Je le vois dur. Son regard noir nous perce. »*

LAURENT GREILSAMER.

Au tribunal de Paris

Des associations de déportés et la LICRA demandent la saisie des « Annales d'histoire révisionniste »

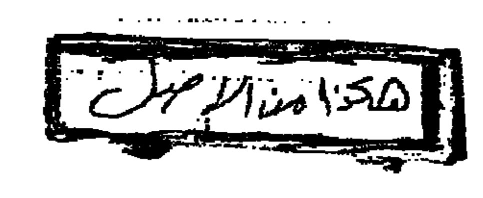
M. Gérard Pluyette, juge des référés au tribunal de grande instance de Paris, a examiné mercredi 13 mai, la demande présentée par quatre associations de déportés et la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA), visant à faire ordonner la suspension de toute distribution par les Nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP) du numéro un des *Annales d'histoire révisionniste* et la saisie de cette revue.

Proposée sous la forme d'un livre vendu 50 F dans certains kiosques à journaux, la revue, qui se présente comme trimestrielle, publie notamment, sous le titre « Le mythe de l'extermination des juifs », un article mettant l'holocauste en doute (*le Monde* du 12 mai).

Les amicales d'Auschwitz, de Buna-Monowitz, des déportés juifs de France et des déportés de Blechhammer (Auschwitz-III) indiquent dans leur assignation : *« Dans l'immédiate actualité, les victimes du nazisme que les associations requérantes ont vocation à défendre sont particulièrement sensibles à toute résurgence de cette doctrine génératrice de crimes contre l'humanité et à toute tentative de réhabilitation du nazisme. »* Les associations demandent, en outre, que les exemplaires saisis soient placés sous séquestre jusqu'à ce que le tribunal se soit prononcé sur les poursuites au fond qu'elles ont l'intention d'engager.

Le juge doit prendre sa décision le 14 mai.

MAURICE PEYROT.



Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

« Capitaine Fracasse », de Marcel Maréchal

Des comédiens grandeur nature

C'est une fiesta de théâtre, un vent de gaieté de la scène, que Marcel Maréchal lance à présent sur le Vieux-Port, dans son théâtre de la Criée, avec sa nouvelle adaptation du Capitaine Fracasse *de Théophile Gautier.*

DES pieds et des mains, le public scande les duels au fleuret, qui font peur tant ils sont furieux, les échauffourées générales à coups de gros bâtons. Entre-temps, les amours contrariées de Fracasse et d'Isabelle taquinent les cœurs. Mais la pièce de Maréchal est aussi, surtout, une très belle suite d'images de la vie des comédiens.

Fracasse de Théophile Gautier est l'histoire d'un voyage de comédiens ambulants. Par une nuit d'orage et de déluge, ils viennent s'abriter dans un château en ruine, du côté de Mont-de-Marsan, où campe dans la mouise, avec son chat et son chien, l'héritier du domaine, le baron de Sigognac, vingt-deux ans, qui ne sait rien faire de ses dix doigts, sinon écrivailler des vers, pas nombreux, et pas terribles.

Naturellement, Sigognac tombe illico amoureux de la jeune première de la troupe, Isabelle. Au matin, la pluie a cessé, les comédiens repartent direction Poitiers, puis Paris. Sigognac part avec eux, on l'engage comme scénariste-dialoguiste de complément, puis, comme il est beau garçon, *dégourdi*, et a une belle voix, il remplacera au pied levé un acteur qui vient de mourir, c'est là qu'il *prend le pseudo de* « Capitaine Fracasse », qui sonne bien.

Un jeune homme qui tombe amoureux d'une actrice et qui décide de la suivre, dans ses aventures de théâtre, ce n'est pas une rareté. Molière a-t-il fait autre chose, lorsque, ayant aperçu, à vingt et un ans, à Paris dans le quartier du Marais, ou peut-être à Montfrin, près d'Avignon, la comédienne Madeleine Béjart, il lui emboîta le pas, sans quoi il serait devenu avocat ou tapissier ?

Et Théophile Gautier, trois ans avant de signer un contrat pour la publication du *Capitaine Fracasse*, n'est-il pas tombé amoureux de l'actrice Carlotta Grisi, et ne l'a-t-il pas accompagnée à Londres ? Il s'éprendra plus tard d'Ernesta, la sœur de Carlotta.

Mais les entretiens amoureux de Fracasse et d'Isabelle, et la tournée des comédiens de la Gascogne à Paris, vont être fort troublés par un deuxième amoureux, Hannibal, duc de Vallombreuse, une terreur, une force de la nature, qui n'admet aucun obstacle, et qui va payer ses tueurs afin qu'ils expédient Fracasse dans l'autre monde. D'où d'innombrables bagarres, blessures, drames, cependant que l'on continue de jouer des farces, en soirée, sur les places et dans les granges.

Marcel Maréchal a su merveilleusement faire évoluer et converser ses comédiens en voyage. Il connaît par cœur ces animaux-là. Il est l'un d'eux. L'intelligence et la sensibilité si particulières des acteurs, leur angoisse chronique, leur complexe d'infériorité, leur idée fixe d'exercer un art qui ne laissera rien de palpable, lorsqu'ils auront cessé de vivre, et néanmoins leur attachement foncier, passionnel, à cet art, tout cela, Maréchal l'exprime d'une plume superbe.

Les allures et les propos de ces comédiens de *Fracasse* sont très frappants aussi parce que Maréchal, pour écrire la pièce, avait choisi d'avance les acteurs qui allaient l'interpréter. Il connaissait, à l'usage si l'on peut dire, Michel Robin, Tatiana Moukhine, Michel Ouimet, Gisèle Touret, Alain Crassas, Stéphane Bierry, avec qui il a souvent joué, et il a beaucoup pris appui sur les manières, les paroles, habituelles, de ces « vrais » personnages, qui sont, il faut le reconnaître, des « numéros » pas ordinaires, et qui donc, ici, se « jouent eux-mêmes », ce qui suscite des effets d'optique et d'écoute très drôles ou touchants.

Ce nouveau *Fracasse* brûle donc les planches, un vrai bonheur. Sa réussite doit beaucoup aux costumes de Patrick Couchetier, qui rejoignent le sens profond de l'œuvre.

Maréchal a eu la bonne idée d'inventer une fin inédite. Théophile Gautier avait écrit d'abord une fin sinistre, assez belle : Fracasse, revenu dans sa ruine de château après avoir tué Vallombreuse (qui se trouve être le propre frère d'Isabelle), mourait de faim. L'éditeur Charpentier refusa cet épilogue, et Gautier accepta d'en écrire un autre, mais, pour se venger il donna une « happy end » grotesque, avec résurrection impromptue de Vallombreuse, mariage Fracasse-Isabelle, découverte d'un trésor dans le potager, etc.

S'inspirant un peu de la conclusion « mamamouchi » du *Bourgeois gentilhomme*, Maréchal expédie ses acteurs, Fracasse compris, en tournée à l'étranger, à Constantinople d'abord, puis en Chine. Au dernier tableau, on hisse les voiles, direction Pékin. Bon voyage à tous !

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre national de Marseille, 20 h 30. Outre les acteurs déjà cités, *Fracasse* est joué par François Siener, Edmond Vullioud, Cecilia Hornus, Juliette Mailhé, Michèle Grelier, etc., tous excellents.

Quatorze expositions de photographies réunies en Belgique

Charleroi, capitale de l'image

1 500 images, 260 opérateurs : 14 expositions réunies pour un mois sur 5 000 mètres carrés de cimaise font de l'ancienne cité minière une ville lumière.

APRÈS le Provinciaal Museum voor Fotografie d'Anvers, créé en 1965 et récemment déménagé le long de l'Escaut, l'installation prochaine de l'« Espace Contretype » animé depuis 1979 par Jean-Louis Godefroid à la maison Hannon de Bruxelles, la Belgique compte désormais, sans esprit de concurrence, trois lieux permanents consacrés uniquement à la photographie.

Après huit ans de luttes, et de lenteurs administratives, n'ayant encore qu'un seul salarié et disposant d'un budget global de 6 millions de francs belges, le Musée de la photographie — pompeusement sous-titré Centre d'art contemporain de la communauté française de Belgique — vient en effet de s'installer officieusement dans l'ancien carmel de Mont-sur-Marchienne, près de Charleroi. Partiellement retapé, bénéficiant d'une aire d'exposition de 1 350 mètres carrés environ, il a vu sa direction logiquement confiée à Georges Vercheval, animateur de l'association Photographie ouverte fondée en 1979.

Le Musée a la double vocation d'assurer la diffusion de la création contemporaine et de veiller à la conservation et à la révélation du patrimoine. Outre l'impressionnante batterie de mille appareils anciens, couvrant toute l'histoire de la photographie, qui sont exposés en permanence, la collection est estimée à quelque quatre mille images. Elle réunit aussi bien la photo timbre-poste tirée de l'appareil à quinze vues que des épreuves de grands classiques comme Weston et Bill Brandt, ou des œuvres d'anonymes du dix-neuvième et du début du vingtième siècle. Les acquisitions représentant 10 % du budget global, la priorité est accordée aux anciens (de Léonard Misonne à Charles Leirens) et, tout en accueillant les étrangers, aux jeunes créateurs de la photographie belge. Avec Fastenaekens, Carez, Houcmant, Radisi, Cordier, Trivier, Van den Eeckhoudt, Geysels, De Jaeger, Vink, celle-ci est l'une des plus inventives en Europe.

Cette préouverture du Musée coïncidant avec la troisième Triennale internationale de la photographie, un programme pachydermique, aussi éclectique que varié, propose aux Carolorégiens des ensembles d'expositions, centrées sur trois thèmes, valorisées par de mini rétrospectives de grands noms (Bravo, Arbus, Appelt), et dispersées dans cinq lieux, à commencer par la chapelle des carmélites, point d'animation central du Musée (1). Empoignant le réel à bras-le-corps, dans la foulée de Klein, présent par un bout de fresque emprunté au CNP, Bruce Gilden (NY), Larry Fink (soirées mondaines), Jill Freedman (cirque et « cops »), d'une commune noirceur de ton, prouvent qu'il n'est point de salut pour le reportage aujourd'hui hors de l'exploration spectaculaire des milieux marginaux. C'est ce que confirment le beau travail couleur de Paul Graham sur les bureaux de chômage en Grande-Bretagne et surtout la révélation de Ruth Morgan, trente-sept ans, qui, dans des tirages monumentaux, avec beaucoup de tension et de dureté, mais aussi d'émotion, a tiré le portrait des détenus du quartier de haute sécurité de la prison californienne de Saint-Quentin. Cette même veine expressionniste se retrouve sur deux étages à la galerie du Musée de la photographie (2), où sont présentés les dix-huit sélectionnés (sur quatre cents postulants) du sixième Prix national Photographie ouverte, remporté par Carl De Keyer avec un reportage d'un classicisme inattendu sur l'Inde.

Au Musée des beaux-arts (3), perdu dans les arcanes labyrinthiques de l'hôtel de ville, sous le titre « Images d'architecture » sont accrochés sur un même plan, des ancêtres comme Baldus (vue ahurissante des arènes d'Arles, en 1855), des anciens tel Sabrier (féru de Le Corbusier), et des modernes déjà classiques comme les Becher, Basilico, Fastenakens avec ses sublimes visions nocturnes, l'Américaine Marylin Bridges décryptant dans ses vues aériennes récentes les strates de l'architecture naturelle ou des ruines mayas. De ce choix international très inégal, où se fondent les notions d'espace, de territoire et de paysage, on retiendra surtout Christian Meynen avec ses stations balnéaires hors saison ; la lecture sans misérabilisme par John Davies du site industriel anglais, fourmillant de détails accrocheurs ; la célébration des grands travaux, d'Orsay à La Villette, par Claude Bricage, dont on retrouve une série sur le théâtre à la Médiathèque (4), en compagnie de portraits bien rythmés de jazzmen par Jean-Paul Hubin et le regretté Yannick Bruynoghe.

De Saudek à Gormezano et Minot à la débordante Patricia Schwarz, dans une longue salle blanche du Palais des beaux-arts (5), c'est « l'Aventure du corps » qui est contée à travers la ressemblance physique des membres d'une même famille vus par Diana Blok, le baroquisme pictural des tableaux Polaroïd grandeur nature d'Evergon ou les autoportraits nus fragmentés d'Ursula Kelm et Florence Chevallier. Offrande, dépeçage anti-narcissique ou automiroitement, le corps est avant tout l'outil premier dont use le photographe pour mettre en danger son image. C'est ce qu'assène imparablement, dans d'immenses tirages surpeints d'une puissance saisissante, le dérangeant Dirk Braeckman, cousin flamand de Wols. Et l'épouvante mais admirable entreprise de défiguration menée par Yves Rozet, qui, de façon construite, superpose toutes les techniques de représentation (Polaroïd, photocopie, Photomaton). Passionnante et aboutie, il est incompréhensible que cette vertigineuse réflexion sur l'identité n'ait pas encore été montrée à Paris.

PATRICK ROEGIERS.

Ruth Morgan. Prison de Saint-Quentin, Californie.

Mario Gigli. Extrait de la série « Chiens ».

(1) Troisième Triennale internationale de la photographie. Catalogue général, 225 p, 750 FB. Tous renseignements : Musée de la photographie, 11, avenue Paul-Pastur, 6100 Charleroi-Mont-sur-Marchienne (071) 43-58-10/32-97-83. Jusqu'au 31 mai.

(2) Musée de la photographie : « Le réel comme matière », Alvarez Bravo, Chavepeyer collections permanentes et aperçu des acquisitions récentes. Galerie du Musée de la photographie : lauréats du sixième Prix national Photographie ouverte.

(3) Au Musée des beaux-arts : « Images d'architecture ».

(4) A la Médiathèque : « Scène/Mise en scène ».

(5) Au Palais des beaux-arts : Diane Arbus, Louis Pion, « Le corps de l'objet ».

Le 40e Festival

Surprises

Les films précédés de rumeurs sont souvent déroutants. On est déçu par le cabotinage de Joanne Woodward dans *la Ménagerie de verre*, filmée par Paul Newman, qui, lui, n'a heureusement, rien perdu de son charisme. On est surpris par les rêves naïfs et les décors bariolés des frères Taviani quand ils inventent Hollywood. On est ravi de découvrir dans la nouvelle section appelée « informative » une coproduction de télévisions européennes : *Hôtel du Paradis*. On est intrigué par l'idée du paradis que se font les curieux personnages interviewés par Diane Keaton, cinéaste. On sourit à l'humour des dames, surtout quand elles se mettent – comme Lili Rademakers – à décrire une passion sénile joliment, mais sans faire de cadeaux. Tout ça doit faire plaisir à Jérôme Clément, qui continue à diriger le Centre national de la cinématographie, avec un optimisme que rien ne peut atteindre.

SELECTION OFFICIELLE

« Good morning Babilonia », de Paolo et Vittorio Taviani

Mémoires d'un éléphant

Quand les restaurateurs de cathédrales construisent des temples de carton-pâte, le rêve des frères Taviani retrouve l'enfance de Hollywood.

On sait que le grand D.W. Griffith fut ruiné par le décor de son film *Intolérance* pour lequel il avait reconstruit une Babylone mégalomaniaque gardée par de fabuleux éléphants de carton-pâte. Dans *Good morning Babilonia*, les Taviani ont choisi d'enfourcher l'un de ces mythiques pachydermes pour rendre hommage au cinéma, à Hollywood en même temps qu'à la Toscane et à l'amitié fraternelle. Nicola (Vincent Spano) et Andrea (Joaquim de Almeida) achèvent la restauration de Notre-Dame des Miracles à Pise, en compagnie de leur père, au début de ce siècle. Mais déjà le passé ne paie plus : l'entreprise fait faillite et les deux frères partent chercher fortune en Amérique.

En 1915, c'est le pavillon italien qui est le clou de l'Exposition de San-Francisco. D.W. Griffith, fortement impressionné par la projection de *Cabiria* de Patrone, abandonne son film en cours, décide de tourner *Intolérance*, son vieux projet, et de recruter deux artisans du fameux pavillon italien. C'est ainsi que Nicola et Andrea passent du grand art roman au grand trucage moderne, celui du cinéma, et inventent leur monstre de bois et de papier peint.

Evidemment, la fausse Babylone n'a pas la vraie splendeur de Pise, et ces descendants de Michel-Ange et de Léonard conservent une certaine morgue à l'égard du cinéma naissant, même s'ils sont bluffés par Hollywood où ils trouvent chacun leur épouse. Il y a du reste une très belle scène entre le père des deux frères, venu les rejoindre pour le repas de noces sur le plateau même d'*Intolérance*, et Griffith (Charles Dance, dandy autoritaire, magistral), qui remet courtoisement les pendules européennes à l'heure américaine en expliquant que les cathédrales des temps à venir seront des bâtiments d'images, des temples de pellicule.

Il y a bien d'autres thèmes abordés dans ce film lyrique et naïf comme une fable, celui de la rivalité et de l'inséparabilité entre frères notamment (qui n'est pas entièrement développé, d'où l'aspect romanesque un peu escamoté de la fin tragique, mais les Taviani s'avançaient là sur un terrain dangereux pour eux-mêmes...). Qu'importe. Seul nous intéresse le regard émerveillé de ces deux Toscans sur ce jouet brillant, dérisoire du Nouveau Monde, cet artifice somptueux où ils sont passés maîtres sans quitter le sol italien, et qui de toute évidence les épate encore, autant que nous.

MICHEL BRAUDEAU.



Vincent Spano

Laurie Anderson



VICTOR/ENGUERAND

Un clavier, une cravate-ocarina, des masques sans visage... Le mot, le verbe, l'absence de William Burrough le temps d'un tango. Sur un air de Fassbinder, un inventaire à la Prévert, un Prévert-rock, un clown en blanc, Laurie Anderson. Et son film *Home of the Brave*.

QUINZAINE DES REALISATEURS

« Heaven », de Diane Keaton ; « le Chant des sirènes », de Patricia Rozema ; « le Journal d'un vieux fou », de Lili Rademakers

L'humour des dames

Pendant deux jours, la Quinzaine des réalisateurs a été celle des réalisatrices avec deux New-Yorkaises, Laurie Anderson et Diane Keaton ; une Canadienne, Patricia Rozema ; une Flamande, Lili Rademakers.

C'est une affaire entendue, un film est un film, qu'il soit fait par un homme ou par une femme. Pourtant, il y a chez les femmes un petit quelque chose de commun dans l'ironie du regard.

Diane Keaton interroge ses compatriotes : la mort, le paradis, l'enfer ? Graves questions traitées avec un humour réconfortant. Les cobayes interviewés ont été, à l'exception d'une magnifique vieille dame, grand-mère de la réalisatrice, choisis pour le pittoresque de leur mine et de leurs réponses (*le Monde* du 7 mai). *Heaven* n'est pas un document socioculturel sur l'attitude de l'Amérique devant les mystères divins. Le montage sophistiqué – *dix-huit mois de travail* – rappelle les émissions de type « Moi, je » ou « Cinéma cinémas ». Diane Keaton est d'ailleurs cinéphile.

Pour intervenir entre les fragments groupés d'interviews, elle a déniché des séquences saint-sulpiciennes à côté desquelles le péplum le plus kitsch ressemble à du Bresson. Elle est également branchée sur le cinéma français noir et blanc, et utilise des images qu'on ne voit plus jamais – celles de *l'Eternel retour*, avec le couple idéal des années noires, Marais-Sologne, la *Manon* de Clouzot, Cécile Aubry prônant avec vingt ans d'avance la liberté sexuelle et mourant dans les sables de l'exil...

L'amour n'est pas fatal chez Patricia Rozema – *le Chant des sirènes* – il est encombrant. C'est l'amour quasiment filial qui envahit une fille vraiment maladroite, secrétaire intérimaire, fascinée par une directrice de galerie d'art contemporain, lesbienne coincée, truqueuse. Il ne s'agit pas d'amour interdit, mais essentiellement d'identification ratée – la partie la plus drôle de ce film longuet, – grâce surtout au sourire niais et aux yeux futés de Sheila Mac Carthy.

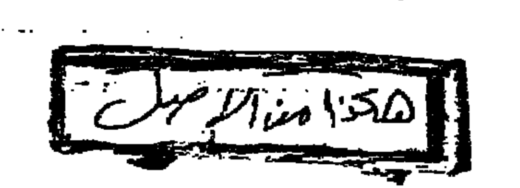
Amour fatal et mortel

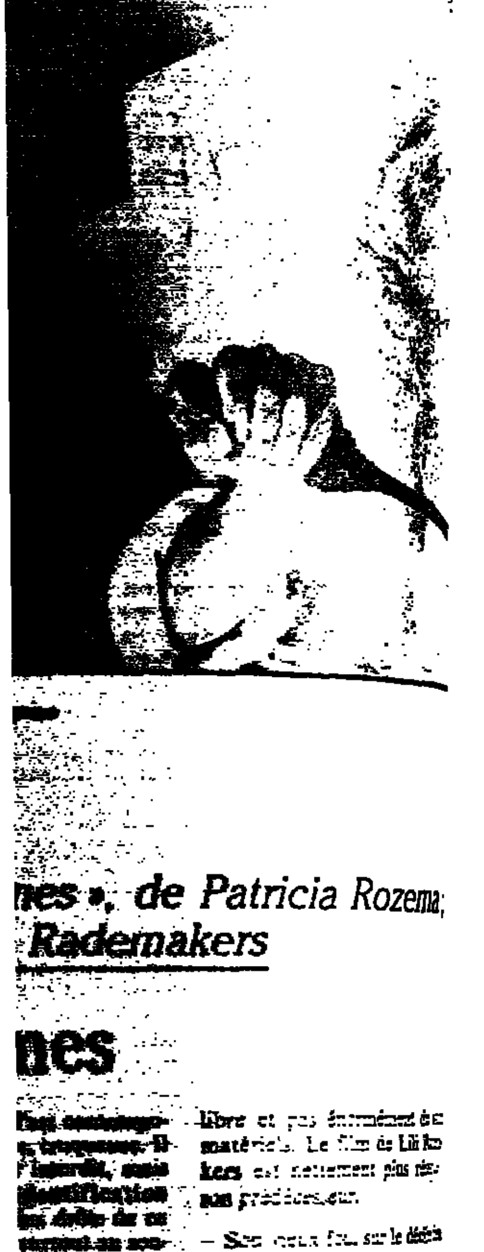
L'amour fatal, mortel, est en revanche le thème du film de Lili Rademakers, *le Journal d'un vieux fou*, d'après le roman de Tanizaki Junichiro. Experts dans la description des sentiments pervertis, les romanciers japonais sont très prisés de nos réalisatrices. Il y a eu déjà, d'après Rawabata, *Tristesse et beauté*, par Joy Fleury. Les deux cinéastes ont employé la même méthode : traduire l'équivoque par le glamour morbide des images ; déplacer l'action aujourd'hui en Europe, dans les milieux riches et raffinés – la perversité et son analyse exigeant beaucoup de temps libre et pas énormément de soucis matériels. Le film de Lili Rademakers est nettement plus réussi que son prédécesseur.

Son vieux fou, sur le déclin de sa vie, se rend compte qu'il ne peut plus être ému que par la cruauté des femmes. Il se laisse aller à sa passion pour sa belle-fille, une chipie pulpeuse. *En plus du glamour*, il fallait une belle dose d'élégante ironie pour montrer la passion du vieil homme sans son côté sénile, pénible. Le regard de Lili Rademakers est parfaitement aigu, attentif, pas tendre du tout. Le fameux regard froid du libertin angoissé.

Lili Rademakers flirte avec la gêne et la contourne grâce à la classe du vieux fou (Ralph Michael), à la belle santé de la jeune femme (Beatie Edney). Grâce ausi au *scénario* de Hugo Claus, avec qui elle avait déjà travaillé sur son premier film, *Menuet*.

COLETTE GODARD.





de Cannes

SELECTION OFFICIELLE

« La Ménagerie de verre », de Paul Newman

Un homme et deux femmes

Paul Newman metteur en scène a tourné fidèlement la pièce de Tennessee Williams la Ménagerie de verre.

La pièce de Williams n'est pas la meilleure ni la plus intense. Pourtant, on y retrouve son habituelle atmosphère étouffante – et ce film-théâtre appartient à la catégorie caméra virevoltante dans un décor fermé. Une catégorie qui convient à l'univers de Tennessee Williams, univers de névroses, de murs lézardés, de vies qui se désagrègent, de corps frustrés, de relations équivoques à l'intérieur d'une famille.

La famille est composée de la mère – Joanne Woodward, – ancienne coquette réfugiée dans ses souvenirs. La fille – Karen Allen, – boîteuse, maladivement repliée sur elle-même, entourée de petits objets en verre filé, aussi fragiles que sa raison. Le fils – John Markovich – s'évade dans les rêves d'aventure au cinéma. Un soir, il invite un ami, mais l'irruption de la vie réelle casse le fil des rêves. Le fils s'en va, s'enfuit, s'arrache aux deux femmes qui vont continuer à se regarder mourir.

La caméra de Paul Newman ne s'attarde pas beaucoup – c'est dommage – sur Karen Allen. Elle fait un sort à Joanne Woodward, qui, avec force mimiques, gestes menus, rires roucoulants, voix chantante, accent du Sud, offre une démonstration exhaustive des états d'âme de son personnage. John Markovich va jusqu'au bout de ses scènes avec force. Le seul mérite du film est d'avoir fourni l'occasion d'apercevoir Paul Newman à Cannes.

C. G.



Sur le tournage.

SECTION INFORMATIVE

« Hôtel du Paradis », de Jana Bokova

Le charme des brèves rencontres

La section informative est le nouveau fourre-tout de la sélection officielle. Un moment de grâce fragile est passé sur cette section boudée par les festivaliers.

Jana Bokova vit entre Londres et Paris mais elle est née à Prague. Elle a dans ses bagages une thèse sur le surréalisme et un diplôme de la National Film School. Et surtout une pratique du cinéma acquise en dix ans de confection d'œuvres marginales, entre documentaire et fiction. Elle mêle acteurs professionnels et personnages anonymes qui jouent leur propre rôle, parfois coloré d'inventions de dernière minute. Huit films ont ainsi vu le jour, généralement produits par la BBC.

Jana Bokova n'est pas très cinéphile mais elle aime Ozu et Paris, les cadres fixes et les rencontres quotidiennes fortuites. Son premier vrai long métrage, *Hôtel du Paradis*, n'a pas d'histoire. C'est un puzzle, un assemblage de miettes de vie, de dialogues que partagent des personnages réunis un moment dans une vieille pension de famille parisienne. Il y a là Joseph Goldman (fascinant Fernando Rey), un vieil acteur juif lithuanien rescapé des camps et ancien d'Hollywood. Il revient régulièrement à Paris flâner dans ces rues qui lui rappellent son passé. Sa dernière lubie est de jouer *la Chute* de Camus dans la salle criblée de dettes de son ami Maurice (pervers Hughes Quester).

Joseph répète son rôle sans y croire, il est fatigué, seul malgré la présence attendrie de la clientèle, personnages tous en attente et en rupture. A côté de sa sœur discrète et attentionnée (Carola Régnier), une jolie femme mystérieuse en dérive affective et professionnelle (Bérangère Bonvoisin), un cinéaste en mal de scénario (Fabrice Lucchini), un Latino-Américain embourgeoisé (Raul Gimenez). Et surtout la truculente patronne de l'hôtel, sorte de mère maquerelle reconvertie en nounou pour pensionnaires, un rôle sur mesure que joue Marika Rivera, échappée des cabarets londoniens.

Sans crier gare, sans effets inutiles, ce film tisse la mince toile des nostalgies, des errances intérieures et des avenirs incertains. N'entre pas qui veut à *l'Hôtel du Paradis*.

JEAN-LOUIS MINGALON.

RENCONTRE

Directeur du Centre national de la cinématographie

Jérôme Clément chiffres en main

Jérôme Clément, directeur du CNC, poursuit sa mission : la défense des intérêts du cinéma français.

Partira, partira pas ? Jérôme Clément, directeur général du Centre national de la cinématographie (CNC), est l'un des derniers hauts fonctionnaires nommés par le gouvernement de gauche qui soient encore en fonction au ministère de la culture. Depuis un an maintenant, la rumeur va son train. Epargné de la première heure, il risque chaque jour son poste.

Ce n'est pourtant pas un homme inquiet qui arpente depuis une semaine les rues de Cannes. Même si la situation du cinéma français n'est guère brillante (le Monde du 7 mai).

« Si le marché national s'est radicalement transformé avec les vastes bouleversements qu'a connus l'audiovisuel, *constate Jérôme Clément*, notre cinéma résiste mieux que celui de tous les autres pays européens. Nous avons la production la plus forte, la fréquentation la plus importante, et les salles les plus nombreuses et les mieux équipées. Cela n'est pas le fruit du hasard. Lors de la première crise du cinéma, à la fin des années 60, due à l'explosion de la télévision, le législateur, sous l'impulsion du CNC, a voté une loi en 1974 qui n'a pas d'équivalent ailleurs. Cette loi prévoyait déjà les quotas de films, les délais de leur diffusion, les heures auxquelles les chaînes pouvaient les projeter ; la loi de 1982 d'abord puis celle de 1986, toujours à l'initiative du CNC, sont venues compléter un dispositif déjà contraignant.

» Ces textes ont permis de mieux hiérarchiser les séquences de diffusion à la télévision, d'affirmer très clairement le primat de la sortie en salle sur tous les autres vecteurs et de renforcer les moyens du CNC et du gouvernement en matière de contrôle. Ainsi, le cahier des charges des chaînes publiques s'applique désormais à toutes les autres. La CNCL peut aussi prendre des sanctions, et son président saisir la section du contentieux du Conseil d'Etat sur son initiative ou si nous l'alertons.

» La mission du CNC est la défense générale du cinéma français. Quatre cent cinquante personnes, disposant d'un budget annuel de 1,5 milliard de francs, sont chargées de la collecte des fonds attribués au Centre et de leur gestion. Ces fonds proviennent essentiellement de la taxe spéciale sur les billets vendus en salle (taxe de 11,5 %, qui produit environ 500 millions de francs), des subventions de l'Etat (300 millions) et des sommes prélevées sur le budget des chaînes (prélèvement de 5,5 %, qui produit plus de 500 millions de francs, dont 35 % vont au cinéma et le reste à la création audiovisuelle).

» Le CNC a été à l'origine de deux décisions récentes : la mise en place du fonds de soutien à la création des SOFICAS (1). Ces deux mécanismes, accentués après la venue de M. François Léotard, ont apporté de l'argent à un moment crucial. Pour le cinéma, alors que les avances consenties par les distributeurs sont, en raison de la baisse de la fréquentation, en recul notable, l'arrivée des SOFICAS a permis de mobiliser 67,6 millions de francs l'an dernier.

» Deux grands dangers, malgré toutes nos précautions, persistent. Pour ce qui est des relations de la télévision et du cinéma, il ne faudrait pas créer, par trop de zèle, une situation à l'américaine, c'est-à-dire un marché où les coûts d'achat de films pour les chaînes sont tellement élevés qu'elles produisent leurs propres téléfilms. Si l'on prive la télévision de cinéma, on prive le cinéma de moyens nécessaires à son épanouissement. Pour ce qui est de l'identité du cinéma français, il ne faudrait pas que la modification du contexte économique entraîne une modification artistique. Le CNC tient à défendre le cinéma d'auteur et a tout fait pour dynamiser le comportement de tous les professionnels.

» Nous avons dit aux chaînes de payer les films plus cher, d'en diffuser moins et de produire des œuvres de création plus nombreuses. Nous en avons trouvé les moyens. Les responsables de l'audiovisuel doivent comprendre où est leur intérêt. Je compte aussi sur la mobilisation du public. L'exemple est venu de haut : le président de la République ne vient-il pas de lancer un appel pour la création d'une sorte d'Eurêka culturel, idée féconde sur laquelle nous allons nous mobiliser dans les prochains mois ? Ce sera le point d'orgue d'une politique de coproduction européenne lancée dès 1981. »

Propos recueillis par OLIVIER SCHMITT.

(1) Fonds collectés par appels publics à l'épargne.



EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche (42-77-12-33).

NOUVELLES TENDANCES : les avant-gardes de la fin du XX[e] siècle. La mutation des styles. Galerie du CCI. Jusqu'au 8 septembre.

HANS HOLLEIN. Rétrospective d'architecture des années 50 à nos jours. CCI. Jusqu'au 8 juin.

MIES VAN DER ROHE ET SES DISCIPLES 1886-1969. CCI. Entrée libre. Jusqu'au 15 juin.

CARTES BLANCHES : Moshe Kupferman et Zvi Goldstein (choix de Yona Fischer, conservateur au musée d'Israël) ; Jean-Charles Blais (choix de la Société des amis du musée national d'art moderne) ; Les courtiers du désir (choix de la Georges Pompidou Art and Culture Foundation) ; 16 artistes (choix de l'Association des amis du Centre Georges-Pompidou). Galeries contemporaines. Jusqu'au 24 mai.

DESSINS AUTRICHIENS DANS LES COLLECTIONS DU CABINET D'ART GRAPHIQUE. Salle d'art graphique. Jusqu'au 7 juin.

Musées

MUSÉE PICASSO. Nouveaux horaires d'ouverture : tous les jours sauf mardi, de *9 h 15 à 17 h 15 ; le mercredi de 9 15 à 22 h.*

LUMIÈRES DU NORD : La peinture scandinave (1885-1905). Musée du Petit Palais, avenue Winston-Churchill (42-65-12-73). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 17 mai.

LE TROISIÈME ŒIL DE JACQUES-HENRI LARTIGUE, photographies en relief. Grand Palais, avenue Winston-Churchill (42-56-09-24). Sauf mardi et mercredi, de 12 h à 19 h. Jusqu'au 3 janvier 1988.

COSTUME-COUTUME. Jusqu'au 15 juin : TERRAE MOTUS. Naples. Tremblement de terre. Entrée place Clemenceau. Jusqu'au 11 mai : TANIS. L'or des pharaons. Entrée avenue Winston-Churchill. Jusqu'au 20 juillet. Galeries nationales du Grand Palais (42-56-09-24). Sauf mardi, de 10 h à 20 h ; le mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 25 F ; le samedi : 18 F ; BRÉSIL ARTS POPULAIRES. Grand Palais. Entrée : place Clemenceau. Jusqu'au 18 mai ; SALON DES ARTISTES FRANÇAIS. Grand Palais. Entrée : Av. Winston-Churchill. Tous les jours de 10 h 30 à 18 h 30 (43-59-52-49). Jusqu'au 30 mai.

SALON DE MAI. Grand Palais. Entrée : Av. Winston-Churchill. Tous les jours de 11 h à 19 h. Jusqu'au 31 mai.

DESSINS FRANÇAIS DU DÉBUT DU XVIII[e] SIÈCLE DE WATTEAU A LEMOYNE. Musée du Louvre. Pavillon de Flore (42-60-39-26). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Jusqu'au 1[er] juin.

JAN SAUDEK. Photographies 1953-1986. *Musée d'art moderne de la Ville de* Paris, 11, av. du Président-Wilson (47-23-61-27). Sauf le lundi, de 10 h à 17 h 30 ; le mercredi jusqu'à 20 h 30. Jusqu'au 10 mai.

IAN HAMILTON FINLAY, KAREN KNORR, JEAN-LUC VILMOUTH. ARC. Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 28 juin.

HIPPOLYTE BAYARD. Naissance de l'image photographique ; PAUL NADAR AU TURKESTAN. Jusqu'au 31 mai. LE TEMPS D'UN MOUVEMENT. Jusqu'au 8 juin. Palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (47-23-36-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15.

DEMEURES DES HOMMES, SANCTUAIRES DES DIEUX : *l'architecture* tibétaine. Musée Guimet, 6, place d'Iéna (47-23-61-65). Jusqu'au 13 juillet. Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15.

TRÉSORS DU TIBET, région autonome du Tibet-Chine. Muséum national d'histoire naturelle. Galerie de botanique, 16, rue Buffon. Sauf mardi, de 11 h à 18 h 30.

ANCIEN PÉROU : vie, pouvoir et mort. Musée de l'homme, palais de Chaillot. Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Jusqu'en janvier 1988.

PARIS. COUTURE ANNÉES 30. Palais Galliera, Musée de la mode et du costume, 10, avenue Pierre-I[er]-de-Serbie. Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 20 septembre.

WOU TSO-JEN ou la modernité dans la tradition de l'encre ; SIAO CHOU-FANG et les fleurs de Chine. Musée Cernuschi, Musée d'art chinois de la ville de Paris, 7, av. Vélasquez. Sauf lundi et les 28 mai et 7 juin, de 10 h à 17 h 40. Du 16 mai au 12 juillet.

HOMMAGE A CHRISTIAN DIOR 1947-1957. Musée des arts de la mode. 109, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h ; le dimanche, de 11 h à 18 h. Entrée : 25 F. Tarif réduit : 18 F. Jusqu'au 4 octobre.

LONDRES A LE TICKET. Cinquante ans d'affiches de transport ; ALAIN LE QUERNEC. Affiches. Musée de la publicité, 18, rue de Paradis (42-46-13-09). Sauf mardi, de 12 h à 18 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 24 mai.

MARBRES DE RODIN. Collection du musée. Musée Rodin, 77, rue de Varenne *(47-05-01-34). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 45.* Entrée : 15 F. Jusqu'au 31 août.

VOYAGEURS... EN DELIRE. Sculptures d'Anguera ; Babarit ; De Ribier ; Peyrel, musée Bourdelle, 16, rue Antoine-Bourdelle (45-53-31-70). Jusqu'au 17 mai.

LE SACRE : A PROPOS D'UN MILLÉNAIRE, 987-1987. Hôtel de Soubise, Musée de l'histoire de France, 60, rue des Francs-Bourgeois. Sauf mardi, de 14 h à 17 h. Jusqu'au 12 octobre.

RODOLPHE HAMMADI. De marches en escaliers. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40, jusqu'au 17 mai.

LES CHARTREUX. Musée Carnavalet (voir ci-dessus). Jusqu'au 9 août.

HOMMAGE A *SIMON GANTILLON.* Départs. Bibliothèque nationale. Galerie Colbert, 6, rue des Petits-Champs (42-77-44-21). Sauf dimanche, de 9 h à 19 h. Jusqu'au 31 mai.

JEAN-LUC MAISONNEUVE. Cantates. Bibliothèque nationale. Galerie de photographie. Passage Colbert, 2, rue Vivienne. Sauf le dimanche, de 12 h à 18 h 30. Jusqu'au 23 mai.

OLIVIER DEBRÉ. Bibliothèque nationale. Galerie de l'estampe contemporaine. Rotonde Colbert, 4, rue Vivienne et 6, rue des Petits-Champs. Sauf le dimanche, de 12 h à 18 h 30. Jusqu'au 30 mai.

LE MARAIS. Mythe et réalité. Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine. Tous les jours de 10 h à 18 h. Jusqu'au 30 août.

LES CLEFS DE LA FORTUNE ET LE CINÉMA FORAIN. Musée national des arts et traditions populaires, 6, av. du Mahatma-Gandhi (47-47-69-80). Jusqu'au 15 juin.

ELEPHANTILLAGES. Musée en Herbe. Jardin d'Acclimatation. Bois de Boulogne (47-47-47-66). Tous les jours, de 10 h à 18 h. Entrée : 12 F. Jusqu'au 30 octobre.

LORENZO VIANI. Musée de la Seita, 12, rue Surcouf (45-55-91-50). Sauf dimanche et jours fériés, de 11 h à 18 h. Jusqu'au 13 juin.

RÉTROSPECTIVE FOUJITA. Musée de Montmartre, 12 et 14 rue Cortot (46-06-61-11). Tous les jours de 10 h à 18 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 22 juin.

Centres culturels

CONSTANTIJN HUYGENS. Homo Universalis. Institut Néerlandais, 121, rue de Lille. Sauf le lundi, de 13 h à 19 h. Jusqu'au 5 juillet.

PREMIERS TEMPS CHRÉTIENS EN GAULE MÉRIDIONALE. III[e]-VIII[e] siècle. Pavillon des arts. Les Halles. Terrasse Rambuteau. Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 28 juin.

RAFAEL CANOGAR. Paris Art Center, 36, rue Falguière (43-22-39-47). Jusqu'au 30 mai.

JIM DINE CHEZ ALDO CROMMELYNCK (gravures). American Center, 261, boulevard Raspail (43-35-21-50). Sauf dimanche, de 12 h à 19 h. Jusqu'au 8 juillet.

GOYA ET PARIS : les nouveaux caprices de Goya - Hommage à Goya des artistes espagnols de Paris (gravures et lithographies). Espace AGF, 87, rue de Richelieu (42-44-13-12). Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h 45. Jusqu'au 22 mai.

LOTTI RINGSTROM ; ERLING JOHANSSON. Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (42-71-82-20). Du lundi au vendredi, de 12 h à 18 h ; samedi et dimanche de 14 h à 18 h. Jusqu'au *27 mai.*

PICHA. Centre Wallonie-Bruxelles, 7, rue de Venise (42-71-26-16). Jusqu'au 8 juin.

JORGE DU BON (sculptures). Centre culturel du Mexique, 28, boulevard Raspail (45-49-16-26). Jusqu'au 26 mai.

LE PEINTRE DEVANT SON MIROIR. 222 autoportraits. Collection Gérald Schurr. Le Louvre des Antiquaires, 2, place du Palais-Royal (42-97-27-00). Du 15 mai au 5 septembre.

WHANKI. 10 ans de peinture à New-York. Centre national des arts plastiques, 11, rue Berryer (45-63-90-55). Sauf mardi, de 11 h à 18 h. Jusqu'au 14 juin.

LES JOYAUX DES RUES. Rétrospective des plaques émaillées françaises. Bibliothèque Forney, Hôtel de Sens. 1, rue du Figuier (42-78-14-60). Du mardi au samedi, de 13 h 30 à 20 h. Jusqu'au 23 mai.

RAYMOND LŒWY, LE DESIGNER QUI A MARQUÉ SON TEMPS. Hall MBF Mercedes. 118, Champs-Elysées. Jusqu'au 28 juin.

103[e] ANNIVERSAIRE DE L'UNION DES FEMMES PEINTRES ET SCULPTEURS. Pavillon des arts du parc floral de Paris, bois de Vincennes. Tous les jours. Jusqu'au 24 mai.

JEUNE SCULPTURE 87/1. Espace du Port-d'Austerlitz. Accès par la berge. (43-04-68-86 en matinée). Sauf mardi, de 13 h à 19 h. Du 15 mai au 14 juin.

EXPOSITION COLLECTIVE DES ARTISTES DE LA CITÉ. Cité internationale des arts. Salle Edouard-Sandoz. 18, rue de l'Hôtel-de-Ville. Tous les jours, de 13 h à 19 h. Du 15 mai au 4 juin.

Galeries

*MAITRES FRANÇAIS XIX[e]-XX[e] SIÈ*CLE. Galerie Schmit, 396, rue Saint-Honoré (42-60-36-36). Jusqu'au 18 juillet.

HISTOIRE, MYTHOLOGIE ET RELIGION DANS LA PEINTURE FLAMANDE. Galerie d'art Saint-Honoré, 267, *rue Saint-Honoré (42-60-15-03).* Jusqu'au 10 juillet.

HOMMAGE A FRANCIS PONGE. La Cour de Varenne, 42, rue de Varenne (45-44-65-50). Jusqu'au 28 mai.

GÉOMÉTRISMES : art abstrait 1910-1960. Peintres connus ou méconnus. Galerie Arnoux, 27, rue Guénégaud (46-33-04-66). Jusqu'au 3 juin.

MÉMOIRE VIVE : Jean-Paul Huftier, Anne-Marie Pêcheur, Jean-Pierre Pincemin, Bernard Turiot. Galerie G, 19, rue de l'Abbé-Grégoire (45-48-10-22). Jusqu'au 30 mai.

LA VOIE DU MATIÉRISME. Galerie Galarte, 13, rue Mazarine (43-25-90-84). Jusqu'au 27 mai.

HAJDU. Sculptures-dessins. Jusqu'à fin juin.

MARINO MARINI. Gravures et lithographies. Jusqu'au 6 juin. Artcurial, 9, av. Matignon (42-99-16-16).

VINCENT VERDEGUER : BRUNO ROSENZWEIG. Galerie Bercovy-Fugier, 27, rue de Charonne (48-07-07-79). Jusqu'au 13 juin.

RAINER FETTING : JAMES ROSENQUIST. Galerie Daniel Templon, 30, rue Beaubourg (42-72-14-10). Jusqu'au 30 mai.

JEAN-FRANÇOIS BRIANT : MICHEL HAAS. Media-Art, 55, rue Didot (45-43-42-69). Jusqu'au 27 mai.

ATLAN. Les lithographies des années *1945 à 1959.* Galerie La Hune, 14, rue de *l'Abbaye* (place Saint-Germain-des-Prés, 43-25-54-06). Jusqu'au 3 juin.

AVRIL. Montages récents. Galerie Erval, 16, rue de Seine (43-54-73-49). Jusqu'au 2 juin.

JORG BADER. Galerie Blum, 52-54, rue du Temple (42-72-39-84). Jusqu'au 28 mai.

JONATHAN BOROFSKY : Dessins. Galerie Yvon Lambert, 5, rue Grenier-Saint-Lazare (42-71-04-25). Jusqu'au 20 mai.

COLETTE BRUNSCHWIG. Galerie Clivages, 46, *rue de l'Université (42-96-69-57).*

BURATTONI : Parc-Passages. Galerie Guthare-Ballin, 47, rue de Lappe (47-00-32-10) et Galerie Polaris, 25, rue Michel-le-Comte (42-72-21-27). Jusqu'au 27 mai.

CHAGALL. Galerie Adrien Maeght, 46, rue du Bac (45-48-45-15). Jusqu'au 14 juin.

JEAN-PAUL CHAMBAS. Epreuve de la Mémoire. Galerie Krief-Raymond, 50, rue Mazarine (43-29-32-37). Jusqu'au 31 mai.

CHRISTOFOROU : « Du néant est partie notre caravane ». Galerie Convergence Paris, 39, rue des Archives (42-78-57-45). Jusqu'au 23 mai.

ALAIN CLÉMENT. Galerie Montenay, 31, rue Mazarine (43-54-85-30). Jusqu'au 30 mai.

ROBERT DOISNEAU : portraits. Comptoir de la photographie, cour du Bel-Air, 56, rue du Faubourg-Saint-Antoine (43-44-11-36). Jusqu'au 30 juin.

DUFY. Galerie Daniel Malingue, 26, rue Matignon (42-66-60-33). Jusqu'au 20 juin.

FRANTA. Galerie Pierre-Lescot, 153, rue Saint-Martin (48-87-81-71). Jusqu'au 13 juin.

ELIZABETH FRANZHEIM. La Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (45-48-84-28).

FOUGERON. Pièces détachées *1937-*1987. Galerie Jean-Jacques Dutko, 5, rue Bonaparte (43-26-93-13). Jusqu'au 30 juin.

MICHEL GEMINIANI. Galerie Ariel, 140, boulevard Haussmann. Jusqu'au 20 mai.

LIONEL GODART 87. Galerie Françoise Palluel, 91, rue Quincampoix (42-71-84-15). Jusqu'au 6 juin.

RAYMONDE GODIN. Galerie Leif Stähle, cour Delépine, 37, rue de Charonne (48-07-24-78). Jusqu'au 13 juin.

CLAUDE GROSCHENE. Galerie Peinture Fraîche, 29, rue de Bourgogne (45-51-00-85). Jusqu'au 23 mai.

MICHEL HUMAIR : peintures. Galerie Bellint, 28 *bis,* boulevard Sébastopol (42-78-01-91). Jusqu'au 30 mai.

KAREN KNORR : Connoisseurs. Samia Saouma, 2, impasse des Bourdonnais (42-36-44-56). Jusqu'au 23 mai.

MOSHE KUPFERMAN. Galerie Jaquester, 85, rue Rambuteau (45-08-51-25). *Jusqu'au 6 juin.*

CHARLES LE BARS : Sculptures. Galerie Michèle Broutta, 31, rue des Bergers (45-77-93-71). Jusqu'au 13 juin.

LANSKOY. Galerie K, 15, rue Guénégaud (43-26-15-41). Jusqu'au 27 juin.

JEAN-LUC LE FLOC'H. Toiles. Chez Lucien Durand, 19, rue Mazarine. Jusqu'au 13 juin.

JEAN-*LUC* LE FLOC'H. Œuvres sur papier. Galerie Marie Paccard, 3, rue Jacques Callot. *Jusqu'au 20 juin.*

BARBARA & MICHAEL LEISGEN. Derniers travaux, portraits. Galerie BAMA, Ninon Robelin, 40, rue Quincampoix (42-77-38-87). Jusqu'au 27 juin.

LEPPIEN. Galerie Franka Berndt, 11, rue de *l'Echaudé (43-25-52-73). Jusqu'au 30 mai.*

LOUTTRE B. Champs d'amour. Galerie Fabien Boulakia, 20, rue Bonaparte (43-26-56-79). Jusqu'au 8 juin.

HOMMAGE A MAILLOL. Galerie D.-Vierny, 36, rue Jacob (42-60-23-18). Jusqu'à fin mai.

AGNÈS MARTIN : Peintures 1975-1986. Yvon Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple (42-71-09-33). Jusqu'au 20 mai.

GERHARD MERZ. « Le Cœur de *Jésus ». Galerie Laage-*Salomon, 57, rue du Temple (42-78-11-71). Jusqu'au 13 juin.

BERTHE MORISOT. Galerie Hopkins-Thomas, 2, rue de Miromesnil (42-65-51-05). Jusqu'au 27 juin.

OLIVIER MOSSET. Gilbert Brownstone et Cie, 17, rue Saint-Gilles (42-78-43-21). Jusqu'au 30 mai.

ARNULF RAINER : Fossilien. Galerie Stadler, 51, rue de Seine (43-26-91-10). Jusqu'au 30 mai.

GUILLERMO ROUX : vingt peintures à tempera 1986-1987. Galerie Jeanne-Bucher, 53, rue de Seine (43-26-22-32). Jusqu'au 6 juin.

GÉRARD SCHLOSSER. Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (42-71-20-50). Jusqu'au 29 mai.

YVON TAILLANDIER. L'Œil de bœuf, 58, rue Quincampoix (42-78-36-66). Jusqu'au 29 mai.

TROMEUR : Les riches heures de Babel. Galerie Michèle Chomette, 24, rue Beaubourg *(42-78-05-62). Jusqu'au 6 juin.*

BERNARD TURIN : art éphémère. Galerie Alain Oudin, 28 *bis,* boulevard Sébastopol (42-71-83-65). Jusqu'au 30 mai.

GER VAN ELK : sept pièces dans la tradition de l'autoportrait. Liliane et Michel *Durand-Dessert,* 3, rue des Haudriettes (42-77-63-60). Jusqu'au 30 mai.

VASARELY : toiles, sérigraphies, sculptures. Galerie Guigné, 89, rue du Faubourg-Saint-Honoré (42-66-66-88). Jusqu'au 30 mai.

VISEUX : sculptures et œuvres sur papier. *Galerie l'Art et la Paix, 35, rue de Clichy* (48-74-35-86). Jusqu'au 13 juin.

VLAMINCK. Galerie de la Présidence, 90, rue du Faubourg-Saint-Honoré (42-65-49-60). Jusqu'au 30 juin.

HUGH WEISS : suite « Ecoute-Tout ». *100 dessins. Galerie du Roi de Sicile,* 20, rue du Roi-de-Sicile (40-27-07-27). Jusqu'au 27 juin.

TOM WESSELMANN : Metal Cut-Out Paintings and Drawings. Galerie de France, 52, rue de la Verrerie (42-74-38-00). Jusqu'au 13 juin.

DIMITRI ZHILINSKY : peintures et dessins. Galerie Claude Bernard, 7 et 9, rue des Beaux-Arts (43-26-97-07). Jusqu'au 2 juin.

En région parisienne

AUVERS-SUR-OISE. Ville ouverte aux amateurs d'art (Artists on the Move). Salle polyvalente d'Auvers-sur-Oise, rue Marcel-Martin (30-36-70-30). Jusqu'au 30 mai.

BRÉTIGNY-SUR-ORGE. Ramus. Centre culturel communal Gérard-Philipe, rue Henri-Douard (60-84-38-68). Jusqu'au 6 juillet.

LA DÉFENSE. Les Indiens d'Amérique, objets d'art et objets du quotidien. Art. 4, 15, place de la Défense. La Défense 4 (49-00-15-56). Jusqu'au 31 juillet.

CHAMPS-SUR-MARNE. Cécile Talec : peintures, photographies. Château (60-06-36-74). Jusqu'au 7 juin.

CORBEIL-ESSONNES. Jean *Zuber.* Centre d'art contemporain Pablo-Neruda, 22, rue Marcel-Cachin (60-89-00-72). Jusqu'au 9 juin.

EVRY. Pierre TUAL. Photographies de Marc Aurey. A l'Aire libre de l'Agora d'Evry. Jusqu'au 7 juin. « Plis, contre-plis ». Dans les jardins du Conseil général d'Evry. Jusqu'au 31 août. (64-97-23-34).

GENNEVILLIERS. Tjeerd Alkema et Emmanuel Saulnier : entretien. Galerie municipale Edouard-Manet, 3, place Jean-Grandel (47-94-10-86). Du 7 mai au 6 juin.

IVRY-SUR-SEINE. 6[e] Bourse d'art monumental. Centre d'art contemporain, 93, avenue G.-Gosnat (46-70-15-71). Jusqu'au 24 mai.

JOUY-EN-JOSAS. La fête et les jeux en toile de Jouy. Musée Oberkampf, château de Montebello. Jusqu'au 2 juillet.

MAGNY-LES-HAMEAUX. Histoire de la ferme des Granges de Port-Royal. Musée national des Granges de Port-Royal (30-43-73-05). Jusqu'au 13 juillet.

MONTROUGE. 32[e] Salon d'art contemporain. Louis Valtat. Centre culturel, 2, avenue E.-Boutroux ; 32, rue Gabriel-Péri (42-53-33-00). Jusqu'au 9 juin.

MONTREUIL. Théophile Alexandre Steinlen. Rétrospective 1885-1922. Centre des expositions, esplanade Benoît-Frachon. Jusqu'au 31 mai.

PONTOISE. Jean-Emile Laboureur. Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (30-38-02-40). Entrée gratuite. Jusqu'au 14 juin.

PONTOISE. Maximilien Luce. Musée Pissarro, 17, rue du Château (30-38-02-40). Entrée gratuite. Du 16 mai au 13 septembre.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. Picardie, berceau de la France. *Clovis et les derniers* Romains. Musée des Antiquités nationales (34-51-53-65). Jusqu'au 1[er] juin.

En province

ANGERS. L'héritage de Monsieur Moll : les dessins du musée d'architecture d'Angers (1889-1922). Musée des beaux-arts (41-88-64-65). Jusqu'au 28 juin.

ARRAS. La porcelaine française au XVIII[e] siècle. Musée. Ancienne abbaye de Saint-Vaast, 22, rue Paul-Doumer (21-21-26-43). Jusqu'au 21 juin ; Heurtaux. Centre culturel Noroit, 9, rue des Capucins (21-71-30-12). Jusqu'au 28 juin.

BORDEAUX. Mario Merz. CAPC, Musée d'art contemporain, entrepôt Lainé, rue Foy (56-44-16-35). A partir du 9 mai. « Italie, histoire d'une collection ». Musée et galerie des beaux-arts, cours d'Albret (56-90-91-60). Jusqu'au 1[er] septembre.

BOURG-EN-BRESSE. Forma 1 (Accardi ; Attardi ; Consagra ; Dorazio ; Guerrini ; Perilli ; Sanfilippo ; Turcato). Musée de Brou, 63, boulevard de Brou (74-22-22-31). Jusqu'au 21 juin.

DIEPPE. Jacques Deschamps : *dessins,* coumages, peintures cousues, peintures. Château-musée. Jusqu'au 9 juin.

DUNKERQUE. Franta. Peintures et papiers récents. Musée d'art contemporain. Jusqu'au 9 juin.

ÉVREUX. Paysages (peintures et dessins de la collection du musée). Ancien évêché, 6, rue Charles-Corbeau (32-39-34-35). Jusqu'au 31 juin.

GRAVELINES. *Jean-Emile Laboureur.* Musée du dessin et de l'estampe, arsenal de Gravelines (28-23-08-13). Jusqu'au 31 mai.

GRENOBLE. Gloria Friedmann : Ici-bas et au-delà. Musée de peinture et sculpture. Place de Verdun (76-54-09-82). Jusqu'au 1[er] juin. John Baldessari. Hreinn Fridfinnsson. Tragédies : François Bouillon. Centre national d'art contemporain, magasin, 155, cours Berriat (76-21-95-84). *Jusqu'au 28 juin.*

LE HAVRE. Côme Mosta-Heirt. Musée des beaux-arts, boulevard J.-F.-Kennedy (35-42-33-97). Jusqu'au 8 juin ; Le dessin (à travers une collection havraise du XVI[e] au XX[e] siècle). Maison de la culture. Espace Oscar-Niemeyer (35-21-21-10). Jusqu'au 30 mai.

ISSOUDUN. Pignon. Musée Saint-Roch. Rue de l'Hospice. Jusqu'au 31 mai.

LIMOGES. Une sélection de la première biennale des écoles d'art d'Europe. Galerie du Marché-Brousseau, 8, rue Brousseau (55-77-09-44). Jusqu'au 1[er] juin. Sanfourche. Ecole nationale des arts décoratifs, 8, place Winston-Churchill (55-77-68-06). Jusqu'au 31 mai.

LISIEUX. Le vitrail. Musée, 38, boulevard Pasteur (31-62-07-70). Jusqu'au 28 juin.

LYON. Matisse : l'Art du livre. Musée des beaux-arts, 20, place des Terreaux (78-28-07-66). Jusqu'au 14 juin.

MARSEILLE. Sublime Indigo. Centre de la Vieille-Charité, 2, rue de la Charité (91-90-81-92), tous les jours de 12 h à 19 h. Jusqu'au 31 mai.

MARCQ-EN-BARŒUL. 5000 ans d'art chinois. Fondation Septentrion (20-46-26-37). Jusqu'au 31 mai.

NANTES. Lumière, figure, mythologies : art grec contemporain. Musée des Beaux-*Arts, 10, rue Georges-Clemenceau* (40-74-53-24). Jusqu'au 18 mai.

NICE. Karel Appel. Galerie des Ponchettes, 77, quai des Etats-Unis (93-62-31-24). Jusqu'au 15 juillet. Galerie d'art contemporain des musées de Nice (93-62-37-11). Jusqu'au 14 juin. *Donations et acquisitions matissiennes.* Musée Matisse, 164, avenue des Arènes (93-81-59-57). Jusqu'au 15 mai ; Les caprices de Goya. Musée des Beaux-Arts, 33, avenue des Baumettes (93-44-50-72). Jusqu'à fin juin ; Niele *Toroni : vingt ans d'empreintes.* Villa Arson, 20, avenue Stephen-Liégeard (93-84-40-04). Jusqu'au 14 juin.

NIMES. Asger Jorn. Musée des Beaux-Arts, rue Cité-Foulc (66-67-38-21). Jusqu'au 21 Juin.

ROCHECHOUART. Marinette Cueco. Musée départemental d'art contemporain, château (55-77-42-81). Jusqu'au 15 juin.

SAINT-PAUL-DE-VENCE. Domenico Gnoli. Fondation Maeght (93-32-81-63). Jusqu'au 27 juin.

SAINT-PRIEST. Forma 1 (voir Bourg-en-Bresse). Galerie municipale d'art contemporain. Centre culturel Théo Argence. Place Buisson. Jusqu'au 28 juin.

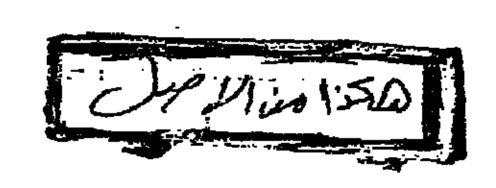
STRASBOURG. Vincent Bioulès. La nuit. Galerie d'exposition, 5, place du Château. Jusqu'au 30 juin.

TOULON. Match Nice-Marseille, 11 artistes niçois contre 11 artistes marseillais. Musée de Toulon, 113, boulevard du Général-Leclerc (94-93-15-54). Jusqu'au 28 juin.

TOURS. La dynastie des Le Roy. Horlogers du roi. Musée des beaux-arts, 18, rue François-Sicard (47-05-68-73). Jusqu'au 14 juin.

VIZILLE. La guillotine dans la Révolution. Musée de la Révolution française. Château de Vizille (76-68-07-35). Jusqu'au 24 mai.





(Publicité)

C'est Dimanche

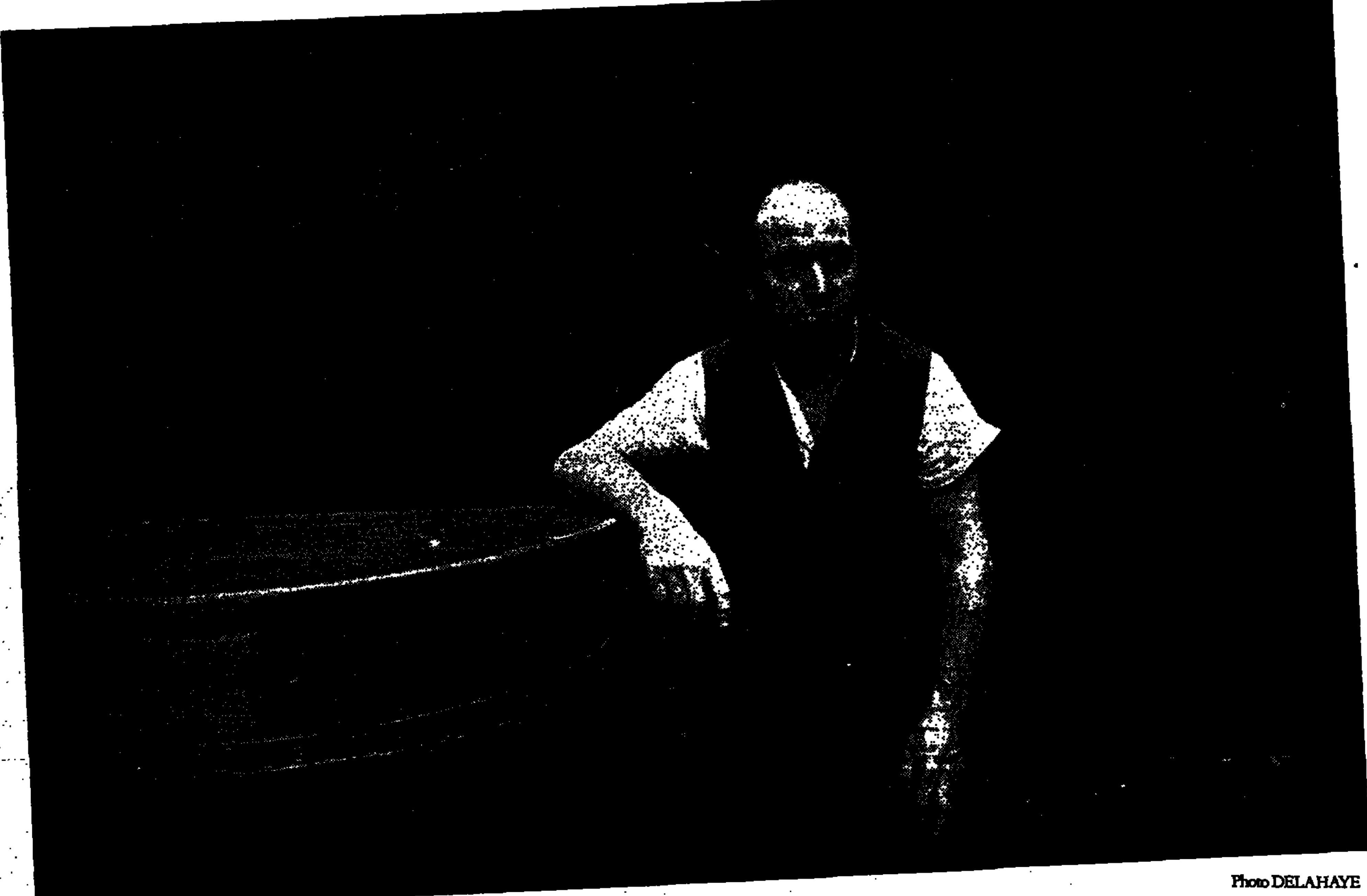


Photo DELAHAYE

Après le film, diffusé pour la Première de LA SEPT, le 8 mai 87, voici le spectacle - en chair et en os - au Théâtre des Amandiers, à Nanterre (direction Patrice Chéreau). A partir du 12 mai.
Avec : Christine PIGNET, Jean-Marc BIHOUR et Jérôme DESCHAMPS.
Collaboration artistique : Macha Makeïeff et Laurent Peduzzi.
Musique : Philippe Rouèche.
Lumière : Dominique Bruguière. Régie : Philippe Vialatte et François Hatinguais.

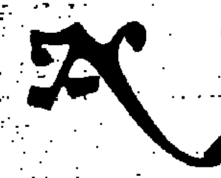
Après "LA VEILLÉE" à Nanterre, et "LES PETITS PAS" au Bouffes du Nord, présentés par le Festival d'Automne à Paris, après ces deux grandes formations, voici, plus intimiste, Jérôme Deschamps en petite bande, flanqué de deux surprenants acolytes et d'un accordéon, pour 80 minutes de comédie burlesque et tendre.
Trio naufragé qui célèbre le rituel des dimanches, les réjouissances à dates fixes et les joies obligées, avec gags et feux d'artifice.

Depuis Dakar, où "C'EST DIMANCHE" a été créé, en passant par Nouakchott, Ouagadougou, Niamey, Abidjan, Ilorin, Kinshasa, Brazzaville, Libreville... puis Marseille, Lyon, Douai, Bourges, Grenoble, Niort, Alençon, Skopje, Belgrade, Liège, Namur, Rome, Genève, Saint-Médard-en-Jalle, Parme, Privas, Alès, Avignon, Martigues, Aix-en-Provence, Nîmes, Uzès, Cavaillon, Poitiers, Le Mans, Chartres, Francfort, Perpignan, Belfort, Stuttgart, en attendant New York, cet été...
"C'EST DIMANCHE" arrive à Nanterre pour 32 représentations.
Nous y fêterons la 100ème.

JERÔME DESCHAMPS au THÉÂTRE des AMANDIERS

7 av. Pablo-Picasso 92000 NANTERRE

LOCATION (1) 47-21-18-81 et 3 FNAC



NANTERRE-AMANDIERS et PARIS PICPUS avec le soutien de l'A.F.A.A. et du Ministère de la Culture



THÉATRE

LES SPECTACLES NOUVEAUX

Les jours de première sont indiqués entre parenthèses.

CAPITAINE BADA. Chaillot, Théâtre Gémier (47-27-81-15), 20 h 30 (15).

TITUS ANDRONICUS. Chaillot, Grand Théâtre (47-27-81-15), 20 h 30 (14).

MOI, ZÉRO LE MAGNIFIQUE. Lucernaire (45-44-57-34), 21 h 15 (20).

PLAUTO IN FARSA. Créteil, Maison des arts (48-99-18-88), 20 h 30 (14).

L'ATTAQUE DU TRAIN POSTAL. *Saint-Denis, TGP (42-43-00-59),* 18 h 30 (15).

UN PIANO POUR DEUX PIANISTES. Aulnay-sous-Bois, Espace Jacques-Prévert (48-68-00-22).

HORS PARIS

DE GAULLE. Strasbourg, TNS (88-35-63-60), 21 heures (14).

QUATRE SAISONS POUR LES CHEVALIERS DE LA TABLE RONDE. Besançon, Nouveau Théâtre (81-88-55-11), le 16 mai à 14 heures : cycle intégral.

LES FOURBERIES DE SCAPIN. Saint-Étienne, Théâtre Jean-Dasté (77-25-01-24), 19 h 30 (14).

Les salles subventionnées

(Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.)

OPÉRA (47-42-57-50), lun. à 19 h 30 : le Vaisseau fantôme, de R. Wagner.

SALLE FAVART (42-96-06-11), mer. à 19 h 30, jeu. à 20 h : Ballets Jenkins/Appel ; mar. à 19 h 30 : Ecole de danse : les Deux Pigeons et Suite en Blanc.

COMÉDIE-FRANÇAISE. Théâtre de la Porte-Saint-Martin (40-15-00-15), (dim. soir et lun.), mer., jeu., ven., mar. à 20 h 30 ; dim. à 14 h 30 : les Femmes Savantes; salle Richelieu : dim. à 14 h 30 : Polyeucte ; Galerie Colbert : lun. à 18 h : Pièces et morceaux d'Alfred de Musset, par J.-L. Boutté.

CHAILLOT (47-27-81-15), Grand Théâtre (lun.), jeu., ven., sam., mar. à 20 h 30 ; dim. à 15 h : Titus Andronicus, de W. Shakespeare ; Théâtre Gemier (lun.), jeu., ven., sam., mar. à 20 h 30 ; dim. à 15 h : Capitaine Bada, de J. Vanthier ; Grand Foyer : lun. à 20 h 30 : Récitations/Conversations ; Lecture de pièce : Décadence de S. Berkoff.

ODÉON-COMÉDIE-FRANÇAISE, (43-25-70-32), (lun.), mer., jeu., ven., sam., mar. à 20 h 30 ; dim. à 15 h : la Ronde, de A. Schnitzler.

PETIT ODÉON (43-25-70-32), (lun.) 18 h 30 : Crucifixion dans un boudoir turc, de Jean Gruault.

TEP (43-64-80-80), mer., ven., sam., lun., mar. à 20 h 30 ; jeu. à 19 h : Partage de midi ; Cinéma : sam. à 14 h 30 et dim. à 20 h : Infidèlement vôtre, de P. Sturges (v.o.) ; Hannah et ses sœurs, de W. Allen (v.o.) (sous réserve).

BEAUBOURG (42-77-12-33), (mar.), Débats-Rencontres : mer. à 18 h : La ville décline ses mémoires ; jeu., lun. à 18 h 30 : Art de voir-Art de décrire ; jeu. à 21 h : Immigration et pluralisme culturel ; Salle d'actualité Bpi : jeu. à 18 h 30 : Lettres, images, mots : langages cachés des nombres ; ven. à 15 h et 21 h : Nacer Khémir ; lun. à 21 h : Pour Roberto Arlt 1900-1942 ; Centre d'information Cci : lun. à 18 h : Création industrielle : « Art décoratif ou design » ; Cinéma-Vidéo : Cycle brésilien : voir la programmation à la rubrique Cinémathèque ; Vidéo-Information : mer., jeu., ven., sam., dim., lun. à 13 h : L'illustration ou la mémoire du siècle, de R.J. Boyer ; 16 h : Haroun Tazieff : les colères de la Terre, de J.-L. Prévost ; 19 h : L'après 36, de W. Thijssen ; BG Vidéo-Musiques : mer., jeu., ven., sam., dim., lun. à 13 h : Turandot, de Puccini ; 16 h : Léonard Bernstein ; 19 h : les Lombards, de Verdi ; mer. à 14 h 30, Salle Jean-Renoir : Ecran des enfants ; Concerts-Spectacles : mer., jeu. à 20 h 30, IRCAM : 10e anniversaire (œuvre de F. Bayle) ; jeu. à 18 h 30 : Concert musique de chambre « Classiques du XXe siècle » ; ven., lun. à 20 h 30, IRCAM : Séminaire de composition ; sam. à 18 h 30 : Nashville Contemporary Brass Quintet ; 15 h : Ateliers de musique et micro-informatique ; 17 h à 19 h, IRCAM : Invention, technique et langage en musique.

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83), Concert : jeu., sam. à 20 h 30 : Alceste ; lun. à 20 h 30 : Orchestre Radio bavaroise/C. Davis.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77), Danse : mer., ven., sam. à 20 h 45 : Rosas, Anne Teresa de Keersmacker ; mar. à 20 h 45 : Merce Cunningham Dance Company ; Musique : mer., sam., dim. à 18 h 30 : I. Muvrini/Corse.

Les autres salles

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17), 20 h 30 : Opéra solo, dern. le 16.

ANTOINE (42-08-77-71) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 15 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30 : Harold et Maude.

ARCANE (43-38-19-70) (D., L.) 21 h : En ce palais obscur.

ARLEQUIN (45-89-43-22), 20 h 45 : La Castafiore, dern. le 16.

ARTS - HÉBERTOT (43-87-23-23) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : Adorable Julia.

ATALANTE (46-06-11-90) (D. soir, L., mar.), 21 h, dim. 17 h : la Septième Salle.

ATELIER (46-06-49-24) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : le Malade imaginaire.

BASTILLE (43-57-42-14) (D.), 19 h 30 : Figure humaine.

BOUFFES-PARISIENS (42-96-60-24) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Tourniquet.

BOURVIL (43-73-47-84) (D., L.), *20 h 30 : Lady Penelope ; 22 h : Pas deux comme elle.*

CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (43-72-00-15), les 15, 16 à 18 h 30 : Chaos in Wonderland, 20 h 30 : The Lover Lunch, 22 h 30 : Just a Load of Old Songs ; le 17 à 17 h : Sir Gawain and the Greene Night, à 20 h 30 : Otto-A Private Country ; *les 18, 19 à 20 h 30 :* Tunery Pie-Saturday morning in the After.

CARTOUCHERIE, Théâtre de la Tempête (43-28-36-36) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : Alexandre le Grand, dern. le 17 ; Aquarium (43-74-99-61) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : les Heures blanches.

CC A.-MALRAUX (45-27-13-88), les 13, 14, 15 à 18 h : A la rencontre de M. Proust.

CINQ DIAMANTS (46-64-89-09) (D.), 21 h : George Dandin ou le Mari confondu.

CITÉ INTERNATIONALE (45-89-38-69), Galerie (D., L.), 20 h 30 : Nuit de guerre au musée du Prado. Resserre (D., L.), 20 h 30 : Credo ; Grand Théâtre (D., L.), 20 h 30 : Les Caprices de Marianne.

COMÉDIE-CAUMARTIN (47-42-43-41) (D. soir, mar.), 21 h, dim. 15 h 30 : *Reviens dormir à l'Elysée.*

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h 30 : Fleur de cactus.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11) (D. soir, L.), 21 h, sam. 17 h, dim. 15 h 30 : Celluloid.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : Orlando Furioso.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (47-00-19-31) (D., L., mar.), 20 h 30 : le Misanthrope.

DAUNOU (42-61-69-14), (mer. D. soir), 21 h, dim. 15 h 30 : Une grande famille.

DÉCHARGEURS (42-36-00-02) (D. soir, L.), 18 h 30, dim. 15 h : le Premier Quart d'heure ; 22 h 15 : Verdun-Plage.

DIX-HEURES (42-64-35-90) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : Maman.

ÉDOUARD-VII (47-42-57-49) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, *dim. 15 h 30 : les Clients.*

ESCALIER D'OR (voir Th. subventionnés).

ESPACE MARAIS (42-71-10-19) (D. soir, L.), 22 h 30, dim. 14 h 30 : Wien 38 ; 20 h 30, dim. 16 h 30 : Woyzeck, dern. le 17.

ESSAION (42-78-46-42), (D.) 19 h : le Chemin d'Anna Bargeton ; 21 h Le sourire est sous la pluie ; II. (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h : L'amour sort en blouse blanche.

FONTAINE (48-74-74-40) (D.) 21 h : Au secours tout va bien.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : le Perfectionniste.

GALERIE DE NESLE (45-25-11-28) (D., L.), 18 h 30 : l'Affirmation.

GRAND EDGAR (43-20-90-09) (D.), 20 h 15 : Palier de crabes ; 22 h : C'est ce soir ou jamais.

GRAND HALL MONTORGUEIL (42-96-04-06) (D. soir), 20 h 30, dim. 18 h 30 : On ne badine pas avec l'amour.

GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61) (D., L.), 21 h : Fleurs de papier ; lun. 20 h 30 : A qui parler.

GYMNASE (42-46-79-79) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : la Famille Hernandez.

HUCHETTE (43-26-38-99) (D.), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon.

LA BRUYÈRE (D. soir), 21 h, dim. 16 h : M. Jolivet.

LIERRE-THÉATRE (45-86-55-83) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h : Dommage qu'elle soit une putain.

LUCERNAIRE (45-44-57-34) (L.), I : 19 h 30 : II : 20 h : le Petit Prince ; 22 h : Jonathan le mat.

MADELEINE (42-65-07-09) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h 30 : Antigone.

MARIE-STUART (45-08-17-80) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : Mess ; (D. L.), 22 h : l'Escargot, à partir du 19 à 18 h 30 ; *le 19 à 22 h : Notes d'un souterrain.*

MARIGNY (42-56-04-41) (D. soir, L.), 20 h, dim. 14 h 30 : Kean.

MATHURINS (42-65-90-00) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : l'Idiot.

MENAGERIE DE VERRE (43-38-33-44), 21 h, les 14, 15, 16 : Le goût du dentifrice le soir, après s'être endormis.

MICHEL (42-65-35-02) (D. soir, L.), 21 h 15, sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : Pyjama pour six.

MICHODIÈRE (47-42-95-22) (D. soir), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30 : Double mixte.

MOGADOR (42-85-28-80) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : Cabaret.

MONTPARNASSE (43-22-77-39) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h 30 : Conversations après un enterrement.

NICOLAITE DE CHAILLOT (42-81-17-25) (L, D. soir), 20 h 30, dim. 15 h : Mer courge.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : Mais qui est qui ?

NOUVEAU TH. MOUFFETARD (43-31-11-99) (D. soir, L. mar.), 20 h 45, dim. 15 h 30 : Endives et miséricorde, dern. le 17.

ŒUVRE (48-74-42-52) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h : Léopold le Bien-Aimé.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93) (D., L.), 20 h 30 : Elle lui dirait dans l'île.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81) (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 19 h 15 et 21 h 45 : l'Amuse-gueule.

POCHE (45-48-92-97) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h 30 : la Belle Famille ; (D. soir, L.), 19 h, dim. 18 h 30 : Suite irlandaise.

POTINIÈRE (42-61-44-16) (D. soir, L.), 20 h 30 : Journal d'un curé de campagne.

RANELAGH (42-88-64-44) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h : les Petites Filles modèles.

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20) (D.), 19 h : Hérodule ; 21 h : Ulrich Elger.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h : les Seins de Lola.

SORBONNE, Amphi Richelieu (45-89-03-33), 21 h, les 14, 15, 18, 19 : Un fil à la patte.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10) (D. soir, L.), 19 h 30, dim. 14 h : Voyage au bout de la nuit ; (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h 30 : le Pool en eau, dern. le 16.

TAC STUDIO (43-73-74-47) (D., L., mar.), 20 h : la Double Inconstance.

TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79), mer., jeu., ven., sam. 20 h 30 : Antigone ; lun, mar. 20 h 30, ven., sam. 22 h : l'Écume des jours ; mer., jeu., ven., sam. 20 h 30 : Huis clos.

TH. D'EDGAR (43-22-11-02) (D.), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h + sam. 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE DE FORTUNE (43-56-76-34) *le 16 à 21 h : le Grand Efflanqué.*

TH. DE L'ILE ST-LOUIS (46-33-48-65), mer., jeu. 20 h 30 : le Scorpion.

THÉATRE 13 (45-88-16-30) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : A pied.

TH. DU ROND-POINT (42-56-60-70), Grande salle, les 13, 14, 15, 16 à 20 h 30 : Mon Faust. Petite salle (D., L.), 18 h 30 : l'Ogre de barbarie. Maison internationale de théâtre (D., L.), 21 h : Oscar Lafleur Régisseur.

TOURTOUR (48-87-82-48), (D., L.), 20 h 30 : Nous Théo et Vincent Van Gogh.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40) (D., L.), 20 h 30 : l'Anniversaire.

VARIÉTÉS (42-33-09-92) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : C'est encore mieux l'après-midi.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35) (L.), 20 h 30, sam. 19 h 15, 20 h 15 : Devos existe, je l'ai rencontré ; mar. 22 h : L'amour en manches de chemise ; lun., 22 h : Banc d'essai des jeunes.

BLANCS MANTEAUX (48-87-15-84) (D), I. 20 h 15 + sam. 18 h 30 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 23 h 30 : Mais que fait la police ? – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 22 h 30 : Last Lunch - Dernier Service.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11) (D.), I. 20 h 15 + sam. 23 h 45 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 20 h 15 : Nos amis les flics ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51) (D. soir, L.), 22 h, dim. 16 h : les Taupes niveaux ; (D., L.), 20 h : la Conscience nationale des faisans d'élevage.

LE GRENIER (43-80-68-01) (Mar., D., L.), 22 h : Un pré vert, le tourment et deux boules de billard.

PETIT CASINO (42-78-36-50) (D.), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 30 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03) (L.), 18 h 30 : Reste avec nous ; (D., L.), 20 h 15 : Pièces détachées ; 21 h 30 : Nos désirs font désordre.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93) (D., L.), 20 h 30 : spectacle Feydeau-Musset.

TINTAMARRE (48-87-33-82) (D., L.), 18 h 30 : les Heures pétillantes, dern. le 18 ; à partir du 19 : Authentique mais vrai ; *21 h 30 : Bufo ; 22 h 30 : Des maux d'amour.*

Le music-hall

CASINO DE PARIS (45-72-11-22), (D. soir, L. M.) 20 h 30, dim., 17 h (loc. : Olympia) : P. Sébastien, dern. le 17, à partir du 19 : D. Dufresne.

CITHEA (43-57-99-26), le 13 à 19 h 30 : F. Artafie. Guilleton + Y. Palayan.

ESCALIER D'OR (Voir Th. subventionnés.)

MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-41-42) les 13, 14, 15, 20 h 30 ; le 17 à 17 h : Musique populaire grecque.

OLYMPIA (47-42-25-49), les 13, 14, 15, à 20 h 30 : L. Dalla, le 18 à 20 h 30 : A. Cioni, le 19 à 20 h 30 : Lio.

TH. GRÉVIN (42-46-84-74) (L.), 20 h 30 : L'institut de jonglage ; 22 h : Lacombe et Asselin.

PALAIS DES CONGRÈS (42-66-20-75), 20 h 30, sam., dim. 15 h 30 : Dreamgirls.

Opérettes Comédies musicales

ÉLYSÉES-MONTMARTRE (42-52-25-15), mer. 14 h 30, sam. 14 h 30 et 20 h 30, dim. 14 h 30 et 20 h 30 ; Dim. 14 h et 17 h 30 : Fandango.

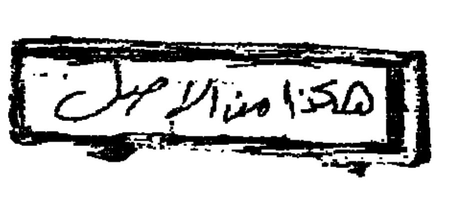
MOGADOR (42-85-28-80) (L.) 20 h 30 : Cabaret.

PALAIS DES CONGRÈS (42-66-20-75) (L.) 20 h 30, sam., dim. 15 h 30 : Dreamgirls.

TH. ARCANE (43-38-19-70), les 6, 7, 8, 9 à 20 h 30 ; le 10 à 17 h : « Vous avez dit Offenbach ? ».

Opéra

BERCY (43-46-12-21), (D. soir, L.) 20 h 30, Dim. 15 h 30 : Nabucco.



THEATRE

En région parisienne

AULNAY-SOUS-BOIS, espace J.-Prévert (48-68-00-22), les 15 et 17 à 21 h, le 17 à 16 h : Un piano pour deux pianistes, Inventaire.

ANTONY, Théâtre F.-Gémier (46-66-02-74), le 15 à 21 h : les Mystères de Paris.

BLANC-MESNIL, chapelle Sainte-Thérèse (48-65-59-83), le 19 à 20 h 30 : Clemencic Consort de Vienne, dir. R. Clemencic (carmina burana).

BOBIGNY, MC 93 (48-41-11-45), les 13, 14, 18 et 19 à 21 h : A. Cuny.

BOIS-COLOMBES, salle municipale (47-80-72-72), le 15 à 20 h 30 : Tartuffe.

BOULOGNE-BILLANCOURT, TBB (46-03-60-44), le 15 à 20 h 30 : Horace Silver Sextet ; le 16 à 20 h 30 : Alain Jean Marie Trio, Kirk Lightsey Quartet ; le 17 à 14 h 30 : Yochko Seffer Solo, à 17 h : Xamabal Quintet, Eddy Louisstrio, à 21 h : Chet Baker Trio ; le 19 à 20 h 30 : Steve Lacy.

LE BOURGET, CECB (48-38-44-85), le 16 à 21 h : Joe Lee Wilson-Joy of Jazz.

CERGY-PONTOISE, Théâtre 95 (30-38-11-99), les 13, 14, 15, 16 et 19 à 21 h 30 et les 14, 15 et 19 à 14 h 30, et le 17 à 15 h 30 : les Années 30.

CHATILLON, théâtre (46-57-22-11), le 16 à 20 h : Mensonges d'un soir.

CHOISY-LE-ROI, Théâtre P.-Eluard (48-90-89-79), le 16 à 20 h 30 : Zoé.

CLAMART, CC J.-Arp (46-45-11-87), le 14 à 20 h 30 : Lily et Lily.

COLOMBES, MJC (47-82-42-70), le 15 à 20 h 30 et le 17 à 17 h 30 : Molière, l'amour toujours ; le 13 à 18 h 30 et 21 h : le Bourgeois gentilhomme.

COMBS-LA-VILLE, la Coupole (64-88-69-11), le 15 à 20 h 45 : Assai.

CRÉTEIL, maison des arts (48-99-90-50), les 14, 15, 16 et 19 à 20 h 30 et le 17 à 15 h 30 : Plauto in Farsa ; le 19 à 20 h 30 : J. Guidoni.

CRÉTEIL, MJC (48-99-75-40), le 15 à 20 h 30 : Xamabal.

DAMMARTIN-EN-GOELE, église Saint-Jean (60-03-08-42), le 17 à 17 h : F. Gangloff Levechin (Mozart, Vierne, Bach...).

ENGHIEN-LES-BAINS, théâtre municipal (34-12-90-00), le 15 à 20 h 45 : Y. Boukoff (Bach, Chopin, Liszt...).

LE FAYEL, château (44-83-90-03), le 17 à 17 h : Yukino Fujiwara (Bach, Chopin, Beethoven).

FONTENAY-LE-FLEURY, théâtre (34-60-20-65), les 15 et 16 à 21 h : Poil de carotte.

FOSSES, église Saint-Etienne (34-68-31-80), le 16 à 21 h : B. Wooton.

GENNEVILLIERS, théâtre (47-93-26-30) (Me, D. soir), à 20 h 30, dim. à 17 h : Molière 2 ; les 15, 16 et 18 à 19 h et le 17 à 15 h : Faust.

ISSY-LES-MOULINEAUX, séminaire Saint-Sulpice (46-42-70-91), le 15 à 21 h : Orchestre baroque d'Ile-de-France, dir. J. Frisch (Vivaldi, Bach, Telemann)

IVRY, Théâtre des Quartiers (46-72-37-43), les 15 et 16 à 20 h 30 : C. Allwright ; le 17 à 16 h et le 19 à 20 h 30 : J. Dasté, comédien.

JUVISY, église N.-D. de France (69-21-71-02), le 16 à 21 h : Chorale et ensemble instrumental de Juvisy, dir. J.-L. Vicart (Mozart).

LEVALLOIS, auditorium M. Ravel, le 14 à 20 h : Jazz in Levallois.

MAISONS-ALFORT, Théâtre Claude-Debussy (43-75-72-58), le 14 à 20 h 45 : Memphis Slim.

MALAKOFF, Théâtre 71 (46-55-43-45) (L., Ma, D. soir), à 20 h 30 et dim. à 18 h : Roulette d'escrocs.

MANTES-LA-JOLIE, collégiale (39-73-92-92), le 16 à 20 h 30 : Le chœur atelier des Yvelines, dir. E. List (Lully, Charpentier).

MARNES-LA-COQUETTE, église Sainte-Eugénie, le 14 à 21 h : Duo Horreau, Tréhard (Bach, Rameau, Granados).

MEUDON, temple de Bellevue, le 17 à 17 h : C. Rocca (Coste, Bach, Lauro...).

MONTMORENCY, collégiale, le 17 à 17 h : M.-L. Girod (Bach, Pachelbel, Mendelssohn...).

NANTERRE, Théâtre des Amandiers (47-21-18-81) (L., D. soir), à 21 h et dim. à 17 h : C'est dimanche.

ORLY, maison de la musique (48-92-01-26), le 15 à 20 h 30 : B. Le Croat, Whoopee-Makers, M.-A. Martin Trio ; CC Aragon-Elsa, le 16 à 21 h : B. Richard Group (48-92-33-66).

NEUILLY-PLAISANCE, salle des fêtes (43-00-96-16), le 16 à 20 h 30 : Danse concours.

NEUILLY, théâtre (47-45-75-80), les 18 et 19 à 20 h 30 : Tartuffe ; auditorium Debussy-Ravel (47-47-47-40), le 19 à 20 h 30 : hommage à F. Poulenc.

ORSAY, MJC (69-28-70-33), les 13, 16 et 19 : Festival du théâtre amateur.

LE PERREUX, centre sportif et culturel (43-24-54-28), le 19 à 20 h 30 : Orchestre national de jazz.

RAMBOUILLET, église Saint-Lubin (39-73-92-92), le 15 à 20 h 30 : Le chœur-atelier des Yvelines, dir. E. List (Lully, Charpentier).

RUNGIS, CC L'Arc-en-Ciel (45-60-54-33), le 16 à 21 h : M. Baquet.

SAINT-DENIS, Théâtre G.-Philipe (42-43-00-59), les 15, 16, 18 et 19 à 18 h 30 et le 16 à 20 h 30 : l'Attaque du train postal.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, manège royal (39-73-92-92) : Chœur-atelier des Yvelines, dir. E. List (Lully, Charpentier), le 13 à 20 h 30.

SARCELLES, théâtre (34-19-54-30), le 19 à 21 h : Nos hommages, miss Emily.

SARTROUVILLE, théâtre (39-14-23-77), le 13 à 21 h : Mory Kante ; les 15 et 16 à 21 h et le 17 à 17 h : Le ballet national du Mali ; le 19 à 21 h : Kaloum Star.

SCEAUX, les Gémeaux (46-60-05-64), le 15 à 22 h 30 : Kassap/Barthélémy/Chevillon/Mahieux ; le 16 à 20 h 45 : Trio d'Anches Ozi (Mozart, Françaix, Beethoven).

SUCY-EN-BRIE, salle des fêtes (45-90-25-12), le 19 à 20 h 30 : K. Young, M. Donato, E. Caumont.

TRAPPES, Grenier à sel (30-62-84-38), le 16 à 21 h : Carte de séjour.

LES ULIS, CC (69-28-19-71), le 15 à 20 h 30 : E. Macias.

VERSAILLES, opéra royal (42-33-97-32), le 15 à 21 h : M. Price (Mozart, Schubert, Strauss...).

LE VÉSINET, CAL (39-76-32-75), le 13 à 21 h : Orchestre du Conservatoire national supérieur de musique de Paris, dir. G.-F. Rivoli (Mozart, Brahms, Schoenberg) ; le 17 à 15 h : La grammaire. L'anglais tel qu'on le parle ; le 19 à 21 h : le Songe de Salomé.

VILLEJUIF, Théâtre R.-Rolland (47-26-15-02), le 15 à 20 h 30 : Salif Keita ; église Saint-Cyr et Sainte-Juliette (47-26-02-22), le 14 à 20 h 45 : Orchestre de chambre de Yambol, dir. N. Soultanov (Haydn, Marcadante, Mozart...).

VINCENNES, château (43-74-12-35), le 17 à 16 h : Berry Hayward Consort et la Maîtrise de Vincennes, dir. J. Cussac (musique du XIIIe siècle) ; Théâtre D.-Sorano (48-08-60-83), les 13, 14 et 15 à 21 h et le 17 à 18 h : Martyre.

VITRY-SUR-SEINE, parc Chérioux, le 16 à 23 h : M. Legrand ; Théâtre J.-Vilar (46-82-84-90), le 15 à 21 h : le Partage du roi ; le 16 à 18 h 30 : Suite baroque, Itinéraire rose, le Charmeur de perroquets, Fragment I, Lettre de l'oncle Joe à son petit neveu, Deltah ; à 21 h : Fragment II, Deltah, la Chute du Ray-Pic ; le 17 à 17 h : Thalweg.

MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 13 MAI

Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. : D. Barenboïm (Wagner).

Eglise Saint-Germain-l'Auxerrois, 21 h : Ensemble vocal P. de Plinval, Orchestre et chœurs Cl. Raymond (Vivaldi).

Maison de l'Amérique latine, 20 h 30 : Ensemble Diferencias (Risco, Araujo, Torejon...).

Eglise Saint-Roch, 20 h 30 : Orchestre régional Cannes-Provence-Alpes-Côte d'Azur, dir. : Ph. Bender (Beethoven, Landowski).

Théâtre de la Bastille, 21 h : A.-M. Fijal (Schumann, Fijal).

Salle Gaveau, 20 h 30 : E. Naoumoff (Ravel, Rachmaninov, Schumann...).

Forum des Halles, 12 h 30, 15 h : Quatuor Rosamonde (Haydn, Puccini, Ravel...).

Salle Gaveau, 14 h : G. Souzay (cours d'interprétation).

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 21 h : Duo vocal et orgue (Lambert, Nivers, Delalande...).

JEUDI 14

Lucernaire, 18 h : M. Cumant, A. Sève (Beethoven, Lefebvre, Roger...).

Forum des Halles, 12 h 30 : Quatuor Rosamonde (Haydn, Puccini, Ravel).

Théâtre de la Bastille, 21 h : voir le 13.

Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. : D. Barenboïm.

Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière : Ch. Mantoux (Sweelinck, Hanff, Buxtehude...).

Auditorium Radio 3 : Qing Miao (Brahms, Mahler, Fauré...).

Centre Bösendorfer, 18 h 30 : Th. Delacour (Beethoven, Schubert, Liszt...).

Institut hongrois, 20 h 30 : D. Ranki, E. Klukon (Mozart, Debussy, Liszt).

Auditorium des Halles, 20 h 30 : L. Lortie (Mozart, Ravel).

Hôtel Hérouet, 20 h 30 : M.-C. Legall (Beethoven, Saint-Saëns, Chopin).

Ecole Alsacienne, 18 h 45 : J.-C. Orliac, R. Siegel, M. Denize (Marais, Purcell, Rossini...).

Grande Halle de La Villette, 20 h 30 : Orchestre national de France, dir. V. Neumann (Mahler).

Salle Cortot, 20 h 30 : J.-P. Gardell, B. Eidi (Fauré, Roussel, Poulenc...).

VENDREDI 15

Centre Bösendorfer, 19 h 30 : K. Koleva (Beethoven, Goleminov, Chopin).

Salle Pleyel, 20 h 30 : Nouvel orchestre philharmonique, dir. : K. Kord (Mozart, Chostakovitch).

Théâtre de la Bastille, 21 h : E. Watson (Ives, Watson ; 22 h : G. Moravioff.

Saint-Germain-l'Auxerrois, 20 h 30 : Orchestre régional Cannes-Provence Côte d'Azur, dir. : Ph. Bender (Landowski, Ravel).

Salle Gaveau, 18 h 30 : Trio et quintette Arsis (Villa-Lobos, Tomasi, Mozart...).

Sainte-Chapelle, 21 h : E. Andouy, Ch. Angot, A.-M. Lasla, Ch. Anger (Airs baroques).

SAMEDI 16

Théâtre de la Bastille, 21 h : E. Watson (Ives, Watson) ; 22 h : G. Moravioff.

Centre Bösendorfer, 18 h 45 : Y. Hirota (Schubert, Bach, Hilbrand...).

Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. : D. Barenboïm (Wagner).

Lucernaire, 18 h 30 : V. Lespagnol, B. Ascal.

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h 45 : Ensemble Bach (Bach).

Radio-France, Auditorium 106, 15 h : F. Langlois (C.P.E. Bach).

Eglise Saint-Merri, 21 h : M.R. Silva.

18-Théâtre, 16 h 30 : R. et D. d'Arco (Leclair, Mozart, Wusnawski...).

Eglise Saint-Louis-en-l'Ile, 20 h 30 : Chœur d'hommes F. Legrand, Ensemble vocal Exultate Deo (Schumann, Schubert, Wolf...).

DIMANCHE 17

Eglise Saint-Merri, 16 h : M.R. Silva.

Salle Pleyel, 14 h 30 : voir les 14,16.

Eglise des Billettes, 10 h : N. Jacquin (Bach, Frescobaldi...).

Théâtre du Rond-Point, 11 h : P. Fontanarosa, J.-F. Thiollier (Beethoven, Brahms).

Notre-Dame de Paris, 17 h : J.-P. Legmay (Vierne).

Eglise Saint-Roch, 17 h : Chorale franco-allemande de Paris, dir. : B. Lallement.

Eglise Saint-Louis-en-l'Ile, 19 h : Ensemble vocal Saggitarius (Schutz, Schein, Scheidt).

LUNDI 18

Lucernaire, 18 h 30 : voir le 16.

Théâtre de la Bastille, 21 h : M. Chion.

Comédie des Champs-Elysées, 20 h 30 : J.-Cl. Pennetier (Schumann, Webern, Beethoven).

Théâtre de la Cité internationale, Grand Théâtre, 20 h 30 : A. Lamasse, D. Hovora (Schumann, Saint-Saëns, Villa-Lobos).

Salle Cortot, 20 h 30 : Ensemble orchestral de l'Ile-de-France (Mozart, Haydn).

Hôtel de Saint-Aignan, 21 h : D. de Wilencourt, P. Carlioz (Gabrieli, Vivaldi).

Théâtre 14 J.-M. Serreau, 20 h 45 : Orchestre de chambre B. Calmel (Vivaldi, Rossini, Pergolese).

CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI 13 MAI

16 h, l'Enfant de la jungle, de Z. Korda (VO) ; 19 h, Secret livres, de E.T. Gréville (Vostf) ; 21 h, Prisonniers de la montagne ou l'Enfer blanc de Piz Palu, de G.W. Pabst et Dr. Arnold (NB).

JEUDI 14 MAI

16 h, le Chevalier sans armure, de J. Feyder (NB) (VO) ; 19 h, Stella Dallas, de K. Vidor (NB) ; 21 h, l'Affaire Lafarge, de P. Chenal (NB).

VENDREDI 15 MAI

16 h, les Anges du boulevard, de Y. Muzhi (NB) (Vostf) ; 19 h, Hurricane, de J. Ford (NB) (VO) ; 21 h, Un carnet de bal, de J. Duvivier (NB).

SAMEDI 16 MAI

16 h, The Road Back, de J. Whale (NB) (VO) ; 17 h, l'Etrange Monsieur Victor, de J. Grémillon (NB) ; 19 h, Rue sans issue, de W. Wyler (NB) (VO) ; 21 h, J'accuse, de A. Gance (NB).

DIMANCHE 17 MAI

Les Deux Aventuriers, de R. Walsh (NB) (VO) ; 17 h, la Dernière Nuit, de Y. Raizman (NB) (Vostf) ; 19 h, J'ai le droit de vivre, de F. Lang (NB) ; 21 h, Yoshiwara, de M. Ophuls (NB).

LUNDI 18 MAI

Relâche.

MARDI 19 MAI

16 h, Jeune et innocent, de A. Hitchcock (NB) (Vostf) ; 19 h, la Habanera, de D. Sierck (NB) (VO) ; 21 h, Five over England, de W.K. Howard (NB) (VO).

BEAUBOURG (42-78-35-57)

MERCREDI 13 MAI

15 h, le Redoutable Homme des neiges, de V. Guest (NB) (Vostf) ; 17 h la Main de la momie, de C. Cabanne (NB) (Vostf) ; 19 h, Macumba où le Drapeau blanc d'Oxala, de P. Kast.

JEUDI 14 MAI

15 h, Night Tide, de C. Harrington (NB) (VO) ; 17 h, Joe Hill, de B. Widerberg (Vostf) ; 19 h 15, Sciuscia, de V. de Sica (NB) (Vostf).

VENDREDI 15 MAI

15 h, Un raisin au soleil, de D. Petrie (NB) (Vostf) ; 17 h 15, Ramdam à Rio, de H. Levin (Vostf) ; 19 h 15, Au Seuil de la vie, de I. Bergman (NB) (Vostf).

SAMEDI 16 MAI

15 h, Vie d'un matador, de C. Velo (NB) (VF) ; 17 h, Sexe Jack, de K. Wakamatsu (NB) (Vostf) ; 19 h, Varvara, l'institutrice du village, de M. Donskoï (NB) (Vostf) ; 21 h, l'Avventura, de M. Antonioni (NB).

DIMANCHE 17 MAI

15 h, la Quatrième Alliance de dame Marguerite, de C. Theodor (NB) ; 17 h, Qui chante là-bas ? de S. Sijan (Vostf) ; 19 h, Stake out on dope street, de I. Kershner (NB) (VO) ; 21 h, Viridiana, de L. Bunuel (NB) (Vostf).

LUNDI 18 MAI

15 h, la Ligne générale, de S.M. Eisenstein (NB) ; 17 h, Quand les vautours ne volent plus, de H. Watt (Vostf) ; 19 h 15, Ecrit dans le ciel, de W.A. Wellman (Vostf).

MARDI 19 MAI

Relâche.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU SALLE GARANCE (42-78-37-29)

Le cinéma brésilien

MERCREDI 6 MAI

14 h 30, O Amuleto de Ogum, de N.P. Dos Santos ; 17 h 30, Braza dormida, d'H. Mauro ; 20 h 30, Bahia de todos os santos, de T. Neto.

JEUDI 14 MAI

14 h 30, Lilian M, relatoria confidencial, de C. Reichenbach filho ; 17 h 30, Sangue mineiro, d'H. Mauro ; 20 h 30, Boca de ouro, de N.P. Dos Santos.

VENDREDI 15 MAI

14 h 30, Os Cafajestes, de R. Guerra ; 17 h 30, Ganga bruta, d'H. Mauro ; 20 h 30, Sargento Getulio, d'H. Penna.

SAMEDI 16 MAI

14 h 30, Cabra marcado para morrer, d'E. Coutinho ; 17 h 30, Coronel Delmiro Gouveia, de G. Sarno ; 20 h 30, Anchieta José do Brasil, de P.C. Saraceni.

DIMANCHE 17 MAI

14 h 30, Bye bye Brasil, de C. Diegues ; 17 h 30, Liçao de amor, d'E. Escorel ; 20 h 30, Barravento, de G. Rocha.

LUNDI 18 MAI

14 h 30, O Pagador de promessas, d'A. Duarte ; 17 h 30, Deus e o diabo na Terra do Sol, de G. Rocha ; 20 h 30, Ato de violencia, d'E. Escorel.

MARDI 19 MAI

Relâche.

Les exclusivités

AFTER HOURS (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC-Boulevards, 9e (45-74-95-40).

AJANTRIK (Ind., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; h. sp.

ANGEL HEART (*) (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; St-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.o. et v.f. Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; mer. et jeu. v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

L'APICULTEUR (Fr.-Gr.) (v.o.) : Forum-Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81).

ASSOCIATION DE MALFAITEURS (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

AUTOUR DE MINUIT (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

L'AUTRE MOITIÉ DU CIEL (A., v.f.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

BASIL DÉTECTIVE PRIVÉ (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

BIRDY (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES BISOUNOURS N° 2 (A., v.f.) : Mistral, 14e (45-39-52-43) ; St-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-bois, 5e (43-37-57-47) ; St-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BRIGHTON BEACH MEMOIRS (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

CHAMBRE AVEC VUE (Brit., v.o.) : Forum-Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08).

CHRONIQUE DES ÉVÉNEMENTS AMOUREUX (Pol., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (43-25-19-90) ; Cinoches-St-Germain, 6e (46-33-10-82), h. sp. ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

CHRONIQUE D'UNE MORT ANNONCÉE (It.-Fr., v.it.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; St-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nations, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

LES CLOWNS DE DIEU (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LA COULEUR DE L'ARGENT (A., v.o.) : UGC-Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 7 Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA COULEUR POURPRE (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

COUP DOUBLE (A., v.o.) : Forum-Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC-Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

CRIMES DU CŒUR (A., v.o.) : Cinoches St-Germain, 6e (46-33-10-82).

CROCODILE DUNDEE (A., v.o.) : Forum-Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention-St-Charles, 15e (45-79-33-00).

LA DAME DE MUSASHINO (Jap., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00), h. sp.

LE DESTIN DE MADAME YUKI (Jap., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00), h. sp.

LE DÉCLIN DE L'EMPIRE AMÉRICAIN (Can.) : UGC-Denton, 6e (42-25-10-30) ; UGC-Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC-Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC-Boulevards, 9e (45-74-95-40) ; Bastille, 11e (43-42-16-80).

DERNIER ÉTÉ A TANGER (Fr.) : Forum-Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC-Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86).

DOLLS (A., v.o.) : Forum-Orient, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; UGC-Gobelins, 13e (43-36-23-44).

DOUBLE MESSIEURS (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01), h. sp.

DOWN BY LAW (A., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).

DUO POUR UNE SOLISTE (Fr.- A.) (v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Racine-Odéon, 6e (43-26-19-68) ; UGC-Biarritz, 8e (45-62-20-40).

LES ENFANTS DU SILENCE (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27).

L'ÉPOUVANTAIL (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Grand-Edgar, 14e (43-20-90-09), h.sp.

L'ÉTÉ EN PENTE DOUCE (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; St-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé-Wepler, 18e (45-22-46-01).

FATHERLAND (Ang., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (46-26-48-18).

FAUX TÉMOIN (A., v.o.) : Forum-Arc-en-ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC-Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex-2 (42-36-83-93) ; UGC-Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC-Boulevards, 9e (45-74-95-40) ; UGC-Gare-de-Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC-Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC-Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-06-79-79).

FIEVEL ET LE NOUVEAU MONDE (A., v.f.) (H. s.-p.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; St-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; St-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

LE FLIC ÉTAIT PRESQUE PARFAIT (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

GARÇON, SAUVE-TOI (Tch., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

GOLDEN CHILD (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; v.f. : Rex, 2e (43-36-83-93) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06).

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; St-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC-Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé-Clicy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Gaumont-Gambetta, 20e (46-36-10-96).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

L'HISTOIRE DU JAPON RACONTÉE PAR UNE HOTESSE DE BAR (Jap., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (43-25-19-90).

INSPECTEUR GADGET (Fr.) : Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-32) ; St-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; St-Lambert, 15e (45-32-91-68).

JEAN DE FLORETTE (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46).

JEUX D'ARTIFICES (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LAPUTA (All., v.o.) : 7 Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MACBETH (Fr., V. it.) : Vendôme, 2e (47-42-97-52) ; Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

MANON DES SOURCES (Fr.) : Élysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14).

MAUVAIS SANG (Fr.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

MÉLO (Fr.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

MES DEUX HOMMES (All., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

LA MESSE EST FINIE (It., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-87-30).

MIKEY ET NICKY (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC-Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC-Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Convention-Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

LE MIRACULÉ (Fr.) : 7 Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MISSION (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Elysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; v.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

LES MOIS D'AVRIL SONT MEURTRIERS (Fr.) : Georges V, 8e (45-62-41-46) ; 7 Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LE MOUSTACHU (Fr.) : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; 7 Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (Hong., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76).

NOLA DARLING N'EN FAIT QU'A SA TÊTE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33).

LE NOM DE LA ROSE (Fr.) ; v. angl. : Forum-Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Mercury, 8e (45-62-96-82) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08).

OVER THE TOP (A., v.o.) : Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; UGC-Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LA PELICULA DEL RAY (Arg., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Balzac, 8e (45-61-10-60).

PLATOON (A., v.o.) (*) : Forum-Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Cluny-Palace, 5e (43-25-19-90) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; v.o. et v.f. : George-V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Maillot, 17e (47-48-06-06).

POLICE DES MŒURS (**) (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-36) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

POUSSIÈRE D'ANGE (Fr.) : UGC-Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC-Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC-Boulevard, 9e (45-74-95-40).

PROTECTION RAPPROCHÉE (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76).

QUATRE AVENTURES DE RAINETTE ET MIRABELLE (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

ROSA LUXEMBOURG (All., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

SABINE KLEIST, SEPT ANS (All., RDA, v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33).

LE SIXIÈME SENS (A., v.o.) : Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC-Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

STAND BY ME (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94).

LA STORIA (It., v.o.) : Forum-Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Balzac, 8e (45-61-10-60).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

THAT'S LIFE (A., v.o.) : Forum-Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; 7 Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

LE THÈME (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

THÉRÈSE (Fr.) : UGC-Biarritz, 8e (45-62-20-40).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Forum-Orient-Express, 1er (46-34-25-52) ; Saint Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

TRUE STORIES (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-32-36) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

UN HOMME AMOUREUX (Fr.) (v. angl.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Publicis St-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Publicis Champs Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06). V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LA VEUVE NOIRE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Champs Elysées, 8e (45-62-20-40). V.f. : UGC Monparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

WELCOME IN VIENNA (Autr., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

YOU ARE NOT I (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77), h. sp.

LES FILMS NOUVEAUX

GOOD MORNING BABILONIA. Film italo-américain de Paolo et Vittorio Taviani. V.I. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; 14 Juillet-Bastille, 2e (43-57-90-81) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; VF : Nations, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

GAUGUIN, LE LOUP DANS LE SOLEIL. Film franco-danois de Henning Carlsen. V.A. : St-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Elysée-Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MANNEQUIN. Film américain de Michael Gottlieb. V.O. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; V.F. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétans, 19e (42-06-79-79) ; Gaumont-Gambetta, 20e (46-36-10-96).

Les festivals

ARMENIEN (v.o.), Studio 43, 9e (47-70-63-40), lund. 20 h : Le verger des pommes, Soleil d'automne.

BUNUEL (v.o.), Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), en alternance : Tristana, Los Olvidados, Nazarin, la Vie criminelle d'Archibald de la Cruz, El.

HOMMAGE A DALIDA (v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40), t. l. s. 20 h 15 : Un verre et une cigarette + St-Ambroise, 11e (47-00-89-16), lun. 15 h 50 : le Sixième Jour.

GODARD, Denfert, 14e (43-21-41-01), en alternance : Sauve qui peut la vie, Pierrot le Fou, Je vous salue Marie, Deux ou trois choses que je sais d'elle, Détective.

L. JOUVET, Reflet-Médicis, 5e (43-54-42-34), mer., dim. : Knock ; jeu. : les Bas-Fonds ; ven. : la Kermesse héroïque ; sam. : Hôtel du Nord ; mar. : Volpone.

B. KEATON, Studio 43, 9e (47-70-63-40), mer. : Steamboat Bill Junior, les Lois de l'hospitalité ; sam. : la Croisière du « Navigator », le Mécano de la « General » ; dim. : le Dernier Round, Fiancées en folie.

F. LANG (v.o.), Républic-Cinéma, 11e (48-05-41-33), en alternance : M. le Maudit, les Espions, le Testament du docteur Mabuse.

PIALAT, Studio 43, 9e (47-70-63-40), en alternance : A nos amours, Loulou, Nous ne vieillirons pas ensemble, Police.

PLACE AU CINÉMASCOPE (v.o.), Action-Rive Gauche, 5e (43-29-44-40), mer. : le Monde perdu ; jeu. : Un matin comme les autres ; ven. : les Feux de l'été ; sam. : le Jardin du diable ; dim. : le Seigneur de l'aventure ; lun. : les racines du ciel ; mar. : Une histoire de Chine, Dracula, prince des ténèbres.

PROMOTION DU CINÉMA (v.o.), Studio 28, 18e (46-06-36-07) : mer., jeu. : Fuegos ; ven., sam. : Froid comme la mort ; dim., mar. : Le lendemain du crime.

ROHMER, Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), en alternance : les Nuits de la pleine lune, Pauline à la plage + Denfert, 14e (43-21-41-01), en alternance : Pauline à la plage, Perceval le Gallois, la Marquise d'O, le Beau Mariage, la Femme de l'aviateur.

TARKOVSKY (v.o.), Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), en alternance : Andreï Roublev, Stalker, l'Enfance d'Ivan + Denfert, 14e (43-21-41-01), en alternance : Nostalghia, Solaris, Andreï Roublev, Stalker, l'Enfance d'Ivan.

TRUFFAUT Denfert, 14e (43-21-41-01), en alternance : Les 400 coups, Jules et Jim, Tirez sur le pianiste, l'Enfant sauvage, l'Argent de poche, L'homme qui aimait les femmes.

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mercredi 13 mai

TF 1

20.35 Téléfilm : La course à la bombe. Téléfilm en trois parties de Jean-François Delassus et Allan Eastman. 2e partie : Le camp (1942-1945). **22.20 Magazine : De bonne source.** De Michèle Cotta. Avec le journal *Libération*. **23.50 Journal. 0.10 Magazine : Premier plan.** D'Alain Bévérini. Spécial Festival de Cannes.

A 2

20.10 Football. Finale de la Coupe d'Europe des vainqueurs de coupes, Leipzig-Ajax d'Amsterdam (en direct d'Athènes). **22.10 Le dossier d'Alain Decaux.** Fallait-il détruire monte Cassino ? **23.20 Journal. 23.30 Série : Soleils de minuit.** Israël : impressions.

FR 3

▶ **20.35 Variétés : Embarquement immédiat.** Emission de Gilbert et Maritie Carpentier. Avec Etienne Daho, Françoise Hardy, Alain Chamfort, Alain Souchon, Elli Medeiros, Carmel et ses complices, Jean-Louis Aubert, Chris Isaak, Kim Wilde et Junior. **21.55 Magazine : Thalassa.** Emission de Georges Pernoud. Seuls autour du monde : plus dur sera l'Atlantique. **22.45 Journal. 23.05 Variétés : Starvisions.** Spécial Festival de Cannes. **23.20 Cinéma 16 : Carnaval des brumes.** Téléfilm d'André Farwagi. La vie et les rêves d'une troupe de saltimbanques.

CANAL PLUS

20.30 Cinéma : le Cinéma dans les yeux ■■ Film français de Gilles Jacob et Laurent Jacob (1987). *Montage de séquences des plus grands films présentés au Festival de Cannes depuis 1946. On le découvrira en même temps que Cannes.* **22.10 Flash d'informations. 22.20 Cinéma : Rambo** ■ Film américain de Ted Kotcheff (1982). Avec Sylvester Stallone, Richard Crenna, Brian Dennehy, David Caruso, Jack Starrett (v.o.). **23.55 Cinéma : l'Avenir d'Emilie** ■■ Film franco-allemand d'Helma Sanders (1984). Avec Brigitte Fossey, Hildegarde Knef, Ivan Desny, Hermann Treusch. **1.35 Les superstars du catch. 2.30 Documentaire : Sur les pas du dieu Pluie.**

LA 5

20.30 Téléfilm : La recherche des dieux. 22.15 Série : Hill Street Blues. 23.10 Série : Mission impossible. 0.05 Série : Laurel et Hardy. 0.40 Série : Lou Grant. 1.35 Série : Baretta. 2.30 Série : Star Trek.

M 6

20.30 Série : Les routes du paradis. Quelle folie ! **21.30 Série : Dynastie.** Ben. **22.30 Magazine : Oh ! Cinéma** (rediff.) **23.00 Magazine : Club 6. 23.30 Flash d'informations. 23.35 Magazine : Club 6. 23.45 Musique : 6 Nuit. 0.00 Flash d'informations. 0.05 Musique : 6 Nuit. 0.15 Flash d'informations. 0.20 Musique : 6 Nuit. 0.30 Flash d'informations. 0.35 Musique : 6 Nuit. 0.45 Flash d'informations. 0.50 Musique : 6 Nuit.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Antipodes. Premier Festival de théâtre beur à Paris. **21.30 Musique : Polyphonie des années 80.** A travers trois générations de compositeurs : Gérard Grisey, Gilbert Amy, Henri Dutilleux. **22.30 Nuits magnétiques.** Les gens... tout de même, le cinéma ; *Semaine cinéma : Arletty.* **0.10 Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné les 9 et 11 juillet 1986 aux arènes de Nîmes) : Le corsaire, opéra en trois actes de Verdi, par le chœur et l'orchestre du Théâtre del Liceu de Barcelone, dir. Patrick Fournillier **23.00 Les soirées de France-Musique** ; à 23.08, *Jazz-club*, en direct du Petit Journal Montparnasse.

Jeudi 14 mai

TF 1

13.50 Feuilleton : Billet doux. (4e épisode.) **14.50 Feuilleton : Cœur de diamant. 15.20 Quarté à Evry, 15.35 Ravi de vous voir. 16.00 Flash d'informations. 16.02 Série : Alfred Hitchcock présente...** La baby-sitter. **16.30 Ravi de vous voir** (suite). **17.00 Variétés : La chance aux chansons.** Emission de Pascal Sevran. Avec Micheline Roine, Sylvana Blasi, Lisette Malidor, Katia Tchenko, Nicole Moor... **17.30 La vie des Botes. 18.00 Feuilleton : Huit, ça suffit. 18.25 Mini-journal,** pour les jeunes. **18.45 Jeu : La roue de la fortune. 19.10 Feuilleton : Santa Barbara. 19.40 Cocoricocoboy. 20.00 Journal. 20.30 Série : Columbo.** Immunité diplomatique. **21.50 Magazine : L'enjeu.** De François de Closets, Emmanuel de La Taille et Alain Weiller. La conquête de l'Amérique ; 200 000 F et après ? ; Viser juste : quelle orientation avec le bac ; L'enjeu de l'innovation ; Points de repère : les cadres sous pression ; L'homme du mois : Jean-Jacques Delort, le retour du printemps. **23.05 Journal. 23.25 Magazine : Premier plan.** Emission d'Alain Bévérini. Spécial Festival de Cannes.

A 2

13.45 Feuilleton : Capitaines et rois (9e épisode). **14.35 Magazine : Ligne directe.** Emission de Jacques Pradel et Dominique Verdeilhan. Enquête : Les Petits Poucets du marketing. 3e partie : Deux maîtres de l'univers. **15.35 Feuilleton : Rue Carnot. 16.05 C'est encore mieux l'après-midi.** Avec Sheila, François Feldman, Goût de luxe, Niagara, Canada. **17.30 Récré A2 :** Mimi Cracra ; Bouquin copain ; Jigue d'Arcadia ; Gags ; Judo Boy. **18.05 Feuilleton : Aline et Cathy** (7e épisode). **18.30 Magazine : C'est la vie. 18.50 Jeu : Des chiffres et des lettres.** D'Armand Jammot, présenté par Patrice Laffont. **19.15 Actualités régionales. 19.40 Le nouveau théâtre de Bouvard. 20.00 Journal. 20.25 D'accord, pas d'accord. 20.30 Cinéma : Pourquoi pas nous ?** □ Film français de Michel Berny (1981). Avec Aldo Maccione, Dominique Lavanant, Florence Giorgetti, Christiane Jean. *Une libraire de Carpentras, affligée de strabisme, rencontre un catcheur velu qui est, en réalité, un garçon timide et complexé. Cette histoire d'amour de deux laissés-pour-compte (d'après Patrick Cauvin) est menée avec une lourdeur accentuée par le cabotinage d'Aldo Maccione.* **21.55 Magazine : Cannes, noir sur blanc.** Proposé par François Chalais (2e partie). **22.55 Journal. 23.10 Histoires courtes.** Zambinella, de Catherine Galode.

FR 3

14.00 Magazine : Thalassa (rediff.). **14.30 Questions au gouvernement au Sénat. 17.00 Feuilleton : Anna et le roi** (dernier épisode). **17.25 Dessin animé : Lucky Luke. 17.30 Dessin animé : Belle et Sébastien. 18.00 Dessin animé : Il était une fois l'espace. 18.30 Feuilleton : Cap danger. 18.57 Juste ciel,** petit horoscope. **19.00 Le 19-20 de l'information.** De 19.15 à 19.35, actualités régionales. **19.55 Dessin animé : Ulysse 31. 20.05 Jeux : La classe. 20.25 D'accord, pas d'accord. 20.35 Cinéma : la Femme du boulanger** ■■■ Film français de Marcel Pagnol (1938). Avec Raimu, Ginette Leclerc, Charpin, Robert Vattier. *La femme du nouveau boulanger d'un village de Provence s'enfuit avec un berger. Le boulanger ne peut plus faire de pain. Les villageois s'unissent pour ramener l'infidèle. Sur un argument emprunté à Jean Giono, le monde provençal de Pagnol à l'état pur. Raimu saisi par le naturel, Ginette Leclerc étonnante dans un rôle presque muet.* **22.50 Journal. 23.15 Variétés : Starvisions.** Spécial Festival de Cannes. **23.30 Magazine : Décibels** (rediff.). Iggy Pop, Cyclope, Chico Debarge, Agent Orange, Minors of Muzo, Gamine, Les Endimanchés, Alien Sex Friend. **0.15 Variétés : Starvisions** (suite). Le souper des stars.

CANAL PLUS

14.00 Cinéma : les Amants ■■ Film français de Louis Malle (1958). Avec Jeanne Moreau, Alain Cuny, Jean-Marc Bory, Judith Magre, José-Luis de Villalonga. **15.40 Cinéma : Une certaine façon d'aimer** ■ Film américain de Mel Stuart (1970). Avec Elliott Gould, Branda Vaccaro, Angel Tompkins. *17.15 Cabou cadin. 17.35 Série : Flash Gordon.* **18.00 Flash d'informations. 18.05 Jeu : Maxitête. 18.10 Jeu : La gueule de l'emploi. 18.40 Top 50. 19.10 Zénith spécial au Festival de Cannes. 19.55 Flash d'informations. 20.05 Starquizz. 20.35 Cinéma : Abattoir 5** ■■ Film américain de George Roy Hill (1971). Avec Michael Sacks, Ron Leibman, Eugène Roche, Sharon Gans. *Un ancien combattant de la seconde guerre mondiale a la curieuse faculté de voyager dans son passé (où il retrouve l'épouvantable bombardement de Dresde) et de plonger dans le futur sur une planète imaginaire. Construction morcelée, fascinante.* **22.20 Flash d'informations. 22.30 Cinéma : la Partie de chasse** ■ Film anglais d'Alan Bridges (1984). Avec James Mason, John Gielguld, Edward Fox, Cheryl Campbell, Judi Bowker. **0.00 Cinéma : Indécences 1930** □ Film français de Gérard Kikoine (1977) Avec Alban Brigitte Lahaye, Aude Lecoq, Jacques Gâteau. **1.05 Téléfilm : L'impossible retour.**

LA 5

13.00 Série : Hill Street Blues. 13.55 Série : Lou Grant. 14.50 Série : Baretta. 15.45 Série : Jaimie (rediff.). **16.40 Dessin animé : Princesse Sarah. 17.10 Dessin animé : Lone Ranger. 17.40 Dessin animé : Tu as le bonjour d'Albert. 18.05 Série : Arnold et Willy. 18.30 Série : Happy days. 19.00 Série : Laurel et Hardy. 19.35 Série : Wonder woman. 20.30 Cinéma : The Thing** ■■ Film américain de John Carpenter (1982). Avec Ken Russel, A. Wilford Brimley, T.K. Carter. *Dans une base scientifique américaine de l'Antarctique, surgit un chien qui se révèle être un monstre. Ici le réalisme fantastique est poussé jusqu'au cauchemar. Carpenter est un maître en épouvante.* **22.25 Série : Hill Street Blues. 23.20 Série : Mission impossible. 0.15 Série : Laurel et Hardy. 0.50 Série : Lou Grant. 1.45 Série : Baretta. 2.40 Série : Star Trek.**

M 6

14.00 A.M. Magazine. 15.45 Jeu : Mégaventure. 16.30 Musique : Laser. 18.00 Série : La petite maison dans la prairie. Il n'avait que douze ans (1re partie). **18.30 Série : Drôles de dames.** Qu'on est bien chez soi. **19.30 Journal.** *19.55 Jeu : Six'appel. 20.00 Feuilleton : Filles et garçons* (19e épisode). ▶ **20.30 Cinéma : Gigolo** ■ Film allemand de David Hemmings (1978). Avec David Bowie, Sydney Rome, Kim Novak, Marlène Dietrich, Curd Jürgens, Maria Schell. *Dans l'Allemagne de Weimar, la décadence d'un jeune aristocrate prussien qui devient l'amant d'un ancien camarade de combat marchant vers le nazisme, puis un gigolo pour dames riches d'un palace berlinois. Un grand sujet gâché par la platitude de la réalisation. Mais David Bowie y est d'une beauté troublante, traîne le désespoir de son personnage, et Marlène Dietrich apparaît dans deux scènes fantasmagoriques.* **22.10 Série : Falcon Crest.** Les saboteurs. **23.10 Magazine : Club 6. 23.30 Flash d'informations. 23.35 Magazine : Club 6. 0.00 Flash d'informations. 0.05 Musique : 6 Nuit. 0.15 Flash d'informations. 0.20 Musique : 6 Nuit. 0.30 Flash d'informations. 0.35 Musique : 6 Nuit. 0.45 Flash d'informations. 0.50 Musique : 6 Nuit.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Les portes tournantes, de Jacques Savoie. 21.30 Musique : Musiques limites. Polyphonies et musiques innovatrices. **22.30 Nuits magnétiques.** Les gens... tout de même ; Cosmopolite ; Semaine cinéma : les chiffonniers de la pellicule. **0.10 Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct de la chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière). Suite du 2e ton de Boyvin ; Concerto en trois mouvements, de Balbastre ; Trois pièces pour horloge à musique, de Haydn ; Sonate de Lange ; Rhapsodie sur des cantiques bretons, op. 7, de Saint-Saëns ; 5e et 6e fugues sur Bach, de Schumann ; Paraphrase sur Judas Macchabée, de Guilmant ; Introduction et passacaille de Rheinberger, par *Michèle Guyard, orgue.* **23.00 Nuits parallèles.**

Audience TV du 12 mai 1987 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

Audience instantanée, région parisienne

HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA T.V. (en %)	TF1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	48.7	17.4	15.4	2.1	3.6	7.2	3.1
19 h 45	50.6	21.5	19.5	1.5	3.1	3.6	1.5
20 h 16	63.1	20.0	25.6	6.7	6.1	5.6	0.5
20 h 41	70.3	10.3	32.3	9.2	4.1	13.8	3.1
22 h 08	57.9	10.8	22.6	3.1	5.1	17.4	0.5
22 h 44	33.8	7.7	15.4	2.1	2.1	4.6	2.1

Programmes du mardi 12 mai, à 20 h 30. TF 1 : « Dallas » (feuilleton) ; A2 : « Mardi cinéma », les Spécialistes *(film) ; FR 3 :* la Folle Histoire du monde *(film) ; Canal Plus :* Zone rouge *(film) ; la 5 :* On continue à l'appeler Trinita *(film) ; M6 :* Meurtres à domicile *(film).*

Informations « services »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4483

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									■
III			■		■				
IV									
V			■			■		■	
VI				■					
VII		■					■		
VIII									■
IX						■			
X		■							
XI					■		■		

HORIZONTALEMENT

I. Une vieille barbe. – II. Bien assombri. – III. Morceau de sucre. Un baron ne lui fait pas peur. – IV. Est parfois vraiment ringard. – V. Bout de bois. Est souvent sur la planche. – VI. S'élève dès les Pyrénées. N'a pas besoin des services du psychiatre. – VII. Ne laissas pas. Degré – VIII. Un vrai cancre. – IX. Peut se faire dans un tube. Était honorée dans les ports. – X. Coupé quand on reste assis. – XI. Bricole quand il est petit. A moitié secs.

VERTICALEMENT

1. Nom qu'on peut donner à celui qui pousse. – 2. Est assimilée à une bonne purée. Ne se déplace pas sans mal. – 3. Entre trois et quatre. Comme la lune, parfois. – 4. L'arme au pied. Grand quand on crache beaucoup. – 5. Dieu. Qui n'apporte aucun agrément. – 6. Passe à Evreux. Qui a donc servi. Cri d'horreur. – 7. Est parfois réfractaire. A une tête très parfumée. – 8. En France. Des fruits sans valeur pour le travailleur. – 9. Dans la Mayenne. Fait sauter.

Solution du problème n° 4482

Horizontalement

I. Scolarité. – II. Total. Ost. – III. Alevin. – IV. Né. Ebre. – V. Dribble. – VI. Aéronaute. – VII. Os. Trot. – VIII. Don. Morte. – IX. Litanie. – X. Emeu. Ems. – XI. Si. Averse.

Verticalement

1. Standard. Es. – 2. Colère. Olmi. – 3. Oté. Ironie. – 4. Lavabos. Tua. – 5. Ali. BN (Bibliothèque nationale). Ma. – 6. Nélaton. – 7. Io. Beurrier. – 8. Tsar. Totems. – 9. Et. Etête. Se.

GUY BROUTY.

PARIS EN VISITES

JEUDI 14 MAI

« Musée d'Orsay », 13 h 15, 1, rue de Bellechasse, porte des groupes (Approche de l'art).

« Marais-Villages », 10 heures, place Saint-Paul, près du métro (Prestige du Marais).

« Rétrospective Christian Dior dans le nouveau musée de la mode au Louvre », 14 h 15, 113, rue de Rivoli (Mathilde Hager).

« Les hôtels de l'île Saint-Louis », 14 h 30, 6, boulevard Henri-IV (Le Vieux Paris).

« La province à Paris au cœur de Charonne », 10 h 30, métro Maraîchers (Vincent de Langlade).

« Une page d'histoire : le Second Empire au Père-Lachaise », 14 h 45, boulevard de Ménilmontant, face à la rue de la Roquette (Vincent de Langlade).

« L'Hôtel de Ville », 14 h 30, sortie du métro côté rue Lobau (carte d'identité) (Didier Bouchard).

« Souvenirs révolutionnaires à la maison des Carmes », 15 heures, 70, rue de Vaugirard, métro Saint-Placide (Anne Ferrand).

« Les Templiers et le quartier du Temple », 15 heures, métro Temple (M.-Ch. Lasnier).

« Passages, traboules et ruelles autour de la place des Victoires », 15 heures, 6, place des Victoires (Isabelle Hauller).

« Le musée du dix-neuvième siècle dans la gare d'Orsay », 13 heures, devant l'entrée du musée, 1, rue de Bellechasse (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Conciergerie et Sainte Chapelle », 14 h 15, 1, quai de l'Horloge (Ars Conférences).

« Hôtels de l'île Saint-Louis », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Les hôtels et l'église de l'île Saint-Louis », 14 h 30, sortie métro Pont-Marie (Présence du passé).

« Abbaye et jardins du bourg de Saint-Germain-des-Prés », 14 h 30, entrée principale de l'église (Arts et curiosités de Paris).

CONFÉRENCES

136, avenue Charles-de-Gaulle, salle Havas, Neuilly, 15 heures et 18 h 30 : « Cézanne et la fin de l'outil perspectif ».

3, rue Rousselet, 14 h 30 : « L'urbanisme grec » ; 17 heures : « Art officiel et art plébéien dans la Rome antique ».

Musée de l'Homme, place du Trocadéro, 20 h 30 : « Les soufis de l'Afghanistan au sein des confréries », film, puis débat avec Mohamed Ali Raonaq.

18, rue de Varenne, 20 h 30 : « Actualité au Moyen-Orient » (Joseph Maila).

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 13 mai à 0 heure et le jeudi 14 mai à 24 heures.

Les masses d'air frais et instables qui intéressaient le pays mercredi vont s'évacuer vers l'est à l'approche d'une perturbation qui traversera la moitié nord jeudi. Celle-ci sera peu active dans l'intérieur.

Jeudi : de la Bretagne à la Basse-Normandie et aux pays de Loire, le ciel sera gris et faiblement pluvieux.

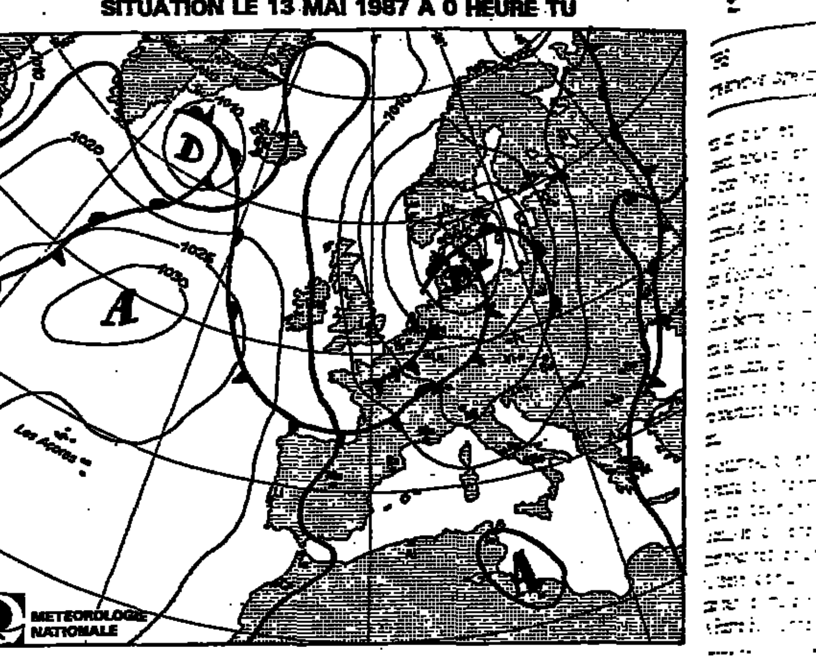
Des Charentes au Centre, au Nord, au Nord-Est et à la Bourgogne, le matin, éclaircies et nuages alterneront. Ces nuages seront accompagnés d'ondées locales des Ardennes à l'Alsace. Dans l'après-midi, le ciel se couvrira progressivement par l'ouest. Il pleuvra alors de façon assez continue dans le Nord. Les pluies seront plus faibles et plus locales sur les autres régions. De l'Aquitaine au Midi-Pyrénées, au Lyonnais et aux Alpes, la journée sera assez ensoleillée. Toutefois, les nuages deviendront plus nombreux en cours d'après-midi.

Près de la Méditerranée et en Corse, le soleil prédominera.

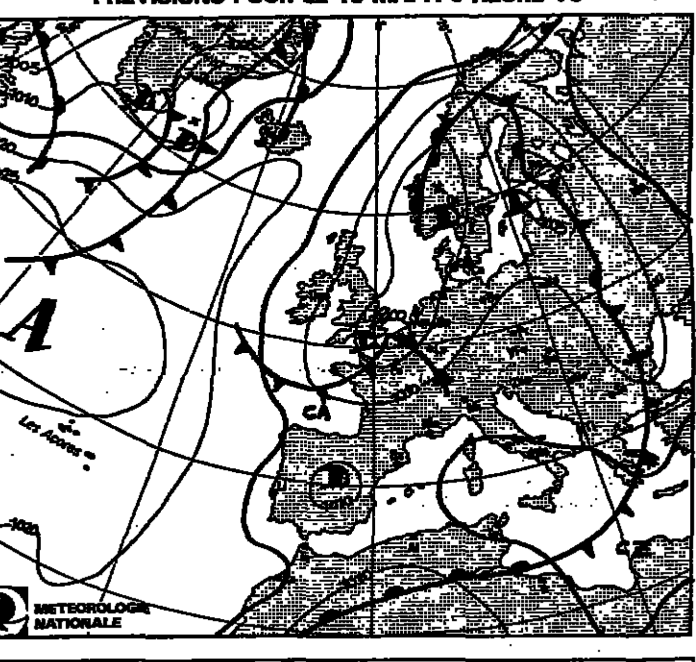
Le mistral et la tramontane cesseront rapidement.

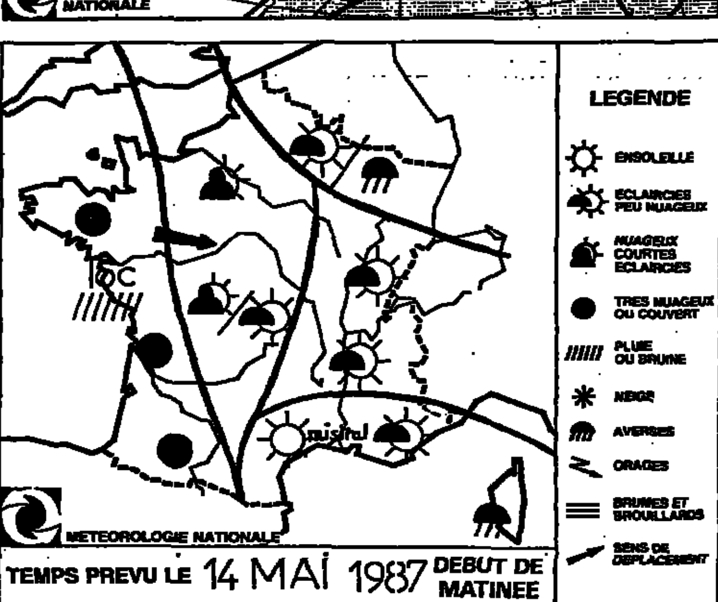
Les températures minimales iront de 2 à 4 degrés des Ardennes au Massif Central, aux Alpes et au Nord-Est. Sur le reste du pays, elles seront comprises entre 4 et 6 degrés dans l'intérieur, entre 6 et 8 degrés près des côtes. Les maximales iront de 10 à 13 degrés sur la moitié nord, de 15 à 20 degrés sur la moitié sud.

SITUATION LE 13 MAI 1987 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 15 MAI A 0 HEURE TU





TEMPS PREVU LE 14 MAI 1987 DEBUT DE MATINEE

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

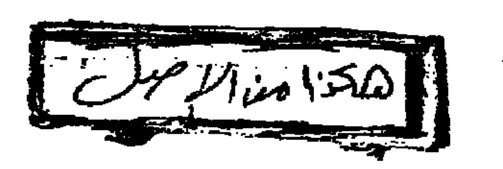
Valeurs extrêmes relevées entre le 12-05 6 h TU et le 13-05-1987 à 6 h TU — le 13-05-1987

	Max	Min	Temps
FRANCE			
AJACCIO	20	11	C
BIARRITZ	16	11	A
BORDEAUX	14	7	P
BOURGES	13	6	P
BREST	13	8	D
CAEN	13	7	A
CHERBOURG	11	7	D
CLERMONT-FERR.	13	13	C
DIJON	11	6	C
GRENOBLE St-M-H	18	7	P
LILLE	13	3	D
LIMOGES	10	5	C
LYON	14	8	P
MARSEILLE-MAR.	23	12	P
NANCY	11	7	A
NANTES	15	6	D
NICE	18	15	D
PARIS-MONTS.	13	7	D
PAU	16	9	P
PERPIGNAN	22	13	C
RENNES	14	6	A
ST-ÉTIENNE	12	6	P
STRASBOURG	14	6	A
TOURS	13	5	C
TOULOUSE	16	9	P
POINTE-A-P.	32	23	N
ETRANGER			
ALGER	24	12	D
AMSTERDAM	10	5	A
ATHÈNES	20	15	C
BANGKOK	34	26	O
BARCELONE	20	13	D
BELGRADE	23	13	D
BERLIN	13	7	P
BRUXELLES	13	4	N
LE CAIRE	16	16	D
COPENHAGUE	11	6	P
DAKAR	23	23	N
DELHI	38	22	C
DJERBA	22	15	D
GENÈVE	14	5	–
HONGKONG	30	25	D
ISTANBUL	20	11	D
JÉRUSALEM	23	13	D
LISBONNE	22	13	D
LONDRES	15	4	P
LOS ANGELES	26	16	B
LUXEMBOURG	5	5	C
MADRID	26	11	D
MARRAKECH	30	14	D
MEXICO	25	11	B
MILAN	17	12	B
MONTRÉAL	19	5	D
MOSCOU	17	4	N
NAIROBI	27	17	C
NEW-YORK	29	14	C
OSLO	9	6	A
PALMA-DE-MAL.	25	15	N
PÉKIN	31	13	D
RIO-DE-JANEIRO	27	23	C
ROME	21	16	C
SINGAPOUR	30	26	C
STOCKHOLM	8	4	P
SYDNEY	24	19	D
TOKYO	26	20	C
TUNIS	24	12	D
VARSOVIE	20	13	N
VENISE	17	14	P
VIENNE	19	11	P

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)



Société

Renvoyés devant la cour d'assises avec le professeur Mériel

Les docteurs Diallo et Archambeau vont se pourvoir en cassation

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Poitiers, dans un arrêt daté du 12 mai *(le Monde* du 13 mai), a décidé du renvoi devant la cour d'assises de la Vienne des trois médecins inculpés après la mort de Nicole Berneron, le 30 octobre 1984 au centre hospitalier régional de Poitiers. Les docteurs Bakari Diallo et Denis Archambeau sont accusés, le premier d'avoir *« volontairement commis des violences ou voies de fait ayant entraîné la mort »*, et le second de s'être *« rendu complice »* de ce crime. Les défenseurs des deux médecins ont immédiatement annoncé leur intention de se pourvoir en cassation. Le professeur Pierre Desforges-Mériel, chef du département anesthésie-réanimation du CHR est, pour sa part, poursuivi pour avoir *« involontairement causé la mort par maladresse, imprudence, inattention, négligence »*. La chambre d'accusation ayant considéré que ce *« délit connexe »* ne devait pas être disjoint des cas des docteurs Diallo et Archambeau, le professeur Mériel est lui aussi renvoyé devant la cour d'assises.

Querelle médicale sur un horrible scénario

POITIERS
de notre envoyé spécial

Prémisses d'un épilogue ou plus simplement, nouvel épisode d'un – déjà – trop long feuilleton autant médical que judiciaire ? La chambre criminelle de la Cour de cassation devant statuer, l'arrêt de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Poitiers, présidée par M. Jacques Serre, ne met nullement un terme à cette affaire sans précédent dans les annales internationales de la médecine hospitalière. Il apporte pourtant une série d'enseignements.

Les soixante-dix-sept pages de l'arrêt rendu au terme de onze semaines de délibéré examinent dans le détail les différents chapitres du dossier pour reprendre en conclusion la thèse depuis longtemps défendue par le magistrat instructeur, M. Pierre Hovaere.

A l'origine de l'affaire : le docteur Bakari Diallo, né le 11 février 1948, à Orodara (Haute-Volta), marié et père de trois enfants. C'est lui, conclurent d'abord les policiers de la sûreté urbaine de Poitiers, puis le magistrat instructeur, qui, la veille de l'intervention chirurgicale de Mme Nicole Berneron, aurait inversé les tuyaux d'arrivée des gaz sur le respirateur de la salle d'opération du CHR de Poitiers. Selon ces mêmes conclusions, il aurait bénéficié dans sa tentative de la complicité du docteur Denis Archambeau, né le 7 mars 1955 dans le Maine-et-Loire, marié, un enfant, alors étudiant en anesthésie-réanimation. Présent au début de l'anesthésie de Mme Berneron, avec le professeur Mériel, le docteur Archambeau aurait, tout en ayant connaissance de l'inversion des tuyaux, induit volontairement en erreur son supérieur hiérarchique.

Luttes intestines

Autant d'éléments qu'il convient de mettre en rapport avec le climat de l'affaire. *« La mort de Mme Berneron*, peut-on lire dans l'arrêt de la chambre d'accusation, *a été en quelque sorte le détonateur de profondes dissensions qui régnaient depuis un certain temps déjà au CHR de Poitiers (...). Il existait de farouches luttes intestines entre les équipes chirurgicales et certains médecins anesthésistes, et même entre médecins anesthésistes. »*

Si on le retient, le scénario ainsi imaginé était *a priori* totalement imparable. Soit le professeur Mériel parvenait, au prix de sévères difficultés, à sauver Nicole Berneron, et il percevait alors la signification du « message » adressé au lendemain d'une mutation-sanction qu'il venait d'infliger au docteur Diallo. Soit les choses évoluaient de manière dramatique et certains médecins, opposés à leur supérieur hiérarchique, pouvaient espérer bénéficier de la déstabilisation ainsi créée.

Dans un cas comme dans l'autre, cet horrible scénario ne devait pas déboucher sur une plainte : dans le premier cas, rien ne l'aurait justifiée ; dans le second, la mort de Nicole Berneron, parce qu'elle impliquait l'inculpation du chef d'anesthésie-réanimation pour homicide involontaire, interdisait à ce dernier, pouvait-on raisonnablement penser, d'alerter police et justice.

Voilà pour la trame de l'affaire. Restait à déterminer les causes exactes de la mort de la malade. En rejetant les treize demandes de nullité soulevées par les docteurs Diallo et Archambeau, la chambre d'accusation met un terme judiciaire à une véritable querelle médicale qui, durant de longs mois, a opposé les experts officiellement commis par le magistrat instructeur à ceux qui furent cités par le docteur Diallo et par ses défenseurs.

Une étrange querelle sans précédent, les conclusions des premiers (la mort due à une insufflation massive de protoxyde d'azote) s'opposant aux multiples hypothèses soulevées par les seconds pour soutenir que la mort de Nicole Berneron pouvait avoir une tout autre origine.

La chambre d'accusation s'en est tenue aux conclusions du magistrat instructeur. De la même manière, suivant les conclusions du magistrat instructeur, la chambre d'accusation refuse la disjonction des poursuites sollicitées par le professeur Mériel. Elle renvoie ce dernier devant la cour d'assises.

Cette affaire complexe aura ainsi pour effet – sous réserve de la décision de la Cour de cassation – de conduire devant les assises, en même temps que deux de ses élèves qu'il avait publiquement accusés d'assassinat, un chef de service qui, dans un autre contexte, aurait, pour les mêmes faits, été jugé par un tribunal correctionnel.

La rigueur d'un juge

L'arrêt rendu le 12 mai à Poitiers recèle un autre enseignement. En suivant dans leur intégralité les conclusions du juge d'instruction, les magistrats de la chambre d'accusation confirment la rigueur du travail de M. Pierre Hovaere. La chose est d'autant plus importante que ce dernier fut, durant les premiers mois de l'instruction, très fréquemment critiqué et pris personnellement pour cible, certains n'hésitant pas à faire son « procès » à cette occasion. On lui reprochait, en particulier, de ne retenir *a priori* qu'une seule hypothèse, celle formulée par le professeur Mériel accusant ses deux élèves d'assassinat. On crut alors pouvoir décrire M. Hovaere comme un juge poursuivant avec acharnement un médecin d'origine africaine et protégeant un des plus puissants mandarins locaux.

Il y eut aussi – le fait est confirmé de plusieurs sources – l'inquiétude de la chancellerie et du ministère de la santé, l'une soucieuse de ne pas troubler l'ordre public, l'autre de ne pas ternir l'image de l'institution hospitalière. Il a été demandé au juge de bien peser les décisions qu'il serait amené à prendre et l'on vit – symptôme sans ambiguïté – le procureur de la République conclure, à partir des mêmes éléments que ceux dont ont disposé les magistrats de la chambre d'accusation, au renvoi de l'affaire devant un tribunal correctionnel.

JEAN-YVES NAU.

Le projet de loi sur la toxicomanie n'aggrave pas les peines pour les simples usagers

Le conseil des ministres a approuvé mercredi 13 mai le projet de loi destiné à lutter contre la toxicomanie présenté par M. Albin Chalandon, ministre de la justice. De nombreuses modifications ont été apportées à ce texte depuis que le garde des sceaux a affirmé sa volonté de s'attaquer au « fléau » de la drogue.

Les premières orientations définies par le gouvernement en septembre 1986 n'avaient pas manqué d'alerter la majorité des spécialistes de la toxicomanie. M. Chalandon avait, en effet, l'intention de créer des centres fermés pour les drogués, et l'idée de donner aux familles la possibilité de demander l'internement psychiatrique pour les enfants toxicomanes avait été lancée. Ces intentions ont été à l'époque très vivement critiquées par les syndicats de médecins, et Mme Barzach elle-même, ministre délégué, à la santé et à la famille, avait marqué sa vive opposition au projet.

Ces mesures s'inspiraient alors d'une conception – apparemment abandonnée aujourd'hui – d'après laquelle les toxicomanes étaient des délinquants avant d'être des malades.

Ce point de vue paradoxal allait à l'encontre des conclusions de la plupart des spécialistes qui, depuis plus de quinze ans, vivent au contact des drogués.

L'actuel projet ne fait que reprendre la loi du 31 décembre 1970, en ce qui concerne les poursuites et la répression des simples usagers. Elle conserve la mesure essentielle et originale de l'« *injonction thérapeutique* » prévoyant l'extinction de l'action judiciaire pour le drogué qui désire se faire soigner.

Le nouveau projet est axé sur la répression du trafic, qui fait l'unanimité. Désormais, les peines encourues par les trafiquants seront aggravées et leur délai de prescription passera de dix à vingt ans. La contrainte par corps des trafiquants condamnés à des amendes douanières sera de deux ans, au lieu de quatre mois actuellement. Les services des douanes seront autorisés à poursuivre en mer les contrebandiers jusqu'à 24 milles au lieu de 12 milles actuellement. Enfin, le projet crée des exemptions de peine pour les trafiquants qui auront dénoncé leurs complices, une disposition comparable à ce que prévoit la loi de 1986 en matière de terrorisme.

L'injonction dans ses meubles

C'est à croire que le garde des sceaux n'a jamais eu l'intention de renforcer la répression des simples usagers de drogue. Mardi 12 mai, dans les locaux du Palais de justice de Paris, l'ambiance était au consensus. Trois membres du gouvernement, M. Albin Chalandon, ministre de la justice, M. Robert Pandraud, ministre chargé de la sécurité, et Mme Michèle Barzach, ministre délégué chargé de la santé, inauguraient sous la houlette du procureur de la République de Paris, M. Michel Raynaud, un nouveau local qui, en principe, devrait permettre de réaliser l'*« injonction thérapeutique »* prévue par la loi du 31 décembre 1970. Apparemment, les déclarations de Mme Barzach critiquant vertement le projet du garde des sceaux étaient oubliées, chacun y allant de son couplet vantant les mérites de la loi de 1970.

M. Raynaud a rappelé que, jusqu'à présent, il n'avait pas été possible d'appliquer convenablement cette loi, le parquet, faute de locaux appropriés et de liaison avec les services de la direction de l'action sanitaire et sociale, n'ayant pas eu les moyens de mettre en place l'injonction thérapeutique.

La loi de 1970 prévoit, en effet, qu'il importe en premier lieu d'alerter l'usager de drogue sur les dangers qu'il court, puis d'obtenir son consentement pour qu'il se soigne et, enfin, de le poursuivre s'il refuse ces soins ou s'il ne respecte pas son engagement.

L'injonction thérapeutique donne donc le pouvoir au parquet d'ordonner à l'usager de se faire soigner. Un toxicomane interpellé, présentant des signes d'intoxication ou reconnaissant se droguer régulièrement, se verra donc notifier par le substitut une injonction thérapeutique. S'il en accepte le principe, il sera alors immédiatement dirigé vers le médecin inspecteur de la DASS, qui désormais se trouvera dans un local voisin. Ce dernier aura pour charge de l'orienter vers un autre spécialiste.

Toutefois, il sera toujours extrêmement difficile pour les magistrats du parquet d'apprécier le suivi et les effets d'une cure de désintoxication. En général, les médecins qui prennent en charge les toxicomanes, au nom du secret médical, refusent de communiquer à la justice des informations sur la manière dont leur patient suit sa cure. C'est là une des causes principales de l'échec de l'injonction thérapeutique. Et il y a fort à craindre que la présence d'un médecin de la DASS dans ces nouveaux locaux n'y change pas grand-chose.

F. N.

SCIENCES

Après un an d'exploitation

Le satellite Spot et sa moisson d'images

Il y a un an, le 6 mai 1986, le satellite français Spot-1 entrait en service opérationnel. A l'occasion de cet anniversaire, la société Spot Images a présenté les acquis de cette première année d'observation.

En un an, les stations réceptrices de Kiruna (Suède) et de Toulouse ont enregistré 270 000 scènes (image d'un carré de 60 kilomètres de côté), dont 70 000 sans nuages. Les deux stations canadiennes ont recueilli 106 500 vues des Etats-Unis et du Canada, dont 23 000 sans nuages. Mais seulement 10 800 scènes ont été traitées par les ordinateurs et environ 5 500 ont été commercialisées, rapportant 27 millions de francs à Spot Images. En ajoutant les redevances de copyright et les abonnements des stations de réception, le chiffre d'affaires de cette première année d'exploitation atteint 35 millions de francs. Il devrait à peu près doubler la deuxième année car plusieurs stations nouvelles vont entrer en service. C'est fait depuis quelques jours pour la station d'Hyderabad (Inde) ; ensuite viendront le Japon, la Chine, le Pakistan, l'Arabie saoudite, les îles Canaries, à plus long terme, le Brésil et l'Australie.

A quoi servent ces images ? Les applications cartographiques sont actuellement dominantes (40 %). En effet, Spot, contrairement aux Landsat américains, fournit des vues stéréoscopiques qui permettent la restitution du relief. L'Institut géographique national a passé plusieurs commandes. D'abord, pour mettre au point les procédés d'exploitation, (on a constaté que l'erreur sur la restitution des altitudes variait entre 3 et 7 mètres, nettement moins que les 10 mètres attendus). Ensuite, pour établir ou réviser des cartes en Algérie, au Yémen, au Mali, au Venezuela. Et plusieurs autres instituts géographiques ont commandé des images.

Moins important (25 %), mais en croissance rapide est le marché des applications pour l'agriculture. Complétée par quelques mesures sur le terrain, la télédétection permet de dresser des inventaires : une évaluation des ressources en bois du Mali est en cours, ainsi qu'une étude des déplacements de population à mesure des défrichements. Ont aussi été étudiées les ressources en eau du fleuve Sénégal, et les surfaces qu'il irrigue.

Dernier secteur important (15 % des applications) : les ressources fossiles et la géologie. Une grande faille, longue de 3 000 kilomètres, court au nord et à l'est du Tibet, conséquence de la percussion de l'Asie par l'Inde. Des chercheurs français ont étudié les images envoyées par le satellite ; ils ont constaté que des vallées glaciaires étaient décalées d'une centaine de mètres à l'endroit où elles coupent la faille. Or la dernière glaciation de cette région date d'environ dix mille ans. On peut ainsi estimer la vitesse du déplacement relatif des deux bords de la faille.

M. A.

SPORTS

FOOTBALL : Coupe de France

Bonne opération de Marseille

Bordeaux, Marseille, Alès et, à un degré moindre, Laval ont pris une option pour les demi-finales de la Coupe de France de football, mardi 12 mai, lors des matches aller des quarts de finale.

Face aux Lillois qui avaient ouvert le score par Thomas, les Girondins se sont finalement imposés 3-1 grâce à deux penalties marqués par Touré et un but de Vercruysse.

Leaders du championnat, les Marseillais sont allés obtenir un précieux succès à Lens grâce à un but de Cubaynes à deux minutes du coup de sifflet final.

Laval n'a pris qu'un but d'avance, marqué par Audrain, sur Reims. Cela risque d'être insuffisant lors du match retour en Champagne. Après avoir éliminé aux tours précédents le Paris-SG et Toulouse, les Strasbourgeois se sont nettement inclinés (2-0) sur le terrain d'Alès.

RÉSULTATS

Division 1 entre eux

Marseille b. *Lens 1-0
*Bordeaux b. Lille 3-1

Division 1 – division 2

*Laval b. Reims 1-0

Division 2 entre eux

*Alès b. Strasbourg 2-0

Matches retour le mardi 19 mai.

● **TENNIS : Noah et Mecir éliminés aux Internationaux d'Italie.** – Finaliste malheureux du tournoi de Forest Hills à New-York, le 10 mai, Yannick Noah a été éliminé au premier tour des Internationaux d'Italie à Rome par l'Argentin Eduardo Bengoechea, classé cinquante-septième mondial, en deux sets (7-5, 6-1), qui se sont achevés mercredi 13 mai à 2 heures du matin.

● **VOILE :** Vainqueur d'Eric Tabarly dans la dernière course autour du monde en équipage, le Suisse Pierre Fehlman a une nouvelle fois précédé le Breton : son *Marlboro* a atteint Saint-Pierre-et-Miquelon, terme de la première étape de la Transatlantique en équipage organisée par Europe 1 et *le Point*, le 12 mai, après 9 jours, 5 heures 49 minutes et 33 secondes de traversée. Il a précédé *Côte-d'Or* de plus de six heures.

MÉDECINE

En RFA

Le refoulement des « suspects de SIDA » échappera aux simples policiers

Après le tollé provoqué en Allemagne fédérale par la décision du ministre de l'intérieur, M. Friedrich Zimmermann, d'autoriser la police des frontières à interdire l'entrée en RFA aux étrangers soupçonnés d'être atteints du SIDA *(le Monde* du 13 mai 1987), le ministère de l'intérieur a admis, mardi 12 mai, que les gardes-frontières ne pourront décider seuls de l'expulsion d'un « suspect ». Ces derniers devront en référer à la direction centrale de la police des frontières (BGS) à Coblence.

Cette modification ne fait donc pas disparaître l'idée de « soupçon » fortement critiquée par une bonne partie de la classe politique ouest-allemande, pas plus qu'elle ne stipule que la décision du BGS doit reposer sur des preuves formelles. Au ministère de l'intérieur, on indique qu'*« il ne s'agit pas d'obliger des personnes à passer un test de dépistage ni d'instituer un contrôle pour les personnes à risques »*. Il s'agit simplement, nous a-t-on déclaré, d'interdire l'entrée en RFA de personnes pour lesquelles on dispose *« d'informations établissant qu'elles sont susceptibles d'être porteuses du virus »*.

Au ministère de la santé ouest-allemande, on se déclare surpris par cette mesure. Selon un porte-parole, un tel contrôle semble totalement inapplicable. En cette matière, le ministère de la santé reste favorable à une décision prise au niveau communautaire.

D'autre part, on apprend qu'en Bavière le gouvernement a décidé de reporter à la semaine prochaine la discussion d'un projet de loi rendant obligatoires des tests de dépistage pour les étrangers souhaitant obtenir un permis de séjour.

F. N.

Internes et résidents auront le même statut

Au cours du conseil des ministres du mercredi 13 mai, M. Jacques Valade, ministre chargé de l'enseignement supérieur, a présenté le texte de son projet de réforme qui précise que *« résidents et internes seront dans les mêmes dispositions statutaires et percevront une même rémunération »*.

La veille, en dépit d'une pluie insistante, plusieurs milliers d'étudiants en médecine (huit mille selon les organisateurs, trois mille selon la police), hostiles au projet de réforme du troisième cycle des études médicales, avaient défilé à Paris, de la gare Saint-Lazare à l'île Saint-Louis. Une vingtaine de CHU étaient représentés, parmi lesquels de nombreuses facultés de province (Toulouse, Marseille, Nice, Angers, etc.).

Dans l'île Saint-Louis, les manifestants ont procédé à un enterrement « à la japonaise » de la réforme en jetant dans la Seine plusieurs cercueils de polystyrène.

Les membres du comité inter-CHU étaient visiblement satisfaits de l'ampleur de cette manifestation, la troisième en moins d'un mois. En fin d'après-midi, six d'entre eux avaient été reçus par un conseiller technique du ministère des affaires sociales, M. Patrick Hermange.

Loin de s'émousser, le mouvement semblait donc se durcir à mesure qu'il s'étend en province. Actuellement 22 CHU sur 42 (10 à Paris, 12 en province) sont touchés par la grève. Un référendum devrait être organisé le 14 mai dans les CHU afin de consulter, à la base, l'ensemble des étudiants.

Le gouvernement a reçu le soutien de la puissante Confédération des syndicats de médecins français (CSMF).

REPÈRES

Environnement

Rupture de barrage en Amazonie

Un barrage de décantation de la mine d'or de Pitinga, à 100 kilomètres au nord-ouest de Manaus, au Brésil, s'est rompu le 3 mai, à la suite de fortes pluies, entraînant la rupture de plusieurs barrages secondaires. Trois affluents du rio Negro auraient ainsi été pollués par divers produits chimiques, dont le mercure, utilisé pour provoquer la précipitation de l'or. Quelque quatre cents Indiens vivent près de ces cours d'eau

Religions

Le grand rabbin Sirat devrait quitter ses fonctions à la fin de l'année

Grand rabbin de France depuis 1980, M. René-Samuel Sirat abandonnera ses fonctions le 31 décembre prochain. Il ne se représentera pas à la nouvelle élection d'un grand rabbin qui aura lieu le 14 juin prochain à Paris. La liste des candidats est close depuis le 30 avril, et son nom n'y figure pas. Sa décision est sans doute due aux critiques émises contre lui à l'occasion d'un conflit ouvert en septembre 1985 avec les responsables laïques des consistoires central et de Paris à propos des mariages mixtes.

La prochaine élection devrait donc se jouer entre le grand rabbin Joseph Sitruk, né le 16 octobre 1944 à Tunis, responsable de l'importante communauté juive de Marseille (soixante-quinze mille), et le grand rabbin Jacob Madar, également né à Tunis, le 6 février 1928, ancien aumônier général des armées, actuel vice-président du tribunal rabbinique de Paris. Le grand rabbin Sitruk est considéré comme favori.

Universités

Les présidents chez le président

M. François Mitterrand a reçu, le 12 mai, une délégation de la Conférence des présidents d'université conduite par M. Etienne Trocmé, élu premier vice-président de la Conférence il y a quelques semaines. Les présidents d'université ont exposé au président de la République les principaux thèmes du colloque qu'ils organisent à Paris, les 13 et 14 mai, autour de la question : « Deux millions d'étudiants en l'an 2 000 : pourquoi ? Comment ? » Ils ont insisté sur la nécessité de réfléchir à l'organisation des premiers cycles universitaires pour se préparer à accueillir davantage d'étudiants. Ils ont souligné que, pour préparer cet élargissement, des mesures rapides et une loi de programmation étaient indispensables,

1977-1987 : La génération

par Annick Cojean

Dix ans ! Il y a dix ans déjà qu'une petite radio écolo, munie d'un émetteur de 4 sous, faisait irruption sur la bande FM parisienne, avec la ferme – et folle – intention d'attaquer la forteresse du monopole. Dix ans qu'en diffusant, de la place des Vosges, une première émission pirate, Radio-Verte devenait un symbole de résistance au verrouillage politique de la radio-télévision, l'allumette à l'origine de l'embrasement de l'audiovisuel français.

Participant à l'émission diffusée ce soir du 13 mai 1977 depuis l'appartement de Jean-Edern Hallier : Brice Lalonde, auréolé du récent succès écologiste aux élections municipales, Jean-Marie Benoist pour les Amis de la terre; Pierre Viansson-Ponté du *Monde*, et puis un groupe de très jeunes gens menés par Antoine Lefébure, ceux-là mêmes qui, de pirateries nocturnes en inculpations diverses pour infraction à la législation sur le monopole, de manifestes en saisies, feront chanceler puis *s'écrouler le vieux monopole.*

Jean-Pierre Elkabbach diffusera le soir même un reportage sur l'événement à la télévision et Jean Autin, le PDG de Télédiffusion de France chargé de la police des ondes – et aujourd'hui membre de la CNCL – exigera un droit de réponse, pour clamer son intention de faire appliquer la loi. La situation serait, dit-il, *« désastreuse, si tout le monde se mettait à utiliser des fréquences »*, ajoutant qu'il n'y en avait d'ailleurs plus guère de disponibles...

Pourtant, ce sont Radio-Verte, puis, dans son sillage, une flottille de stations lilliputiennes au matériel crachotant, bricolé ou importé d'Italie, qui ont ouvert la voie aux réseaux nationaux émettant aujourd'hui par satellite – troublant ainsi la quiétude de calife des radios périphériques – ainsi qu'aux télévisions commerciales. *« Une fois tiré le premier fil, toute la pelote de laine s'est vite déroulée »*, commente un de ces jeunes pionniers. Et cet essor étonnant de la FM en France est devenu en Europe, selon qu'il s'agit des gouvernements ou des artisans, sujet d'étude...ou de référence. Un phare pour l'Allemagne, l'Espagne, la Grèce et le Portugal, à leur tour en pleine mutation.

En France, la FM s'est faite plus discrète, éclipsée par la télévision même si son millier d'entreprises et ses jeunes salariés en font un secteur économique dynamique et mouvant. Un secteur où une petite poignée de pirates, babas cool des années 70, sont devenus patrons de radios, leaders, managers modernes des années 80. Une jungle féroce où les nostalgiques de l'épopée des radios libres, critiques sur l'homogénéisation des formats, et déçus des contenus, ont été balayés. Car la FM d'aujourd'hui n'aime pas les anciens combattants.

IL y avait Antoine, Sylvain, Jean-Louis, Patrick, Pierre, Rémi et puis les autres. En cette année 1977, ils ont dix-huit, vingt ans ; vingt-cinq à tout casser. Ils sont lycéens, étudiants, profs, ou pigistes dans quelques revues écolo ou gauchistes et vivent le plus souvent d'expédients. Ils ignorent la cravate, se fichent de la mode, signe d'intégration à une société qu'ils refusent, et portent volontiers le cheveu long. Ils fourmillent de rêves et n'ont peur de rien. Leur passion, c'est la radio.

Pour elle, ils vont prendre des risques, devenir hors-la-loi,se cacher et puis manifester, importer du matériel en fraude lors d'expéditions épiques en Italie ou aux Etats-Unis. A cause d'elle, ils seront poursuivis et saisis, condamnés, comparés à des « terroristes » par une classe politique obsédée par les Brigades rouges et l'exemple italien. Grâce à elle, enfin, ils vont vivre les moments les plus joyeux et sans doute les plus fous de leur jeunesse, avec un sentiment de liberté qu'ils n'ont jamais retrouvé.

Ils forment une tribu, presque une société parallèle dont le seul but est d'émettre. La radio est le centre de leur existence, le moyen en même temps que la raison de leur combat. Même si, pour ces complices noctambules, les motivations personnelles sont souvent fort différentes.

« A vrai dire, explique aujourd'hui Antoine Lefébure, *ce fut l'occasion de vérifier la force d'un collectif de fortes individualités travaillant au service d'une cause commune, mais mues par des motifs variés. Chacun avait la conviction d'avoir raison, d'être irrésistiblement dans le sens de l'histoire et proche de triompher. »* Directeur de la revue *Interférences*, qui, depuis 1974, passait au crible toutes les pratiques « alternatives » dans le domaine de la communication et de l'électronique, Lefébure est alors incontestablement le leader du mouvement. C'est lui qui anime, dans les caves, les nombreuses réunions clandestines, lui qui galvanise les troupes. Lui dont la radio est un rêve d'adolescent, un virus contracté de longue date en lisant les aventures de Tintin et en captant Radio-Caroline, diffusée d'un bateau pirate, quelque part au large de l'Angleterre.

Aux côtés de Lefébure, Jean-Luc Sandowski et Sylvain Anichini, deux garçons timides et doués, élèves dans une école d'ingénieurs et fous de technologie. *« Qu'importaient pour nous le programme et ce pourquoi les autres attendaient le branchement du micro !* raconte Sylvain Anichini. *Dès que la petite aiguille du cadran vacillait, nous allions nous coucher ou regarder la télé ! Le seul fait d'avoir transmis un signal nous emplissait de joie. »* Le matériel est inexistant. Ils étudient, récupèrent une à une des pièces détachées, ratissent les ventes des domaines, réinventent ce qui, outre-Atlantique, était banalisé. Une centaine d'émetteurs passent entre les mains des deux complices qui, avec une passion frénétique, veillent des nuits entières à fabriquer des émetteurs destinés à circuler dans toutes les régions de France. Et pour Anichini, qu'un premier émetteur construit à l'âge de quinze ans à partir d'un schéma repéré dans une revue américaine avait conduit tout droit au tribunal pour enfants et qui découvrait soudainement l'existence du monopole, l'antenne signifie découverte et guerre technologique.

FEILET/SIPA.

La première diffusion de Radio-Verte.

Les guerriers du hertzien

Pour s'occuper des aspects juridiques, décortiquer la législation de l'audiovisuel, élaborer des propositions de réforme, et défendre les radios pirates devant les tribunaux de France et de Navarre, Lefébure fait appel à un jeune avocat, Jean-Louis Bessis, fasciné lui aussi par la radio, passionné par la défense des libertés publiques, et révolté par l'appropriation des médias par le pouvoir politique. Alors, avec toute la fougue et l'enthousiasme dont il est capable, Bessis épouse la cause des radios libres, affronte le juge d'instruction Emile Cabié pour défendre Radio-Verte, élabore les statuts de l'ALO (Association pour la libération des ondes) et découvre la faille juridique qui, jusqu'à la loi de 1978, empêche, faute de sanctions, de condamner les radios. *« Quel plaisir, quelle griserie,* se souvient Bessis le lyrique et le bouillonnant. *La loi était imparfaite et le vent de l'histoire avec nous. Et quel combat plus beau que celui pour la liberté d'expression ? »* Autre pilier du mouvement, Patrick Van Troeyen fonde Radio-Entonnoir à Jussieu. Radio-Active, puis Radio-Nid de coucou et bien sûr Radio-Ivre. *« C'était une époque magique. Le challenge consistait non seulement à nous faire entendre mais à être fidèles et à émettre tous les soirs, malgré la police et malgré les brouilleurs. Ne pas émettre, c'était ne plus exister. Chaque nuit était occasion de rencontres, de débats, d'ouverture. Chaque nuit était une aventure. Je donnais mon numéro à l'antenne et le téléphone se mettait à sonner... Tout le reste alors disparaissait. »*

Citons aussi Rémi Bouton, le benjamin, à qui les nuits d'antenne laissent fort peu de temps pour les oraux du bac ; Patrick Fillioud, fils de Georges, pressé de donner des leçons de journalisme aux stars des radios périphériques ; Paul Sigogneau, le gentil militant de Greenpeace ; Jean Ducarroir, l'apparatchik ; et puis Pierre Bellanger, vingt ans à peine, étudiant en biologie, membre des Amis de la Terre et du Parti radical italien (!), frappé littéralement par la foudre le jour où, enquêtant pour le journal *la Gueule ouverte*, il découvre la radio. *« Une révélation ! L'univers soudain à portée de voix ; comme un rayon laser dans la main... Le monopole devenait une incongruité, une camisole, une abjection. Alors je suis devenu un guerrier hertzien. »*

Ni championnes de la libre entreprise, ni fanatiques des médias subventionnés, les radios en fait défrichent en cette année 1977 un terrain parfaitement vierge, à la croisée des courants minoritaires issus de Mai 68 (écologistes, féministes, homosexuels...) et des prouesses de la technique. Les rêveurs, artistes, opposants et militants divers rencontrent les techniciens. La radio, assurent-ils, va en être bouleversée.

Alors on rêve. Il faut, disent les écologistes, *« des radios à visage humain, branchées sur la vie des quartiers et propices à un regain d'initiatives locales »*. Il faut, proclame Radio-Quinquin, *« des radios de partage d'expériences et de confrontations où les auditeurs reconnaissent l'ordinaire de leur vie »*. Il faut, explique Radio-Verte-Fessenheim, *« donner la parole au maximum de gens, à ceux-là auxquels elle est d'habitude confisquée, mettre en place des systèmes d'information décentralisés qui transforment chaque citoyen qui le souhaite en témoin et journaliste pour la communauté ». « Attention !* avertit déjà Antoine Lefébure, *en mythifiant l'expression sauvage, la radio risque de n'être qu'une béance par manque de discernement ».*

Les pionniers laminés

Dix années ont passé. Sous les coups de butoir des pirates valeureux, le fameux monopole a fini par craquer. Aboli par la gauche dans la foulée du 10 mai – François Mitterrand n'avait-il pas été lui-même inculpé pour avoir participé, en 1979, à une émission de Radio-Riposte, la station pirate du PS ? – conspué par la droite à la mémoire bien courte. Et l'été 1981 fut pour la FM de France un moment d'euphorie. Quelle frénésie et quelle exubérance ! Les étudiants, les commerçants, les rockers et les anars, les chiraquiens, les socialistes, les sectes et les journaux, les immigrés, l'archevêché... tous ont soudain découvert la griserie du micro. Et les pionniers, ébahis et rêveurs, ont observé ce raz de marée de projets qui éclipsaient un peu leurs exploits et fichaient un coup de vieux à leur langage codé, leur allure entendue et leur totem de militants...

Mille six cent dix radios se sont vues officiellement autorisées. Entre Paris, Morlaix, Saint-Tropez, Avignon et Roubaix. Mais, s'il en reste plus d'un millier, beaucoup, pourtant, ont été laminées. Les doux rêveurs des deux premiers étés n'ont pas su s'adapter et franchir le cap de la radio commerciale. Le jardin s'est fait jungle, et parmi les cent fleurs sont apparues des plantes cannibales. Des radios associatives, il ne reste parfois que leur ombre, et les petites entreprises commerciales tendent de plus en plus à s'essouffler et à baisser les bras. La moitié sont, dit-on, en état de cessation de

Les gardiens du monopole

IL y avait ceux qui détenaient le monopole et ceux qui rêvaient de pouvoir, à leur tour, en profiter ; ceux qui le jugeaient trop centralisé, ceux qui le disaient détourné. Les arguments, pour le défendre, variaient ; la polémique existait. *Pourtant, le regard braqué sur l'Italie,* l'ensemble de la classe politique française a longtemps affiché, sur le dossier des radios libres, un superbe... et stupéfiant consensus.

● Georges Fillioud (13 mai 1977) : *« Nous défendrons le monopole pour que MM. Bleustein-Blanchet, Hersant et Amaury, tapis dans l'ombre, ne soient pas tentés d'accroître ainsi leurs profits et puissance. »*

● Christian Poncelet, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement (17 mai 1977) : *« Il n'est pas question de laisser se développer sur l'ensemble du territoire ces radios qui pourraient diffuser de l'information de toute nature ! »*

● Michel Debré (11 décembre 1977) demande que des dispositions soient prises *« pour éviter que des influences étrangères à travers des hommes ou des capitaux ne s'exercent indûment à travers ces postes de radio aux dépens des intérêts culturels, économiques et politiques de la France ».*

● Christian Bonnet, ministre de l'intérieur (mai 1978) : *« Les radios libres, ce sont des Brigades rouges. »*

● Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication (7 juin 1978) : *« Il faut épargner à notre pays les errements que connaissent certains de nos voisins chez qui l'abandon du service public a très vite dérivé vers l'anarchie, le laxisme, le triomphe de l'esprit de lucre. »*

● Laurent Fabius (le 27 juin 1979, avant Radio Riposte) : *« Nous sommes pour le monopole comme garant de la liberté et contre son utilisation à des fins d'exclusion. »*

● Raymond Barre, premier ministre (7 septembre 1979) : *« Je suis, pour des raisons tenant à l'unité de la France et à sa cohésion, partisan du monopole d'Etat de la radio-télévision... Les radios locales sont le germe puissant de l'anarchie. »*

● Le CNPF par la voix de son président, M. François Ceyrac (mars 1980) au premier ministre : *« Qu'une nouvelle forme de désordre, à savoir les radios pirates, jouent un rôle néfaste dans notre société... »*

● Pierre Mauroy (mai 1980) : *« Que l'Etat organise la radio, nous en sommes bien d'accord puisque nous sommes pour le monopole... »*

● Valéry Giscard d'Estaing (avril 1981) affirme son *« hostilité aux radios libres ou privées »*, redoutant *« l'anarchie des ondes et le risque pour l'avenir de la liberté et du pluralisme de la presse ».*

Enquête

des radios FM

paiement, prêtes à tomber dans l'escarcelle d'un réseau national. Trop heureuses parfois d'être acceptées dans un club qu'elles avaient dédaigné à peine un an plus tôt.

A coups de serpe, d'infractions et de décibels, mais avec aussi une belle intuition, NRJ s'est taillé un empire. Quatre cent cinquante personnes travaillent sous sa bannière ; six cents peut-être demain. Elle annonce en effet un chiffre d'affaires de 120 millions de francs, un bénéfice net de 16 millions et son entrée en Bourse pour la fin de 1987, alors que son réseau de quarante-cinq stations la place désormais au troisième rang des radios nationales. Une demi-douzaine d'autres réseaux se sont constitués, qui quadrillent la province et proposent aux opérateurs fatigués un programme clé en main, la coupole de réception du satellite, un mode d'emploi simplifié, un feu vert pour démarcher la publicité locale... et un motif de choix pour licencier leurs employés. Car les affiliés à un réseau ne touchent plus guère à la radio. Ainsi va la FM. Ainsi décide la logique commerciale à laquelle une poignée d'entrepreneurs de province – RVS à Rouen, avec le sage Eric Hauville, Métropolis à Lille, Radio-Nantes... – tentent farouchement de résister. Mais que sont devenus nos pionniers ?

Après avoir lancé et porté le mouvement jusqu'en août 1981, Lefébure est rentré discrètement dans le rang. Le papa des radios libres a abandonné le maquis des pirates, la plume d'*Interférences* et les projecteurs des médias pour devenir directeur de la prospective au sein du groupe Havas. Un poste privilégié d'observation des médias qu'il a dû quitter il y a tout juste un mois. Comment imaginer qu'il ait pu oublier la FM... *« Eh oui, elle a changé ! Et alors ? Pourquoi éprouver de l'amertume ? En écoutant mon poste, je me réjouis tous les jours que les radios libres existent en France. L'anarchie, la jungle et la loi du plus fort ? Nous avions senti le risque, émis des propositions pour éviter les concentrations. Mais il ne fait pas bon avoir raison trop tôt... Qu'importe ! Nous avons largement été payés de ce que nous avons fait : par l'enthousiasme que l'on a rencontré, la joie que l'on a partagée et sans doute le plaisir souterrain de savoir qu'on est à l'origine du bouillonnement actuel dans les médias. »*

Anichini a perdu son complice Sandowski, mais rien de sa passion pour les découvertes et les technologies. Alors que ses vieux émetteurs dépannent encore, dit-on, quelques radios pirates au sud du Portugal, le roi de la transmission s'est tourné vers la télévision. En 1984, Canal Plus le choisit comme directeur technique ; puis c'est Robert Hersant qui lui donne carte blanche pour construire ses studios et diriger aujourd'hui les services techniques de la 5. Pour lui, l'aventure de la FM est donc bel et bien finie. *« J'écoute indifféremment Europe 1, Chic ou NRJ. Mais la FM ne me branche plus. Il ne faut pas s'attarder. Tant d'autres secteurs à défricher ! »* Des exemples ? *« Le satellite, bien sûr ; la radio-téléphonie mobile, le paging. A la fois la communication de masse et la communication de plus en plus individuelle. »* Et Anichini le visionnaire défriche, consulte, farfouille, sûr que pour inventer il faut aussi savoir rêver.

Bessis est plus fidèle. Entré en radio libre comme on entre en religion, il continue à les conseiller et à les défendre de tribunal en tribunal. Le cheveu est plus court mais l'envolée reste longue, et, entre deux procès, deux réunions de la commission consultative sur les radios locales, une expérience douloureuse dans la télévision pirate et la rédaction d'une thèse sur *« le régime de la liberté d'émettre »*, l'avocat de Tunis a trouvé le temps d'enregistrer discrètement deux 45-tours, le titre du premier étant plus qu'un aveu : *Radio mon amour*. Son discours pourtant ne cache pas aujourd'hui quelques désillusions. *« L'affaire a mal tourné. Les créatifs et les pionniers sont tour à tour dépossédés de leur radio par de gros repreneurs qui ont attendu sans risque que de petits lutteurs leur ouvrent imprudemment la voie. J'accuse le pouvoir politique, par couardise ou par machiavélisme, de n'avoir pas fait son métier et d'avoir déserté. Et je me demande parfois si j'ai bien fait de me mêler d'une aventure qui aboutit à la disparition d'un format local de radio. »*



Pierre Bellanger

L'ascension des entrepreneurs

La montée des réseaux a failli balayer Van Troeyen. Mariée contre son gré, sa Radio-Ivre est morte, symbole d'une époque où sa musique *soul* embrasait les nuits parisiennes. Mais que faire d'autre quand la radio n'est plus, elle qui était le pivot d'une communauté et même un mode de vie ? Fatigué et déçu, Van Troeyen vit mal cette retraite forcée. Il travaille pour Nova, crée un concept de radio automatique, nourrit divers espoirs et prend de la distance. Aujourd'hui il peaufine un projet de Radio-Trans-Europe.

Rémi Bouton aussi est revenu sur terre : sa Radio-Gulliver a pris l'eau et sombré. Une émission sur l'informatique lui a cependant ouvert un champ d'exploration : il élabore des plans pour la mettre au service d'un spectacle et apprend, à Beaubourg, le japonais. *« Pas évident de sortir d'un long rêve, faire la queue à nouveau pour une place de concert et payer tous ses disques ! Mais qu'est-ce qu'on s'est marré ! »*

Sans pitié

Mais les pionniers n'ont pas tous disparu de la bande FM. Radio-Dreyckand en Alsace fêtera vaillamment en juin son dixième anniversaire. La fougue est intacte et l'auditoire fidèle. Chapeau ! Patrick Fillioud a enterré Gilda et monte le réseau Europe 2 pour le compte d'Europe 1. Jean-Baptiste Blanchemain, l'ex-leader de Joufflu, la lyonnaise, élabore patiemment le réseau FUN et attend une fenêtre sur Paris pour attaquer NRJ. Henri de Bodinat, qui, sans être pirate, fut de bien des complots, est aujourd'hui PDG de CBS, mais n'a jamais cessé d'investir dans la FM et d'élaborer des « plans radio ». Georges Polinski, l'ex-flibustier du Nord, vient de débarquer à Paris à la tête de 95.2-Kiss, mais en provenance de l'Ouest, qui lui a porté chance. Il contrôle aujourd'hui sept stations, compte une centaine de collaborateurs, un chiffre d'affaires autour de 35 millions de francs et vient d'arracher à RFM le réseau CFM. *« La FM est sans pitié. Il faut travailler, prévoir et s'adapter. Etre comme le loup des steppes et constamment en tête. »*

Et puis il y a Bellanger, l'œil malicieux et le sourire joyeux, parfaitement intégré dans le nouveau paysage de la FM. Finis la barbe folle et le béret plein de badges militants. La mise est impeccable, telle celle d'un jeune styliste, et l'ambition énorme. La mutation l'amuse, le grand bouleversement des médias le passionne. *« Par rapport à nos rêves du passé, on est dans l'inimaginable ! Quelle chance d'être défricheurs ! Chaque étape franchie a quelque chose d'inédit, d'historique : la FM, le réseau, le satellite... On ouvre le chemin, et puis on fend la houle à l'avant du bateau. C'est ça le vrai plaisir. C'est comme skier dans la poudreuse, c'est la première fois qu'on y passe ! »* Les compromis ? Il en a fait beaucoup. *« Il fallait jouer à fond la carte du système. Accepter les règles de rentabilité, de profit, et jouer les alliances. »* 50/50 avec Filipacchi dans Skyrock et Telefun, sa société de télématique et de téléphonie. *« J'ai longtemps été la mouche du coche du système médiatique, maintenant je veux devenir cocher. »* Vingt-huit ans, soixante-quinze salariés, un chiffre d'affaires de 30 millions de francs (mais pas encore de bénéfices), une rémunération de plus de 500 000 F par an... De Radio-Mongol, Radio-Radicale, Fréquence-Alpha, Radio-Cité future, la Voix du lézard à Skyrock, il n'y avait au fond qu'un pas, et quelques qualités que Bellanger partage avec une poignée de patrons de radio de sa génération : un enthousiasme indéfectible, un irrespect total du pouvoir et des hiérarchies, le culte de l'amitié, un penchant libertaire, hédoniste, et une exigence de bonheur *« pas au bout du chemin, par le chemin lui-même »*. Et d'ailleurs il prévient : *« Comme la génération des années 60 façonne les années 80, le troisième millénaire sera notre univers. L'an 2000 sera nous ! »* Ça promet !

Du tout-Etat à la dérégulation libérale

Ordonnance du 3 mars 1945. Toutes les dispositions réglementaires concernant l'exploitation des postes privés ainsi que les autorisations de stations accordées avant la guerre se trouvent annulées. Le monopole instauré pendant la guerre est proclamé.

Ordonnance du 4 février 1959. Elle place l'audiovisuel sous l'autorité du ministre chargé de l'information et fixe le statut de la RTF (Radiodiffusion-télévision française), laquelle sera remplacée, en 1964, par l'ORTF, doté en 1972 d'un nouveau statut.

Loi du 7 août 1974. L'ORTF éclate, remplacé par sept sociétés publiques. Radio-France, TF 1, Antenne 2, FR 3, TDF, SFP, INA.

Loi du 7 juin 1978. Cet additif à la loi de 1974 comble le vide juridique découvert par Radio-Fil bleu à Montpellier et verrouille le monopole en prévoyant des sanctions sévères (amendes et emprisonnement) en cas de diffusion illégale d'émissions.

Loi du 9 novembre 1981. En attendant une *« grande charte de l'audiovisuel »*, la loi prévoit l'octroi, par le premier ministre, de *« dérogations »* au monopole d'Etat après avis d'une commission. Les bénéficiaires devront revêtir la forme associative, diffuser un programme propre dans un rayon ne dépassant pas 30 kilomètres et se dispenser de recourir à la publicité.

Loi du 29 juillet 1982. En proclamant que *« la communication audiovisuelle est libre »*, la loi met fin au monopole de la radio-télévision et reprend les principes contenus dans la loi de 1981. Seule la Haute Autorité se substitue au gouvernement pour délivrer non plus des *« dérogations »* mais des *« autorisations »*.

1er août 1984. La loi autorise les radios à recourir, sans limite, à la publicité, quel que soit leur statut. Un fonds d'aide alimenté par un prélèvement sur les recettes publicitaires de la radio-télévision subventionne les stations refusant la publicité. Les réseaux restent interdits.

Loi du 10 décembre 1985. Une même personne peut disposer de trois autorisations de radios locales privées.

Loi du 30 septembre 1986. La notion de radio locale disparaît dans la loi Léotard, qui, en revanche, évoque et autorise les réseaux. La CNCL, dont les pouvoirs et les moyens sont renforcés, dispose des services de fréquence de TDF et délivre les autorisations en matière de radio comme de télévision.

La conquête de l'audience

	CUMUL 1982-1983 %	1983-1984 %	1984-1985 %	1985-1986 %	CUMUL 1986 %
Radios locales privées	17	19	22	23	28
Radios périphériques	63	60	57	52	49

Il s'agit de parts de marché de l'audience instantanée de la radio (calculées sur la valeur du quart d'heure moyen du lundi au vendredi).

Sources : pour 1982 à 1986, études du Centre d'étude des supports de publicité (CESP). Pour le cumul de 1986, les chiffres proviennent d'une enquête de Médiamétrie.

L'échec de la presse écrite... et l'attrait de la TV

De Serge July à Robert Hersant, l'échec est aujourd'hui flagrant : la presse écrite a raté le rendez-vous de la radio. Pas par impréparation (elle s'est même mise assez vite sur les rangs) ni par manque de moyens (elle en avait davantage que ses concurrents). Plutôt par incompréhension d'un média qu'elle ignorait, manque d'intuition sur l'évolution du paysage radiophonique, décalage par rapport à la demande et à l'auditoire du moment, parfois même par trop grande ambition...

A priori, ouverte et séduite par la « révolution FM », la presse parisienne, maladroitement et en ordre dispersé, a rapidement voulu se lancer dans l'aventure : pour tenter une expérience, tâter d'un autre média, faire sa promotion et traduire, par le son, un esprit, un format et un ton. La démarche de la presse quotidienne régionale était plus défensive. Traditionnellement protectionniste et hostile à l'autorisation de radios commerciales, elle craignait pour ses recettes publicitaires et s'est lancée dans la radio, « parce qu'il fallait en être » et « contrôler le marché ». Les deux démarches ont échoué et les journaux, sauf exception comme *la Voix du Nord*, ont dû déposer les armes. Soit en arrêtant prématurément l'expérience avant même d'en faire la publicité, soit en vendant leur radio, soit en s'affiliant à un réseau.

Exit Radio-Libé, Radio-Capitale (*le Matin*), Génération 2000 liée au *Quotidien de Paris*. *Exit* la Fréquence Presse sur laquelle une baguette magique souhaitait réunir *la Croix*, *l'Humanité*, *l'Unité*... et *le Parisien libéré*. Exit aussi, en 1986, l'expérience qui réunissait *le Monde*, CFM et Europe 1. Et si les journaux de province restent de la partie, c'est en mettant une croix sur tous leurs beaux projets (notamment le développement de l'information locale) et en passant tour à tour des contrats avec l'un ou l'autre des réseaux nationaux : *Sud-Ouest*, *le Télégramme de Brest*, *le Parisien libéré* avec Europe 1 ; *Midi libre* (Montpellier), *l'Est républicain* (Nancy) ; *le Provençal* (Marseille) avec NRJ ; *le Dauphiné libéré* (Grenoble), *le Progrès* (Lyon) avec Skyrock. Seuls *Ouest-France* (associé à Radio-Nantes et à Régie Ondes et Fréquence) et les éditions Filipacchi (associées avec Pierre Bellanger dans Skyrock) ont, semble-t-il, vu juste : en choisissant des partenaires du milieu FM et en refusant d'être eux-mêmes opérateurs.

Mais voilà que la télévision ouvre d'autres perspectives, d'autres synergies ! Tous les entrepreneurs FM s'accordent à reconnaître aujourd'hui la complémentarité des supports radio et télévision. NRJ l'avait compris, qui a bénéficié de la notoriété et de l'impact de TV 6 (dont elle était actionnaire) et se porte à nouveau candidate pour une chaîne musicale. *« C'est un prolongement naturel et légitime de nos activités radio*, explique Jean-Paul Baudecroux, son directeur. *Et c'est un axe de développement désormais indispensable, car le son est de plus en plus lié à l'image. »* Un avis que partage le patron de Skyrock, dont le projet d'émission quotidienne sur une chaîne conduite par Hachette s'est vu contrarier par la victoire de M. Bouygues, mais qui élabore d'autres plans.

En choisissant de s'associer avec la radio 95.2-Kiss, Canal Plus a fait, quant à lui, parmi les autres réseaux, de nombreux envieux. Car la stratégie des alliances est en cours : RMC-TCM, RTL-M 6, Kiss-Canal Plus, NRJ musicale... Restent quelques créneaux. Car les déboires de MM. Hersant et Bouygues avec leur radio – on parle de 50 millions de francs de pertes cumulées pour Chic FM, de 20 millions pour Electric – laissent quelques espoirs aux radios performantes...

La Voix du Nord, par l'intermédiaire de sa filiale Telmedia, mijote, quant à elle, une triple alliance entre la presse écrite, la télévision et la radio. Diffusé sur les fréquences appartenant aux titres de la presse régionale, un nouveau programme baptisé Mélodie pourrait voir le jour : format musique française, succès internationaux et... la vie du petit écran. Un tour de table solide pourrait ainsi réunir les journaux, la Compagnie générale des eaux, les Banques populaires et le Crédit agricole... et le groupe Maxwell. En avant pour la Une !

Le Monde

EMPLOI

Le salaire des informaticiens

Les salaires des informaticiens augmentent en moyenne plus vite que le coût de la vie. Mais pour en bénéficier il faut être de plus en plus qualifié. Le chômage guette aussi certaines fonctions en perte de vitesse.

LES informaticiens seront-ils d'éternels privilégiés, enfants gâtés de l'entreprise ? Les résultats de l'enquête Sari, sur les salaires des informaticiens, réalisée par Séma Sélection (1) semblent accréditer cette thèse. Ils montrent en effet que durant ces cinq dernières années, entre le mois de mars 1982 et le mois de mars 1987, le salaire moyen des informaticiens toutes fonctions confondues a progressé de 42 %, soit de 6,6 points de plus que l'indice INSEE. Ainsi, bien que la période d'euphorie délirante durant laquelle un informaticien était une denrée rare soit désormais révolue, les choses ne rentrent pas encore tout à fait dans l'ordre pour cette profession. *« L'évolution permanente des techniques informatiques explique ce décalage »*, assure Pantchika Salaberry, directeur de Séma Sélection. *« En outre, l'informatique n'est pas liée à l'activité de l'entreprise. Un informaticien peut donc facilement changer de secteur. Une mobilité favorable aux augmentations de salaire. »* Mais, pour remplir des postes équivalents, les entreprises exigent désormais un personnel mieux formé et plus polyvalent. Cette croissance des salaires doit donc être relativisée et tenir aussi compte de l'évolution des qualifications.

Ce constat, globalement positif pour les salariés concernés, recouvre néanmoins un grand nombre de disparités. Certains métiers informatiques perdent en effet de leur valeur : les salaires moyens d'analyste-programmeur, de programmeur ou de pupitreur ont ainsi progressé moins vite que l'indice INSEE. Un formation souvent trop légère a pénalisé cette catégorie d'informaticiens : en mars 1977, 75 % des programmeurs étaient autodidactes. Ils n'ont pas été en mesure de s'adapter aux nouveaux outils de « génie logiciel » désormais utilisés dans de nombreuses entreprises pour rationaliser le développement de programmes. Et l'automatisation des salles d'ordinateurs a également réduit les besoins en personnel d'exploitation peu qualifié.

De 80 000 à 450 000 F par an

Les salaires des informaticiens varient ainsi de 80 000 à plus de 450 000 F par an. Selon l'enquête Sari, 61 % des directeurs informatique gagnent plus de 400 000 F par an, avec des pointes à 800 000 F. Les responsables des études et de la programmation se situent en majorité dans la fourchette 250 000 à 350 000 F, tandis que les responsables d'exploitation naviguent entre 200 000 et 300 000 F par an. Un cran en dessous dans la hiérarchie, 66 % des analystes—chefs de projet gagnent entre 180 000 et 250 000 F par an.

Ces salaires sont nettement supérieurs à ceux pratiqués dans les autres pays européens analysés par Séma Sélection, à savoir la Belgique, l'Angleterre et l'Espagne. Ainsi, le salaire net après cotisations sociales et impôts directs d'un directeur informatique français est égal à 1,6 fois celui de son collègue étranger. Il est du même ordre de grandeur pour un chef de projet, ou un ingénieur système.

Egalité entre les sexes

Si les disparités de salaires sont donc relativement importantes d'une fonction à une autre ou d'un pays à un autre, en revanche, l'harmonie règne presque entre les sexes. Légèrement plus jeunes, à poste équivalent, que leurs homologues masculins, les femmes perçoivent un salaire inférieur de 4 % à 5 %, soit un écart moindre que celui observé dans nombre d'autres professions. Elles sont relativement nombreuses : en 1987, 25 % des informaticiens sont des informaticiennes (contre 18 % en 1984). Elles sont particulièrement appréciées dans les postes d'étude, de conception et de programmation. Mais elles demeurent très minoritaires dans des fonctions plus techniques, comme celles d'ingénieur système, ou dans les services d'exploitation. Et elles ne sont plus que quelques pour cent au sommet de la hiérarchie.

Les cadres confirmés sont les plus recherchés

Cette bonne acceptation des femmes dans le métier de l'informatique doit sans doute beaucoup à la jeunesse de cette discipline et à la pénurie de personnel qualifié constatée jusqu'à ces dernières années. Bien que la situation soit moins tendue qu'il y a cinq ans, le marché de l'emploi reste favorable aux informaticiens. Une analyse effectuée par l'Association pour l'emploi des cadres (APEC) montre que le nombre de petites annonces parues dans la presse pour recruter des cadres informaticiens à augmenté de 17 % entre 1985 et 1986. Les cadres confirmés sont les plus demandés.



Mais selon une étude réalisée par la Chambre syndicale d'étude et de conseil en informatique (Syntec informatique) et qui doit être prochainement rendue publique, l'euphorie ne serait néanmoins plus de mise. Evalué à 201 000 aujourd'hui, le nombre d'informaticiens ne devrait progresser que d'à peine 1 % par an d'ici à 1990. *« Les sociétés de services d'ingénierie informatique continueront d'augmenter leurs effectifs. En revanche, ils stagneront ou même régresseront chez les constructeurs de matériels ou les utilisateurs de systèmes »*, affirme Bernard Broisin-Doutaz, responsable de la commission Formation et emploi au Syntec et directeur de Cegos informatique. *« En effet, les constructeurs réduiront leurs personnels technico-commerciaux au profit des agents et réseaux de distributeurs. Et chez les utilisateurs, la légère augmentation des effectifs d'études ne compensera pas la baisse de personnel dans les services d'exploitation. »* Grandes bénéficiaires de ce phénomène, les sociétés de services devront recruter pour faire face à une demande de sous-traitance accrue de la part des utilisateurs, et de la clientèle qui s'approvisionnait auparavant directement auprès des constructeurs.

Les jeunes à la recherche d'un premier emploi devront suivre ces évolutions avec attention. Car si l'analyse de l'Apec montre une évolution globale du nombre d'offres d'emplois, en revanche, le nombre d'annonces pour des postes de débutants a légèrement décru.

Une évolution qui confirme les résultats de l'étude réalisée en avril 1986 par l'Agence nationale de l'emploi (ANPE) (2). Selon Béatrice Guillet, auteur de ce rapport, *« 22 479 personnes à la recherche d'un emploi en informatique étaient inscrites à l'ANPE en septembre 1985, soit environ 8 % de la population des informaticiens (y compris le personnel de saisie) alors que le taux de chômage global est de 10,2 %, ce qui est loin d'être négligeable. Certes, l'essentiel (42 %) de ces chômeurs sont du personnel de saisie ; mais 35 % sont des programmeurs ou des analystes programmeurs qui souffrent d'une expérience ou d'une formation insuffisante »* (3). Ils se heurtent désormais à un nombre croissant d'informaticiens ayant reçu une formation spécifique. Etre un champion de la micro-informatique, « bidouilleur » capable de jongler avec les programmes sur l'ordinateur familial n'est pas forcément un bon passeport pour franchir la frontière de l'informatique d'entreprise. Bien au contraire. Pour Béatrice Guillet, un jeune désirant faire carrière dans l'informatique ou se reconvertir dans ce secteur doit avoir :

— *« Un niveau de formation de base élevé et un souci perpétuel d'actualisation des connaissances par le biais de stages mais aussi par une formation personnelle sur la base de documentation... ;*

— *Une orientation vers les « nouveaux métiers », informatique industrielle, système, et emplois commerciaux pour lesquels des débouchés existent et se développeront ;*

— *Une spécialisation certes, mais pas une « hyper-spécialisation » afin de pouvoir évoluer vers d'autres activités.*

De plus en plus de diplômés

Pour répondre à ces besoins du marché de l'emploi, le nombre de diplômés en informatique a considérablement augmenté ces dernières années. Selon une étude réalisée par l'Office national sur les emplois et les professions (Onisep), le flux de diplômés en informatique a doublé entre 1982 et 1986 passant de 4 200 en 1982 à plus de 8 200 en 1986 (4). Conséquence : les entreprises peuvent se permettre de devenir plus exigeantes et recrutent du personnel mieux formé : selon l'enquête Sari, près de 60 % des programmeurs avaient en mars 1987 un niveau supérieur contre 25 % seulement dix ans auparavant. Et pour des postes de chef de projet, et au-delà, il n'est pas rare d'exiger une double formation : à l'informatique certes, mais aussi à la gestion, ou aux techniques bancaires, par exemple. *« Les grandes entreprises ajoutent même à ces critères la nécessité d'avoir de la personnalité, le sens du contact, de la communication, le souci de l'utilisateur »*, affirme Bernard Beaunoir, consultant en recrutement. *« Il ne suffit plus d'être un technicien. Il faut avoir un esprit ouvert, être adaptable. »* Et il en est de même pour le personnel d'exploitation.

Les formations les plus prisées sont celles procurées par les grandes écoles d'ingénieurs : en tête les Ecoles nationales supérieures d'ingénieurs (ENSIMAG et ENSEEIHT essentiellement) et l'Ecole supérieure d'électricité. Viennent ensuite l'Institut d'électronique du Nord (ISEN), l'Ecole supérieure d'informatique (ESI), ou l'Institut d'informatique d'entreprise (IIE) (5). Les titulaires de diplômes universitaires sont également appréciés. A noter qu'à la différence d'autres secteurs industriels, les salaires des diplômés de l'université sont pratiquement équivalents à ceux des ingénieurs.

Egalité des sexes, égalité des salaires à compétences égales : les enfants de moins en moins gâtés de l'informatique ont ainsi su laisser les privilèges à leur porte.

(1) L'enquête Sari est une enquête périodique sur les rémunérations réelles de l'ensemble des catégories du personnel informaticien. Effectuée en France tous les six mois depuis 1976 par Séma Sélection avec la collaboration de la société anglaise Computer Economics Ldt, elle porte sur plus de 11 000 informaticiens appartenant à 230 entreprises.

(2) *Le marché du travail des informaticiens*, par Béatrice Guillet, édité par l'ANPE et diffusé par la division de l'Information professionnelle, 53, rue due Général-Leclerc, 92136 Issy-les-Moulineaux. Cette étude fait partie du « Dossier professionnel sur l'informatique », publié par le Centre d'études et de recherche sur les qualifications (CEREQ).

(3) In *le Monde informatique*, N° 235, mai 1986.

(4) In *le Monde informatique*, 20 avril 1987.

(5) Un banc d'essai des écoles d'informatique, niveau BTS, a été publié dans le numéro spécial informatique de la revue *l'Après-bac*.

Coordination : Annie Kahn

L'APEC part en guerre contre le hasard

L'APEC (association pour l'emploi des cadres) ne doute de rien. Elle veut s'attaquer au hasard. Pour y parvenir, le conseil d'administration de cet organisme paritaire et privé, géré par les syndicats et le patronat, a retenu un projet intitulé « Trajectoires », pièce maîtresse de son troisième plan informatique.

Si, d'ordinaire, réduire la part du hasard appartient au rêve ou relève de la gageure, la chasse aux aléas devient une nécessité quand il s'agit de conduire une carrière professionnelle. D'autant que le chômage et l'effondrement de certaines filières augmentent les dangers. Quelle formation entreprendre ? Quelle voie emprunter ? Quelle fonction occuper ? Comment évoluer, rebondir, changer de secteur ou de spécialité ? Bref, que faire pour jouer la mobilité avec les meilleures chances ?

« Trajectoires » devrait permettre de répondre à toutes ces questions. *« Je suis chef de produit mais je voudrais devenir directeur commercial »*, demande cette jeune femme, diplômée HEC, dans un film vidéo que l'APEC a réalisé pour présenter son futur « produit ». *« Est-ce rédhibitoire de n'avoir aucune expérience de la vente ? »* s'interroge-t-elle.

L'idée de M. Jean Prével, l'auteur du projet, est aussi simple qu'ambitieuse. Il s'agit de constituer une banque de données dans laquelle seraient collectionnés les parcours professionnels de cadres. Avec trente mille exemples, aussi précis que possible, représentant toute la gamme des activités et des fonctions, on disposerait d'une masse d'informations sur la pratique réelle. On engrangerait l'expérience, les étapes d'une carrière, avec le contenu des postes occupés et les circonstances des changements.

A partir de là, il serait possible, pour un cadre tenté par la mutation, de vérifier si son objectif est crédible. Il pourrait faire un bilan des avantages et inconvénients, évaluer les risques et mesurer les contraintes.

De la même façon, les recruteurs pourraient prendre connaissance de solutions auxquelles ils n'avaient pas pensé, tel cheminement ou tel bagage se révélant, à l'usage, favorable pour produire le profil recherché. Les observateurs du marché de l'emploi aussi bien que les formateurs ou les parents d'élèves pourraient y découvrir des mécanismes cachés ou des opportunités imprévues. Se dégageraient des filières inattendues et on saurait d'où proviennent certains cadres particulièrement convoités par les entreprises. Les employeurs eux-mêmes y trouveraient une masse de renseignements.

Interactif et anonyme, le système suppose que nombre de cadres en exercice — et pas seulement au chômage — acceptent de confier leur propre histoire et en livrent tous les ressorts. La réserve constituée, les interrogations par les cadres ou les divers utilisateurs potentiels enrichiront le fonds puisque la condition mise à la consultation serait de participer à l'actualisation de la banque de données en s'y inscrivant à son tour.

« Trajectoires » en est aujourd'hui au tout début. Il lui faudra des mois pour atteindre le stade opérationnel. *« Le produit sera prêt dans deux ans »*, assure M. Jean Menin, le président de l'APEC. Mais, déjà, on peut imaginer l'étendue des applications que le projet autorisera.

Pour l'association, ce programme devrait également faciliter une amélioration de son image. Alors qu'elle a pour mission d'être un observatoire de l'emploi, de fournir un système d'information, de répondre aux attentes des cadres, de favoriser les contrats entre les entreprises à la recherche d'un collaborateur et les cadres à la recherche d'un emploi, l'APEC souffre d'être trop souvent considérée comme l'équivalent pour les cadres de l'ANPE, à laquelle elle est associée. Assimilée presque exclusivement aux moyens de lutte contre le chômage, l'APEC voit dans « Trajectoires », l'occasion de renforcer l'entreprise de services qu'elle aspire à devenir davantage. Fière de se dire le « numéro un » de l'emploi des cadres et de leur recrutement, elle offrirait un service complémentaire, inégalable et conforme à son rôle.

ALAIN LEBAUBE.

Responsable de Toxicologie/Pathologie

Notre client, le groupe Monsanto/G.D. Searle Pharmaceutical, renforce en Europe ses activités de Développement et en particulier son groupe de Toxicologie.

Suite à la promotion du titulaire, une position est ouverte dans leur nouveau Centre situé dans le Parc Scientifique de Louvain-la-Neuve, à proximité de Bruxelles.

Le(a) candidat(e) sélectionné(e) sera responsable du groupe de Toxicologie, composé de 45 personnes, et sera chargé(e) de réaliser les évaluations de toxicologie générale sur rongeurs et non-rongeurs et de carcinogénicité. Il (elle) travaillera en collaboration étroite avec les autres groupes du Centre (Chimie, Analyse, Galénique et Pharmacocinétique) ainsi qu'en liaison avec ses homologues, en France et aux USA.

Les installations de Toxicologie comportent plus de 10.000 m² de locaux très modernes, largement informatisés, et disposant de laboratoires d'hématologie, biologie clinique, microscopie optique et électronique.

Nous recherchons un(e) toxicologue possédant une formation en pathologie vétérinaire ou médicale, une bonne expérience industrielle et de sérieux crédits scientifiques, de préférence âgé(e) d'une quarantaine d'années. En plus de qualités de communication et de management, les candidats devront s'exprimer couramment en français et en anglais.

Les rémunérations seront discutées individuellement. Une voiture de direction sera mise à disposition.

Les candidatures seront traitées en toute confidentialité. Adresser curriculum vitae detaillé, ou téléphoner à:

Talentmark
Leaders in Health Care Recruitment

James Edwards, Talentmark Limited, King House, 5-11 Westbourne Grove, London W2 4UA. Tel: +44 1 229 2266.

Important Etablissement Financier

recherche

UN ASSISTANT DE ZONE (RFA - SUISSE - BENELUX)

Nous souhaitons : *- une formation supérieure (ESSEC, Sup. de Co., Sciences Po.),*
- une solide expérience bancaire (8 à 10 ans).
- une bonne pratique de l'analyse financière et des langues allemande et anglaise.

Nous offrons : *- le suivi des implantations,*
- la participation au développement et au suivi d'une clientèle des grandes entreprises non résidentes,
- la gestion et le développement d'un réseau de correspondants bancaires.

Adresser votre lettre de candidature, C.V. et rémunération à PUBLIVAL/5065, 27 Route des Gardes 92190 MEUDON, qui transmettra.

BIENS D'EQUIPEMENTS

RESPONSABLE FILIALE

AMERIQUE DU NORD

YORK INTERNATIONAL

Leader dans son domaine, la Société YORK (280 personnes, 286 millions de francs de chiffre d'affaires) est spécialisée dans la conception, la fabrication, la commercialisation de systèmes d'enneigement (canons à neige). Poursuivant son expansion, elle recherche aujourd'hui le Responsable de sa nouvelle filiale américaine.

Après une courte période de formation en France en tant qu'ingénieur d'affaires, il sera chargé de la mise en place d'une filiale en Amérique du Nord (implantation, statuts, organisation interne, recrutement du personnel, etc). Concevant sa mission en termes de gestion et de profit, il assurera le marketing et la publicité de son agence, l'animation technique et commerciale de sa force de vente dans le cadre des règles internes de la société.

Nous souhaitons rencontrer pour ce poste un ingénieur diplômé grande école (Centrale, ESE, ...) âgé de 32 ans au moins, animateur et meneur d'hommes, gestionnaire avisé pouvant impérativement justifier d'une expérience probante acquise dans la conduite de projets au plan international. De bonnes bases en hydraulique et automatique industrielle seraient appréciées. La maîtrise parfaite de l'anglais est évidemment indispensable.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV complet, photo et rémunération actuelle sous référence M 17/1017 E à :

EGOR Carrières Internationales
19, rue de Berri - 75008 PARIS

egor

PARIS BORDEAUX LYON NANTES STRASBOURG TOULOUSE
BELGIQUE DEUTSCHLAND ESPANA GREAT-BRITAIN ITALIA PORTUGAL BRASIL CANADA JAPAN

Directeur général financier

Afrique francophone

Une **importante entreprise** (5 000 personnes) de production et de distribution électrique recherche son Directeur Général Financier.

Il aura la responsabilité d'assurer à la fois la Direction financière de l'entreprise et la Direction de la distribution d'électricité, incluant la gestion de la clientèle. Il sera en relation permanente avec différents Organismes Internationaux. Membre du Conseil d'Administration et du Comité de Gestion, il aura également une responsabilité globale et solidaire dans la conduite de l'entreprise et jouera un rôle de Conseil auprès du Président pour ce qui concerne la stratégie de l'entreprise, son organisation et le contrôle de son activité.

Diplômé d'une grande école d'ingénieur ou de gestion, et si possible titulaire d'un diplôme d'expert comptable, il a déjà exercé d'importantes responsabilités opérationnelles dans la fonction financière d'une grande entreprise ainsi que dans le domaine de l'organisation.

Une première expérience de l'Afrique ainsi qu'une parfaite maîtrise de l'anglais sont indispensables. Une expérience du Conseil et la connaissance de la distribution d'électricité ou d'eau seraient très appréciées.

Merci d'adresser votre dossier (lettre manuscrite, C.V. et prétentions) sous la référence G017/M à Danièle FOSSAT,

SEMA•SELECTION 16, rue Barbès 92126 MONTROUGE CEDEX.
Paris - Lille - Lyon - Marseille - Toulouse

MEMBRE DE SYNTEC

UN TREMPLIN DE CARRIERE EN ALLEMAGNE

FICHET BAUCHE parmi les leaders français et internationaux dans le domaine des équipements de sécurité recherche pour sa filiale Allemande (250 personnes - 60 millions de D.M. de C.A.), située à HANOVRE,

le directeur administratif et financier

devant compléter l'équipe Commerciale et Industrielle existante.

Ce poste très complet : (Comptabilité, Fiscalité, Finance, Gestion, Juridique et Personnel), conviendrait à un candidat Français justifiant d'une expérience réussie dans la fonction, avec une solide formation de type E.S.C. ou équivalent - orientée Finance, Comptabilité - et une connaissance, au moins, scolaire de l'Allemand indispensable.

Les perspectives proposées par le Groupe sont un atout pour votre avenir.

Merci d'adresser votre candidature (C.V., photo, lettre et prétentions) à FICHET-BAUCHE, D.R.H., 15-17, avenue Morane-Saulnier, 78140 Velizy-Villacoublay.

FICHET



ACORD

NOUS SOMMES UNE ORGANISATION INTERNATIONALE QUI TRAVAILLE DANS LE DÉVELOPPEMENT RURAL EN AFRIQUE. NOUS RECHERCHONS :

1. Mali
CHEF DU PROGRAMME HYDRAULIQUE, GAO

RESPONSABILITÉ : pour 4 volets du programme : puits pastoraux, sondage, « pompes » et puits maraîchers.

REQUIS : compétence technique en matière hydraulique et expérience de 5 ans minimum au tiers-monde et gestion de projets hydrauliques.

DISPONIBILITÉ : immédiate.

2. Burkina-Faso
ASSISTANT TECHNIQUE

Appui aux organisations villageoises, Djibo.
RESPONSABILITÉ : planification et formation en collaboration avec la structure locale pour mieux encadrer les groupements villageois.

REQUIS : socio-économiste spécialisé en programmation au niveau local en Afrique, 3 ans d'expérience minimum.

DISPONIBILITÉ : immédiate.

3. Bénin
COORDINATRICE DES ACTIONS FÉMININES

RESPONSABILITÉ : suivi des groupements féminins renforçant leur capacité de travail en groupe.
REQUIS : diplôme de technicien agricole, minimum 3 ans d'expérience encadrement des femmes en milieu africain.

DISPONIBILITÉ : immédiate.

4. UK
DEVELOPMENT INFORMATION OFFICER

LONDON

RESPONSABILITIES : Editing-writing of booklets program documents, newsletter and annual report.
— Maintaining accord's documentation center, and managing our information network.

REQUIREMENTS : applicants must have :
— several years' field experience of African development work :
— fluency in english and french (writter and spoken);
— detailed knowledge of current development issues facing Africa :
— bibliographical, analytical, summarising and organising skills ;
— proven writing ability.

Pour tous les postes : contrat de 2 ans, renouvelable, et bonnes conditions professionnelles.
Merci d'adresser votre dossier de candidature à :
LOIS CARTER, ACORD,
Francis House, Francis Street,
LONDON SWIP 1DQ.



INDUYCO

INDUYCO, l'un des leaders européen du secteur de la confection

recherche un

CHEF PRODUIT
(COUTURE)

La mission du candidat consistera à définir et à diriger l'une de nos lignes de couture (supervision d'une équipe de dessinateurs et de techniciens, sélection de tissus et de modèles, suivi et exécution de collections).

Le poste sera situé à notre siège social de Madrid (Espagne).

Il s'adresse à quelqu'un ayant nécessairement une expérience évaluable dans le domaine de la mode (poste similaire) ainsi qu'une bonne capacité de travail ; cette personne devra être introduite dans le secteur et sera douée pour l'organisation et la créativité.

Nous considérerons toutes présentations et nous offrons l'intégration dans un important groupe multinational, avec de larges possibilités de futur.

Les personnes intéressées à ce poste attrayant adresseront une lettre (incluant curriculum vitae) à notre département de ressources humaines sous référence JPF, à :

INDUYCO
Tomas Breton, N° 62
MADRID 28045
ESPANA

IMMEDIATE OPENINGS ANALYST PROGRAMMERS U.S.A

Our client a major consulting house in the New York area urgently seeks to fulfil its growth potential and contractual requirements with the appointment of qualified analyst programmers.

Operating in the banking, brokerage, financial and manufacturing sectors the company works clostly with the D.P. departments of the worlds largest organisations.

POSITION REQUIREMENTS

Minimum of 2 years experience on IBM Mainframe in one or more of the followings
* CICS & COBAL * IDMS
* IMS DS/DC * D II – SQL plus a working knowledge in one of the followings
* FOCUS PAC/BAS
* ADABAS/NATURAL * STRATUS

THE PACKAGE

* $33 – 38000 pa
* $260 per month Car Allowance
* $3000 Settling in Grant
* Air Ticket Paid
* H I Visa Paid
* Medical Coverage
* 1 month accommodation provided on arrival
* met at airport
* continuning DP – Education

For more information on these outstanding opportunities send detailed CV to: Peter Hall or David Ellam, Drake Executive, Chesham House, 136 Regent Street, London WIR 5FA. To arrive as soon as possible.

Telephone 01-437 6900. Fascimile: 01-434 1255. Telex: 267653
THE DRAKE INTERNATIONAL GROUP OF COMPANIES

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

LES EMPLOIS INTERNATIONAUX

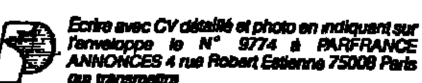
Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.

Groupe Français d'Industrie Alimentaire

recherche pour **L'AFRIQUE FRANCOPHONE**

CHEF de SERVICE COMMERCIAL

Diplômé Ecole Supérieure de Commerce ou DUT Commerce Gestion, ayant une expérience de la distribution des produits de grande consommation. Chargé des relations avec les clients, les revendeurs -des études de nouveaux débouchés -du contrôle des mouvements et des inventaires -de l'encadrement et de la formation du personnel. Bonne connaissance administrative et expérience de l'informatique souhaitées. Connaissance de l'Afrique appréciée. Contrat expatrié - Logement assuré. Voiture de service



Ecrire avec CV détaillé et photo en indiquant sur l'enveloppe le N° 9774 à PARFRANCE ANNONCES 4 rue Robert Estienne 75008 Paris qui transmettra

---

APEC part en guer[re] contre le hasard

se perdre... retrouver!...



Le Monde ANNONCE

OFFRES D'EMPLOIS

DEMANDES D'EMPLOIS

L'IMMOBILIER

L'AGENDA

Le Carnet du Monde

Décès

– Mme Raymond Dintzner, son épouse,
Le docteur et Mme Bernard Poletto,
Mlle Chantal Dintzner, M. Lucien Moulard,
M. et Mme Daniel Jaubertie, ses enfants,
Bruno, Nicolas, Florent et Anne-Yseult, ses petits-enfants,
M. et Mme Michel Dufrane et leurs enfants,
M. et Mme Armand Doublet et leurs enfants,
ses sœur, belle-sœur, beaux-frères, neveux et nièces,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Raymond DINTZNER,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre,
médaille du combattant volontaire de la Résistance,
médaille de la déportation et de l'internement,
médaille de la recherche et de l'invention,

survenu le 10 mai 1987, à l'âge de soixante-cinq ans.

Cet avis tient lieu de faire-part.

33, rue du Chemin-de-Fer, 95460 Ezanville.

– Avignon. Marseille.

Mme Henri Duffaut, née Hugues,
M. et Mme Raymond Duffaut,
Olivier, Henri et Marion Duffaut,
M. et Mme Albert Hugues,
Parents et alliés
ont la douleur d'annoncer le décès de

M. Henri DUFFAUT,
membre honoraire du Parlement,

survenu le 11 mai 1987, à Avignon, dans sa quatre-vingtième année.

Les obsèques religieuses sont célébrées le mercredi 13 mai à 15 heures, en l'église Saint-Agricol.
A l'issue de la cérémonie, l'inhumation aura lieu dans la plus stricte intimité familiale.

La famille ne reçoit pas.

Cet avis tient lieu de faire-part.

12 *bis*, rue d'Annanelle, 84000 Avignon.

(*Le Monde* du 13 mai.)

– Paris. Annecy.

Mme André Lachenal, née Marie-Claude Raginel,
Et ses fils Jean-François et Frédéric
vous font part du décès subit de

M. André LACHENAL,
ingénieur ECP,

survenu le 8 mai 1987, dans sa cinquantième année.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale à Annecy.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– M. et Mme Marceau Long,
Leurs enfants et petits-enfants,
Parents, alliés et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Lucien LONG,
née Marcelle Seymard,

survenu le 11 mai 1987, dans sa quatre-vingt-treizième année, à Saint-Maur (Val-de-Marne).

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 15 mai, à 16 h 15, en l'église de Puyricard (près d'Aix-en-Provence).
L'inhumation aura lieu au cimetière de Puyricard dans la sépulture de famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

22, avenue Noël, 94100 Saint-Maur.

– M. Charles Roumagnac,
M. et Mme Jean-Pierre Roumagnac, leurs enfants et petit-fils,
M. Michel Roumagnac,
Les familles Moulinot, Garnier et Vanel,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Charles ROUMAGNAC,
née Germaine Moulinot,

survenu dans sa soixante-dix-huitième année.

Les obsèques seront célébrées en la cathédrale Saint-Etienne de Limoges (Haute-Vienne), le vendredi 15 mai 1987, à 15 h 30.

35, avenue du Sablard, 87000 Limoges.

– Les collègues,
Administrateurs,
Personnel
Et élèves du lycée et du collège Honoré-de-Balzac, Paris-17e,
ont perdu en la personne de

Denise TINTANT,
professeur honoraire d'histoire en classe de lettres supérieures

une amie fidèle.

Ils vous invitent à participer à la cérémonie religieuse en l'église Sainte-Jeanne-d'Arc à Versailles, ce jeudi 14 mai, à 10 heures.

– M. et Mme Lazare Winn, ses parents,
Alexandra sa fille,
Mme Evelyne Winn,
Jean-Marc et Viviane Winn, ses frère et sœur,
Mme Charlotte Fenichel, sa grand-mère,
Et toute la famille,
ont la très grande douleur de faire part du décès subit du

docteur Michel WINN,

survenu le mardi 5 mai 1987, à l'âge de trente-quatre ans.

Les obsèques ont eu lieu, lundi 11 mai 1987, dans la plus stricte intimité, suivies de l'inhumation dans le caveau de famille.

La famille ne reçoit pas.

Cet avis tient lieu de faire-part.

4, avenue Foch, 94300 Vincennes.

– Montpellier.

Mme veuve Henri Zagury,
Docteur J.-Paul Simoes et Mme,
Docteur François Régis Bataille et Mme,
M. et Mme Gabriel Zagury,
M. et Mme Jean Ben Hattar,
M. et Mme Nissim Zagury,
M. et Mme Jimmy Zagury,
Sandra, Prisca, Alix, Jérémie, Eliel, Guillaume,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Henri ZAGURY,

leur très regretté époux, père, grand-père et frère,

survenu le 11 mai 1987, à Montpellier.

Remerciements

– M. Michel Cazes,
Tout le personnel de la brasserie Lipp dans l'impossibilité de répondre à toutes les marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Roger CAZES,

prie tous les fidèles amis et clients d'accepter leurs remerciements attristés.

Anniversaires

– Le 14 mai 1985,

César FERNANDEZ-MORENO,
poète,

nous quittait.

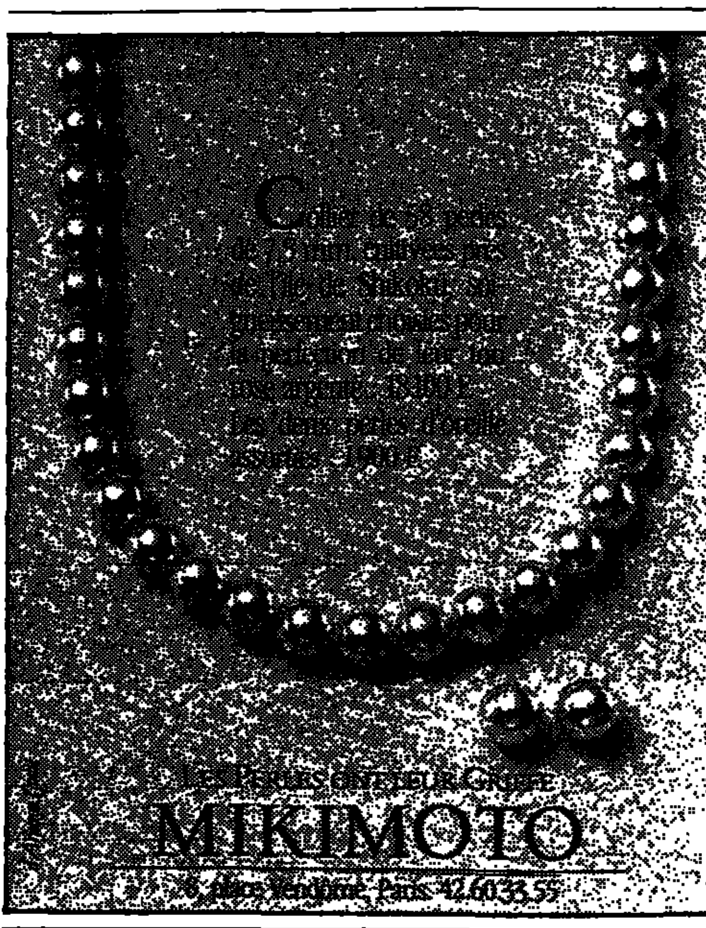
Une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

Communications diverses

– L'Association culturelle Krishnamurti, 73, rue Fondary, 75015 Paris, organise actuellement des projections vidéo en français (traduction simultanée de causeries, de dialogues, de Krishnamurti).

Renseignements : 45-75-15-25.

– Cercle Bernard-Lazare : Annette Wieviorka, historienne, présentera son ouvrage « Ils étaient juifs, communistes et résistants ». Invités : Stéphane Courtois, Renée Poznanski et Maurice Rajfus. Henry Bulawko dirigera les débats.
Jeudi 14 mai, à 20 h 30, 10, rue Saint-Claude, 75003 Paris.



JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* des lundi 11 et mardi 12 mai 1987 :

UN DÉCRET

● *Du 7 mai 1987* déclarant d'utilité publique et urgents les travaux de construction de l'autoroute A 40 pour sa section A 6-RN 6 et les travaux de modification des échangeurs de la rocade nord-est de Mâcon (RN 179).

DES ARRÊTÉS

● Du 16 avril 1987 modifiant l'arrêté du 7 mai 1986 fixant les modalités d'organisation du concours de recrutement d'élèves instituteurs.

● Du 28 avril 1987 portant création d'un traitement automatisé relatif à la constitution d'un annuaire électronique des fournisseurs et des services Télétel.

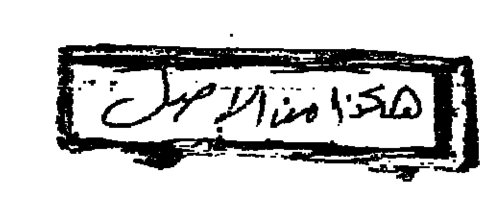
loterie nationale

TRANCHE (N°48) DU SUSPENSE

TIRAGE DU MERCREDI 13 MAI 1987

LE NUMÉRO	3 6 7 1 4 5	GAGNE LE LOT DE 1 000 000,00 F
LES BILLETS SE TERMINANT PAR	8 6 9	GAGNENT 1 500,00 F

AVEC LE MÊME BILLET, PROCHAIN TIRAGE DEMAIN



[redacted]

SOCIAL

La journée d'action de la CGT le 14 mai

La Sécurité sociale et les autres revendications

La CGT renoue avec sa vieille tactique du harcèlement en multipliant les initiatives d'action contre la politique du gouvernement. Portée par son regain électoral, ragaillardie par le succès de sa grande manifestation du 22 mars sur la Sécurité sociale et par un 1er mai où, dans la morosité ambiante, elle a été la seule à faire bonne figure, elle réitère le jeudi 14 mai pour une *« journée nationale de grèves et de manifestations »*.

Annoncée un mois à l'avance, cette nouvelle action va lui permettre de bien occuper le terrain revendicatif le jour même où six fédérations de fonctionnaires (FEN, CFDT, FO, CFTC, FGAF, CGC) choisissent le « bas de gamme » de la démonstration convergente en organisant en parallèle des rassemblements, l'envoi de délégations et des conférences de presse.

La journée du 14 mai va permettre à la centrale de M. Henri Krasucki de tester une nouvelle fois sa capacité à mobiliser, bien amoindrie avant la réussite de la manifestation du 22 mars. Elle interviendra au surlendemain d'un mini rassemblement devant l'Assemblée nationale pour protester contre le projet de loi de M. Séguin sur l'aménagement du temps de travail (projet qui est loin d'avoir suscité autant de protestations que celui de M. Delebarre, fin 1985, sur le même sujet) et avant l'opération « Printemps 87 » destinée, le 22 mai prochain, à faire *« le plein de jeunesse et d'énergie contre le chômage »*.

Comparaison risquée

Cette stratégie du harcèlement n'est pas dénuée de risques. La CGT sait qu'elle aura à supporter la comparaison avec sa manifestation précédente (comme ensuite avec le rassemblement du 23 mai prochain organisé par la Fédération de la mutualité française, avec notamment la CFDT et la FEN)... même si ces manifestations ne sont pas de même nature. La première avait eu lieu un dimanche, elle était centralisée sur Paris et avait mobilisé tout l'appareil cégétiste. La seconde a lieu en semaine, est dispersée à travers la France et a bénéficié d'un moindre temps de préparation.

L'autre risque tient au côté fourre-tout de la journée du 14 mai. Axée au départ sur la Sécurité sociale, l'emploi et le pouvoir d'achat, la revendication s'est progressivement recentrée sur ce que le calendrier officiel d'activités de la confédération appelle *« une journée nationale de grèves et de manifestations pour la défense de la Sécurité sociale »*, avant de s'élargir de nouveau. Pour M. François Duteil, secrétaire de la CGT, cette journée *« d'ampleur exceptionnelle »* sera *« pour la Sécu d'abord, mais aussi pour le droit de défendre (...) son pouvoir d'achat, son emploi, ses droits et ses libertés »*. L'initiative prend du même coup un côté auberge espagnole : chaque salarié qui manifestera ou fera grève défendra ses propres problèmes, ses propres revendications. Difficile de faire le tri.

Paradoxalement, les formes de cette journée du 14 mai peuvent pourtant permettre à la CGT de contourner de tels risques. Si la mobilisation — éclatée à travers la France — est du même niveau que celle du 22 mars, elle soulignera la persistance du mécontentement sur la Sécurité sociale. Si elle est plus ample, elle affirmera que le mécontentement est motivé aussi par d'autres sujets.

Le caractère décentralisé de la journée — plus de cent trente rassemblements ou manifestations sont annoncés — en rendra par ailleurs la mesure plus délicate. La CGT ayant renoncé depuis plusieurs années aux mots d'ordre de grève nationale interprofessionnelle de vingt-quatre heures, les arrêts de travail eux-mêmes échappent à une observation statistique facile. Aux PTT, la fédération CGT a déposé un préavis de grève de vingt-quatre heures. Il ne s'agit pas vraiment d'un appel à une grève mais plutôt d'un préavis *« couvrant tous les arrêts de travail qui seront décidés dans les services »*.

Même démarche dans les transports, où la fédération CGT a annoncé des arrêts de travail *« décidés par ses syndicats »* de deux heures à vingt-quatre heures à la RATP et de trois heures à vingt-quatre heures à Air France. A la SNCF, un préavis de grève a été déposé *« pour les actions qui se dérouleront du 13 mai à 20 heures jusqu'au 15 mai à 8 heures »*

Dans la construction et la chimie, des grèves *« pourront aller jusqu'à vingt-quatre heures »*. Dans la métallurgie, des propositions d'actions seront débattues dans les entreprises pour *« des arrêts de travail qui doivent permettre aux salariés de participer massivement à toutes les initiatives »*. Seule la Fédération de l'énergie appelle à une grève de vingt-quatre heures, *« avec incidence sur la production »*, en dénonçant les récents accords sur l'intéressement et l'aménagement du temps de travail à EDF. Actions à géométrie variable qui toucheront plus d'un millier de grandes entreprises.

D'ores et déjà, la CGT peut se féliciter de jouer sur un registre qui lui assure la sympathie des salariés mécontents de la politique gouvernementale. Elle a également réussi à semer le trouble chez ses concurrents syndicaux. Ainsi, lors de sa manifestation parisienne du 14 mai — à 11 heures, de la Bastille à la Concorde, — elle bénéficiera du renfort des militants de la Fédération générale autonome des fonctionnaires (qui s'était pourtant soigneusement démarquée de la CGT lors des négociations salariales de 1985 et de 1987), du Syndicat national unifié des impôts (SNUI) et même de la... CFDT. L'Union régionale parisienne de la CFDT a, en effet, appelé les fonctionnaires cédétistes à rejoindre le défilé CGT, suscitant le courroux de l'Union des fédérations de fonctionnaires CFDT...

La CGT y reconnaîtra les siens. Mais elle risque aussi de symboliser davantage un front du refus qu'une force de propositions.

MICHEL NOBLECOURT.

Le PS sera présent à la manifestation

M. Lionel Jospin, premier secrétaire du Parti socialiste, a annoncé, mercredi 13 mai, que le PS participerait aux manifestations organisées par la CGT le 14 mai pour la défense de la Sécurité sociale et qu'il mobilisait pour le rassemblement organisé le 23 mai à l'initiative de la Fédération nationale de la mutualité, cette mobilisation plus active tenant au caractère plus large de la manifestation de la FNMF. De plus, le PS a lancé une campagne de pétitions et de délégations et rédige un Livre blanc.

Selon M. Jospin : *« La protection sociale est un problème décisif, qui sera au cœur de l'action du PS jusqu'à l'élection présidentielle. »* Le premier secrétaire a accusé le gouvernement de ne pas *« maîtriser la gestion »* de la Sécurité sociale et d'avoir *« en partie laissé s'instaurer les déséquilibres »* par son *« clientélisme »* à l'égard des laboratoires pharmaceutiques, des professions de santé, du patronat et des familles aisées, et de négliger *« l'action quotidienne de maîtrise des dépenses de santé »*. M. Jospin a aussi annoncé que le PS était *« prêt à participer aux états généraux pour exposer ses positions, mais non pour servir de caution à l'opération du gouvernement »*.

Plusieurs dispositions seraient supprimées après le 30 juin

La mort lente du plan pour l'emploi des jeunes

Contesté, coûteux, d'une efficacité peu établie (*le Monde* du 4 avril), le plan d'urgence pour l'emploi des jeunes paraît compromis dans l'avenir. Plusieurs dispositions en vigueur jusqu'au 30 juin ne seraient pas renouvelées. Un prochain comité emploi, qui se tiendra d'ici à la fin du mois, devrait trancher définitivement.

Plusieurs causes concourent à cette mort lente. Appuyé sur le système de formation en alternance créé par les partenaires sociaux (sauf la CGT) en 1983, le plan d'urgence a mis en difficultés un dispositif qui n'avait pas été conçu pour un tel usage. Le financement de la formation a particulièrement souffert, au point que nombre d'organismes mutualistes n'ont plus les moyens de payer ou se livrent à des acrobaties pour tenir les échéances. Des témoignages montrent que, dans tel ou tel cas, un employeur n'obtient pas le remboursement promis des heures de formation. Certains protestent et se déclarent grugés. Des fédérations patronales, comme celle du bâtiment, appellent au secours.

A l'origine, en effet, la formation en alternance devait s'adresser à 300 000 stagiaires par an : 150 000 stages d'initiation à la vie professionnelle (SIVP), 110 000 contrats d'adaptation et 40 000 contrats de qualification. Le prélèvement défiscalisé sur la cotisation de 0,3 % du montant de la masse salariale devait apporter 3 milliards de francs. Dans un premier temps, les réserves constituées en 1985, quand le dispositif ne fonctionnait pas à plein, ont permis de faire face. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, et l'on évalue à 1,2 milliard de francs la somme manquante pour 1987, sans parler du « trou » pour 1988. Plusieurs fois déjà les responsables patronaux du circuit de collecte ont averti M. Séguin de la situation, celui-ci se retournant à son tour vers M. Edouard Balladur pour lui demander de l'aide.

A cela s'ajoute le fait que, de l'ensemble des exonérations de charges sociales, bien peu actuellement sont assurées d'être maintenues.

Le projet de loi sur l'apprentissage adopté le 6 mai au conseil des ministres prévoit l'affranchissement de la part patronale des cotisations pour les entreprises de plus de dix salariés qui formeraient des apprentis. Les entreprises de moins de dix salariés bénéficiant déjà de cette mesure et celles de plus de dix en ayant profité, pour la totalité des cotisations (part patronale et part salariale), grâce au plan pour l'emploi des jeunes, la généralisation du dégrèvement est donc acquise.

Le sort des SIVP est également scellé. Là encore, l'exonération de la part patronale est prévue pour les employeurs qui auront recours à cette formule de formation en alternance. La disposition fait partie des *« diverses mesures d'ordre social »* que le conseil des ministres du mercredi 13 mai devait décider de soumettre au Parlement. Compte tenu des salaires versés aux jeunes stagiaires — de 17 % à 27 % du SMIC selon l'âge, — il s'agit moins d'un cadeau aux entreprises que d'une facilité d'utilisation.

Les exonérations à 100 % pour les contrats de qualification, à 50 % pour les contrats d'adaptation et, également à 50 % pendant une année, pour les embauches réalisées à l'issue d'une formation en alternance, d'un apprentissage ou d'un TUC (travaux d'utilité collective) restent donc en suspens.

Une possibilité attractive

Considéré comme avantageux, voire trop, le contrat d'adaptation avait déjà vu son exonération ramenée de 100 % à 50 % lors de la deuxième étape du plan d'urgence, commencée en février. Il n'est pas vraiment défendu par M. Séguin lui-même. La possibilité pour l'employeur de se faire payer la formation du jeune sur la base de 50 francs de l'heure, que la formation soit extérieure ou dispensée dans l'entreprise, paraît d'autant plus attractive que seule une durée minimale de deux cents heures a été fixée. Or les stagiaires sous contrat effectueraient en moyenne plus de quatre cents heures de formation.

Le ministre des affaires sociales tient en revanche beaucoup aux deux autres types d'exonération. Proche du contrat d'apprentissage, le contrat de qualification devrait logiquement bénéficier d'une situation comparable. La cohérence l'imposerait, tout comme la nécessité de dynamiser une formule qui a attiré quelques milliers de jeunes seulement et manque apparemment de séduction.

La garantie d'une exonération à la sortie de la formation en alternance, viendrait par ailleurs couronner ce qui subsistera du plan d'urgence. Gage de l'engagement à long terme des pouvoirs publics, elle pourrait balayer les ultimes réticences des chefs d'entreprise, ainsi assurés de la continuité de l'effort.

Pour l'heure, M. Séguin comme ses conseillers techniques ne se montrent pas trop inquiets et croient encore à leurs chances. Si la voiture-balai de chaque session parlementaire que constituent *« les diverses mesures d'ordre social »* a été manquée, ils demeurent malgré tout confiants. *« On trouvera toujours une solution »*, dit-on au cabinet du ministre, y compris en utilisant la voie des amendements.

Dans sa première version, le plan pour l'emploi des jeunes a nécessité de la part de l'Etat 9 milliards de dépenses, en année pleine, qui sont entièrement engagées. Il réclamera au bas mot 2 milliards dans la seconde version, les embauches directes de jeunes n'étant plus exonérées à 25 %. Ses résultats réels n'ont cependant pas été à la hauteur du sacrifice financier et ont, en outre, contribué aux perturbations qui ont agité le marché du travail depuis maintenant un an.

Au ministère des finances, comme à celui du budget, on se montre donc très réservé sur la suite à donner, pour toutes ces raisons. Sur sa lancée, le plan d'emploi des jeunes fonctionnera encore pendant la première partie de 1988 pour s'évanouir progressivement. La tactique des argentiers du gouvernement risque de ne pas aller au-delà de ce qui est déjà arrêté. M. Séguin devra donc livrer bataille s'il veut avoir gain de cause et sauver ainsi ce qui aura été la première décision d'importance du gouvernement Chirac sur le terrain de l'emploi. Le ministre des affaires sociales ne dispose que d'une carte : son programme a jugulé le chômage des jeunes, qui en cas de suppression risque de s'enfler à nouveau. A partir de la rentrée scolaire, les statistiques peuvent lui donner raison. Trop tard pour reprendre la situation en mains si, comme cela est prévisible, le plan des jeunes meurt dans les dernières semaines de mai.

ALAIN LEBAUBE.

Le parapluie troué

(Suite de la première page.)

C'est bien là que le bât blesse d'abord. Le gouvernement vient de s'en aviser en présentant le 22 avril un projet de loi pour soulager le sort des chômeurs de longue durée. On verra à l'usage si les mesures envisagées répondent suffisamment à la demande, si l'Etat a mis assez « au pot ». Car le phénomène s'est régulièrement amplifié depuis cinq ans. 830 000 personnes sont actuellement des « chômeurs de longue durée » (dont 500 000 personnes depuis plus de deux ans, alors qu'il y en avait 200 000 en 1981). Cette triste cohorte est surtout composée de travailleurs de plus de cinquante ans, mais on y trouve de plus en plus d'hommes et de femmes dans la force de l'âge et même de jeunes. C'est le bâtiment et l'industrie qui fournissent le plus de ces exclus du marché du travail.

L'inspiration des nouvelles initiatives gouvernementales pour venir en aide à ces nouveaux « misérables » va dans le bon sens. Il ne s'agit pas d'une entreprise d'assistance, mais d'une tentation de réinsertion de déclassés dans une communauté de formation et de travail d'entreprise, avec rémunération au SMIC.

C'est au reste ce même principe d'insertion qui a inspiré les « stages Delebarre », la création des TUC (travaux d'utilité collective) et les PIL (programmes d'intérêt local), ainsi que le « plan pauvreté » de M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat chargé de la sécurité sociale et de l'action sociale. L'idée nouvelle est le système de conventions entre l'Etat et les départements (1). Une allocation de 2000 F environ est versée à des personnes de plus de vingt-cinq ans, faisant partie de ménages sans revenu de travail, n'ayant droit ni à des indemnités de chômage, ni de formation, ni à une pension régulière. Cette allocation est accordée en échange d'un travail (2) correspondant en gros à un mi-temps dans une association, une collectivité locale ou un établissement public. Elle est attribuée pendant six mois et n'est pas reconduite, sauf sur les fonds propres des collectivités locales. L'Etat prend à sa charge 40 % des dépenses. Une trentaine de départements avaient signé de telles conventions au début de février 1987 touchant un peu plus de 10 000 personnes.

M. Zeller sait bien que, comme le parapluie de la Sécurité sociale, le sien a des trous. En effet, comme le faisait remarquer le Père Joseph Wresinski dans son récent rapport au Conseil économique et social (3), il y a danger à subordonner la survie à un travail que la collectivité n'est pas assurée de pouvoir fournir ou que l'individu n'est pas en mesure d'accomplir.

Un revenu minimum garanti ?

D'où l'idée qui, à intervalles réguliers, revient sur le tapis : celle d'un revenu minimum garanti et que le Père Wresinski ne pouvait pas ne pas évoquer dans son rapport. Elle n'est pas neuve. La Grande-Bretagne en a fait l'expérience au dix-huitième siècle et les théoriciens l'ont proposée comme Fourier en 1836, Jacques Duboin cent ans après, Milton Friedman ou Lionel Stoléru plus près de nous.

Mieux, de nombreux pays européens ont adopté le système sous diverses formes, dont l'Allemagne fédérale en 1962, les Pays-Bas en 1963, la Grande-Betagne en 1966, la Belgique en 1974, le Luxembourg en 1986. En France, des actions en ce sens sont menées dans certaines villes, mais la plupart sont très récentes pour qu'on puisse évaluer leur impact. Deux expériences plus anciennes, celle de Besançon et celle de Rennes, ont été analysées dans le rapport Wresinski. A Besançon, le dispositif est intitulé « minimum social garanti ». C'est en fait un minimum social d'urgence qui a été étendu depuis 1974 à l'ensemble des ménages qui habitent officiellement la ville depuis plus d'un an. A Rennes, un revenu minimum a été garanti pendant quatorze mois (de février 1985 à juin *1986*) à *126 familles* très démunies et volontaires pour participer à l'évolution de l'expérience.

A l'échelle nationale...

Avec des formules variées, ces systèmes de minimum garanti essaiment ici et là, et le temps semble venu de réfléchir à ce que pourrait être un système à l'échelle nationale. De nombreux périls guettent toutefois ceux qui pensent avoir trouvé *la* solution. La France aime trop les décisions taillées au cordeau, centralisées, rigides. Si l'on retombe dans nos chers travers, c'est de nouveau un parapluie troué que l'on offrira à ceux qui cherchent à se protéger contre les pires aléas de la vie sociale.

Que les collectivités locales, les associations, la Sécurité sociale, l'Etat délèguent des représentants pour réfléchir à un cadre dans lequel pourraient souplement s'inscrire des réalisations de « minimum garanti ». Une certaine harmonisation concernant le montant de ce minimum et de ses règles d'attribution permettrait de sortir déjà des évaluations les plus fantaisistes qui circulent sur ce que coûterait à la France ce revenu garanti (de 3 milliards à 70 milliards de francs ! (4).

De même, si l'on voulait généraliser ce que d'aucuns appellent « l'allocation universelle » (5), serait-il indispensable non seulement d'essayer au niveau européen un rapprochement des systèmes déjà en cours, mais d'étudier les propositions prudentes d'amélioration, car les conséquences économiques et politiques d'une sérieuse réforme portant sur ce chapitre seraient considérables.

C'est par exemple la transition entre les multiples allocations existantes et celle d'un minimum garanti qui a retenu l'attention des participants au premier colloque international sur le sujet à Louvain-la-Neuve (4 au 6 septembre 1986). Une organisation est née de cette rencontre, le BIEN (Basic Income European Network), qui a pour objectif de servir de lien entre les divers individus et groupes qui, à travers l'Europe, défendent l'idée d'allocation universelle, c'est-à-dire l'idée d'un revenu minimum garanti alloué sur une base individuelle, sans contrôle des ressources et sans restriction aux seuls demandeurs d'emploi.

Nous sommes loin, on le voit, des discussions de « riches » sur le taux de remboursement des médicaments dits « de confort » ! Et si l'on pensait d'abord à la survie de ceux qui n'ont jamais « acquis » de « droits » ? Et si, pour boucher les trous de la Sécurité sociale, on pensait d'abord à tout ce qui peut réduire la consommation d'alcool et de tabac, en surtaxant ces denrées ?

PIERRE DROUIN.

(1) Voir *le Monde* du 30 octobre 1986 et du 22 janvier 1987.

(2) Ce qui a l'avantage de ne pas encourager le développement de la « société duale ».

(3) « Grande pauvreté et précarité économique et sociale » (*le Monde* du 11 février 1987).

(4) Lire dans *Alternatives économiques*, numéro de janvier 1987, l'article de Denis, et le livre qu'il vient de publier avec Bernard Chouat. Edition Syros.

(5) Philippe Van Parijs, professeur à l'université catholique de Louvain, *Futuribles*, janvier 1987. Lire aussi, dans le numéro d'avril 1987 de la même revue *Futuribles*, les articles de Jacques Robin et Guy Aznar.

AFFAIRES

Grâce aux établissements régionaux

La Caisse nationale de crédit agricole a dégagé 1,7 milliard de francs de bénéfices en 1986

Le groupe Crédit agricole présente, pour 1986 — avec un bénéfice de 1,7 milliard de francs, — des résultats *« très honorables »*, dus notamment aux résultats *« brillants »* des caisses régionales, selon les expressions du directeur général, M. Bernard Auberger. Celui-ci n'a pas voulu commenter le projet de loi relatif à la mutualisation de la Caisse nationale de crédit agricole (CNCA), se retranchant derrière le devoir de réserve du fonctionnaire.

Ce projet, qui vise en fait à transformer la CNCA en société anonyme, est actuellement examiné par le Conseil d'Etat. Il devrait être soumis au conseil des ministres, sauf difficultés majeures, le 20 mai, pour être présenté au Parlement au cours de la session de printemps. Le prix de cession, qui n'est toujours pas fixé, sera connu après l'adoption du projet autorisant l'Etat à vendre la CNCA aux seules caisses régionales et en partie au personnel de la Caisse nationale : celui-ci, et notamment les syndicats CFDT et CGT, sont hostiles à cette opération, qu'ils estiment dangereuse pour la « banque verte » comme pour l'agriculture. M. Auberger a longuement fait état de ses rencontres avec les représentants du personnel. Cependant le comité d'entreprise de la CNCA envisage de saisir la justice pour entrave à son bon fonctionnement.

Contrairement à ce qui s'était passé en 1985, où les résultats consolidés du Crédit agricole (Caisse nationale, caisses régionales et filiales) avaient connu une progression tout juste convenable (+ 6 %), l'exercice 1986 a été qualifié de *« satisfaisant »* par M. Bernard Auberger, qui avait succédé, l'an dernier, à M. Jean-Paul Huchon à la direction générale de la Caisse nationale : l'augmentation globale du résultat net a été de 39 % à 1 756 millions de francs contre 1 259 millions de francs, en ligne avec les progressions généralement constatées dans la banque française l'an dernier.

A cet égard, relevons que, en ce qui concerne la répartition de cette avance entre les composantes du groupe de la « banque verte », la situation s'est inversée en 1986 : le bénéfice de la Caisse nationale n'a augmenté que de 7 % à 600 millions de francs, contre 50 % en 1985, tandis que celui des caisses régionales, en recul de 21 % en 1985, avec six caisses carrément déficitaires, a bondi de 74 % à 950 millions de francs, une seule caisse étant faiblement déficitaire. Une inversion remarquée, qui n'est pas sans signification au moment où la privatisation de la Caisse nationale est en cours.

La collecte totale a atteint 852 milliards de francs (+ 13,1 %) et, fait notable, celle des SICAV et des fonds communs de placement a pratiquement doublé, passant de 21 à 39,5 milliards de francs, avec des en-cours totaux portés de 65 à 116 milliards de francs, toutes SICAV confondues. La part de marché du Crédit agricole a nettement progressé (15,1 % contre 12,5 %), s'élevant même à plus d'un tiers de l'ensemble pour les SICAV de trésorerie. La collecte traditionnelle a augmenté plus modestement (8,1 %), l'épargne-logement connaissant toujours un grand succès avec une avance de 18,6 %, contre 22,3 % en 1985, l'en-cours s'élevant, fin 1986, à 128,9 milliards de francs.

Du côté des emplois, l'augmentation des prêts a été jugée un peu décevante (+ 5,6 %), soit 15,9 % du marché, contre 16,1 % précédemment. Dans ce domaine, le point fort de la « banque verte » a été une progression *« exceptionnelle »* des prêts aux particuliers (+ 66,7 %), avec un en-cours porté à 17,5 milliards de francs.

Une augmentation sensible (+ 30 %) a été notée, également, dans les prêts aux professionnels (artisans, commerçants, professions libérales et PME).

Les prêts à l'agriculture ont faiblement progressé (+ 1,7 %), l'accent ayant été mis sur les prêts calamité, la stagnation des prêts d'équipement traduisant la baisse des investissements agricoles. *« Le Crédit agricole a continué à financer l'agriculture à des taux non bonifiés inférieurs de deux points à ceux généralement pratiqués par les banques commerciales pour le commerce et l'industrie »*, a précisé M. Auberger.

Economie

TRANSPORTS

Accord avec la SNCF et British Rail

Le concessionnaire du tunnel sous la Manche sera mieux rémunéré

Le président de la SNCF et celui de British Rail sont parvenus, le mardi 12 mai, à un accord avec les deux coprésidents du consortium franco-britannique Eurotunnel, concessionnaire du tunnel sous la Manche, sur le délicat sujet des redevances que les sociétés ferroviaires devront acquitter pour faire circuler leurs trains dans l'ouvrage.

M. Alastair Morton, nouveau coprésident d'Eurotunnel, avait demandé, depuis plusieurs semaines, une nouvelle négociation de l'accord du 24 septembre 1986 sur cette question. Il faisait valoir que les banquiers de la City trouvaient les garanties et les redevances promises par la SNCF et par British Rail insuffisantes pour mobiliser l'emprunt de 50 milliards de francs nécessaire à la construction du tunnel (*le Monde* du 22 avril).

L'accord du 12 mai ne change pas le principe du péage qu'acquitteront les entreprises ferroviaires : le système reposant sur des termes fixes et variables a été confirmé. Les modifications – toutes favorables à Eurotunnel – concernent la « redevance de mise à disposition » et le partage des bénéfices de l'ouvrage.

La redevance sera payée pendant douze ans par les exploitants ferroviaires, en contrepartie de la garantie donnée par Eurotunnel qu'ils pourront utiliser la moitié de la capacité de l'ouvrage. Cette redevance sera un à-valoir de 60 % environ sur le péage total dû à Eurotunnel. Elle s'élèvera chaque année à 50 millions d'unités de compte si le TGV emprunte le tunnel, soit 1,1 milliard de francs. Cette redevance subira un abattement de 20 % si le TGV ne l'emprunte pas.

Pour ce qui concerne les bénéfices du tunnel, il a été décidé que le pourcentage à partir duquel il sera partagé à parts égales entre Eurotunnel et les entreprises ferroviaires passerait de 17,3 à 18,25. Cette répartition en faveur de la SNCF et de British Rail ne pourra excéder 20 % du péage total versé.

Tous les partenaires se sont déclarés satisfaits de cet accord, qui permettra à Eurotunnel d'offrir une rentabilité accrue aux banques du monde entier sollicitées en juillet pour un prêt de 50 milliards de francs et au public auquel sera proposée en novembre une émission de capital de 7,5 milliards de francs.

A partir du 1er juin

Les tarifs de la RATP et de la SNCF banlieue augmentent de 5 % en moyenne

Le Syndicat des transports parisiens a transmis, le 12 mai, à la RATP, à la SNCF, ainsi qu'aux exploitants privés de transport de voyageurs, les augmentations tarifaires autorisées par le gouvernement en région parisienne. En moyenne, la RATP et le réseau banlieue de la SNCF pourront augmenter le prix de leurs billets de 5 %.

● **Les cartes Orange** communes à la RATP et à la SNCF subiront les hausses les plus fortes : par exemple, le prix de la carte mensuelle pour les zones 1 et 2 passe de 152 F à 162 F (+ 6,5 %) ; pour les zones 1 à 5, son prix passe de 320 F à 342 F (+ 6,8 %). Le « coupon jaune » hebdomadaire, qui n'est pas subventionné, voit son prix passer de 43 F à 46 F (+ 6,9 %) pour les zones 1 et 2 et de 91 F à 98 F (+ 7,6 %) pour les zones 1 à 5.

● **A la RATP**, le prix du billet de deuxième classe à l'unité passe de 4,60 F à 4,70 F (+ 2,1 %) ; celui du carnet de dix billets de deuxième classe, de 27,50 F à 28,20 F (+ 2,5 %) ; la carte hebdomadaire de travail, de 25 F à 26,70 F (+ 6,8 %).

● **A la SNCF**, la hausse moyenne accordée pour les billets de deuxième classe à l'unité est de 1,1 %.

● **Chez les transporteurs routiers privés** (APTR et ADATRIF), la hausse moyenne a été fixée à 3 %, c'est-à-dire de 0 % à 7 % selon les sections des parcours.

On notera, à la lecture de ces augmentations, que le gouvernement poursuit une politique de rattrapage destinée à faire payer à l'usager une plus grande partie du coût de son transport. On estime à l'heure actuelle que les voyageurs de la RATP ne paient que 36 % de leur billet. En augmentant de 5 % les tarifs officiels après avoir pratiqué une hausse de 7,7 % le 1er mai 1986, c'est-à-dire plus que le taux de l'inflation, le gouvernement Chirac peut se vanter d'avoir cherché à alléger le fardeau du contribuable.

En réalité, le gouvernement a choisi une méthode qui ne contribue guère à améliorer les comptes de la RATP et de la SNCF. Il a d'abord fait une politique de l'indice en majorant moins fortement le billet de seconde classe, qui entre dans les calculs de l'INSEE. Il a ensuite tenté de réduire la montée du déficit du versement transport et donc de la carte Orange en augmentant plus fortement les prix de celle-ci. Cette évolution présente des inconvénients certains. Ce sont les recettes en provenance des hausses du prix des billets qui apporteraient un véritable ballon d'xygène financier aux entreprises. Malheureusement, elles sont limitées.

D'autre part, la politique suivie pénalise les entreprises qui remboursent à 50 % la carte Orange de leur salariés. En caricaturant à peine, on pourrait dire que le gouvernement a choisi de faire payer les entreprises (à travers la carte orange) plutôt que les touristes (à travers le billet de 2e classe).

ALAIN FAUJAS.

Pour protester contre la réforme des abonnements

Des usagers de la SNCF veulent retarder les trains dans la région parisienne

Le Comité de liaison des associations d'abonnés des chemins de fer (CLAAC) a décidé de durcir son mouvement de protestation contre la réforme du système des abonnements mis en place à partie du 1er juillet prochain par la SNCF. Pour s'opposer à cette réforme qui pénalise 30 000 d'entre eux, astreints à des déplacements domicile-travail de 150 kilomètres environ, le CLAAC a décidé d'organiser le jeudi 21 mai une *« journée de grogne »* dans les gares de la grande banlieue parisienne au cours de laquelle les trains seront retardés symboliquement de cinq à dix minutes.

Au nom du CLAAC, M. François Condurier a fait, le 12 mai, le point sur les négociations avec la SNCF : *« Tout ce que nous propose la Société nationale est inacceptable,* a-t-il déclaré. *La réforme qui nous est présentée aboutirait à faire subir aux 30 000 usagers qui paient en moyenne 700 F par mois d'abonnement une hausse de 20 % environ par rapport à ce qu'ils acquittaient avant le 30 avril 1987. Qu'on nous propose aujourd'hui de retarder au 1er juillet 1988 une telle augmentation ne change rien à notre position »* (*le Monde* du 1er avril).

Le CLAAC demande que tous les abonnés au 30 juin 1987 soient définitivement dispensés du paiement du nouveau coupon annuel représentant une mensualité et demie. Il accepterait une hausse annuelle des abonnements équivalente à celle de la carte orange. Il propose que les conseils régionaux soient associés au financement d'une solution.

Du côté de la SNCF, on fait état d'une *« concertation incessante »* avec les associations d'usagers. M. Michel Fèvre, directeur général adjoint dément que la société nationale veuille doubler les tarifs d'abonnement en quatre ans. Il estime pourtant que ses abonnements lui font perdre 120 millions de francs sur un chiffre d'affaires « abonnements » de 220 millions. M. Fèvre ne veut pas donner de pourcentage de hausses tarifaires annuelles souhaitées par la SNCF car *« tout dépend de l'issue des négociations »*.

M. Jean-Marie Metzler, directeur commercial voyageurs de la SNCF propose de maintenir pendant un an l'ancien régime aux abonnés ayant deux ans d'ancienneté. *« Je veux,* dit-il, *que les questions de principe soient réglées d'ici le 1er juillet. Nous pourrions trouver des solutions économiques et sociales avec nos collectivités régionales pour concilier les objectifs de la SNCF et les besoins sociaux de transports collectifs. »*

M. Jacques Douffiagues, ministre des transports, observe, pour sa part, une attitude conciliatrice. Il a demandé à la SNCF de calquer les hausses annuelles de ces abonnements sur celles de la carte orange (+ 6,8 %), ce qui a été outrepassé dans les zones à problèmes (+ 8,9 %). En revanche, le ministre ne s'est pas prononcé sur la réforme proprement dite qui est l'objet du litige.

AL F.

ÉTRANGER

Après la création d'un marché libre des changes

Le gouvernement égyptien met en place le programme de redressement établi avec le FMI

La livre égyptienne a officiellement perdu 56 % de sa valeur à la suite de la création d'un marché libre des changes, le lundi 11 mai. Les banques ne changent plus le dollar, devise de référence, à 1,38 livre, mais à 2,165. Cette mesure ne sera toutefois valable que pour 40 % des importations égyptiennes, le reste étant toujours calculé au taux de 1,38 livre pour un dollar, ou même 0,70 pour les produits de première nécessité.

LE CAIRE
de notre correspondant

Le ministre de l'économie, M. Yousri Moustapha, en annonçant la création d'un marché libre des changes, a indiqué qu'elle visait à mettre un terme à la spéculation contre la devise nationale et à réduire l'inflation. Le dollar était en effet, devenu une valeur refuge dont le cours était surestimé malgré sa baisse au plan international. Les épargnants, en faisant grimper le billet vert, favorisaient l'inflation (de l'ordre de 20 %, selon les estimations officielles), d'autant que les importations du secteur privé étaient, jusqu'à présent, financées par les devises achetées au marché noir.

La carotte et le bâton

En autorisant trente-huit banques nationales ou semi-publiques à acheter et à vendre les devises étrangères sur le marché des changes, le gouvernement égyptien espère, à moyen terme, réduire l'importance de ce marché noir. 500 millions de dollars ont été mis en réserve par la banque centrale pour faire face *« à toute tentative de spéculation »*. Pratiquement, le gouvernement espère que les banques se constitueront rapidement une réserve leur permettant de tarir le marché noir en vendant le dollar moins cher.

Par ailleurs, le gouvernement a discrètement mis en garde les sociétés de placement islamiques, connues pour spéculer sur le dollar et l'or, contre toute tentative de faire avorter les nouvelles mesures. Ces sociétés de placement, qui accordent une «participation au bénéfice» de l'ordre de 24 % et qui détiennent quelque 8 milliards de dollars (autant que toutes les banques réunies), ont vu leurs propriétaires ou présidents convoqués, dimanche, à une réunion où étaient présents le ministre de l'économie et... le ministre de l'intérieur. En ces jours de campagne policière contre les islamistes, depuis l'attentat la semaine dernière contre l'ancien ministre de l'intérieur, le message se passait de tout commentaire : la carotte et le bâton.

Tout le problème consiste maintenant à savoir s'il sera possible de répondre aux besoins du marché. Les banques qui étaient pour la première fois ouvertes de 20 heures à 23 heures, lundi, étaient pratiquement désertes. Acheteurs comme vendeurs restent en effet dans l'expectative. Le secteur bancaire pourra-t-il satisfaire la demande des importateurs, ces priçipaux consommateurs de devises étrangères ? C'est-à-dire financer en devises fortes 40 % des importations, soit quelque 4 milliards de dollars.

De plus, si quiconque peut vendre des devises étrangères, leur achat reste soumis à des restrictions. Les devises seront en effet, accordées aux importateurs en fonction des priorités fixées par la banque centrale. Ceux venant en queue de liste auront toujours recours au marché noir, tout comme les Egyptiens partant à l'étranger, qui n'ont officiellement le droit d'emporter qu'une vingtaine de dollars.

Les vrais bénéficiaires de cette mesure sont le million et demi de touristes, qui étaient obligés de changer 150 dollars et de payer leur facture d'hôtel au taux de 1 dollar pour 1,38 livre. Aujourd'hui, la nuit dans un hôtel cinq étoiles qui coûtait 75 dollars y revient à 45 dollars.

Il en va de même pour les compagnies et les entreprises étrangères *présentes dans la vallée du Nil.*

Mais ce que le ministre de l'économie a omis de dire dans sa conférence de presse, c'est que cette mesure constitue la mise en pratique d'une des trois conditions posées par le Fonds monétaire international pour conclure un accord, afin de venir en aide à une économie égyptienne fortement affectée par la chute des prix du pétrole depuis 1985. L'an dernier, la baisse des recettes en devises fortes a représenté plus de 3 milliards de dollars.

La recherche d'un *« taux de change réaliste »* avait été l'une des pommes de discorde entre l'Egypte et le Fonds, non pas sur le principe même, mais sur les délais de l'entrée en vigueur de cette mesure. En octobre dernier, l'Egypte réclamait un délai de deux ans alors que le FMI exigeait que la libéralisation du marché des changes s'effectue en dix-huit mois au maximum, ce qui a finalement été accepté par Le Caire.

Réduction des subventions

Le gouvernement égyptien remplira une autre condition posée par le FMI : la levée des subventions (5 milliards et demi de dollars par an). En effet, l'importation de produits alimentaires – à l'exception du *blé, de la farine, du sucre et de* l'huile, dont les prix sont toujours calculés sur la base d'un dollar à 0,70 livre, – d'une importante partie des médicaments, des pièces de rechange et de machines du secteur public, et surtout des produits couvrant les besoins de l'armée, se fera dorénavant sur la base d'un dollar à 2,165 livres, et non plus à 1,38 livre.

Cette levée indirecte d'une partie des subventions reste toutefois insuffisante. Le budget égyptien (12 milliards de livres) est en effet totalement englouti non seulement par 5,5 milliards de livres de subventions, mais aussi par les salaires des cinq millions d'employés de l'Etat et du secteur public (35 % de la main-d'œuvre), ainsi que par les assurances sociales.

Le gouvernement vient donc de décider une augmentation des prix de *l'électricité, fournie au cinquième* des prix européens, allant de 12 % à 40 % pour les tranches de consommation mensuelle au-dessus de 500 et de 1 000 kilowattheures. Cette décision devrait rapporter environ 200 millions de livres aux caisses de l'Etat. *Le gouvernement* a toutefois exclut, au stade actuel, toute atteinte aux prix des denrées de première nécessité. La leçon des émeutes du pain de janvier 1977, qui ont fait plusieurs centaines de morts, n'a pas été oubliée.

Reste enfin la dernière condition du FMI : l'instauration, d'ici *« dix-huit mois d'un taux d'intérêt positif »*. Là aussi, l'Egypte et le FMI divergaient sur les délais, Le Caire estimant qu'une brusque hausse de *plus de six points signifierait la paralysie* des investissements. Le gouvernement a toutefois fait une concession au début de ce mois en relevant de 2 % en moyenne les taux d'intérêt.

Ces mesures qui il y a six mois à peine semblaient insuffisantes pour le FMI ne le sont plus. L'institution a en effet donné son accord de principe pour octroyer à l'Egypte un prêt de 300 millions de dollars, qui devrait être entériné le 15 mai. Un revirement dans lequel certains économistes voient le coup de pouce décisif des Etats-Unis. Washington, contrairement aux autres membres du club de Paris – France en tête, – exigeait, il y a quelques mois encore, de *« vraies mesures d'assainissement de l'économie égyptienne »*. La Maison Blanche a-t-elle finalement été convaincue par l'argument selon lequel pressurer l'Egypte déstabiliserait un de ses principaux alliés au Proche-Orient ?

ALEXANDRE BUCCIANTI.

Pour freiner la hausse du deutschemark

La Banque fédérale d'Allemagne abaisse légèrement son taux d'intervention

Comme cela était prévisible après la réunion du son conseil d'administration, le jeudi 7 mai, en présence du ministre des finances M. Stoltenberg (*le Monde* daté 10-11 mai), la Banque fédérale d'Allemagne a abaissé son taux d'intervention, ramené de 3,80 % à 3,50 %. Ce taux avait déjà été ramené de 4,35 % à 3,80 % le 23 janvier dernier, date à laquelle le taux d'escompte officiel et le taux Lombard (avance sur titre) étaient diminués d'un demi-point, à, respectivement, 3 % et 5 %.

Cette mesure, qui revient à abaisser le loyer de l'argent à court terme sur le marché financier d'outre-Rhin, est destinée à freiner la hausse du deutschemark par rapport à un dollar faiblissant qui, au début de la semaine dernière, a touché son cours le plus bas (1,76 DM) depuis juillet 1980. Elle répond aux vœux pressants des Etats-Unis, où les taux d'intérêt montent (un point en six semaines), et fait écho à la baisse des taux au Japon, à l'initiative de la Banque centrale. Une telle mesure n'était pas attendue si tôt, en raison des réticences d'une bonne partie du conseil de la Banque fédérale d'Allemagne, qui craint toujours les effets inflationnistes d'une relance de l'économie par les taux.

Mais la croissance de l'économie allemande s'est fortement ralentie, et le souci de stabiliser le dollar pour éviter de pénaliser les exportateurs d'outre-Rhin est devenu prioritaire. A cette occasion, les marchés des changes attendent avec une certaine anxiété les résultats du commerce extérieur des Etats-Unis pour le mois de mars. Ils s'étaient traduits par un déficit de 15 milliards de dollars en février, faisant suite à des *déficits de 12,3 milliards en janvier* et 18 milliards en décembre. Pour mars, les pronostics s'étagent entre 12 et 17 milliards de dollars : un « mauvais » chiffre ne manquerait pas d'affaiblir à nouveau le billet vert. En ce cas, la Banque fédérale d'Allemagne se résoudrait à abaisser une fois de plus son taux d'escompte, mesure qu'elle se garde en réserve.

A Paris, où d'habitude on s'aligne sur la politique allemande, la Banque de France a maintenu à 7,75 % son taux d'intervention, ce qui a déçu le marché financier. Mais la défense du franc passe avant tout, et l'on sait que toute faiblesse du dollar renforce le mark, au détriment du franc. Or le cours de la devise allemande à Paris se maintient au-dessus de 3,34 F, c'est-à-dire au voisinage de son plus haut niveau historique, ce qui ne manque pas d'inquiéter les autorités monétaires.

F. R.

REPÈRES

Téléphone

Baisse des tarifs interurbains

Le ministre des P et T, M. Gérard Longuet, a proposé une baisse de 8 % des tarifs interurbains du téléphone qui, a-t-il assuré le 12 mai, *« pourrait prendre effet très rapidement ». « Un décret doit être publié dans la semaine »*, a déclaré le ministre. Selon la direction générale des télécommunications, cette baisse *prendrait la forme d'un accroissement* de la durée de l'unité de télécommunication (73 centimes), qui passerait de douze à treize secondes sur l'interurbain.

Produits manufacturés

Forte hausse des importations japonaises

Les importations japonaises de produits manufacturés ont atteint 52,8 milliards de dollars en 1986, une hausse record de 31,34 %, alors que l'ensemble des achats nippons de biens étrangers diminuait de 2,4 %, indique le rapport annuel du Jetro (organisation du commerce extérieur japonais).

Cette forte hausse recouvre en partie les achats massifs d'or – à usage non monétaire et considérés comme produits non manufacturés – pour la frappe de médailles commémoratives des soixante ans de règne de l'empereur Hirohito.

Mais ce sont les Européens et les pays asiatiques qui, plus que les Etats-unis, ont profité de ce phénomène, la progression des exportations de la CEE atteignant dans ce domaine 59,7 %.

La part des importations de produits manufacturés reste malgré tout inférieure au Japon par comparaison avec les autres pays industriels : 41,8 % des importations totales contre plus de 80 % aux Etats-Unis ou 70 % en France comme en RFA.

Economie

A la conférence des ministres de l'OCDE réunis à Paris

Un consensus se dégage sur la réforme des aides à l'agriculture

Le pragmatisme l'a emporté dès le mercredi 13 mai à la conférence ministérielle de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui se tient au château de la Muette depuis mardi. Chacun apparemment était conscient de ses propres faiblesses et des dangers d'un accrochage majeur entre les principales puissances représentées à Paris. Un consensus s'est donc rapidement dégagé sur la nécessité d'ouvrir des discussions sur une réduction progressive et équitable des systèmes d'aides à l'agriculture. Américains et Allemands ont assoupli leurs positions permettant un accord sur le principe même de l'utilisation de la méthodologie mise au point par l'OCDE dans le cadre des négociations commerciales multilatérales du GATT (1). L'idée d'avancées dans le domaine agricole a été retenue à partir du moment où ces progrès ne seraient pas considérés comme un préalable au déroulement des négociations globales et voulues telles, notamment par la Communauté européenne.

Dès la veille, la bonne volonté était sensible. Soucieux de jouer la détente, le secrétaire américain au Trésor, M. James Baker, a réaffirmé, à l'intention des marchés financiers, que les sept principales puissances étaient persuadées qu'*« un déclin supplémentaire du dollar par rapport aux principales autres devises serait contre-productif »*. Il devait, le mercredi 13 mai, se déclarer encouragé par la baisse des taux décidée par la Bundesbank, la veille.

Ce consensus sur la nécessité d'une meilleure coopération n'a bien sûr pas exclu une certaine autosatisfaction de la part de chaque intervenant. M. Baker s'est attaché à souligner les progrès réalisés par les Etats-Unis pour réduire leur déficit budgétaire, passé de 6,3 % du produit national brut en 1983 à *« quelque 3,9 % »* durant l'exercice en cours, *« soit une baisse d'environ 40 milliards de dollars »* sur l'année précédente.

M. Martin Bangemann, ministre allemand de l'économie, a souligné la décision de son gouvernement de mettre en place des allégements fiscaux de 14 milliards de deutschemarks au début de 1988 et de 40 milliards, soit 2 % du PNB, en 1990. Cette politique n'intervient pas *« trop tard »* à ses yeux, contrairement à ce que certains laissent entendre.

Après avoir rappelé l'importance du choc qu'a représenté, pour l'économie d'outre-Rhin, une appréciation de la monnaie *« de plus de 80 % en deux ans »*, le ministre ouest-allemand a été jusqu'à assurer que, cas où les *« risques extérieurs »* mettraient en danger la reprise, la stratégie de croissance à moyen terme de la RFA serait *« accentuée »*, bien que le problème de l'*« inflation à moyen terme »* plaide en faveur d'une attitude prudente.

Le ministre des affaires étrangères japonais, M. Tadashi Kuranari, comme le vice-ministre de la planification économique, M. Yoshinobu Shimamura, ont, pour leur part, mis l'accent sur le programme de relance et de réforme fiscale représentant, au total, 5 000 milliards de yens (35 milliards de dollars) que le gouvernement nippon lancera dès que le projet de budget 1987 sera adopté.

On sait déjà que les dirigeants nippons ont été, pour des raisons de politique intérieure, obligés d'abandonner leur version de l'introduction d'une taxe à la valeur ajoutée de 5 %. Mais l'intention est là, M. Baker a tenu à la saluer comme telle. Si le puzzle de la coopération se met en place avant le processus budgétaire américain, début septembre, les pays industriels pourraient s'acheminer vers une croissance *« de 2,5 % à 3 % »*.

Le ton, dans l'ensemble, était à la dédramatisation, mais guère au soulagement. Sans attendre de décision fracassante, la réunion de l'OCDE pourrait déblayer suffisamment le terrain pour que l'espoir d'un pas vers une meilleure concertation soit reportée au 8 juin, lors du sommet des pays industriels à Venise.

F. Cr.

(1) Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers.

● **Croissance négative en RFA au premier trimestre.** — L'économie allemande n'a pas progressé au premier trimestre 1987, mais la croissance devrait reprendre au cours des trois derniers trimestres afin d'atteindre un taux voisin de 2 % pour l'année, a déclaré un délégué allemand à la conférence ministérielle de l'OCDE. Le haut fonctionnaire allemand a divulgué cette information à quelques journalistes en commentant l'intervention du ministre allemand de l'économie.

Il faut résister au protectionnisme *affirme M. Mitterrand*

Ayant convié, mardi 12 mai, comme il le fait chaque année, les ministres des affaires étrangères et les ministres des finances des vingt-quatre pays membres de l'OCDE actuellement réunis à Paris, M. François Mitterrand leur a fait part, sur un ton quelque peu solennel, des graves préoccupations que lui inspire la situation économique et financière du monde.

Rappelant que dès 1983, dans une occasion semblable, il avait réclamé l'ouverture de discussions internationales pour remettre en ordre le système monétaire international, le président de la République a estimé qu'une évolution favorable semble se dessiner depuis la conférence tenue par cinq ministres de l'économie et des finances (Etats-Unis, France, RFA, Grande-Bretagne et Japon) à New-York en septembre 1985 pour s'entendre sur la baisse du dollar.

Ce premier accord s'est prolongé par celui conclu à Paris en février dernier. Cependant, *« nous n'en sommes encore qu'au début et seule la réduction des déséquilibres économiques pourra réduire l'instabilité des monnaies »*. Citant notamment le Japon et, dans une moindre mesure, l'Allemagne, M. Mitterrand a ajouté : *« Il appartient aux pays qui le peuvent d'utiliser les moyens de relance dont ils disposent. »*

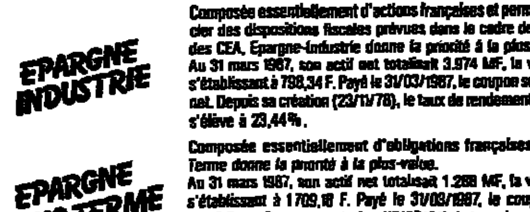
A deux reprises, le chef de l'Etat a insisté sur la nécessité de résister au protectionnisme, espérant que les négociations du GATT, entamées en septembre dernier en Uruguay, pourront progresser *« assez rapidement »*. Mais, a-t-il précisé, ce serait une erreur que de chercher à obtenir dans un avenir immédiat des résultats dans le seul secteur de l'agriculture en oubliant les autres : *« C'est d'une vision globale dont nous avons besoin car le protectionnisme est partout. »*

M. Mitterrand estime qu'il convient d'organiser le recyclage des *« excédents des balances de paiement »*, et qu'il est urgent de réviser en profondeur les méthodes d'aide en faveur du tiers-monde. Il a cité les pays pauvres d'Afrique comme devant être l'objet d'un traitement prioritaire.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

Crédit Mutuel SICAV



EPARGNE INDUSTRIE — Composée essentiellement d'actions françaises et permettant de bénéficier des dispositions fiscales prévues dans le cadre des lois Monory et des CEA, Epargne-Industrie donne la priorité à la plus-value.
Au 31 mars 1987, son actif net totalisait 3.974 MF, la valeur liquidative s'établissant à 798,34 F. Payé le 31/03/1987, le coupon se monte à 28,70 F net. Depuis sa création (23/11/78), le taux de rendement annuel actuariel s'élève à 23,44 %.

EPARGNE LONG TERME — Composée essentiellement d'obligations françaises, Épargne Long Terme donne la priorité à la plus-value.
Au 31 mars 1987, son actif net totalisait 1.288 MF, la valeur liquidative s'établissant à 1709,18 F. Payé le 31/03/1987, le coupon se monte à 76,76 F net. Depuis sa création (15/08/84), le taux de rendement annuel actuariel s'élève à 24,95 %.

EPARGNE J — Sicav court-terme, composée d'obligations françaises, Épargne J procure une rémunération proche du rendement monétaire et assure aux souscripteurs (personnes morales essentiellement) une liquidité totale.
Au 31 mars 1987, son actif net totalisait 866 MF, la valeur liquidative s'établissant à 51343,89 F. Depuis sa création (01/12/86), le taux de rendement annuel actuariel s'élève à 8,40 %.

DÉPOSITAIRE : CAISSE CENTRALE DU CRÉDIT MUTUEL — 05.05.88.90 NUMÉRO VERT

ASYSTEL



Le premier trimestre 1987 s'est déroulé conformément à nos prévisions. Le chiffre d'affaires consolidé atteint au 31 mars 1987 était de 69,4 MF, soit une progression de 37 % par rapport à la même période de 1986, avec un résultat net de 2,1 MF, marquant une progression de 36 %. Ces chiffres nous permettent de maintenir nos objectifs pour l'année en cours.

Le chiffre d'affaires se répartit en 47,7 % de prestations de services et 52,3 % de ventes de matériel. La compétence de notre groupe sur l'ensemble de la gamme IBM nous place en position particulièrement favorable pour aborder la distribution et le service de la nouvelle ligne « Personal System » d'IBM, qui permettra d'ici quelques mois d'évoluer, de façon simple, du micro-ordinateur au mini-système puis au « main-frame » à partir d'un système d'exploitation compatible.

Après quelques difficultés liées au démarrage, le réseau IBIS, proposé en France, en Belgique, aux Pays-Bas et en Grande-Bretagne, commence à être installé en clientèle.

Par ailleurs, ce premier trimestre a été marqué par l'accélération de la mise en place de notre réseau de franchises après Toulouse, Marseille et Nantes, d'ores et déjà opérationnelles : *les franchises de Lyon, Lille et Strasbourg sont en cours de* création. Début 1988, l'ouverture de Bordeaux devrait venir compléter notre couverture du territoire français.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS AU 31 MARS 1987
(en milliers de francs)

	31-03-1986	31-03-1987
● Total chiffre d'affaires	50 716	69 400
dont ventes de matériels	52,9 %	52,3 %
Prestations de services	47,1 %	47,7 %
● Autofinancement	3 806	5 721
● Bénefice après impôts	1 543	2 105

WAGONS LITS

MM. les actionnaires sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra à Bruxelles, à l'Hôtel Astoria, *103, rue Royale, le mercredi 27 mai* 1987, à 15 heures, pour approuver les comptes de l'exercice 1986 et procéder aux nominations statutaires.

Les actions doivent être déposées au plus tard le 20 mai 1987 à la Société générale, à la Banque nationale de Paris, au Crédit lyonnais, à la Banque Paribas, au Crédit commercial de France, à *l'Européenne de banque*, à la Banque Louis-Dreyfus, au Crédit du Nord, à la Banque de gestion privée-SIB, dans leurs agences à Paris et/ou en province — à la direction générale de la compagnie, à Paris, 40, rue de l'Arcade.



BANQUE POPULAIRE
UNE ÉNERGIE NOUVELLE EN FRANCE

Groupe des banques populaires

L'assemblée générale de la caisse centrale des banques populaires

L'assemblée générale ordinaire des sociétaires de la Caisse centrale des banques populaires, réunie à Paris le 7 mai 1987, sous la présidence de M. Jean Martineau, a approuvé le rapport du conseil et les comptes de l'exercice 1986 qui lui étaient présentés par M. Paul Loriot, Directeur général.

Au cours de cet exercice, le total des produits bancaires (8,157 milliards) a progressé de 7,4 % par rapport à l'exercice précédent, tandis que les charges correspondantes (7,258 milliards) n'augmentaient que de 6,3 %. La marge bancaire est ainsi en augmentation de 17 % et, malgré la progression des frais de personnel et des autres charges d'exploitation, le résultat brut d'exploitation ressort à 355,4 millions en hausse de 22,4 % sur celui de 1985. Après dotation aux amortissements et aux provisions, le résultat net d'exploitation s'élève à 312,9 millions (+ 30,6 %) et le bénéfice net après impôt à 203,3 millions, ce qui se traduit en termes comparables par une augmentation de 57,3 %.

Après le vote des résolutions concernant l'affectation de ce bénéfice (le dividende de 8,50 % par part sociale étant égal au maximum fixé par la loi) et le transfert à la réserve extraordinaire d'une somme de 152 millions figurant dans les provisions libérées d'impôt, le total des fonds propres résultant de l'addition du capital, des réserves et des provisions libres d'impôt atteint 965 millions, sur un total de bilan de *90 milliards. Le montant des fonds propres se trouvera accru de 150 millions au* cours de l'exercice 1987 par une augmentation de capital de 300 millions réalisée pour moitié par apport en numéraires et pour moitié par incorporation de réserves.

L'assemblée générale a renouvelé pour trois années le mandat d'administrateur de MM. Debant, Desjonquères, Desvergnes et Valentin et a ratifié la nomination de M. Paul Paclot en qualité d'administrateur, *et celle de M. Guy Buniet en qualité de* censeur.

USINOR SACILOR

Le conseil d'administration d'Usinor, réuni le 30 avril 1987, sous la présidence de M. Francis Mer, a arrêté les comptes sociaux de l'exercice 1986.

Ces comptes font apparaître une perte courante de 1 338 millions de francs. Compte tenu des pertes exceptionnelles qui s'élèvent à 3 555 millions de francs, la perte de l'exercice 1986 s'établit à 4 893 millions de francs.

Le conseil d'administration a également pris connaissance des résultats consolidés provisoires de l'exercice 1986. Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 33,6 milliards de francs, en retrait de 7,4 % par rapport au chiffre d'affaires consolidé de 1985.

La perte courante consolidée ressort à 1,3 milliard de francs, soit 4 % du chiffre d'affaires. Ce résultat marque une amélioration par rapport aux deux exercices précédents (perte de 3,8 milliards de francs en 1984 et de 1,96 milliard de francs en 1985) dans un périmètre de consolidation voisin.

Usinor a également enregistré en 1986 des pertes exceptionnelles de 3,7 milliards de francs portant la perte totale consolidée avant impôts à 5 milliards de francs. Ces pertes exceptionnelles couvrent principalement les coûts des restructurations à engager et des dépréciations des immobilisations, ramenant leurs niveaux à des montants plus compatibles avec leurs valeurs d'usage.

Le conseil d'administration de Sacilor, réuni le 30 avril 1987, sous la présidence de M. Francis Mer, a arrêté les comptes sociaux de l'exercice 1986.

Ces comptes font apparaître une perte courante de 2 459 millions de francs. Compte tenu des pertes exceptionnelles qui s'élèvent à 5 527 millions de francs, la perte de l'exercice 1986 s'établit à 7 986 millions de francs.

Le conseil d'administration a également pris connaissance des résultats consolidés provisoires de l'exercice *1986. Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 42,5* milliards de francs, en recul de 12,4 % par rapport au chiffre d'affaires consolidé de 1985.

La perte courante consolidée ressort à 2,3 milliards de francs (estimé), soit 5,3 % du chiffre d'affaires. Ce résultat marque une amélioration par rapport aux deux exercices prédédents (perte de 3,4 milliards de francs en 1984 et de 4,3 milliards de francs en 1985) dans un périmètre de consolidation voisin.

Sacilor a également enregistré en 1986 des pertes exceptionnelles estimées à 5,1 milliards de francs, portant la perte totale consolidée avant impôts à 7,4 milliards de francs environ. Ces pertes exceptionnelles couvrent principalement les coûts des restructurations à engager et des dépréciations des immobilisations ramenant leurs niveaux à des montants plus compatibles avec leurs valeurs d'usage.

Commentant ces résultats, M. Francis Mer a souligné qu'il convenait désormais de considérer Usinor et Sacilor comme un seul groupe, les filiales de chacune des deux sociétés mères exerçant des métiers identiques étant en cours de rapprochement, en particulier Sollac, Solmer et Usinor-Aciers dans les produits plats courants, Ugine Gueugnon et Usinor Châtillon dans les produits plats spéciaux et inoxydables, Tréfilunion et Tecnor dans les tréfileries.

Par rapport au chiffre d'affaires agrégé (72 milliards de francs, somme des chiffres d'affaires consolidés d'Usinor et de Sacilor diminuée des échanges inter-groupes), la perte courante consolidée du groupe pour 1986 (– 3,6 milliards de francs) représente – 5 %, contre – 7,7 % en 1985 et – 9,8 % en 1984. Une nouvelle diminution de cette perte est attendue pour 1987.

Les pertes exceptionnelles consolidées (– 8,9 milliards de francs), justifiées par la correction de l'évaluation de certains actifs et les provisions pour restructuration, devraient être significativement réduites en 1987.

GACHOT

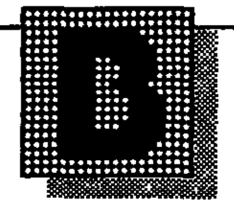


Le groupe Gachot va procéder à une augmentation de capital dont les modalités précises seront communiquées aux actionnaires dans quelques jours.

La société Gachot SA a dégagé *en 1986 un résultat net équilibré.* Le résultat d'exploitation aura été de 20 millions de francs, et le résultat courant avant impôt, de 14 millions de francs. Les frais de développement du Systran, de *13 millions de francs*, ont été prélevés en amortissements durant cet exercice.

Par ailleurs, les résultats de l'ensemble du groupe consolidé ressortent à 2 millions de francs de bénéfices nets après impôt.

U.R.S.S.



BANQUE NATIONALE DE PARIS

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA BANQUE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'U.R.S.S.

La Banque Nationale de Paris, chef de file d'un groupe de banques françaises, vient de signer une convention de crédit de 30.167.089 écus avec la Banque pour le Commerce Extérieur de l'U.R.S.S.

Ce crédit est destiné au financement d'un contrat conclu par G.T.S. Industries avec la Centrale du Commerce Extérieur Promsyrioimport en vue de la fourniture de 100.000 tonnes de tubes.

BNP. la banque est notre métier

Marchés financiers

PARIS, 13 mai ↓

Nouveau repli

La Bourse a encore eu un accès de faiblesse mercredi dans un marché relativement actif. En baisse de 0,25 % à la petite séance du matin, les valeurs françaises ont perdu 0,6 % à la clôture de « l'officielle ».

Décidément, mai n'est pas un mois heureux pour la Bourse. L'an dernier, le marché avait dû essuyer une violente tempête après quatre mois de hausse ininterrompue. Cette année, la « météo » est plus calme, mais les boursiers sont tout de même moroses. Pour eux, tout est bon en ce moment pour justifier un accès de mauvaise humeur : la baisse du dollar, la grande versatilité de Wall Street et, depuis peu, la crainte d'une reprise de l'inflation aux Etats-Unis mais aussi en France.

En effet, l'indice des prix pour avril devrait être bien médiocre, en raison, notamment, de la remontée des prix du pétrole.

En outre, font remarquer les professionnels, les privatisations commencent à sérieusement « pomper » les liquidités.

Dans ce contexte, les investisseurs préfèrent rester l'arme au pied. Ce qui explique les mouvements en dents de scie du marché depuis quelques jours.

Mercredi, les titres « spéculatifs » ont encore fortement baissé, comme Géophysique et SGE. Des titres qui ont perdu respectivement 10,6 % et 9 %. Par ailleurs, on remarquait la baisse de 5,4 % d'Unibail, de 4,5 % de Roussel-Uclaf et de Lefebvre, et de 4 % d'Alsthom. Presses de la cité et Poliet ont cédé 3 %.

A l'inverse, l'action à dividende prioritaire Darty a gagné 5 %. Crédit foncier immobilier a progressé de *3 % ; Carnaud, de 2 %, et Imétal de* 1,7 %.

Le MATIF et le marché obligataire étaient pratiquement stables. Hausse des valeurs américaines et allemandes au compartiment des valeurs étrangères.

L'or était un peu plus faible. Le lingot a cédé 300 F, à 87 900 F, tandis que le napoléon restait stable, à 524 F.

NEW-YORK, 12 mai ↑

Légère progression

Dans un marché relativement calme, l'indice Dow Jones des valeurs industrielles a clôturé, mardi, à 2 322,60, en hausse de 15,30 points, au terme d'une séance en dents de scie. Quelque 155 millions d'actions ont été échangées, contre 204 millions la veille. On notait 845 baisses et 722 hausses, tandis que 415 titres demeuraient inchangés. Autour du Big Board, les observateurs ont attribué une certaine demande à un modeste raffermissement du dollar, accompagné d'une légère détente des taux d'intérêt obligataires. Toutefois, les professionnels demeurent très nerveux, car les fortes hausses enregistrées la veille sur les marchés des matières premières sont considérées comme un facteur inflationniste susceptible d'inciter la *Réserve fédérale* à stimuler une augmentation des taux d'intérêt.

Dans ce marché, CBS a perdu 2 1/8 à 165 7/8 et Certain Teed 2 1/2 à 39. *Parmi les valeurs les* plus actives, on notait Rowan Companies (2,717 millions de transactions), American Telephone (2,587 millions), Texaco (2,559 millions) et American Motors (2,175 millions).

VALEURS	Cours du 11 mai	Cours du 12 mai
Alcoa	50 7/8	51 1/2
Allegis (ex-UAL)	67 1/4	67 3/4
A.T.T.	24 7/8	25 3/4
Boeing	46 1/2	45 1/4
Chase Manhattan Bank	37 5/8	37 5/8
Du Pont de Nemours	118	118 7/8
Eastman Kodak	79	80 1/2
Exxon	88 1/2	90
Ford	97 1/4	98 5/8
General Electric	102 5/8	103 1/2
General Motors	89 3/4	90
Goodyear	65 1/2	65 1/4
I.B.M.	163	165 3/8
I.T.T.	53	54 1/4
Mobil Oil	50 1/8	50 3/8
Pfizer	67	67 3/4
Schlumberger	44 3/8	45 3/4
Texaco	38	37
Union Carbide	30 7/8	30 3/4
U.S.X. Corp.	32 5/8	32 1/4
Westinghouse	61 3/8	61 1/4
Xerox Corp.	80	79 3/4

CHANGES

Dollar : 5,9955 F ↑

Le dollar se montrait un peu plus ferme, mercredi 13 mai, dans l'attente du résultat du commerce extérieur américain en mars que certains espèrent moins déficitaire cotant 5,9955 F en séance officielle. Au Japon, le gouvernement a demandé aux milieux financiers de ralentir leurs ventes de dollar. A Paris, le cours du deutschemark est revenu en dessous de 3,34 F.

FRANCFORT	12 mai	13 mai
Dollar (en DM)	1,7880	1,7960

TOKYO	12 mai	13 mai
Dollar (en yens)	*139,50*	*140,25*

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (13 mai) ...... 7 15/16-8 %
New-York (12 mai) ...... *6 5/8 %*

INDICES BOURSIERS

PARIS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	11 mai	12 mai
Valeurs françaises	111,4	110,9
Valeurs étrangères	116,3	116,1

Cie des agents de change
(Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général	458,2	454,60

NEW-YORK
(Indice Dow Jones)

	11 mai	12 mai
Industrielles	2 307,30	2 322,60

LONDRES
(Indice « Financial Times »)

	11 mai	12 mai
Industrielles	1 686,9	1 670,4
Mines d'or	428,3	428,1
Fonds d'Etat	93,15	92,92

TOKYO

	12 mai	13 mai
Nikkeï (Dow Jones)	24 599,01	24 404,31
Indice général	2186	2168,61

MATIF

Notionnel 10 %. — Cotation en pourcentage du 12 mai
Nombre de contrats : 21 000

COURS	ÉCHÉANCES Juin 87	Sept. 87	Déc. 87	Mars 88
Dernier	106,35	106,45	106,35	106,20
Précédent	*106,65*	*106,75*	*106,65*	*106,55*

AUTOUR DE LA CORBEILLE

HAUSSE DE 32 % DES BÉNÉFICES DE LA ROCHETTE-CENPA. — Le groupe La Rochette-Cenpa, spécialisé dans le carton et la pâte à papier, a réalisé, en 1986, un bénéfice net consolidé, part du groupe, de *58,1 millions* de francs, en hausse de 32 % par rapport à celui de 1985. Le chiffre d'affaires du groupe a progressé de 16,5 % à 1,49 milliard de francs.

L'ORÉAL ENREGISTRE UN BÉNÉFICE CONSOLIDÉ DE *930 MILLIONS DE FRANCS*. — Le bénéfice de L'Oréal a augmenté, en 1986, deux fois plus vite que le chiffre d'affaires. Le premier groupe mondial de cosmétologie a enregistré une hausse de 10,3 % de son chiffre d'affaires consolidé à 18,1 milliards de francs. Dans le même temps, le bénéfice consolidé a gagné 20 %, passant de 775 millions en *1985* à 930 millions en 1986.

PIER IMPORT INTRODUIT A 296 F AU SECOND MARCHÉ. — Les actions de Pier Import ont été introduites mardi dans le second marché au prix unitaire de 296 F. Compte tenu des achats massifs, 6 % seulement des demandes ont pu être servies.

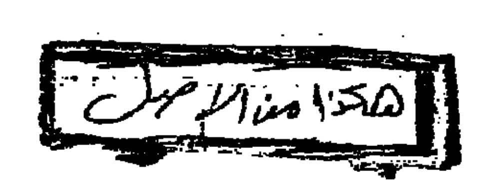
LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

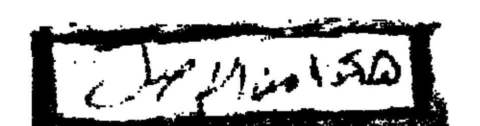
	COURS DU JOUR + bas	+ haut	UN MOIS Rep. + ou dép. –		DEUX MOIS Rep. + ou dép. –		SIX MOIS Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	5,9930	5,9960	+ 50	+ 65	+ 85	+ 110	+ 180	+ 260
$ can.	4,4791	4,4830	+ 4	+ 22	– 3	+ 29	– 116	– 23
Yen (100)	4,2945	4,2997	+ 147	+ 170	+ 290	+ 321	+ 899	+ 991
DM	3,3369	3,3404	+ 115	+ 133	+ 231	+ 254	+ 707	+ 773
Florin	2,9617	2,9646	+ 66	+ 76	+ 132	+ 149	+ 408	+ 464
F.B. (100)	16,0864	16,1031	+ 91	+ 175	+ 185	+ 328	+ 462	+ 850
F.S.	4,0603	4,0651	+ 158	+ 177	+ 274	+ 302	+ 841	+ 915
L (1 000)	4,6135	4,6230	– 68	– 32	– 165	– 107	– 451	– 330
£	9,9783	9,9893	– 85	– 42	– 141	– 75	– 331	– 139

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	6 1/2	6 3/4	6 3/4	6 7/8	7	7 1/8	7 5/16	7 7/16
DM	3 3/8	3 5/8	3 1/2	3 5/8	3 9/16	3 11/16	3 5/8	3 3/4
Florin	5	5 1/4	5 1/16	5 3/16	5 1/16	5 3/16	5 1/16	5 3/16
F.B. (100)	6 1/2	7 1/8	6 15/16	7 1/4	7	7 5/16	7 1/4	7 9/16
F.S.	1 1/2	2	3 3/16	3 5/16	3 11/16	3 13/16	3 13/16	3 15/16
L (1 000)	8 3/8	9 3/4	9 1/8	9 5/8	9 1/2	10	9 3/4	10 1/8
£	8 5/8	8 7/8	8 13/16	8 15/16	8 3/4	8 7/8	8 11/16	8 13/16
F. franç.	7 7/8	8	8 1/16	8 3/16	8 1/8	8 1/4	8 5/16	8 7/16

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.





Marchés financiers

BOURSE DE PARIS — 13 MAI

Cours relevés à 14 h 59

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1740	4,5 % 1973	1925	1902	1902	− 1 19
....	C.N.E. 3 %	4210	4200	4200	− 0 24
....	B.N.P. C.I.	598	590	590	− 1 34
1200	B.N.P. T.P.	1246	1246	1247	+ 0 08
1238	C.C.F. T.P.	1215	1210	1211	− 0 32
1180	Créd. Lyon. T.P.	1232	1232	1232	....
3010	Electricité T.P.	3010	....	....	....
2150	Renault T.P.	2235	2237	2237	+ 0 09
2300	Rhone-Poul. T.P.	2420	2435	2435	+ 0 62
1395	St-Gobain T.P.	1420	1440	1440	+ 1 41
1330	Thomson T.P.	1455	1456	1460	+ 0 34
540	Accor	512	513	513	+ 0 20
2350	Agence Havas	2468	2470	2482	+ 0 57
2290	Ag. Havas C. I.	2370	2400	2400	+ 1 27
740	Air Liquide	730	720	720	− 1 37
3000	Alcatel	2872	2820	2810	− 2 16
2200	Alc. Superm.	2195	2140	2140	− 2 51
565	A.L.S.P.I.	565	550	549	− 2 83
480	Alsthom ★	449 70	444	436	− 3 04
2940	Arjom. Prioux	2979	2975	2971	− 0 27
680	Avenche-Rey	645	620	621	− 3 72
1650	Aux. Entrepr. ★	1621	1628	1622	+ 0 06
1230	Avions Dassault	1230	1230	1235	+ 0 41
795	BAFIP	755	750	750	− 0 66
465	Bail-Equipem. ★	451	451	448	− 0 66
365	Bail-Investiss.	932	933	956	+ 2 57
780	Cie Bancaire	758	750	749	− 1 19
636	Bazar H.-V.	607	623	587	− 3 29
606	Béghin-Say ★	580	580	571	− 1 55
800	Berger (Ma)	848	860	865	+ 2
785	Bic ★	769	774	763	− 0 78
1640	B.I.S.	1489	1450	1460	− 1 95
2980	Biscuit (Génd.)	2925	2750	2800	− 4 27
2980	Bongrain S.A.	2992	2960	2960	− 1 07
1460	Bouygues	1258	1245	1245	− 1 03
155	B.P. France	145 50	144	144	− 1 03
5200	B.S.N.	5250	5220	5240	− 0 19
1480	Carnaud	1465	1491	1495	+ 2 05
3680	Carrefour	3590	3548	3549	− 1 14
2240	Casino	2190	2187	2131	− 2 69
1750	Casino A.D.P.	1660	1660	1650	− 0 60
1270	C.C.M.C.	1250	1250	1250	....
900	Cerabati	949	940	939	− 1 05
....	Cerus	849	851	851	+ 0 24
2600	C.F.A.O.	2060	2070	2055	− 0 24
1490	C.G.I.P.	1550	1552	1555	+ 0 32
1680	Chargeurs S.A.	1662	1658	1659	− 0 12
90	Chiers-Châtill.	95	95	95	....
1070	Ciments franç. ★	1150	1145	1135	− 1 30
680	Club Méditerr.	653	660	660	+ 1 07
215	Codetel	223	221	221	− 0 90
365	Cofimeg	369 70	370	366	− 1
2300	Coles	2480	2500	2500	+ 0 81
330	Compt. Entrepr.	299	300	300	+ 0 33
825	Compt. Mod.	860	873	869	+ 1 05
1130	Créd. Foncier	1155	1175	1205	+ 4 33
620	Crédit F. Imm.	610	629	629	+ 3 11
....	Créd. Lyon. (CI)	894	866	865	− 3 28
1410	Crédit Nat. ★	1271	1305	1281	+ 0 78

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
340	Crouzet ★	360	358	347 50	− 3 47
3140	Damart S.A.	3020	2950	2950	− 2 32
480	Darty ★	446	452	444	− 0 44
....	Darty (DP)	377	379 10	396	+ 5 03
....	De Dietrich	2880	2880	2880	....
390	Dév. R.N.C. (Li)	394	394	394	....
696	D.M.C.	633	632	633	....
2900	Docks France ★	2615	2615	2660	+ 1 72
2500	Dumez ★	2519	2505	2490	− 1 15
1500	Eaux (Gén.)	1448	1442	1431	− 1 17
2840	Ecco ★	2620	2611	2610	− 0 38
1340	Electro-Finan.	1400	1400	1400	....
335	Elf-Aquitaine	395	394 50	394	− 0 25
320	— (certific.)	362	352	356	− 1 66
3110	Epeda-B-Faure	3075	3050	3050	− 0 81
3300	Essilor	3260	3260	3260	....
....	Essilor Int. (DP)	2730	2740	2740	+ 0 37
495	Esso S.A.F. ★	549	547	547	− 0 36
3060	Euralrance	2900	2872	2900	....
1650	Eurocom ★	1610	1625	1645	+ 2 17
3850	Euromarché	3795	3770	3770	− 0 66
840	Europe n° 1 ★	775	776	784	+ 1 16
....	Exor	1177	1176	1176	− 0 17
1940	Facom	1800	1800	1781	− 1 05
1210	Fichet-bauche	1225	1225	1225	....
235	Finextel	247	246	246 10	− 0 36
260	Fives-Lille	226	226 50	227	+ 0 44
340	Francarep	381	378	379	− 0 52
1420	Fromageries Bel	1360	1358	1360	....
1230	Gal. Lafayette	1349	1340	1351	+ 0 15
485	Gascogne	488	461	461	− 5 53
....	Gaz et Eaux	2600	2611	2628	+ 1 08
615	Géophysique ★	651	590	590	− 9 37
2770	Gerland	2730	2770	2750	+ 0 73
830	GTM-Entrepose	807	800	789	− 2 23
850	Guyenne-Gas. ★	800	805	790	− 1 25
3050	Hachette ★	3230	3202	3206	− 0 74
890	Hénin (La)	914	900	900	− 1 53
....	Hutchinson	1355	1370	1385	+ 2 21
117	Imétal	125	126	128	+ 2 40
470	Imm. Plaine-M.	440	440	443	+ 0 68
5300	Inst. Mérieux	5290	5300	5290	....
600	Interball	605	601	601	− 0 66
1660	Intertechnique	1630	1630	1630	....
2300	J. Lefebvre	2945	2899	2800	− 4 92
2380	Lab. Bellon	2290	2270	2270	− 0 87
1690	Lafarge-Coppée	1707	1691	1687	− 1 17
2070	Lebon ★	1900	1870	1871	− 1 52
5990	Legrand	5980	5900	5900	− 7 02
....	Legrand (DP)	5440	5550	5560	+ 2 21
876	Leroy-Somm. ★	865	870	852	− 1 50
1860	Lesieur	1910	1910	1905	− 0 26
785	Locabail Immob.	854	855	855	+ 0 12
765	Locafrance ★	737	721	725	− 1 62

Comptant (sélection)

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Obligations			Cimes-Sista	1020	....	OPB Paribas	456	450
			Ciram (B)	630	630	Opeorg	345	335
Emp. 7 % 1973	8915	..	Clause	1580	1602	Oriél (L') C.I.	3120	3140
Emp. 8,80 % 77	123 01	8 583	Cofradel (Ly)	2486	2490	Origny-Desvroise	1260	1240

Second marché (sélection)

SICAV (sélection) 12/5

Droits et bons

Cote des changes

Marché libre de l'or

MINITEL
La gestion en direct de votre portefeuille personnel
36.15 Tapez LEMONDE puis BOURSE

Le Monde

Au conseil des ministres

M. Mitterrand défend la « piétaille » du corps médical

Le conseil des ministres, réuni mercredi 13 mai a adopté, outre un projet de loi relatif à la lutte contre le trafic des stupéfiants *(lire page 21)*, un projet de loi présenté par M. Philippe Seguin, ministre des affaires sociales, et, Georges Chavannes, ministre délégué au commerce et à l'artisanat, portant *diverses mesures* d'ordre social. Après un premier titre réunissant des mesures d'harmonisation entre différents régimes de la sécurité sociale, ce texte comporte au titre II des dispositions relatives à la santé, principalement la création dans chaque département d'une consultation pour le dépistage du SIDA, anonyme et gratuite, financée par l'Etat et l'assurance maladie. Le titre III du projet est relatif à l'aménagement du troisième cycle des études médicales *(lire page 21)*.

M. Mitterrand a déclaré, à ce propos : *« Je ne saurais trop insister sur les bienfaits de la médecine générale, bienfaits que chacun peut apprécier pour lui-même et pour sa famille, et sur le sentiment qu'éprouvent les généralistes d'être tenus pour la piétaille du corps médical. Il serait sage, dans les circonstances présentes, de ne pas exaspérer ce sentiment. »*

Le titre IV, concernant le travail et l'emploi, vise notamment à dispenser les demandeurs d'emploi âgés, privés des indemnités de chômage, de la recherche active d'emploi, ce qui permettra à l'ANPE de consacrer pleinement ses moyens au placement des demandeurs qui recherchent un *emploi. Le* titre V tend à autoriser dans la fonction publique d'Etat, le recrutement par contrat d'agents des catégories A. Enfin le projet comporte diverses mesures d'ordre social *visant notamment* à *permettre* l'embauche d'agents hadicapés dans la fonction publique, en dehors des règles de droit commun, pour le recrutement des fonctionnaires.

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat à la consommation, a fait le bilan de la mise en place des comités départementaux de la consommation institués par l'ordonnance du 1er décembre 1986, sur la liberté des prix et la concurrence. Ces comités *ont été installés* dans tous les départements de métropole et dans trois départements d'outre-mer. Au total plus de trois mille membres titulaires et suppléants ont été désignés.

M. André Rossinot, ministre des relations avec le Parlement, qui rendait compte au conseil des ministres en l'absence de M. Alain Juppé, retenu au Sénat, a précisé que le premier ministre n'avait pas sollicité l'autorisation d'engager la responsabilité du gouvernement sur le projet de loi relatif à l'aménagement du temps de travail, dont la discussion s'est ouverte mardi à l'Assemblée nationale *(lire page 8)*.

Jean-Paul Mari et Frédéric Laffont Prix Albert-Londres 1987

Le Prix Albert-Londres pour la presse écrite a été attribué, le mercredi 13 mai, à Jean-Paul Mari, du *Nouvel Observateur*, pour l'ensemble de ses reportages. Le Prix Albert-Londres pour l'audiovisuel a été décerné à Frédéric Laffont (agence Inter-Scoop) pour son film *la Guerre des nerfs*, réalisé pour l'émission « Taxi » de FR 3.

Le jury du Prix Albert-Londres, *composé de dix-huit journalistes et* présidé par Henri Amouroux, couronne chaque année les meilleurs reporters.

A C D E F G H

Devant M. Chirac

L'URSS soulèvera quatre cas de « violation des droits de l'homme »

Moscou *(AFP)*. – L'URSS réclamera le règlement de quatre cas de *« violation des droits de l'homme »* concernant des *« Soviétiques »* vivant actuellement en France, à l'occasion de la visite officielle de M. Jacques Chirac, a indiqué, mercredi 13 mai, un responsable du ministère soviétique des affaires étrangères.

M. Alexeï Gloukhov, premier chef adjoint du département des relations humanitaires et culturelles, a d'autre part affirmé, au cours d'une conférence de presse qu'aucun ressortissant français détenu en URSS au cours de la deuxième guerre mondiale n'était plus *« retenu de force, en prison ou en camp »* en Union soviétique.

Parmi les quatre citoyens d'origine soviétique qui seraient retenus contre leur gré en France, le responsable a mentionné le nom de Mme Lioudmila Variguine, l'épouse de Pierre Verdier, sous contrôle judiciaire à Rouen dans le cadre de l'affaire d'espionnage autour de la fusée Ariane *(voir page 2)*.

M. Gloukhov a ensuite cité les cas de trois enfants *« retenus en France »* dont l'URSS demandera le règlement à l'occasion de voyage du premier ministre. *Il s'agit* de Juliette Koniouchenko, une adolescente de treize ans possédant la double nationalité française et soviétique ; de Louise Delfosse, une jeune femme de dix-huit ans, confiée à la DASS de Bobigny après la mort de sa mère, qui habitait en France et dont la grand-mère soviétique demande le retour en URSS ; d'Elias Ouahhbi, six ans, enfin fils d'un assistant réalisateur à Antenne 2, dont un tribunal soviétique a confié la garde à sa mère, Mme Tatiana Chestopalova, une habitante d'Odessa (port soviétique de la mer Noire) après que le divorce eût prononcé en 1982.

● **Michel Jazy opéré du cœur.** – Vice-président de la Fédération française d'athlétisme et directeur des relations publiques au siège parisien d'Adidas, Michel Jazy, âgé de cinquante et un ans, a été victime le 8 mai d'un infarctus qui a nécessité un triple pontage – dérivation entre l'aorte et le cœur – opéré le 12 mai dans le service du professeur Cachera à l'hôpital Henri-Mondor de Créteil. L'état de santé de l'ancien champion de demi-fond était jugé satisfaisant après cette intervention cardiaque.

Le numéro du « Monde » *daté 13 mai 1987* a été tiré à 492 691 exemplaires

Les nouvelles chaînes et leurs obligations devant la CNCL

Absolution de la Cinq et éloge de M6

Leur concours d'entrée, leur « grand oral », c'était il y a trois mois. A peine. Et déjà, les nouveaux « seigneurs » de la télévision privée en France viennent de subir un premier... « contrôle continu » de leurs activités. MM. Robert Hersant pour la Cinq et Jean Drucker pour M6 ont « planché », à huis clos et plusieurs heures durant le mardi 12 mai, devant le jury de la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL). Un véritable examen de passage pour ces PDG venus rendre des comptes sur le respect des engagements souscrits lors de l'attribution des chaînes.

« Ces engagements n'ont pas été arrachés, ils ont été pris spontanément, parce qu'ils correspondaient à la logique d'entreprise de la télévision privée française », affirmait, lors du récent MIP-TV, à Cannes, le président de la CNCL, M. Gabriel de Broglie. *« Il y a eu compétition, et cette compétition a joué dans le sens de la qualité des programmes. »* L'optimisme officiel a, en réalité, bien vite trouvé ses limites, et les événements récents – comme *la* course aux « stars » – ont cruellement mis en lumière la fragilité des promesses faites au nom du « mieux-disant culturel ».

Mardi matin, M. Robert Hersant, qui joue les premiers rôles dans cette nouvelle donne de la *télévision* commerciale (il fut d'ailleurs le premier à être entendu), avait beaucoup à dire et à se faire pardonner. N'est-il pas le premier par qui le « scandale » est arrivé ? Début avril, en effet, la Fédération française des producteurs et le Bureau de liaison des industries cinématographiques (BLIC), alertaient déjà la CNCL, à propos du non-respect par la Cinq de son cahier des charges (*le Monde du 10* avril). *Une démarche dont* le bien-fondé a été reconnu par une étude interne à la Commission.

Une note d'une dizaine de pages – et autant d'annexes, – réalisée en mars et avril par le service d'observation des programmes de la CNCL, montre en effet, que la chaîne de MM. Berlusconi et Hersant ne respectait, aux dates considérées, que deux de ses obligations : émettre dix-neuf heures par jour au *moins* ; *plafonner la publicité* à six ou neuf minutes par heure selon les cas. De surcroît, le document relevait sur ce dernier sujet un certain dérapage dans le recours au parrainage !

« Au cours de l'audition, aucun élément du dossier n'a été laissé dans l'ombre, affirme M. de Broglie. *Cette rencontre de plus de deux heures, soigneusement préparée de part et d'autre, a permis de faire un tour d'horizon complet des engagements souscrits par la Cinq en matière de programmes et de production. Cela nous a donné l'occasion de faire un point sur les relations de la chaîne avec la Société française de production (SFP), l'Institut national de l'audiovisuel l'(INA), les producteurs indépendants, ainsi que sur la politique de coproductions internationales, notamment avec le Québec. »*

Parmi les obligations communes faites à la Cinq et à M 6, la CNCL a *notamment* distingué trois grands « types » de quotas. Le premier porte sur la diffusion de 50 % d'émissions originales françaises, dont *« le respect,* précise le président de la Commission, *doit s'apprécier quotidiennement »*. M. Robert Hersant s'est solennellement engagé à approcher ce taux en mai et juin et à le respecter pleinement en septembre avec la mise en place d'une nouvelle grille de programmes sur sa chaîne. Le deuxième point porte sur le cinéma (obligation de diffuser 50 % de films français, essentiellement). Le patron de la Cinq a annoncé cette fois une importante programmation de longs métrages français, cet été, pour rattraper le retard pris ces derniers mois.

Enfin, le troisième grand type de quotas oblige les deux nouvelles chaînes à diffuser trois cents heures de fictions et de documentaires originaux par an et à consacrer *15 %* de leur chiffre d'affaires annuel à des commandes de production. Une fois encore, M. Hersant a, chiffres et projets à l'appui, longuement rassuré sur ses intentions. A-t-il convaincu ? Apparemment *oui, si* l'on en croit M. Gabriel de Broglie, pour qui *« le président de la Cinq n'ignore, ni ne renonce à aucune de ses obligations »*.

L'examen du dossier M 6, de l'aveu même des « sages », se présentait sous un jour radicalement différent. L'étude qui lui a été consacrée – similaire à celle conduite sur la Cinq – montre en effet que la chaîne présidée par M. Jean Drucker s'efforce de respecter ses obligations depuis le premier jour, frôlant dans la quasi-totalité des cas les fameux quotas. Un *satisfecit* lui a donc été décerné.

Quelques points furent quand même l'objet d'un échange de vues. La CNCL a notamment demandé à la chaîne de ne pas négliger la fiction au profit du documentaire – moins cher. Elle a, en revanche, accepté d'assimiler les vidéomusiques (clips) *« élaborées »* à de la fiction : un petit coup de pouce pour M 6, qui doit en produire une centaine chaque année. Enfin, les responsables de la sixième chaîne ont longuement détaillé, courbes à l'appui, le faible écho rencontré par une programmation musicale... imposée. Une façon, sans doute, de signifier que la chaîne demanderait à être déchargée de cette obligation, si d'aventure une nouvelle télévision musicale était lancée...

La bataille des cahiers des charges – auxquels les chaînes privées devront consacrer un rapport annuel, est loin d'être achevée. Mais si les chaînes y risquent essentiellement des blâmes publics (*le Monde radio-télévision* des 10 et 11 avril), la CNCL y joue, à coup sûr, une grande part de sa crédibilité. Voire sa pérennité.

PIERRE-ANGEL GAY.

La chaîne culturelle diffusée sur TDF 1

Le gouvernement a donné mardi 12 mai, un véritable feu vert au projet de chaîne culturelle européenne en lui réservant aux heures de grande écoute un canal du satellite TDF 1. Les pouvoirs publics font ainsi jouer un « droit de préemption » qui permettra à ce nouveau programme de monter sur le satellite de télévision directe, sans autorisation de la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL).

Un consortium public, chargé de l'exploitation de la chaîne, réunira dans un premier temps Antenne 2 et FR 3, autour de la Société d'édition de programmes de télévision (SEPT), véritable maître d'œuvre du projet *(le Monde* du 12 mai).



Sur le vif

Feu sur les veaux !

C'est fou ce qu'on me traite mal, moi, en ce moment. Hier, je pète un collant, j'entre dans la première lingerie venue. La vendeuse est occupée. Elle devait s'embêter, là, toute seule, alors pour se passer les nerfs elle a téléphoné à son Jules et elle est en train de lui filer une formidable pâtée. Il lui a offert, apparemment, un sac en vernis noir complètement tarte, complètement ringard, pour son anniversaire : le vernis, je déteste, tu devrais le savoir et pour aller avec, question godasses... A la fin, je ne sais pas ce qu'il lui a dit, elle a raccroché sur un « non ! » tiré à bout portant, et braquant sur moi ses yeux-revolvers, elle m'a menacée d'un « oui ? » tellement hargneux, tellement féroce que je suis sortie à reculons, les bras en l'air.

Tiens, ça me fait penser, je me demande à combien d'exemplaires il s'est vendu, le bouquin de ces deux garçons, *Service compris*, destiné à rappeler les Français à un minimum de courtoisie. Ça n'a pas dû être un best-seller ! En revanche, il y a un mec aux Etats-Unis, Tom Peters, il s'appelle, qui est en train de faire un tabac dans les médias. Il tape à bras raccourcis, cravate dénouée, voix éraillée à force de brailler, sur tous les salopards planqués derrière leurs rayons, leurs comptoirs, leurs guichets, qui ignorent, insultent ou engueulent le troupeau terrorisé des veaux que nous sommes. Si les Japonais ont les yeux bridés, cherchez pas, c'est à force de sourire à la clientèle. Grâce à quoi ils raflent tous les marchés.

Ce matin sur Canal Plus, la CBS montait en épingle l'exemple d'une banque – si je vous en parle, c'est pour donner des idées à la mienne ! – qui sait pas quoi inventer pour séduire et retenir le chaland. Distribution de ballons aux enfants et de bonbons aux parents, ou le contraire, je ne me rappelle plus. Et surtout, surtout, notez bien ça, c'est vachement vendeur, chaque fois qu'on y met les pieds, il y a quelqu'un, un Noir, pour vous cirer les pompes !

CLAUDE SARRAUTE.

Double transplantation aux Etats-Unis

Un homme vivant donne son cœur

Un homme de vingt-huit ans atteint de mucoviscidose et dont les poumons étaient *sclérosés* a subi à l'hôpital Johns Hopkins de Baltimore (Maryland) une greffe totale des deux poumons et du cœur prélevés en bloc sur un accidenté.

Le cœur du malade étant intact, a *été, lui, retiré pour être greffé sur un* autre patient. En effet, le remplacement pulmonaire est techniquement plus facile lorsque le contenu thoracique est remplacé en bloc. La mucoviscidose est une maladie métabolique congénitale qui se traduit notamment par l'envahissement muqueux des poumons et leurfibrose progressive. Les sujets meurent généralement d'insuffisance respiratoire. L'opération de Baltimore semble être la première du genre.